

N° d'ordre :...../Faculté/UMBB/2023.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES



Faculté des Lettres et des langues

Thèse de Doctorat LMD

Présentée par

Nihad GUENOUNE

Filière : Français

Option : Sciences du langage

**Situation sociolinguistique du français dans le secteur public de
la santé de la wilaya de Jijel**

Devant le Jury :

Farid	BENRAMDANE	Professeur	UMBB	Président
Mourad	BEKTACHE	Professeur	Université de Bejaïa	Rapporteur
Habiba	BENAOUDA	Professeure	UMBB	Examinatrice
Mahmoud	BENACER	MCA	Université de Bejaïa	Examineur
Riad	GHSSIL	MCA	UMBB	Examineur

Année universitaire 2023/2024

Dédicace

À la mémoire de mon père,

Je dédie cette thèse à la personne la plus chère à mon cœur,

À mon père M. GUENOUNE, qui aurait bien souhaité voir le fruit de ce travail.

أهدي رسالة الدكتوراه هذه إلي روح والدي قنون محمد الذي كان مشتاقاً لرؤية ثمار هذا الجهد قبل أن

ينتقل إلى رحمة الله.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements, ma reconnaissance et ma gratitude à toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, dans la réalisation de cette thèse. Mes remerciements vont principalement :

À mon directeur de recherche, Pr. Mourad BEKTACHE, qui a accepté de guider et suivre mon travail de thèse sans jamais douter de son aboutissement. Je le remercie pour son soutien moral, sa disponibilité, ses remarques et ses corrections, ses suggestions et ses critiques constructives, sa précieuse aide ainsi que ses conseils au cours de ces années afin d'améliorer la qualité de mes recherches.

À toute l'équipe d'encadrement de l'école doctorale de français de l'université M'Hamed Bouguera, Boumerdes :

Pr. Habiba Zemouli-Benaouda, Pr. Fatima Zohra Boukerma –Aghlal, Dr. Lamia Khelil, Pr. Chérif Sini, Dr. Riadh Ghessil, Mr. Djemaa Temzouert, pour leurs conseils, leurs aides et leurs assistantes tout au long de la formation doctorale.

Aux membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer mon travail et de participer à cette soutenance.

À ma mère, mes sœurs, mes frères et mon beau-frère, qui ont toujours été à mes côtés.

À ma nièce et mes neveux ...

À mes amis et collègues ...

N. Guenoune

Table des matières

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction Générale	14
PREMIERE PARTIE	
Chapitre 01 : Situation sociolinguistique de l'Algérie	23
1. Données historiques : histoire et langues en présence	23
1.1. De l'Antiquité au moyen Age.....	23
1.1.1. L'Antiquité	23
1.1.2. Le Moyen Age	24
1.2. De la fin du Moyen Age à la colonisation française	25
1.2.1. Du Xe au XIXe siècle	25
1.2.2. Du colonialisme français (XIXe siècle : 1830) à l'indépendance (1962)	27
1.3. Indépendance de l'Algérie	28
2. Aperçu historique des politiques linguistiques appliquées en Algérie.....	28
2.1. Politique linguistique précoloniale.....	29
2.2. Politique linguistique coloniale	32
2.3. Politique linguistique postcoloniale.....	33
2.3.1. La politique d'arabisation durant la présidence d'Ahmed Ben Bella.....	35
2.3.2. La politique d'arabisation durant la présidence de Houari Boumediene.....	37
2.3.3. L'arabisation durant la présidence de Chadli Ben Djdid (1979- 1992)	39
2.3.4. L'arabisation durant la présidence d'Abdelaziz Bouteflika (1999-2018)	39
2.3.5. Récapitulatif des politiques linguistiques menées en Algérie depuis l'indépendance.....	40
3. Les langues en présence et en contact.....	41
3.1. L'arabe classique et l'arabe moderne.....	41
3.2. L'arabe algérien (ou dialectal)	42
3.3. Le berbère	43
3.4. Le français	44
3.5. L'anglais	45
Chapitre 02 : Politique linguistique et formation	47
1. Réalités des politiques linguistiques en Algérie.....	47
1.1. Politique linguistique dans le système éducatif.....	50
1.1.1. la première réforme.....	50
1.1.2. la seconde réforme	57
2. Politique linguistique concernant la langue française en Algérie.....	60
2.1. Le français langue enseignée / langue d'enseignement	61

2.2. Le français langue étrangère	61
2.3. Le français dans les milieux médical et paramédical	62
2.3.1. Langue française	64
2.3.2. Langue anglaise	65
Chapitre 03 : Contexte de l'étude : Monographie du secteur de la santé de la wilaya de Jijel et langue(s) de formations.....	68
Le secteur de la santé de la wilaya de Jijel.....	68
1. Présentation de la wilaya de Jijel	68
2. Présentation du secteur de la santé	69
2.1. Composition du secteur public de la santé de Jijel	69
2.1.1. La Direction de la santé et de la population de la Wilaya de Jijel.....	69
2.1.2. Etablissements relevant du secteur public	69
2.1.3. Etablissements relevant du secteur privé.....	69
3. La Direction de la santé et de la population « DSP »	71
3.1. Le service des ressources de la planification.....	73
3.1.1. Le Bureau du personnel, du contentieux et de la formation....	73
3.1.2. Le Bureau de la planification	73
3.1.3. Le Bureau du budget et du contrôle.....	73
3.2. Service de la prévention et de la population	73
3.2.1. Le Bureau des maladies transmissibles et non transmissibles	73
3.2.2. Le Bureau de la protection soutenue en milieu spécifique.....	73
3.2.3. Le Bureau de la population.....	73
3.3. Service des structures de santé et de l'action sanitaire	73
3.3.1. Le Bureau de l'organisation et de l'évaluation des structures privées et publiques de santé.....	73
3.3.2. Le Bureau des soins de base, des urgences et de la psychiatrie	73
3.3.3. Le Bureau de la régulation des produits pharmaceutiques.....	73
4. Principales missions de la direction de la santé et de la population	74
5. L'EPH Jijel.....	74
5.1. Description physique	74
5.2. Organisation et fonctionnement de l'établissement	75
5.2.1. L'administration	75
5.2.1.1. La sous direction des finances et des moyens.....	75
5.2.1.2. La sous direction des ressources humaines.....	75
5.2.1.3. La sous direction des services de santé.....	75
5.2.1.4. La sous direction de la maintenance, des équipements médicaux et équipements connexes.....	75
5.2.2. Le personnel	77
5.2.2.1. Personnel des services hospitaliers	77
5.2.2.2. Le personnel de l'administration et autres.....	81
5.2.3. Le plateau technique	83
5.2.4. Pharmacie	83
5.2.5. Centre de wilaya de transfusion sanguine	83

5.2.6. Les services et unités d'hospitalisation.....	83
6. Langue(s) pratiquée(s) à l'EPH	85
6.1. Les documents écrits	85
6.1.1. Au niveau de l'administration de l'EPH	86
6.1.2. De l'extérieur vers la Direction de l'EPH	88
6.1.3. Au niveau des services hospitaliers.....	88
6.2. Langue (s) pratiquée(s) à l'oral.....	93

DEUXIEME PARTIE

Chapitre 04 : Protocole d'enquête.....	95
1. Outils méthodologiques	95
1.1. Outil d'investigation : le questionnaire	96
1.2. Pré-test du terrain	97
1.3. Pré-enquête	97
2. Déroulement de l'enquête	98
2.1. Passation des questionnaires	98
2.2. Collecte des questionnaires	100
3. Présentation du questionnaire.....	100
4. Les échantillons	105
4.1. Les corps des médecins et chirurgiens-dentistes	107
4.2. Le corps des paramédicaux	107
4.3. Les corps commun.....	107
4.4. Les corps des pharmaciens, préparateurs en pharmacie et biologistes..	107
5. Présentation du lieu et du public d'enquête.....	108
5.1. Présentation de l'EPH Mohamed Seddik Benyahia Jijel	108
5.2. Le Personnel de l'EPH Jijel	109
5.3. Présentation de nos enquêtés	109
5.3.1. Corps des médecins et des chirurgiens-dentistes	109
5.3.1.1. Le corps des médecins	109
5.3.1.2. Les chirurgiens-dentistes	110
5.3.2. Le corps des paramédicaux.....	111
5.3.2.1. Le corps des infirmiers de santé publique (ISP)	111
5.3.2.2. Le corps des auxiliaires médical en anesthésie réanimation de santé publique	112
5.3.2.3. Le corps des laborantins de santé publique (LSP)	113
5.3.2.4. Le corps des assistants sociaux de santé publique (ASSP)...	114
5.3.2.5. Le corps des assistants médicaux de santé publique (AMSP)	115
5.3.2.6. Le corps des manipulateurs en imagerie médicale de santé publique (MIMSP)	116
5.3.2.7. Le corps des aides-soignants de santé publique.....	117
5.3.3. Corps des pharmaciens et biologistes.....	117
5.3.3.1. Les pharmaciens	117
5.3.3.2. Le corps des préparateurs en pharmacie de santé publique..	118
5.3.3.3. Le corps des biologistes	119

5.3.4. Les corps communs.....	120
5.3.4.1.Le corps des administrateurs.....	122
5.3.4.1.1. Administrateurs.....	122
5.3.4.1.2. Administrateurs principaux	122
5.3.4.2.Le corps des attachés d’administration.....	123
5.3.4.3. Administrateurs principaux des services de santé	123
5.3.4.4.Le corps des ingénieurs en informatique et statistique	125
5.3.4.4.1. Assistants ingénieurs en informatique	125
5.3.4.4.2. Assistants ingénieur en statistique	126
Chapitre 5 : Représentations et attitudes envers le français dans le milieu hospitalier	125
1. Traitement du recueil des données.....	125
2. Analyse et interprétation des données, traitement des variables du cluster 1 (questions de 1 à 7)	126
2.1. Le sexe.....	127
2.2. L’âge.....	128
2.3. Lieux de résidence.....	129
2.4. Fonction occupée dans le milieu professionnel.....	130
2.5. Langue(s) de formation	131
2.6. Expérience professionnelle.....	132
3. Utilisation des langues en milieu socio-professionnel : traitement des variables du cluster 2 (questions de 8 à 15)	133
3.1. Première(s) langue(s) parlées (langue (s) maternelle(s)), avant l’entrée à l’école)	134
3.2. Langue parlée à la maison.....	135
3.3. Utilisation l’arabe standard au travail	135
3.4. Utilisation du français au travail	136
3.5. Langue au travail choix ou imposition.....	137
4. Analyse des clusters liés aux représentations et attitudes des locuteurs envers le français dans le milieu hospitalier.....	141
4.1. Milieux extrahospitaliers.....	142
• Usage du français en dehors de l’EPH	142
4.2. Milieux intra-hospitalier	143
• Fréquence de l’usage du français au travail.....	143
• Taux d’utilisation, évaluation du niveau de français.....	143
5. Représentations et attitudes sociolinguistiques envers le français dans le milieu hospitalier.....	147
6. Analyse des attitudes des locuteurs envers l’utilisation du français au travail.....	151
7. Représentations sociolinguistique de la langue française.....	151
8. Résultats du test d’association des mots : la langue française, les Français et la France.....	160

8.1. Mots associés à la langue française.....	161
8.2. Mots associés aux Français.....	163
8.3. Mots associés à la France	166
9. Perception de la langue française selon le test d'association des mots.....	168
9.1. Corps médical	168
9.2. Corps paramédical.....	169
9.3. Pharmaciens et biologistes.....	170
9.4. Personnel de l'administration.....	170
10. Perception globalisante du peuple français	171
10.1. Corps médical	171
10.2. Corps paramédical	171
10.3. Corps des pharmaciens et biologistes	172
10.4. Personnel de l'administration	172
11. Perception globalisante de la France.....	173
11.1. Corps médical	173
• La France corrélation avec l'Histoire, la religion et la réalité.....	173
11.2. Corps paramédical	173
11.3. Corps des pharmaciens et biologistes	175
11.4. Personnel de l'administration.....	175
12. Synthèse.....	175
12.1. Le français, langue étrangère, seconde et langue mondiale : des représentations liées aux statuts de langues	175
12.2. Le français, langue romane, langue des études universitaires et de la santé.....	176
12.3. Le français, langue de Molière, de la littérature française et du colonisateur	176
12.4. Le français, langue belle, facile et difficile	176
12.5. Le français : usage quotidien	177
12.6. Le français, langue de la communication, langue indispensable....	177
13. Perception globalisante du peuple et du pays	177
13.1. Les français aux yeux des professionnels de la santé	177
13.2. La France, pays du tourisme et de l'espoir	178
13.3. Allusion au patrimoine culturel.....	179
13.4. Allusion aux patronymes et toponymes	179
13.5. Allusion à la situation / relation/ faits intercommunautaires	179
13.6. La France, pays de la science /technologie /médecine et des études	180
13.7. La France pays de la mode et des parfums.....	180
13.8. La France, les français et la gastronomie	180
Chapitre 6 : Les langues dans les écrits professionnels : secteur de la santé de Jijel, attitudes et représentations.....	183
1. Langue(s) des écrits professionnels (écrits administratifs)	183
1.1. Langues des écrits intra-hospitaliers	184

1.1.1. Langue(s) des écrits des corps médical, paramédical et des pharmaciens et biologistes destinés aux services de l'administration de l'EPH.....	184
1.1.2. Langues des écrits de l'administration destinés aux différents employés de l'EPH.....	188
1.1.2.1. Langue de l'écrit envoyé aux médecins de l'EPH.....	188
1.1.2.2. Langue de l'écrit envoyé aux paramédicaux de l'EPH.....	189
1.1.2.3. Langue de l'écrit envoyé à un membre du personnel administratif de l'EPH.....	190
1.1.2.4. Langue de l'écrit envoyé aux agents de l'EPH.....	191
1.2. Langues des écrits destinées à l'extérieur de l'EPH.....	192
1.2.1. Langue de l'écrit destiné au directeur de la santé et de la population.....	192
1.2.2. Langue de l'écrit destiné au Ministère de la santé, de la Population et de la réforme hospitalière	196
1.2.3. Langue de l'écrit destiné au Wali	200
2. Langue(s) des prescriptions médicales.....	204
2.1. Réponses des enquêtés	205
2.1.1. Corps médical.....	205
2.1.2. Corps paramédical	206
2.1.3. Corps des pharmaciens et biologistes	208
2.1.4. Corps administratif	208
2.2. Lecture des réponses	209
2.2.1. Corps médical.....	209
2.2.2. Corps paramédical	210
2.2.3. Corps des pharmaciens et biologistes	213
2.2.4. Personnel de l'administration	213
2.3. Synthèse.....	213
3. Langues des affiches sanitaires : quelles langues sont préférées ?.....	216
Conclusion générale	219
Références bibliographiques.....	228
Annexes	
Résumé	

TABLE DES FIGURES

Chapitre 01		
Schéma 01	: Politiques linguistiques en Algérie post-indépendance.....	40
Chapitre 03		
Figure 01	: Carte de la wilaya de Jijel.....	68
Figure 02	: Composition du secteur de la santé de la wilaya de Jijel.....	70
Figure 03	: Organigramme de la Direction de la Santé et de la Population	72
Figure 04	: Organigramme de l'Etablissement public Hospitalier de Jijel - l'arrêté interministériel du 20 décembre.....	76
Chapitre 04		
Figure 01	: EPH Mohamed Seddik Ben Yahia – Jijel.....	108
Chapitre 05		
Figure 01	: Logiciel Sphinx Plus. V5.....	125
Figure 02	: Logiciel SPSS.....	126
Figure 03	: Ecart de l'utilisation des langues arabe standard et français au travail.....	136
Figure 04	: Langues imposées ou non au travail.....	139
Figure 05	: Langue choisie ou imposée au travail.....	139
Figure 06	: Répartition de l'utilisation des langues selon le corps professionnel.....	140
Figure 07	: Autoévaluation de la maîtrise du français.....	144
Figure 08	: Répartition du niveau de français selon le sexe.....	145
Figure 09	: Auto évaluation de la maîtrise du français.....	146
Figure 10	: Arguments liés à la nature du travail.....	148
Figure 11	: Arguments liés à l'histoire de la langue dans le pays.....	149
Figure 12	: Arguments liés au statut social de la langue.....	149
Figure 13	: Représentations de la langue française en milieu professionnel...	150
Figure 14	: Quelques attitudes envers le français dans le milieu hospitalier...	151
Figure 15	: Jugements sur la langue française	153
Figure 16	: Le français : langue de la médecine, des sciences paramédicales et des sciences de la technologie.....	155
Figure 17	: Jugements de la langue française.....	158
Figure 18	: Répartition des jugements selon le corps professionnel.....	159
Figure 19	: Représentations du français, France et les Français.....	181
Chapitre 6		
Figure 01	: Langues des écrits des médecins, paramédicaux, pharmaciens et biologistes destinés aux services de l'administration de l'EPH....	185
Figure 02	: Langues des écrits de l'administration destinés aux médecins de l'EPH.....	188
Figure 03	: Langues des écrits de l'administration destinés aux paramédicaux de l'EPH.....	189

Figure 04	: Langues des écrits de l'administration destinés au Personnel de l'administration de l'EPH.....	190
Figure 05	: Langues des écrits de l'administration destinés aux agents de l'EPH.....	191
Figure 06	: Langue des écrits destinés au directeur de la santé et de la population.....	193
Figure 07	: Langue de l'écrit destiné au Ministère de la santé, de la Population et de la réforme hospitalière.....	197
Figure 08	: Langue de l'écrit destiné au Wali.....	201
Figure 09	: Ordonnance en arabe.....	204
Figure 10	: Langue(s) des affiches sanitaires.....	218

TABLE DES TABLEAUX

Chapitre 02		
Tableau 01	: Politiques linguistiques menées en Algérie depuis l'indépendance..	49
Tableau 02	: Politique linguistique et statuts des langues en Algérie.....	60
Tableau 03	: Volume horaire consacré à la langue française.....	64
Tableau 04	: Volume horaire consacré à la langue anglaise.....	66
Chapitre 03		
Tableau 01	: Description physique de l'EPH Jijel	74
Tableau 02	: Langues de formation des médecins spécialistes, généralistes et pharmaciens.....	79
Tableau 03	: Langues de formation des chirurgiens-dentistes et paramédicaux..	80
Tableau 04	: Langues de formation des personnels de l'administration.....	82
Tableau 05	: Services et Unités d'Hospitalisation.....	85
Tableau 06	: Classification des types de documents selon la/les langue(s) utilisée(s) dans les services de l'administration.....	87
Tableau 07	: Classification des types de documents reçus selon la/les langue(s) utilisée(s).....	88
Tableau 08	: Classification des types de documents selon la/les langue(s) utilisée(s) dans les services hospitaliers.....	89
Tableau 09	: Classification des types de documents selon la/les langue(s) utilisée(s) dans la pharmacie et le laboratoire.....	90
Chapitre 4		
Tableau 01	: Opération de passation des questionnaires.....	100
Chapitre 5		
Tableau 01	: Répartition par sexe et par corps des répondants au questionnaire..	127
Tableau 02	: Répartition par âge et par corps des répondants au questionnaire...	128
Tableau 03	: Répartition par lieux de résidence des répondants au questionnaire	129
Tableau 04	: Répartition par corps et par fonction des répondants au questionnaire.....	131
Tableau 05	: Répartition selon les Langue(s) de formation.....	131
Tableau 06	: Répartition selon l'expérience professionnelle.....	132
Tableau 07	: Répartition selon la (les) première(s) langue(s) parlées (langue (s) maternelle(s)), avant l'entrée à l'école).....	133
Tableau 08	: Répartition selon la langue parlée à la maison.....	134
Tableau 09	: Utilisation de l'arabe standard au travail.....	135
Tableau 10	: Utilisation du français au travail.....	136
Tableau 11	: Imposition ou non des langues au travail.....	138
Tableau 12	: Utilisation du français en dehors du milieu hospitalier.....	142
Tableau 13	: Taux d'utilisation du français et autoévaluation par les locuteurs...	143
Tableau 14	: Répartition du niveau en langue française selon le sexe.....	144
Tableau 15	: Jugements des enquêtés sur la langue française.....	152

Tableau 16	: Mots associés à la langue française.....	163
Tableau 17	: Mots associés au Français.....	165
Tableau 18	: Mots associés à la France.....	168

Chapitre 6

Tableau 01	: Langue(s) des écrits des corps médical, paramédical, des pharmaciens et biologistes destinés aux services de l'administration de l'EPH.....	184
Tableau 02	: Justifications des choix de langue(s) des écrits des corps médical, paramédical, pharmaciens et biologistes destinés aux services de l'administration de l'EPH.....	187
Tableau 03	: Langue de l'écrit envoyé aux médecins de l'EPH.....	188
Tableau 04	: Langue de l'écrit envoyé aux paramédicaux de l'EPH.....	189
Tableau 05	: Langue de l'écrit envoyé à un membre du personnel administratif de l'EPH.....	190
Tableau 06	: Langue de l'écrit envoyé aux agents de l'EPH.....	191
Tableau 07	: Langue de l'écrit destiné au directeur de la santé et de la population	192
Tableau 08	: Justifications du choix de langue destinés au Directeur de la Santé et de la Population.....	195
Tableau 09	: Langues des écrits destinés au Ministère de la Santé.....	196
Tableau 10	: Justifications par rapport au choix de langue destinés au Ministère de la Santé.....	199
Tableau 11	: Langues des écrits destinés au Wali.....	200
Tableau 12	: Justification par rapport au choix de langue des écrits destinés au Wali.....	203
Tableau 13	: Justification des médecins par rapport à leur perception de l'ordonnance en arabe.....	205
Tableau 14	: Justification des paramédicaux par rapport à leur perception de l'ordonnance en arabe.....	207
Tableau 15	: Justification des pharmaciens et biologistes par rapport à leur perception de l'ordonnance en arabe.....	208
Tableau 16	: Justification du personnel de l'administration par rapport à leur perception de l'ordonnance en arabe.....	208
Tableau 17	: Langue (s) préférée(s) pour les affiches sanitaires.....	217

Introduction générale

Introduction générale

L'Algérie est un pays plurilingue et multiculturel. Il se caractérise par une situation sociolinguistique très complexe (Sebaa Rabah (2002), Khaoula Taleb Ibrahimi (2004), Benkhelil Rima(2014)). Plusieurs langues y co-existent de façon souvent conflictuelle et concurrentielle (Bektache Mourad, 2009).

L'Algérie a subi la présence de nombreuses conquêtes. Ces présences plus ou moins longues ont entraîné des brassages linguistiques et culturels indélébiles.

En effet, l'Algérie offre un panorama riche en matière de plurilinguisme. Sa richesse linguistique, avec toutes les ambiguïtés et les particularités qui ne cessent de se produire, font d'elle une source inépuisable d'interrogations et de recherches. C'est cette diversité linguistique et sa complexité qui frappent l'observateur lorsqu'il est confronté à la situation algérienne, S. Abdelhamid (2002) affirme que « *le problème qui se pose en Algérie ne se réduit pas à une situation de bilinguisme, mais peut être envisagé comme un phénomène de plurilinguisme* ».

La situation sociolinguistique algérienne est multidimensionnelle. Elle se caractérise par la présence de plusieurs langues et variétés de langues. La relation entre ces entités linguistiques est complexe. A titre illustratif, l'arabe se présente sous plusieurs formes et appellations dites « classique », « standard », « scolaire », « moderne », « littéral », « populaire », « dialectal », « dardja », « algérois », etc. La situation de l'arabe en Algérie est des plus complexes, puisque l'arabe formel (classique, littéral, moderne) n'est pas celui parlé par les locuteurs algériens. Une partie de la population ne comprend et ne parle pas cette langue. Les enfants issus, pourtant, des familles arabophones, ne la comprennent pas à leur entrée à l'école. Elle est perçue, dans ce cas précis, comme « langue étrangère ». L'arabescolaire est la « *langue maternelle de personne dans le monde arabe* » écrit A. Dourari (2012) à ce propos. Dans tous les domaines formels, elle est la langue utilisée. Sa présence en

Algérie est uniquement imposée par les textes de lois. Par contre, la langue arabe dite (dardja), parlée par les Algériens dans leurs échanges quotidiens ne bénéficie d'aucune existence dans les textes législatifs algériens. En somme, la langue de tous les jours, celle parlée par la population existe sur le terrain mais pas dans la constitution algérienne. Paradoxalement, l'arabe dit classique, réservé à des domaines formels, lui, bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle et populaire. Il est considéré comme la langue de Dieu : languesacrée.

En outre, la langue dite « amazighe », « berbère », reconnue comme langue nationale et officielle récemment, n'existe pas en tant que langue unique. Elle est définie comme langue

«dont l'unité est abstraite » (S. Chaker, 2013) du fait de l'absence d'une langue standardisée clairement définie. L'intercompréhension entre ses variétés est parfois difficile voir quasi-inexistante. Cette situation rend son enseignement et sa standardisation complexe. Pour illustrer sa situation complexe, nous citons le cas de sa prise en charge dans le secteur de l'éducation. En effet, le berbère est généralisé dans certaines régions de la Kabylie, mais elle est enseignée de façon éparse dans les autres régions de l'Algérie. Son enseignement est fait sous formes de variétés. A Batna on y enseigne le chaoui, à Bejaia et Tizi Ouzou le kabyle.

Qu'en est-il de la situation de la langue française, notre objet d'étude ?

La langue française, quant à elle, continue d'exister et ce malgré la politique d'arabisation adoptée en Algérie. Elle est la langue d'enseignement dans les universités algériennes, les écoles privées et les écoles normales supérieures. Elle continue d'être la langue de l'administration dans plusieurs secteurs économiques et administratifs. Dans le contexte algérien, la langue française vit une certaine ambivalence (A. Azouzi, 2008). Elle est considérée comme langue de l'« ennemi français », du « colon », des « impies », mais de l'autre côté, elle est la langue de « prestige ». Les personnes qui développent des discours les plus virulents envers elle continuent d'inscrire leurs enfants dans des écoles où l'enseignement est fait en français, envoient leurs progénitures dans des universités françaises et s'y établissent pour leur retraite.

Notre recherche lève le voile sur un aspect de la situation des langues en Algérie, notamment la langue française. Elle s'inscrit dans une optique qui vise à contribuer à la réflexion sur l'évolution de la politique linguistique algérienne depuis l'indépendance. Nous allons tenter de comprendre quel statut sociolinguistique est attribué à cette langue dans un domaine précis : le secteur public de la santé.

Partant du postulat selon lequel la langue française continue à être présente et utilisée dans les secteurs socioéconomique et administratif en Algérie et que des représentations impactent son utilisation, nous ciblerons, dans le cadre de ce travail, la position épilinguistique des locuteurs vis-à-vis de la langue française. En observant les pratiques langagières des employés dans les différents secteurs sanitaires et/ou administratifs, publics ou privés, dans différents contextes et différentes situations formelles ou informelles, nous avons constaté une omniprésence de la langue française qui est censée être interdite d'après la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 « portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe, modifiée par la loi du 21 décembre 1996 » (journal officiel n°03 :2). C'est cette présence justement dans les situations formelles, professionnelles voire « officielles » qui nous a motivé à mener cette étude.

Notre recherche s'inscrit dans une dimension sociolinguistique qui est centrée sur l'ensemble des employés travaillant dans le secteur de la santé. Ainsi, elles'articule autour de la langue française : son statut, son rôle et sa place. De plus, nous tentons de donner un aperçu de son évolution dans le secteur de la santé en analysant les représentations sociolinguistiques.

Notre travail n'est qu'une suite à plusieurs études menées afin de décrire la politique linguistique algérienne, d'éclaircir la situation sociolinguistique en Algérie et de porter un regard sur les langues utilisées par les locuteurs algériens dans les différentes situations de la vie professionnelle et sociale.

La question des langues a depuis longtemps-même avant l'indépendance de l'Algérie- été au centre d'intérêt des chercheurs. Mais la question de la vie des langues dans le monde socioprofessionnel algérien est très récente. Les études sociolinguistiques s'intéressent aux politiques linguistiques menés en Algérie en y intégrant l'aspect statutaire des langues dans le secteur économique et administratif. Khaoula Taleb Ibrahim (1997) dans son livre « *Les Algériens et Leurs Langues* » posait la question de l'arabisation au milieu algérien et mettait l'accent sur les adultes afin de montrer que le problème concernerait « *l'ensemble de la société, et particulièrement le milieu scolaire* ». Plusieurs réflexions sur la même problématique ont été mises en avant, et Naziha Ben Bachir (2007) a abordé la question du processus de planification linguistique mis en place au niveau de la société SONATRACH depuis sa nationalisation. L'auteure constate que les relations et l'organisation du travail sont toujours exercées en français dans cette entreprise. Et que le choix linguistique ne se pose pas en termes de choix entre l'arabe classique et le français mais en termes de maîtrise de l'anglais puisque c'est la langue qui domine dans le secteur des hydrocarbures dans le monde.

Cherfaoui Fatima Zohra (2008) dans sa contribution, s'intéresse à la langue du travail, au niveau de la société économique SONELGAZ. Elle a étudié comment se fait le choix de la langue du travail dans les entreprises algériennes du secteur économique, et dévoiler les enjeux politiques, économiques et sociaux qui se rattachent à ce choix linguistique. Parallèlement, elle s'est employée à détecter le rôle et l'influence de cette langue sur le marché du travail en Algérie. En se basant sur une enquête menée au sein de cette entreprise, l'auteure constate que : le français domine le marché du travail en Algérie, il reste la principale langue du travail dans le secteur économique. De façon spécifique, il résulte de son étude que les choix linguistiques dans l'entreprise de la SONALGAZ ne sont pas centralisés, ni formalisés, ils dépendent du : type de message, type de tâche, type d'objectif de communication et type de profil d'instruction de l'employé. L'étude révèle également, l'influence accrue de la mondialisation sur les représentations et les pratiques langagières des employés dans les situations du travail. Ceci est

confirmé par l'importance accordée, ces dernières années, aux compétences en anglais. Pour ce qui concerne la politique linguistique de l'entreprise, le principal constat qui se dégage est qu'en Algérie, les entreprises ne développent pas une politique linguistique, d'ailleurs, les résultats montrent l'inadéquation entre la langue du travail et la politique linguistique algérienne.

Haouari Bellatreche (2009), a tenté de mesurer, d'appréhender et de commenter la place du français dans le secteur bancaire (la Banque Nationale de Mostaganem) à la lumière des textes de loi portant arabisation de l'administration. Il a constaté que : le français est une langue de travail et de négociation avec les différents partenaires, qu'ils soient nationaux ou qu'ils soient étrangers au niveau de la Banque Nationale d'Algérie. En effet, l'intérêt de son étude été de montrer que ces langues sont complémentaires et que le plurilinguisme est une richesse.

Aussi, **Nadia Grine (2009)** décrit les territoires conquis par la langue arabe, l'école, la justice, le domaine de l'économie (notamment les hydrocarbures), des finances et les sciences et technologies. Cette dernière cite l'exemple de SONELGAZ et évoque une arabisation de façade parce qu'elle se limite à la correspondance avec l'administration centrale (cité par Afaf Boudebia-Baala, 2012 : 28).

Nadjiba Benazouz (2011), dans son article : *Politique Linguistique en Algérie, Arabisation et Francophonie*, expose les fondements culturels et idéologiques de la politique linguistique appliquée en Algérie en mettant l'accent sur la notion de francophonie. Elle constate que la langue française occupe toujours une place fondamentale dans notre société, et ce, dans tous les secteurs : social, économique, éducatif. En outre, elle signale également, que cette langue coexiste de toute évidence avec d'autres langues qu'elles soient institutionnelles (l'arabe classique) ou non institutionnelles, telles que les langues maternelles comme l'arabe algérien et toutes les variantes du berbère. Par rapport à ces langues, l'auteure a pu observer le fait que le français garde une place significative dans la vie quotidienne des algériens, qu'il s'agisse de l'étudiant, du commerçant, de l'homme d'affaire et de l'homme politique.

Sans perdre de vue les résultats obtenus par ces chercheurs, notre intérêt se porte sur la situation du français dans le secteur public de la santé de la wilaya de Jijel. Un secteur sensible et important dans la mesure où il est chargé de développer et de mettre en œuvre toute mesure de nature à encadrer les activités en matière de santé et de population. Le secteur de la santé embrasse non seulement plusieurs établissements et plusieurs services, il embrasse notamment plusieurs domaines complémentaires, les domaines administratif, technique, médical et paramédical. La langue de la communication en son sein est partiellement différente de celle des autres secteurs. A l'écrit, cette langue peut être l'arabe standard, ou le français. A l'oral ? Elle peut être l'arabe dialectal, le berbère ou le français. De plus, elle peut être la langue

administrative comme elle peut être la langue technique ou médicale qui se caractérise par la présence de termes de spécialité. De ce fait, ce milieu considéré, disons-nous, comme administratif-médical, est bilingue par la coexistence de l'arabe et du français.

Nous tenterons d'examiner le degré d'usage de la langue française dans le secteur de la santé et de vérifier comment est conçue la place qu'elle occupe par les employés.

Cette recherche nous permettra de faire un état des lieux sur les langues en usage et d'en dégager les explications qui sous-tendent le recours au français dans le cadre du travail, de connaître le poids du français dans le domaine administratif-médical, voire dans le secteur de la santé en Algérie et par conséquent de corroborer ou d'infirmer les conclusions de nos prédécesseurs.

En vue d'atteindre nos objectifs, nous nous posons les questions suivantes :

- Quelles sont les représentations sociolinguistiques des employés de l'EPH de Jijel, tant à l'égard de la langue française elle-même, que vis-à-vis de ses usagers et des autres langues ?
- Qu'est-ce qui sous-tend ces représentations ?
- Quelles attitudes ont les locuteurs vis-à-vis des langues en Algérie ? Comment ces attitudes se construisent-elles ? Quel impact ont-elles sur son statut sociolinguistique et sur l'utilisation du français dans le secteur de la santé ?

Pour répondre à ces questions, nous partons du postulat selon lequel la langue française bénéficie de représentations qui font d'elle une langue de travail dans le secteur de la santé, une langue indispensable, incontournable. Nous considérons également que les médecins algériens qui sont tous formés en français sont les vecteurs principaux de l'imposition de l'utilisation du français dans le secteur de la santé en Algérie. Le statut social élevé du médecin pourrait susciter une attitude positive envers cette langue. Nous posons également que du fait des politiques d'arabisation menées en Algérie, et des discours négatifs produits contre la langue française, des attitudes négatives sont constatables chez des locuteurs. Cela induirait un certain rejet/résistance de/envers la langue française.

Le français jouit d'un avantage par rapport aux autres langues étrangères car il est historiquement implanté en Algérie et utilisé par une élite. Cette langue est aussi la langue de l'enseignement supérieur des spécialités scientifiques autrement dit c'est la langue des sciences en Algérie. Ceci a entraîné en Algérie et dans les milieux professionnels algériens, non

seulement une diglossie (Arabe Classique/Arabe dialectal), mais aussi un bilinguisme (Français/Arabe).

Afin d'affirmer ou d'infirmer nos hypothèses, et par la nature de notre sujet, il nous paraît que l'Etablissement Public Hospitalier de Jijel (EPH Jijel) considéré comme hôpital de référence, supervisé par la Direction de la Santé et de la Population, et qui assure la couverture sanitaire d'une population estimée à 182 374 habitants, avec un taux d'accroissement annuel de 1,8%, est un terrain opportun pour la réalisation de notre projet. Ainsi, l'environnement sociolinguistique de ce dit secteur embrasse toujours l'arabe standard, l'arabe dialectal et le français.

Notre étude s'inscrit dans le sillage de la sociolinguistique, une science du terrain, qui « *prend en compte tous les phénomènes liés à l'homme parlant au sein d'une société* » (Boyer H, 1996). Et poursuit la réflexion menée par les sociolinguistes sur les représentations sociolinguistiques, car l'étude des représentations des langues est considérée comme « *une partie intégrante de l'objet d'étude de la sociolinguistique* » (J. Garmadi 1982 : 25).

Pour M.L. Moreau (1990), l'objectif de l'étude des représentations en sociolinguistique est double : « *d'une part, les images associées aux langues se présentent comme des témoins de la manière dont sont perçues les situations sociales ; elles permettent d'autre part de mieux comprendre les soubassements et les enjeux de la non-diffusion des langues, de leur maintien ou de leur disparition* ».

A partir donc, de la nature de notre sujet, nous tenterons de baser sur des principes méthodologiques de la sociolinguistique. Nous opterons pour une méthode hypothético-déductive, qui consiste à : « *proposer au départ de la recherche, à titre d'hypothèse, une réponse à une question, et à valider ou invalider cette réponse en la confrontant par expérimentation, en situation contrôlée, à des données sélectionnées* ».

Afin d'aboutir à cela, il nous semble que l'option pour l'enquête par « questionnaire » répond aux fins de notre étude.

Le questionnaire, technique d'investigation que nous avons utilisé dans notre travail consiste à collecter les informations qui nous permettent de connaître non seulement les langues utilisées dans les différents contextes mais aussi les rapports que les employés entretiennent avec celles-ci.

Le questionnaire a été destiné à l'ensemble des personnels des différents services de l'EPH de Jijel. Nous avons élaboré quatre questionnaires pour quatre corps différents, à savoir, les corps médical, paramédical, les pharmaciens et biologistes et le corps administratif. L'objectif général du questionnaire est de mettre en évidence le taux d'usage du français, de

connaître les motivations du choix de langue et de cerner le statut de la langue française par le biais des représentations des enquêtés (employés).

Notre recherche s'articule autour de deux parties. La première, considérée comme le soubassement théorique de notre travail, est subdivisée en trois chapitres.

Le premier chapitre est une description de la situation sociolinguistique de l'Algérie. Cela nous permettra de contextualiser notre thème de recherche. Il s'agira de décrire l'évolution de la politique linguistique algérienne pour comprendre comment/pourquoi le statut de la langue française a plusieurs fois changé. Nous présenterons l'histoire de l'Algérie et des langues en présences de l'Antiquité jusqu'au 1830, période de début du colonialisme français. Ensuite, nous passerons à la politique linguistique et culturelle en Algérie : la politique linguistique précoloniale, coloniale et postcoloniale. Ensuite nous nous concentrerons sur les langues en contact et en présence, l'arabe, le tamazight, le français et l'anglais.

Le deuxième chapitre est consacré aux politiques linguistiques appliquées en Algérie depuis l'indépendance, en particulier dans le domaine de la formation (éducation, université et autres secteurs de formation professionnel). Ce chapitre nous permet de déterminer les langues utilisées dans la formation des futurs employés en Algérie, et dans le cas de cette étude, de savoir le parcours linguistique dans la vie scolaire et universitaire des futurs médecins et paramédicaux.

Dans le troisième chapitre nous estimons nécessaire de présenter le terrain d'enquête, une monographie du secteur public de la santé et l'Etablissement Public Hospitalier de Jijel. Nous aborderons aussi la question de la formation en rapport avec les politiques linguistiques du pays. Cela nous permettra de cerner les langues utilisées dans la formation diplômante en Algérie.

La seconde partie de ce travail, constituée de trois chapitres, sera dédiée entièrement à l'analyse des données.

Le quatrième chapitre est centré autour de l'échantillon : description détaillée du corpus et répartition des résultats.

Dans le cinquième chapitre nous mettons l'accent sur les résultats des réponses obtenus dans le questionnaire. Nous dépisterons les traces des représentations sociolinguistiques que se font les locuteurs du français dans le domaine socioprofessionnel pour révéler leur impact sur l'imaginaire linguistique de nos enquêtés. Il sera question notamment de l'analyse des associations de mots à tout ce qui relève du français.

Le dernier chapitre se focalise sur l'analyse des jugements évaluatifs attribués à la langue française. Il s'agira de déterminer l'attitude de nos locuteurs envers les langues utilisées dans les écrits relevant du domaine professionnel médical.

Par ailleurs, l'idée d'entreprendre ce travail est née de notre connaissance du terrain et de notre expérience professionnelle à travers desquelles, il nous a été donné de mesurer le rôle et le poids du français dans le secteur de la santé.

Ce qui nous a motivée à choisir ce thème, c'est le constat que les recherches approfondies sur la situation du français dans ce secteur sont insuffisantes. Puis c'est un constat personnel après une longue observation dans ce secteur qui est notre milieu de travail, à savoir :

- Le français occupe une position privilégiée dans le secteur de la santé par rapport aux autres langues étrangères ; il est toujours utilisé par une élite, par les administrateurs du secteur de la santé, et même par les membres du gouvernement. De plus, cette langue est également la langue de l'enseignement supérieur des sciences médicales et paramédicales en Algérie, ce qui a entraîné en Algérie non seulement une diglossie (Arabe Classique/Arabe dialectal), mais aussi un bilinguisme (Français/Arabe) au sein de l'administration algérienne et des services hospitaliers.
- L'étroite relation entre le domaine administratif et le domaine de la médecine. Deux domaines différents, et chaque domaine à une langue (vocabulaire, lexique ...) propre à lui.
- L'arrivée d'une nouvelle génération formée en arabe. Cette génération, dans la plupart des cas se trouve obligé de travailler en langue française. Cette situation nous a poussée à examiner le degré d'usage du français et les raisons de cet usage.
- L'usage de la langue française dans des cas, et de la langue arabe dans d'autres cas tel que les services qui ont affaire à des instances étatiques arabisées (présidence, justice et services de la sûreté). Cela nous conduit à vouloir déterminer la fréquence de l'emploi de l'arabe standard et du français par les différents services du secteur de la santé.
- Il y a aussi, les erreurs dans la distribution des médicaments par les vendeurs en pharmacie à cause de l'écriture des médecins et de la langue (d'après une pharmacienne privée), où nous étions nous même une des patientes confrontées à cette situation.
- Puis il y a aussi, les patients qui ne sont pas tous des bilingues. La plupart d'entre eux n'arrive pas à comprendre la langue du médecin, donc, le diagnostic, les consignes

médicales. Aussi, beaucoup de malades rencontrent des difficultés lors de l'emploi des médicaments à cause de la langue.

Première partie

Premier Chapitre
La Situation Sociolinguistique de l'Algérie

Situation Sociolinguistique de l'Algérie

Dans ce chapitre, nous nous focaliserons sur la situation sociolinguistique de l'Algérie afin de comprendre la complexité du contexte dans lequel est menée notre étude. Nous ne pouvons pas bien évidemment parler de la situation des langues en Algérie sans aborder l'histoire de l'évolution de la situation sociolinguistique en Algérie. Or, nous estimons que l'origine des conflits linguistiques qui caractérisent l'Algérie réside dans l'histoire de ce pays. L'Algérie est un pays qui a vécu plusieurs invasions. Ce chapitre montrera justement comment on est arrivé à la situation que vivent les langues actuellement.

1. Données historiques : Histoire et Langues en présence

L'Algérie est un pays qui a subi plusieurs conquêtes. Les conquérants qui sont venus de différents pays et parfois lointains ont engendré des brassages linguistiques et culturels indélébiles.

1.1. De l'Antiquité au Moyen Âge

1.1.1. L'Antiquité

Il est connu que les premiers habitants de l'Algérie appelée à l'époque « Numidie » sont les *imazighens*. Leur langue, le « berbère ancien » ou appelé aussi le « libyque », « *est de la même famille que celle des Egyptiens, des Nubiens et des Abyssins* » (Bourget, 2003 :11).

Vers la fin du II^e millénaire, les Phéniciens s'installèrent en Algérie. Ils y établissent leurs comptoirs pour faire du commerce. Bien que leurs échanges langagiers avec les indigènes (berbères) fussent principalement dans le cadre du travail, autrement dit pour une prospérité commerciale, la langue berbère a subi plusieurs influences. Les Phéniciens utilisaient beaucoup plus leur vocabulaire commercial et marin. A ce propos Mbarak Elmili explique dans son livre « *l'Histoire de l'Algérie de l'Antiquité à nos Jours* » que la langue phénicienne « *n'était pas une langue de la littérature, mais une langue de la science.* » (Mbarak Elmili, 1964 : 135).

Les Carthaginois suivent les Phéniciens et occupent les mêmes comptoirs pour longtemps. Ils continuent au même plan que leurs prédécesseurs dans la construction du pays, mais aussi dans le développement du domaine de l'agriculture. Le punique « *langue sémitique voisine de l'hébreu* », « *langue des rois numides* », et « *langue officielle de Carthage* » entre en contact avec le berbère et devient aussi la langue officielle dans les tribus berbères selon Bourget (2003 :12).

En 156 av. J.-C., les Roumains occupent l'Algérie et transmettent à leur tour leur civilisation et leur langue latine. Afin de diffuser leur langue, les Roumains construisent des écoles. Et ils arrivent ainsi, à officialiser leur langue et interdisent l'usage d'une autre langue à l'écrit (Mbark Elmili, 1964 : 291). R. Kahlouche (1992 : 93) explique aussi à ce propos que *«la pénétration du latin était superficielle et limitée aux villes, pendant que les campagnes et les régions présahariennes étaient demeurées profondément berbérophones»*, le latin maintenait ainsi, son statut de langue, des militaires, de l'administration, de la culture, voire langue officielle et le berbère comme langue maternelle.

1.1.2. Le Moyen âge

En 455, les vandales occupent le pays, ils *utilisent leur langue germanique et l'écriture gothique ainsi que le latin dans les domaines de la législation et la diplomatie*. Leur présence était courte (455-533), ils n'ont pas pu influencer les Berbères des montagnes.

En 533, les Vandales disparaissent, et les Byzantins s'installent. Mais leur pouvoir n'a duré qu'un siècle, parce qu'il a fallu faire face à la conquête des Arabes. Les Byzantins comme les vandales n'influencent pas les Berbères sur le plan linguistique parce qu'ils s'étaient déjà familiarisés avec la langue des Grecs.

En 711, c'est le tournant majeur pour l'Algérie puisque la conquête arabe change, entre autres, la réalité sociolinguistique qu'a connue l'Algérie jusqu'à la fin de l'Antiquité. Le but des premiers envahisseurs était principalement religieux : la diffusion de l'Islam. Ainsi, les Berbères adoptent l'Islam, mais gardent leur langue surtout ceux habitant les montagnes. Ce n'est qu'à l'arrivée des Banou Hillal et leur langue parlée, qu'une influence sur le parler des autochtones a été constatée.

Les Berbères des villes adoptèrent progressivement l'arabe, considérant cette langue comme « un idiome divin ». Quant aux Berbères des montagnes, ils ne subirent que très faiblement l'influence linguistique étrangère et continuèrent à parler leurs langues ancestrales. Ce n'est qu'après le XI^e siècle que le berbère amorcera son déclin. C'est depuis cette époque qu'existe l'antagonisme entre Berbères et Arabes (ce qui inclut les Berbères arabisés) (Lionel Jean).

M. Benrabah (1999) note à ce propos qu'il existait deux variétés, une variété citadine, écrite, celle de la religion, des mosquées, de la prière et de la justice, véhiculée par les premiers envahisseurs, et une variété bédouine, dialecte du quotidien transmis par les Banou-Hillal.

1.2. De la fin du Moyen Âge à la colonisation française

1.2.1. Du X^e au XIX^e Siècle

On dit que l'Histoire des langues en Algérie s'arrête à la période de la conquête des Arabes, mais il faut souligner aussi que les Espagnols, les Portugais et les Turcs ont non seulement marqué leurs traces dans cette histoire exceptionnelle, voire originale, et jouent également un grand rôle dans le brassage cosmopolite des langues.

Dans les premières années de X^e siècle, les Espagnols occupent Mers El Kébir (1505), Oran (1509) et Bougie (1510) (Bourget, 2003 : 39). Oran était la ville des gouverneurs espagnols où leur langue et culture sont ancrées.

En 1416, les Turcs arrivent et dirigent l'Algérie en utilisant le *turc osmanli* comme langue officielle de l'administration. Mais, le turc n'influence pas l'arabe, déjà implanté dans le pays et le berbère langue maternelle. Dans ce sens, R. Kahlouche (1992 :136) souligne que « *l'arabe demeurait la langue la plus courante dans les villes, qui est généralement usitée par tous. Les osmanlis finissent d'ailleurs par l'apprendre et le parler* ». Le même auteur ajoute :

De fait, il (le turc) n'était parlé que par l'aristocratie navale qui était composée exclusivement de Turcs ou assimilés (Albanais, Grecs, Crétois, etc.) en nombre très réduit par rapport au reste de la population. J.M VENTURE DE PARADIS dénombrerait parmi les 50 000 âmes que comptait la ville au XVIII^e siècle, seulement 3000 Turcs. Par ailleurs, cette communauté était exclusivement masculine, car les femmes turques n'émigraient pas. L'usage de leur langue était de ce fait très restreint. Les Osmanlis finissaient d'ailleurs par apprendre et parler l'arabe. En s'assimilant linguistiquement, ils renforcèrent, par l'accroissement démographique des arabophones et par leur statut social (détenteurs du pouvoir), l'arabisation d'Alger. (R. Kahlouche, 1996:35).

Les Turcs apprennent des rudiments d'arabe ou font appel à des interprètes pour communiquer en arabe ou en berbère avec la population locale. En ce qui concerne les langues européennes, les historiens relèvent une présence importante de l'espagnol à l'Ouest du pays et de l'italien à l'Est. La majorité des citadins dans les villes parlent l'arabe local et les citadins juifs le judéo-arabe. Ce contact de langues va connaître un métissage pour servir de langue de communication entre Européens, Autochtones et Turcs et se constituer en « *lingua franca* » qui va se répandre comme langue pour les échanges commerciaux en méditerranée. Cette langue contient un lexique essentiellement espagnol, turc, italien et une

syntaxe vétuste arabe. C'est par son intermédiaire qu'un grand nombre de mots grecs, latins relevant de la navigation, de l'artillerie marine et de poissons figurent dans les dialectes algériens des villes.

Il est clair que cette diversité linguistique a influé considérablement sur ce qui devenait l'arabe dialectal ou plus précisément l'arabe algérien. Il est donc indiscutable que cet arabe venu à l'origine du Moyen-Orient, qui s'est installé par le contact et la religion, a irréfutablement évolué de manière particulière et acquis une spécificité. L'arabe maghrébin en général, et celui algérien en particulier se distingue nécessairement de ceux du Moyen-Orient en ce que les socles sur lesquels est venu se greffer l'idiome est différent. Alors que les parlers algériens ont des racines berbères, ceux du Moyen-Orient sont araméens. Et, dès l'origine, l'arabe coranique, celui qui est posé toujours comme référent, et que l'on enseigne aujourd'hui, langue officielle et nationale, a fonctionné dans l'imaginaire et a été vécu comme « *langue liturgique, destinée essentiellement à l'enseignement du coran et a officié les rituels religieux* ».

C'est dans cet échiquier linguistique, une multitude de « vocables » assurant une communication primaire et une langue arabe apanage de quelques lettrés religieux, dispensée sans aucun apprentissage sous forme de versets coraniques, mémorisés mécaniquement sans la moindre explication, partout sur le territoire, mais à un public très limité, qu'intervient la langue française durant la colonisation. Cette vision liturgique de la langue arabe fortement ancrée à la veille de la présence française va encore se renforcer et prendre un aspect définitif durant l'occupation.

L'extrait suivant tiré de l'« Histoire de l'Afrique du Nord » de Charles André Julien (1961) illustre la diversité des langues à Alger sous l'Empire turc.

La diversité des langues était à peu près aussi grande que celle des races. Le turc était la langue officielle, celle de l'aristocratie militaire et navale, car les renégats finissaient tous par parler turc. L'arabe dialectal gardait une place importante : non seulement, il était parlé par les vieux citadins (Baldis) et par les immigrés d'Espagne, mais c'était aussi le seul langage que comprissent les tribus des environs. Haédo ne dit rien du berbère, mais comme il signale la présence à Alger de nombreux kabyles, établis avec leur famille on est en droit d'affirmer que les dialectes kabyle et mozabite se parlaient au moins dans certains quartiers et à l'intérieur de bien des maisons. Enfin, les esclaves, quelques commerçants européens, certains renégats d'importation récente, usaient du *lingua franca*, langue destinée aux relations pratiques, composée d'arabe, d'espagnol, d'italien de provençal et après la bataille des Trois Rois, de quelques mots portugais, car il y eut alors à Alger à un subit afflux d'esclaves portugais vendus par El-Mançour.

Selon Ambroise Queffelec et all. (2002 : 13), « *le Maghreb central sous la domination turque connaît alors deux siècles de stabilité administrative, économique, politique et culturelle jusqu'en 1830, année qui vit l'Algérie subir l'invasion des troupes françaises* ».

1.2.2. Du colonialisme français (XIXe siècle : 1830) à l'indépendance (1962)

En 1830, l'Algérie connaît une occupation française. Une occupation qui a pesé sur les différents idiomes déjà implantés. En effet, dès les premiers temps de son occupation l'État français impose une politique de francisation afin d'asseoir définitivement la conquête du pays. Contrairement au Maroc et à la Tunisie, l'occupation de l'Algérie fut longue et rude. L'effacement de l'identité algérienne a commencé par le peuplement de l'Algérie par des Européens non français. La population européenne de nationalité non française était considérée comme un mal nécessaire. D'après Sinistri (2007), les Algériens fréquentaient leurs écoles coraniques en arabe dans un système d'éducation parallèle. À partir de 1870, l'enseignement traditionnel arabe était mal perçu par les colons européens qui les assimilent aux « écoles du fanatisme ». De leur côté les Algériens, voient dans ce comportement comme un refus de leur droit à l'éducation, une atteinte à leur intégrité culturelle et à leur religion. Les Algériens refusent alors d'envoyer leurs enfants dans les écoles françaises publiques. Les colons et certains immigrants français ont fini par dominer la société algérienne et imposer leur langue, qui devint quasi exclusive dans l'Administration, l'enseignement et l'affichage. D'ailleurs, une loi française de 1938 déclara même l'arabe comme « langue étrangère en Algérie ».

Après la Première Guerre mondiale, le nationalisme algérien se développe. C'est ainsi qu'en 1931, Abdelhamid Ben Badis en créant son Association des Oulémas Réformistes d'Algérie a déclaré: «*L'arabe est ma langue, l'Algérie est mon pays, l'islam est ma religion*». Mais dès 1954 beaucoup de chamboulements ont changé les données en Algérie. Avec la révolution algérienne, la France a tenté par tous les moyens de pacifier le pays. La colonisation française, qui a duré 130 ans, a créé un profond ressentiment contre la France de la part des Algériens. Et la séparation avec la France en 1962 s'est produite au prix d'une guerre marquée par une affirmation de l'identité collective axée sur l'islam et l'arabe. Suite à 130 ans de colonisation féroce, il s'est développé en Algérie une réaction négative, sinon une intolérance manifeste à l'égard de l'héritage français. Le français en Algérie n'est pas seulement perçu par une certaine élite islamiste comme une langue étrangère, mais comme le

symbole même de la colonisation et de la soumission. L'anglais est préféré du fait que les nouveaux dirigeants du pays soient formés au Moyen-Orient.

1.3. Indépendance de l'Algérie

La période post-indépendance va encore être le théâtre d'un nouvel échiquier linguistique par la présence de l'arabe algérien et le berbère, les deux langues parlées par la population, ainsi que le français. L'espagnol est également présent dans certaines régions de l'Ouest, et l'italien par endroits dans l'Est (de façon très réduite). L'arabe classique était la langue liturgique qui très peu utilisée (écrite dans les documents du FLN et ses organes). L'Algérie nouvellement indépendante se caractérise donc par une diversité linguistique héritée de son histoire.

Le premier président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Ahmed Ben Bella déclare par trois fois : «*Nous sommes arabes. Nous sommes arabes. Nous sommes arabes !* » Il a aussi affirmé dans la foulée : «*L'Algérie est un pays arabe et musulman. On ne le dissociera pas du reste du monde arabe* ». La constitution de 1962 dans son article 3 décrète : «*L'arabe est la langue nationale et officielle* ». Le pouvoir algérien refuse tout statut à l'arabe algérien et au berbère. Tous les régimes qui suivront par la suite s'inscriront dans la même politique linguistique jusqu'en 2016 où, pour la première fois de son histoire, la langue amazighe est instituée comme langue nationale et officielle.

2. Aperçu historique des politiques linguistiques appliquées en Algérie

Jean-Louis Calvet (1987 :154-155) considère la politique linguistique comme étant : «*l'ensemble des choix conscients effectués dans les domaines des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale* » et la planification linguistique comme : «*la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique* ». Dans le même sens, Benrabah (1999 : 97) relève que : «*la politique linguistique désigne l'ensemble des choix délibérés que fait un état pour gérer les rapports entre langues et vie sociale* ». De ces définitions, nous remarquerons l'existence d'une relation étroite entre la politique linguistique et la société, c'est-à-dire, que la société gère sa pluralité linguistique en choisissant une ou plusieurs langue(s) officielle(s). Selon Porcher et L. Faro-Hanoune (2000 : 6) «*une politique linguistique, c'est donc, l'action menée par une communauté pour développer au mieux (...) la diffusion de la ou des langue(s) qui y circule(nt)*».

2.1. Politique linguistique précolonial

La première politique linguistique existante en Algérie durant l'Antiquité est la politique linguistique de « berbèrisation » autrement dit « libycisation ». Le berbère, langue officielle ou non, mais elle était la seule langue de la population, la seule langue dominante, la seule langue du quotidien. Le berbère est une langue orale, la raison peut-être pour laquelle, une deuxième politique de « punicisation » s'applique.

Les Carthaginois ont imposé leur langue dans les comptoirs qu'ils occupaient : le « punique » devient la langue officielle de la nation. Gabriel Camps, cité par Dalila Morsly (1996 : 48) le confirme : « *c'est en punique que sont rédigées les dédicaces religieuses, les rares textes administratifs conservés, les épitaphes royales et les légendes monétaires...* ». Le punique selon Dalila Morsly (1996 : 49) est « *la langue de l'occupant, langue officielle et langue de l'écrit s'implante d'abord dans les centres urbains puis gagne progressivement les campagnes* ». Et le berbère reste comme langue « maternelle » :

Langues	Statut
Le berbère	Langue maternelle
Le phénicien	Langue véhiculaire
Le punique	Langue officielle

L'histoire des politique(s) linguistique(s) appliquées en Algérie ne s'arrête pas là. En effet, après la politique linguistique de « *Punicisation* », une politique de « latinisation » s'applique par les Romains et le latin devient la langue officielle du pays. C.-A. Julien (1994 : 96, cité par Dalila Morsly, 1996 : 51) note à ce propos que « *l'État romain, qui sait commander, a imposé aux peuples domptés non seulement son joug, mais sa langue* ». Le latin « *est la langue des relations formelles, de l'administration, des affaires, de l'église, de l'écrit. Le latin était aussi la langue de prestige et de réussite sociale* » (idem : 52). Par ailleurs, le « punique » s'est vu attribué le statut de langue seconde.

Langues	Statut
Le berbère	Langue maternelle
Le punique	Langue seconde
Le latin	Langue officielle

D'autres conquérants comme les Vandales et les Byzantins n'arrivent pas à changer cette politique linguistique, mais l'arrivée des Arabes remplace cette latinisation par la politique d'arabisation à partir de 711.

Cette arabisation s'est effectuée en deux phases. D'abord une arabisation des grandes villes telles Fès, Kairouan et Tlemcen (VII^e au XI^e siècle). L'arabe classique, proche du coran, « constitue la langue officielle ». Cette variété « écrite ou orale était propre aux lettrés, aux hommes de loi et aux notables citadins, est exclusivement utilisée dans les établissements tels que les écoles et les medersas ainsi que dans les institutions qui gèrent les affaires de l'État », explique Queffelec (2002 :17).

Durant cette période, le berbère est fortement présent, et ce n'est qu'à la deuxième phase qu'a eu lieu réellement l'arabisation, en touchant les campagnes et en dessinant les contours de ce qui va devenir les dialectes arabes du Maghreb :

L'invasion hilalienne est à coup sûr l'événement le plus important de tout le Moyen Âge maghrébin...les Bédouins apportèrent avec eux leur langue, que l'on distingue facilement des dialectes citadins, legs des premiers conquérants musulmans. De cet arabe bédouin viennent la plupart des dialectes arabes ruraux parlés aujourd'hui en Afrique du Nord. (Julien. C.A, 1994 : 144, cité par Dalila Morsly : 55).

De ce fait, une autre variété de l'arabe est présente avec l'arabe classique, c'est l'arabe dialectal, une variété orale, qui sert à l'interaction et à l'intercompréhension sociale entre les différentes populations, de souches tant arabes que berbères, aussi bien rurales que citadines, constituant la grande masse populaire (Queffelec : 2002 :17).

Enfin, dans cette période, l'arabe classique était la langue officielle, la langue de l'enseignement et de l'écrit, alors que l'arabe dialectal et le berbère étaient les langues du quotidien.

Langues	Statut
L'arabe classique	Langue officielle
Le berbère	Langue maternelle
L'arabe dialectal	Langue du quotidien

Par ailleurs, pendant la domination turque, cette politique linguistique d'arabisation n'a pas été changée, car les turcs n'ont pas imposé leur langue. D'ailleurs, il y a parmi les historiens ceux qui disent que « *la langue officielle des Turcs était l'arabe classique, mais (qu') entre eux ils parlaient le turc oriental...* » (A. Pellegrin, cité par Dalila Morsly), alors que d'autres avancent que « *le turc était la langue officielle, celle de l'aristocratie militaire et navale...* » (C.A. Julien, 1994 :643, cité par Dalila Morsly : 57).

Le turc selon Dalila Morsly est :

une langue de communication entre Turcs –ce qui explique qu'elle soit utilisée par l'aristocratie militaire et navale – et dans les familles Kouloughlis c'est-à-dire dans les familles mixtes : les Turcs qui épousaient les femmes du pays étaient déçus de certains de leurs droits et désignés par le terme de Kouloughlis. (Dalila Morsly : 57).

Langues	Statut
L'arabe classique	Langue officielle
Le turc	Langue du pouvoir, de communication, de l'aristocratie.
Le berbère	Langue du quotidien
L'arabe dialectal	Langue du quotidien

Enfin, on peut dire que depuis l'Antiquité, l'Algérie est un pays plurilingue, un pays où nous remarquerons que les langues étaient déjà inégales par le pouvoir social. Certaines étaient valorisées parce qu'elles étaient les langues des Rois ..., elles étaient donc, dominantes (Boyer) et d'autres étaient écartées voire dominées c'est les langues maternelles, véhiculaires, de travail, et du quotidien.

2.2. Politique linguistique coloniale

A la différence des autres envahisseurs, dès les premières années de son occupation de l'Algérie, la France interdit l'usage de l'arabe. Elle aspire à transformer le pays aussi bien sur le plan linguistique, humain, physique qu'économique.

L'État français applique une politique linguistique de francisation autrement dit de « dés-arabisation ». Il impose le « français » comme seule « langue officielle » contre les autres langues en présence. Le Duc Rovigo en 1843, déclare :

Je regarde la propagation de l'instruction et de notre langue comme le moyen le plus efficace de faire des progrès à notre domination dans ce pays ... le vrai prodige à opérer serait de remplacer peu à peu l'arabe par le français(...) qui ne peut manquer de s'étendre parmi les indigènes, surtout si la génération nouvelle vient en foule s'inscrire dans nos écoles. (Cité par Khaoula Taleb Ibrahim, 1997 :36)

Cette entreprise aura pour corollaire l'interdiction de l'usage de l'arabe qui ne reviendra qu'en 1938. L'arabe est donc confiné dès le début à la clandestinité.

De ce fait, cette politique va toucher systématiquement aussi bien l'ensemble des institutions étatiques qu'aux populations en présence (européens et berbères). Cette entreprise sera, par ailleurs, soutenue par un certain nombre de décisions d'ordre plus généralement politique (Dalila Morsly).

Pour ce faire, et conformément aux directives des militaires tel le Général Ducrot (Quefelec, 2002 :19), le Pouvoir français réduit l'enseignement de l'arabe en changeant le système éducatif algérien précolonial basé sur les principes religieux de l'Islam. Il élimine presque tous les établissements scolaires (écoles coraniques Medersas) et édifices religieux (Zaouias, mosquées). En effet, la langue arabe a fini par céder sa place à la langue française, et devient, ainsi, « *une langue étrangère, ennemie* » d'après Hadj Ali (1963 :13, cité par Quefelec et all. : 20).

Cette politique changera alors le statut des langues en présence.

Langues	Statut
Le français	Langue officielle
L'arabe classique	Langue étrangère
Le berbère	Langue du quotidien
L'arabe dialectal	Langue du quotidien

2.3. Politique linguistique postcoloniale

Au lendemain de l'indépendance, l'État algérien impose une politique linguistique d'arabisation, autrement dit une politique linguistique de ré-arabisation (Grand Guillaume). C'est-à-dire que l'arabe devient ou redevient la seule langue officielle dans le pays.

Cette politique inspirée pouvons-dire de celle des colonisateurs, repose « *sur un triptyque (la langue arabe, la religion musulmane, la nation algérienne) inspirée par la lecture téléologique du passé de l'Algérie* » (M. Yelles, 2002 : 20-21, cité par Ibtissem Chachou, 2010-2011 :119). Elle visait « *une restauration rapide de la civilisation arabo-musulmane en Algérie* » (ibidem), mais aussi une homogénéisation linguistique.

Une quête de l'identité algérienne qui s'affirme par l'arabisation (Kh. Taleb Ibrahim) était commencée bien avant l'indépendance. D'ailleurs, depuis le règne de l'Emir Abdelkader, un attachement à l'Islam et à la langue arabe était prouvé puisque : « *tous les documents officiels de l'État algérien d'alors, étaient rédigés en Arabe littéraire, y compris les textes échangés entre l'Emir et les militaires français et ses correspondances avec les responsables étrangers* » (cité par Kh. Taleb Ibrahim, 1997:176).

En février 1927, Messali Hadj, qui avait gardé un grand attachement pour les principes d'organisation léniniste, demande l'officialisation de la langue arabe lors de l'exposition du programme de l'E.N.A au Congrès anti-impérialiste de Bruxelles :

Programme politique :

- La langue arabe considérée comme langue officielle.
- L'instruction gratuite et obligatoire à tous les degrés en langue arabe. (Mohammed Harbi, 1985 : 16).

Aussi, les membres de l'Association des Oulémas algériens créée en 1931, présidée par Cheikh Abdelhamid Ben Badis, développent non seulement un programme culturel et religieux pour la restauration de l'identité de la population algérienne, et la revivification de la foi musulmane ; mais aussi, « *un consensus autour des revendications concernant la langue, sa reconnaissance officielle (elle doit avoir le même statut que la langue française)...* » (Khaoula Taleb Ibrahim, ibidem).

Par ailleurs, le Congrès Musulman (1936) présente des motions et des chartes revendicatives au gouvernement français (le Front populaire) :

- Motions issues du Congrès Musulman et publiées dans « lutte sociale»

- Motions présentée par les Oulémas et adoptée à l'unanimité (juin 1936) à main levée.

« La langue arabe sera reconnue comme langue officielle au même titre que la langue française.

Toutes les publications officielles devront être faites en arabe et en français. L'enseignement privé bénéficiera de la même liberté que celle dont jouit l'enseignement français ».

- Charte revendicative du peuple algérien musulman

« Abrogation de toutes les dispositions d'exception concernant la langue arabe et tendant à la classer comme langue étrangère. Liberté d'enseignement pour la langue arabe et d'expression pour la presse arabe. »

Pour arriver à ces fins, les Oulémas entendaient faire porter leurs efforts d'abord sur l'enseignement de l'arabe, ensuite sur la diffusion du patrimoine culturel arabo-musulman, au lieu et présent. « Tout le modernisme et toute la culture de notre époque au moyen de la langue arabe » (EL Ibrahim) une meilleure connaissance de la langue arabe, classique et modernisée, un public de langue arabe plus nombreux permettraient seules la renaissance culturelle et politique de leur pays. Plus encore, le sentiment d'appartenance à l'aire culturelle arabe s'en trouverait renforcé et la personnalité nationale algérienne revérifiée. C'était dans l'arabisme et par lui que l'Algérie retrouverait ses racines culturelles » (cité par Khaoula Taleb Ibrahim, 1997 :179,180).

À partir de là, nous constatons que l'objectif des Oulémas, c'est la préparation d'une élite formée en arabe, attachée à l'Islam et à la langue arabe pour une Algérie indépendante.

De son côté, le Mouvement Nationaliste, définit les grandes lignes de ce que sera l'Algérie indépendante dans le programme de Tripoli. En voici la teneur :

a) La restauration de la culture nationale et l'arabisation progressive de l'enseignement sur une base scientifique. De toutes les taches de la

révolution, celle-ci est la plus délicate, car elle requiert des moyens culturels modernes et ne peut s'accomplir dans la précipitation sans risque de sacrifier des générations entières.

b) La préservation du patrimoine national de culture populaire.

c) L'élargissement du système scolaire par l'accession de tous à tous les niveaux de l'enseignement.

d) L'algérianisation des programmes par leur adaptation aux réalités du pays.

e) L'extension des méthodes d'éducation de masse et la mobilisation de toutes les organisations nationales pour lutter contre l'analphabétisme et apprendre à tous les citoyens à lire et à écrire dans les délais les plus brefs.

Sans scolarisation massive et intensive, sans la formation de cadres techniques, administratifs et enseignants, il sera difficile de prendre rapidement en main tous les rouages de l'économie nationale. (Congrès de Tripoli, juin 1962 :23).

2.3.1. La politique d'arabisation durant la présidence d'Ahmed Ben-Bella

Après l'indépendance, le premier président Ahmed Ben Bella continu la quête de l'identité algérienne selon la feuille de route tracée par ces prédécesseurs. Ce dernier déclare dans son discours officiel en date du 05 juillet 1963 « *Nous sommes des Arabes, des Arabes, dix millions d'Arabes. [...] il n'y a d'avenir pour ce pays que dans l'arabisme* » (discours du 5 juillet 1963). Son but était « *l'unité arabe* ».

De ce fait, Ben Bella réaffirme le monolinguisme de l'état algérien. Car, la diversité linguistique menace l'unité nationale, qui ne pourra être réalisé que par l'arabe et l'islam, « *l'arabisation est devenue synonyme de ressourcement, de retour à l'authenticité, de récupération des attributs de l'identité arabe qui ne peut se réaliser que par la restauration de l'arabe et une récupération de la dignité bafouée par les colonisateurs et condition élémentaire pour se réconcilier avec soi-même* » (Khaoula Taleb Ibrahim, 1995 :186).

L'arabisation effervescente (Grand Guillaume) de Ben Bella s'applique à la rentrée de 1963 aux écoles et en 1964, il déclare l'arabisation totale de la première année du primaire (Grand Guillaume). L'application de cette déclaration n'était pas facile, parce que l'Algérie n'a pas assez d'enseignants susceptibles d'enseigner la langue arabe. Pour remédier à cette

situation, on a fait appel à des instituteurs égyptiens. L'enseignement des élèves algériens par ces orientaux était également difficile, car, l'arabe égyptien rend la communication difficile, voire impossible surtout avec les élèves berbères.

Cette première constitution de l'Algérie indépendante, démontre alors, à quel point l'Islam et l'arabe ont joué un rôle dans la libération du pays. D'ailleurs, les deux concepts deviennent les deux pôles de la « *résistance algérienne* » ; « *L'islam et la langue arabe ont été des forces de résistance efficaces contre la tentative de dépersonnalisation des Algériens menée par le régime colonial.* » (Constitution, 1963, par.9)

Décrétée la langue arabe, langue du « Coran », de « l'Islam », source de résistance contre le colonisateur, comme langue nationale et officielle de l'État est un acte à double objectif, d'une part, l'union nationale. D'autre part, l'annonce officielle de l'appartenance de l'Algérie aux pays arabo-musulmans « *elle est partie intégrante du Maghreb arabe, du monde arabe et de l'Afrique* » (Constitution, 1963, art.02).

D'ailleurs, le concept « arabisation » ou « Ta Rib *تأريبا* » qui veut dire « *rendre arabe ce qui ne l'est pas* » ; s'utilise pour la première fois dans cette même constitution : « *La réalisation de l'arabisation effective doit avoir lieu dans les meilleurs délais sur le territoire de la république. Toutefois, par dérogation aux dispositions de la présente loi, la langue française pourra être utilisée provisoirement avec la langue arabe* » (constitution, 1963, art. 76).

Cet article nous montre le grand effort qu'a fait l'État algérien pour l'établissement et la réussite de l'arabisation autrement dit, de la défrancisation du pays dans tous les domaines, qui étaient et qui restaient totalement francisés au lendemain de l'indépendance.

Il est à noter également, que l'objectif de cette constitution de l'année 1963 est de montrer à tous les pays du monde la réaction anti-française des Algériens possédant une culture, une langue et une identité propre à eux, loin de celle du/des Français voire du colonisateur.

2.3.2. La politique d'arabisation durant la présidence de Houari Boumediene :

À partir de l'année 1965, Houari Boumediene qui « *qualifie la langue arabe* » de « *langue de fer et de l'acier* », relance la politique d'arabisation. D'ailleurs, durant sa présidence, l'arabisation fut élevée au rang des tâches nationales (Amal Abaci, 2013-2014 :95). Pour cette raison, A. Taleb Ibrahim, Ministre de l'Éducation (1965 au 1967) déclare que l'arabisation : « *est une de nos options fondamentales. Il ne s'agit pas de refuser le dialogue avec les autres peuples et les autres civilisations, il s'agit de redevenir nous-mêmes, de nous enraciner dans notre sol et dans notre peuple, pour mieux assimiler ensuite ce que les autres*

peuvent nous apporter d'enrichissement » (A.T. Ibrahimi, in Khaoula Taleb Ibrahimi, 1995 :191).

Afin de relancer ce projet, le Ministre de l'Éducation applique l'arabisation de la deuxième année primaire à la rentrée de 1967. Mais cette politique d'arabisation ne se limite pas au niveau de l'enseignement, elle s'élargit davantage et touche d'autres domaines à savoir : la justice, l'enseignement universitaire et les médias. D'ailleurs, il y a eu l'implantation d'une section arabe à la faculté de droit et d'une licence d'histoire en arabe (El- Moudjahid, 1967-1968), mais aussi, l'apparition du journal « Echaab, الشعب » entièrement rédigé en langue arabe.

Aussi, en 1968, l'arabisation vise un autre secteur celui, de la fonction publique. D'ailleurs, l'ordonnance n° 68-92 du 26/04/1968 « *rend obligatoire, pour tous les fonctionnaires de maîtriser la langue arabe* » (Journal officiel n° 36 du 03 mai 1968). En revanche, l'application de cette ordonnance n'a pas été facile, voire impossible, même. Les fonctionnaires avaient un faible niveau de connaissances en langue arabe. Cela a imposé la signature du décret n° 69-9 du 08/02/1969 portant création dans tous les ministères d'un bureau d'interprétariat chargé de traductions écrite et verbale en langue arabe de tous types de documents (correspondances, textes officiels, décrets et lois officielles) (Journal officiel n° 13 du 11 février 1969).

L'année 1971 désignée par le gouvernement de l'époque comme « *année de l'arabisation* », elle voit l'intensification des mesures d'arabisation par la mise en place des premiers organes de contrôle : ordonnance du 20/01/1971 : portant extension de l'obligation pour les fonctionnaires de connaître la langue arabe : arrêté du 20/08/1971 portant arabisation de l'enseignement supérieur ; arrêté du 12/10/1971 portant création des premières commissions permanentes pour l'arabisation au sein des universités (Queffelec, 2002 : 52) .

En 1973, le décret du 06/11/1973 : portant création de la commission nationale d'arabisation, structure nationale de contrôle, d'évaluation, d'organisation et de planification de l'arabisation, dirigée par le président de la République ; tenue en décembre du 2^o congrès sur l'arabisation.

En 1975, une première conférence sur l'arabisation.

Le projet de l'arabisation se poursuit en 1976 et prend ainsi un autre chemin, l'environnement, l'état civil (*Al-Chaab*, 1976), les noms de rues, les plaques d'immatriculation et de l'affichage s'arabisent. Mais aussi, il y a eu la déclaration du vendredi jour de repos hebdomadaire, à la place de dimanche (Journal officiel, 17 août 1976).

En avril 1977, le projet d'arabisation a connu une pause à cause d'un changement ministériel. En fait, Mostefa Lacheraf est nommé Ministre de l'Éducation, et Abdellatif Rahal Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

À peine installé au ministère, Lacheraf limoge Mehri et toute son équipe de hauts fonctionnaires. Ils iront se réfugier au parti du FLN où ils constitueront un groupe de pression redoutable. Il se défait des professeurs irakiens que Mehri avait en réserve pour arabiser l'enseignement supérieur. Il reprend la formation d'enseignants bilingues et rétablit une section « lettres bilingues » alors que toutes les sections littéraires avaient été arabisées. De son côté, Abdellatif Rahal insistera à plusieurs reprises sur les inconvénients que présente une arabisation de l'enseignement supérieur, dans un pays où l'emploi est fortement lié à la langue française, et anglaise éventuellement.

Cette pause sera de courte durée. Lacheraf se livre à des polémiques maladroites, il se heurte aux intrigues du clan arabisant fort puissant dans l'Éducation nationale et représenté au Conseil des ministres par Taleb-Ibrahimi. Celui-ci se verra rappeler par Lacheraf que, étant à sa place, il avait, dans l'un des conseils des ministres des années 1960, dit à propos de l'arabisation : « Cela ne marchera pas, mais il faut la faire! »

Malade, Boumediene n'aura plus l'énergie de le soutenir, et sa mort, le 27 décembre 1978, met un terme à cette pause de l'arabisation (*Al-Chaab*, septembre 1977).

2.3.3. L'arabisation durant la présidence de Chadli Bendjdid (1979-1992)

L'arrivée du colonel Chadli Bendjdid au pouvoir et de Kharoubi au Ministère de l'Éducation Nationale, relance le projet d'arabisation. Aussi, il faut bien signaler que la grève des étudiants arabisants en novembre 1979, a joué un rôle important dans l'arabisation de la fonction publique. Ils exigent l'application immédiate de l'arabisation de l'administration au terme de leurs études (Le Monde, Janvier, 1980).

En 1981, l'État installe un Haut Conseil de la Langue nationale chargé du suivi et du contrôle de l'arabisation. Et la mise en place de l'enseignement du calcul en arabe.

Depuis 1989, l'enseignement du primaire et du secondaire se dispose en langue arabe, et le français n'est plus langue d'apprentissage pour aucune matière autre que le français lui-même.

La signature de l'article 15 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 modifiée par celle du 21 décembre 1996 : « portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe », impose et réaffirme que l'arabe classique est la seule langue d'enseignement : « *L'enseignement, l'éducation et la formation dans tous les secteurs, dans tous les cycles et dans toutes les spécialités sont dispensés en langue arabe, sous réserve des modalités d'enseignement des langues étrangères* ».

Cette loi est claire. La langue officielle en Algérie est l'arabe, les autres langues sont interdites dans l'administration.

2.3.4. L'arabisation durant la présidence d'Abdelaziz Bouteflika (1999-2018)

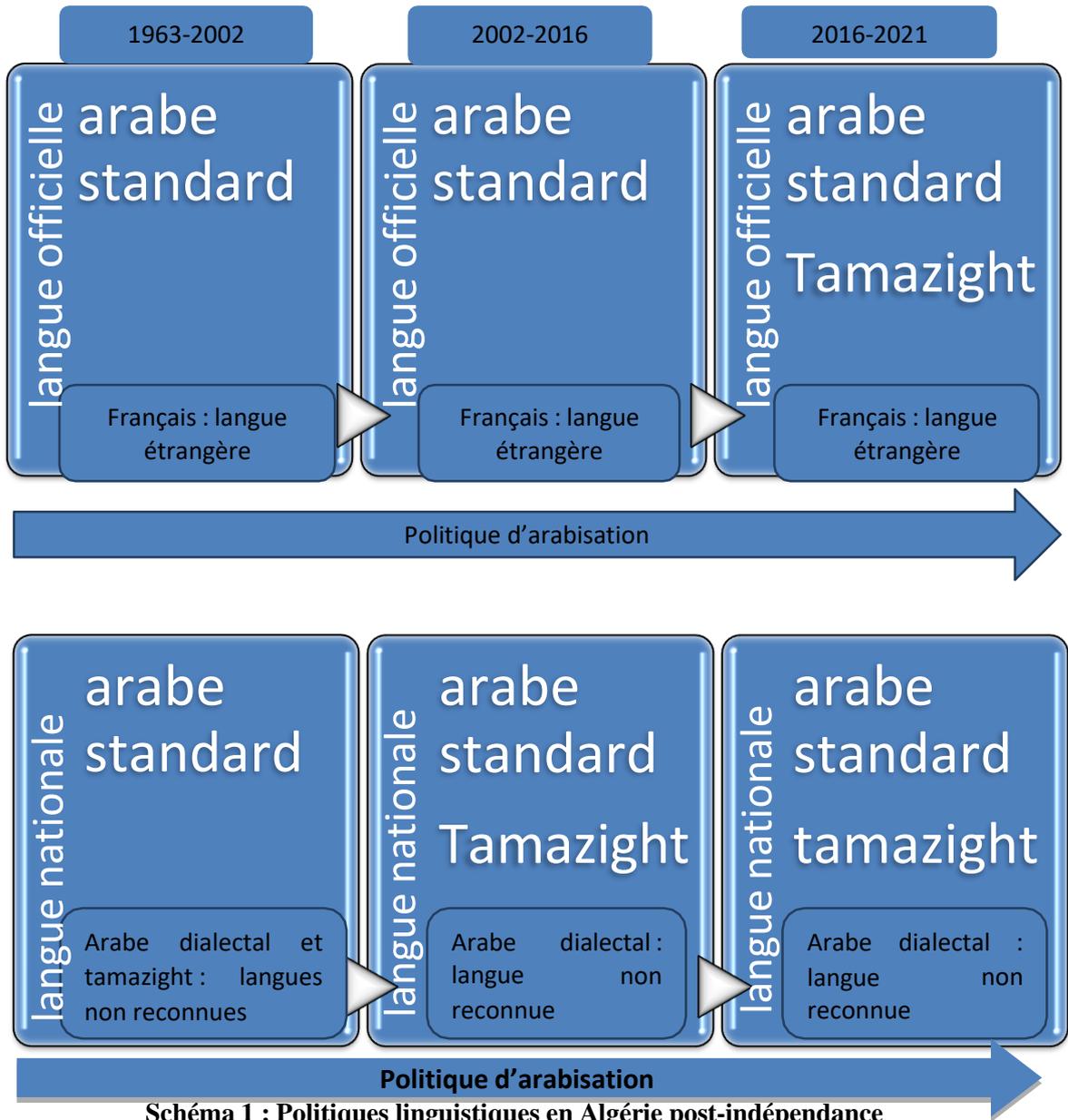
Le président Abdelaziz Bouteflika à la différence de ses prédécesseurs s'exprime publiquement en langue française. Il relativise les problèmes de langue au cours d'une conversation en français avec les étudiants lors de la Journée de l'étudiant, le 19 mai, retransmise par la télévision, en disant : « S'il faut apprendre le japonais pour que l'élite algérienne puisse se mesurer aux compétences des autres nations, nous apprendrons le japonais » (Grand Guillaume). Ainsi, il affirme qu' « il n'y a jamais eu de problème linguistique en Algérie, juste une rivalité et des luttes pour prendre la place des cadres formés en français » (cité par Grand Guillaume).

Par ailleurs, l'ancien Premier Ministre Algérien Abdelaziz Belkhadem interdit formellement toute tentative de retour au français qui l'a qualifié de « régression ». (Christophe Dubois, 2015 : 208).

Aussi, il a déclaré au Sommet de Beyrouth (2002), qu'il est « *pour l'enseignement de la langue française dès la première année à condition que le français ne soit pas une langue d'enseignement qui étoufferait la langue arabe* ». (A. BELKHADEM, 2002, cité par Benazouz Nadjiba :43).

En 2002, face aux revendications des berbérophones, le berbère accède au statut de langue nationale par un amendement de la constitution. Et ce n'est qu'à 2016 qu'il atteint le statut de langue nationale et officielle.

2.3.5. Récapitulatif des politiques linguistiques menées en Algérie depuis l'indépendance



3. Les langues en présence et en contact

Comme nous avons précisé préalablement, l'Algérie est un pays qui se caractérise par une situation de plurilinguisme. Par conséquent, nous jugeons utile de présenter chacune des langues en présence, de définir leurs statuts ainsi que les différentes fonctions sociales qui leur sont attribuées.

3.1. L'arabe classique et l'arabe moderne

L'arabe est une langue sémitique. Elle est d'origine du Proche-Orient et plus précisément de la tribu des Quoraich de l'Arabie Saoudite. Bien évidemment « *c'est cette variété choisie par Allah pour s'adresser à ses fidèles qui va constituer la norme de la société arabo-musulmane (...). Elle va connaître une pérennité exemplaire et unique dans le monde puisque c'est la langue du Livre, du Texte du Coran* » (Khaoula Taleb Ibrahim, 1997 :24).

Cette variété d'arabe, la plus ancienne et la plus soutenue, est baptisée « arabe classique » ou encore « coranique ».

Au lendemain de l'indépendance, l'arabe standard est reconnu comme langue officielle et nationale « *cette langue étant perçue et considérée comme composante essentielle de l'identité du peuple algérien et en quelque sorte le ciment de l'unité nationale* » (Zaabot, 1989 : 80) . La Constitution de 1962 stipule dans son article 3 que : « l'arabe est la langue nationale et officielle du pays ». Dès lors, cette langue est diffusée dans plusieurs domaines : enseignement, administration, presse, signalisation, etc. La généralisation de cette dernière a été imposée dans tous les secteurs publics. L'affichage public a été explicité clairement dans les Articles 20 et 30 :

Article 20 : sous réserve d'une transcription esthétique et d'une expression correcte, les enseignes, les panneaux, les slogans, les symboles, les panneaux publicitaires ainsi que toutes inscriptions lumineuses, sculptées ou gravées indiquant un établissement, un organisme, une entreprise ou un local et/ou mentionnant l'activité qui s'y exerce, sont exprimés dans la seule langue arabe. Il peut être usage de langues étrangères parallèlement à la langue arabe dans les centres touristiques classés » et « Article 33 : Les responsables des entreprises privées, les commerçants et les artisans qui contreviennent aux dispositions de la présente loi sont passibles d'une amende de 1.000 à 5.000 DA.

En cas de récidive, il est procédé à la fermeture temporaire ou définitive du local de l'entreprise (loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 dans l'annexe 04 : 116-171).

Les arguments officiels sont codifiés par la Charte d'Alger : « *La culture algérienne sera nationale, révolutionnaire et scientifique. Son rôle de culture nationale consiste en*

premier lieu à rendre à la langue arabe (...) sa dignité. Elle combattra ainsi le cosmopolitisme culturel et l'imprégnation occidentale » (Charte d'Algérie, 1964 : 44). Ce projet avait pour but « *une restauration de la civilisation arabo-musulmane en Algérie* » (M. YELLES, 2002 : 20-21).

Cette conception d'homogénéité linguistique était le fruit de la politique linguistique d'arabisation. Et dont ses finalités étaient de caractère politique, social ou économique. La langue n'est qu'un moyen pour atteindre ces fins.

Parlé dans la plupart des pays arabes, l'arabe standard n'est, en revanche, presque jamais la langue des échanges quotidiens, raison pour laquelle elle n'est comprise que par le public scolarisé. L'arabe standard reste donc en dehors de la pratique linguistique quotidienne. G. Guillaume souligne à ce propos : « *sans référence culturelle propre, cette langue est aussi sans communauté. Elle n'est langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne (...)* » (G. Grand Guillaume, 1983 : 11).

De même, nous distinguons l'arabe moderne de l'arabe classique dans la mesure où cette dernière est la langue sacrée de l'Islam et la lingua franca des personnes instruites dans tout le monde arabophone. L'arabe moderne, dérivé de l'arabe classique et de par son ouverture sur le monde occidental, s'est développé en empruntant des langues étrangères. De là l'arabe classique a cédé la place à une nouvelle forme d'arabe, c'est ce qu'on appelle « *l'arabe moderne* » ou « *standard* ». La langue de la presse, des écoles, de l'administration, bref, des situations formelles.

3.2. L'arabe algérien (ou dialectal)

L'arabe algérien est né de la confrontation des langues berbère, latine, grecque, turque et espagnole.

L'arabe algérien, dit aussi *derdja*, reste une langue de communication orale utilisée dans la vie quotidienne, dans les conversations entre amis, au sein de la famille et dans les lieux publics (la rue, les stades, les cafés...). Contrairement à l'arabe standard, l'arabe algérien se manifeste dans une sphère non formelle.

Bien qu'il ne jouisse d'aucun statut officiel, il demeure la langue maternelle, la première langue de la communication. C'est ce qu'affirme R. Chibane : « *malgré l'importance numérique de ses locuteurs et son utilisation dans les différentes formes d'expression culturelles (le théâtre et la chanson), l'arabe dialectal n'a subi aucun processus de*

codification ni de normalisation » (2015:44). Le contact de l'arabe classique et l'arabe dialectal donne lieu à une certaine forme de situation de diglossie en Algérie.

Par ailleurs, on voit clairement que cette variété occupe une place dans de multiples domaines tels que la chanson, le théâtre et le cinéma, K. Yacine considère que « *l'arabe dialectal qui est la langue populaire par excellence tend à être confisquée par le pouvoir* » (Y. BENMATOUF, 2008 : 37). Et ce n'est pas tout « (...) pour lui, la langue parlée pouvait être d'un grand apport culturel. Il insiste particulièrement sur le fait que cette langue s'impose d'elle-même au théâtre comme au cinéma. En d'autres termes, pour un art vivant, il est nécessaire d'adopter un langage vivant » (S. Essalah. RAHAL, 2004 :21). Effectivement, l'arabe algérien est considéré comme une partie du patrimoine culturel et du folklore populaire, il véhicule une culture riche et variée. Cependant, avec l'avènement de la démocratie, cette variété est introduite dans les médias (TV et radio).

De même, l'arabe algérien connaît plusieurs parlers régionaux. On distingue ainsi le parler algérois, bônois, constantinois, jijiliens... Et leurs différences phonétiques et morphosyntaxiques n'empêchent pas les locuteurs de se communiquer. « *C'est à travers elle que se construit l'imaginaire de l'individu, son univers affectif* » (Kh. TALEB-IBRAHIMI, 1997 : 28).

3.3. Le berbère

Le berbère ou le tamazight est une langue ancestrale, la plus ancienne en Algérie. Elle est pratiquée par les Algériens non arabophones qui représentent environ 25 % à 30% (S. CHAKER,1991 :8) de la population algérienne. Comme l'arabe dialectal, le tamazight fait partie de la famille chamito-sémitique et utilisé dans des situations nonformelles (conversations amicales, au sein de la famille, etc.)

Au lendemain de l'indépendance, le berbère comme l'arabe algérien a été marginalisé après avoir subi l'impact de la politique d'arabisation. Cette langue a été bannie de toutes les structures de l'État et absente dans tous les secteurs économique, éducatif et universitaire. Elle doit son existence aux actions militantes de ses locuteurs issus principalement des wilayas de Bejaia et de Tizi Ouzou.

Après plusieurs années de militantisme et d'actions sur le terrain, notamment les événements du « *printemps berbère* de 1980 » (Y.DERRADJI et all., 2002 :32), le boycott scolaire de 1994/1995 et les événements du « *printemps noir* de 2002 », la langue amazighe a fini par être reconnue par l'État algérien en trois étapes :

1995 : création d'un haut-commissariat à l'amazighité et lancement de l'enseignement de la langue amazighe dans les établissements scolaires dans la Kabylie.

2002 : reconnaissance de l'amazigh comme langue nationale.

2016 : reconnaissance de l'amazigh comme langue nationale et officielle.

Aujourd'hui, le berbère est présent dans plusieurs chaînes de radio et de télévision, dans plusieurs établissements scolaires à l'échelle nationale, dans la justice, ...

Notons enfin que le Tamazight, tout comme l'arabe dialectal comprend de multiples variétés : le chaoui, le twareg, le mozabite, le tachelhit,...

3.4. Le français

Le français est une langue étrangère qui « a constitué un des outils fondamentaux utilisés par le pouvoir colonial pour parachever et accélérer l'entreprise de francisation qui a abouti à une "déberbérisation" des Algériens » (S.ATTABI, 2002). Autrement dit, la langue était utilisée pour détruire la langue, la religion ainsi que la culture de ce peuple.

Bien implantée dans les grandes villes à l'époque coloniale la tentative de sa réduction, au lendemain de l'indépendance et son remplacement par l'arabe standard, a échoué, car la langue française reste dominante aussi bien dans les institutions que dans la société.

En fait, lors des premières années de l'indépendance, l'usage du français est recommandé seulement en cas de nécessité. Cela se traduit principalement par la campagne que les médias ont lancée afin de faire comprendre à la population que le français n'est que la langue de colonialisme tandis que l'arabe représente le nationalisme.

Peu après, le français regagne sa place dans plusieurs domaines, nous citons la presse à titre d'illustration. En effet, nombreux sont les journaux rédigés dans cette langue (Le Soir, Le Quotidien, Le Buteur, El-Watan,...).

Presque partout sur les enseignes (privées ou institutionnelles), les documents des administrations, les étiquettes et produits alimentaires. Nous observons que le français est en permanent conflit avec l'arabe, il en va même à être dominant dans certain cas. Cela pousse le citoyen à pénétrer dans un milieu francophone et parfois multilingue.

Il est donc évident de dire que le statut du français en Algérie apparaît ambigu. Nous devons signaler aussi que l'apparition du français dans de nombreux textes officiels (lois, décrets...). Sachant que ces textes ont été d'abord rédigés en français puis traduits en arabe,

engendre un paradoxe d'où son statut ambigu. Cela s'explique par le fait que le français est d'une part la langue du colonialisme, de ce fait il a le statut de la langue étrangère et d'autre part c'est la langue de la réussite « *un instrument d'ouverture vers la modernité, la connaissance (...), du monde de l'industrie et du commerce international* »(S. Essalah. RAHAL, 2004 : 20).

Khaoula Taleb-Ibrahimi explique clairement l'ambiguïté du français en disant :

(...) Toutes les données nous amènent à poser le problème de la place de la langue française dans notre société depuis l'avènement de l'indépendance. Oscillant constamment entre le statut de langue seconde et celui de langue étrangère privilégiée, partagée entre le déni officiel, la prégnance de son pouvoir symbolique et la réalité de son usage, l'ambiguïté de la place assignée à la langue française est un des faits marquants de la situation algérienne » (KH. Taleb Ibrahimi, 1997 : 42).

Même dans la sphère non formelle, le français a bâti sa place. Cette appropriation du français s'inscrit dans une hétérogénéité naturelle induite par les événements historiques du pays. Les médias ont joué un rôle très remarquable (TV et radio) dans la diffusion de français et même dans son apprentissage non formel par les locuteurs notamment les enfants. De ce fait, le français reste toujours lisible « *Si l'arabe est la langue du paradis, le français, lui, reste la langue du pain* »(Kateb, 2004, cité par A. Filhon, 2009 :39).

Le français ne se réduit donc pas à un simple héritage de 132 ans de colonisation, il est toujours présent dans la société algérienne.

3.5. L'anglais

De nos jours, l'anglais est une langue parlée par environ 300 millions de locuteurs dans le monde. Il occupe la première place, car il est la langue officielle de 50 Etats dans le monde. Actuellement, l'extension de la langue anglaise trouve son explication dans deux facteurs : le fait que cette dernière joue un rôle important dans la gestion des situations du plurilinguisme de par le monde, d'autre part, elle est considérée comme un biais facilitant l'accès aux différents domaines de la recherche.

Ces raisons citées au-dessus ont poussé les gens à s'y intéresser. Dès lors, enfants, jeunes et adultes tendent à l'apprendre.

Omar Hayane résume le statut de l'Anglais en Algérie en disant : « *La langue anglaise a une assez bonne image de marque en Algérie. Elle jouit d'un certain prestige auprès des*

élèves, qui lui vient de leur engouement pour la musique et les chansons anglo-saxonnes, ainsi que de son statut, volontiers reconnu, de langue internationale.» (O.HAYANE, 1989 : 45).

En 1991, l'avènement de l'islamisme comme force politique a favorisé l'apprentissage de cette langue. Ce mouvement a conduit à des réformes sociales et économiques et touche en particulier le milieu scolaire, contribuant ainsi à la substitution de l'anglais au français, et ce dès la quatrième année primaire, tout en laissant le choix aux parents. Par conséquent, l'anglais devient la première langue étrangère à enseigner en 1993.

Toutefois, les enfants se sont penchés beaucoup plus sur le français. Ce qui confirme le prestige dont jouit le français en Algérie. Il demeure le leader au détriment des autres langues étrangères (dès 1966, le nombre des langues étrangères étudiées en Algérie était en nombre de cinq qui sont : l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le russe).

Désormais, l'Anglais est enseigné dès la première année moyenne. *« Son aspect utilitaire en matière d'échanges commerciaux et techniques à l'échelle internationale (...) lui gagne la place qu'elle occupe dans l'enseignement algérien » (O.HAYANE, idem).*

L'anglais demeure une langue étrangère en Algérie. Il est conçu comme un moyen de développement technique et scientifique du pays.

Deuxième chapitre

Politique linguistique et formation

Le concept de *politique linguistique* est très large. Il renvoie de manière générale à toute forme de décision prise par un Etat, un gouvernement pour orienter l'usage d'une ou plusieurs langues concurrentes dans une situation donnée : c'est donc toute forme de décisions prise par un Etat destinée à modifier le statut d'une langue. Pour L. J. Calvet (1996) la politique linguistique consiste à déterminer les choix important en matière d'interactions entre la langue et la société. Cette politique se réalise par la détermination d'objectifs précis visés en matière de langues et peut s'étaler sur toutes les activités de communication existantes dans une société donnée. Le concept de *politique linguistique* est souvent associé à des notions qui renvoient à la planification linguistique, l'aménagement linguistique auquel s'ajoute le concept de glottopolitique. Pour Henri Boyer la *politique linguistique* est

plus souvent employée en relation avec celle de planification linguistique : tantôt elles sont considérées comme des variantes d'une même désignation, tantôt elles permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la/ les langue(s) en usage à l'acte juridique, voire internationale(s) de considération de choix, de perspectives qui sont ceux d'une politique linguistique (BOYER, H., 1996 : 23).

1. Réalités des politiques linguistiques en Algérie

Les langues en Algérie ont vécu divers changements depuis l'indépendance à nos jours. En effet plusieurs politiques linguistiques qui n'ont pas étaient sans conséquences sur les pratiques langagières des Algériens, ont été appliquées. :

Le tableau suivant (inspiré des travaux de Khaoula Taleb Ibrahim, 1995) retrace les principales décisions prises concernant la gestion des langues en Algérie depuis l'indépendance.

Année	Politique linguistique appliquée
1963	L'enseignement de l'arabe dans toutes les écoles primaires, avec un volume horaire de 10 heures d'arabe sur 30 heures de français.
1964	L'arabisation totale de la première année primaire, pour cela les Autorités ont fait appel à 1000 instituteurs égyptiens. A l'université d'Alger un institut islamique est créé et l'ancienne Licence en arabe transformée en

	licence monolingue sur le modèle oriental.
1967	L'arabisation de la 2eme année primaire. Implantation d'une section arabe à la faculté de droit.
1968	Création d'une licence d'histoire en arabe. Une ordonnance rend obligatoire pour les fonctionnaires la connaissance de la langue nationale. Arabisation de la fonction politique.
1970	Arabisation entière de l'enseignement primaire et secondaire.
1971	Tentatives de l'arabisation de l'enseignement supérieur.
1973	La création d'une commission nationale d'arabisation chargée de promouvoir et d'appliquer la politique de l'arabisation.
1975	Première conférence sur l'arabisation
1976	L'arabisation de l'état civile, des noms de rues, des plaques d'immatriculation et de l'affichage. Le vendredi est déclaré jour de repos hebdomadaire, à la place de dimanche.
1979	La grève des étudiants arabisants pour réclamer l'arabisation de la Fonction publique.
1980	Plan national d'arabisation de l'administration, du secteur économique et de la recherche scientifique.
1981	Installation d'un haut conseil de la langue nationale chargé du suivi et du contrôle de l'arabisation. Mise en place de l'enseignement du calcul en arabe.
1983	Création au sein des universités de centres d'enseignement intensif des langues pour la formation des enseignants universitaires en langue arabe.
1989	Arabisation totale du primaire et du secondaire, le français n'est plus langue d'apprentissage pour aucune matière autre que le français lui-même.

1990	Loi sur la généralisation de la langue arabe, rendant obligatoire l'usage de cette langue dans tous les documents écrits.
1990	L'ouverture d'un département de langue et culture Amazighes à l'université de Tizi-Ouzou
1991	Le ministre de l'enseignement supérieur annonce l'arabisation de l'université
1995	Création d'un haut-commissariat à l'amazighité (HCA).
1996	Relance de la loi sur la généralisation de la langue arabe suspendue en 1992. La nouvelle constitution de 1996 confirme l'arabe comme seule langue nationale et officielle, mais reconnaît l'amazighité comme l'une des trois composantes fondamentales de l'identité nationale, à côté de l'arabité et de l'islamité.
2002	L'amazigh accède au statut de langue nationale par un amendement de la constitution.
2006	Réintroduction de la langue française dès la troisième année primaire.
2016	L'amazigh est promu langue nationale et officielle.
2016-2021	L'amazigh est utilisé dans tous les secteurs de l'Etat au même titre que l'arabe: justice, administration, Sénat, APN, Gouvernement, école,...

Tableau 1: Politiques linguistiques menées en Algérie depuis l'indépendance

Comme nous pouvons le remarquer dans le tableau, la politique linguistique algérienne est axée principalement sur l'imposition de la langue arabe classique comme seule langue des Algériens. Il faut noter que le paysage linguistique algérien se compose de plusieurs langues et variétés langagières. Les langues populaires, comme l'arabe dialectal et l'amazighe et la langue officielle représentée par la langue arabe dite standard, classique ou scolaire. Ajoutons à cela les langues étrangères dont le français hérité de 130 ans de colonisation française. L'Etat algérien à travers les politiques linguistiques qu'il a menées s'est employé à exclure les langues populaires et à livrer une guerre sans merci contre la langue française considérée comme langue de l'ennemi. Alors que sur le terrain se sont les langues populaires et le français qui sont les plus utilisées. Selon D. CAUBET, (1998 :122) « *Le français en tant que langue de l'ancien colonisateur a un statut ambigu ; d'une part,*

il attire le mépris officiel (il est officiellement considéré comme une langue étrangère au même titre que l'anglais), mais d'autre part, il est synonyme de réussite et d'accès à la culture et au modernisme». Le statut du français en Algérie est unique, il véhicule l'officialité de l'Etat sans être la langue officielle, une langue secondaire est étrangère, mais un outil de transmission du savoir et de faire les échanges externes. Aujourd'hui le tamazight aussi a pu avoir une place dans les discours officiels.

La langue française est passée par les vicissitudes des politiques linguistiques appliquées en Algérie depuis l'indépendance à nos jours. On ne peut étudier sa situation, évaluer le degré de son usage et comprendre le pourquoi du choix de langue au niveau du secteur de la santé, sans étudier les différentes réformes qui ont touché le Secteur de l'Education Nationale en général, et le français en particulier et les différents statuts qu'on lui attribués.

1.2. Politique linguistique dans le système éducatif

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a connu deux réformes du système éducatif. La première remonte aux années soixante-dix, tandis que la deuxième a eu lieu dans les années 2000. Quelles ont été ces réformes ? Quelles ont été leurs orientations fondamentales ? Quelles places ont-elles réservées aux langues étrangères et à la langue française en particulier ? Quelles sont les conséquences de ces réformes sur les langues en Algérie ?

Trois textes fondamentaux régissent l'enseignement des langues: l'ordonnance du 16 avril 1976, n° 76-35, la circulaire d'application du 17 octobre 1976, n°382-30 et le rapport de la commission de la deuxième réforme.

1.1.1. La première réforme

Au lendemain de l'indépendance les dirigeants de l'époque en imposant la politique d'arabisation annonce que celle-ci ne peut se réaliser et aboutir que par l'école. Ainsi, l'institution a connu une série de réformes rapides de fond.

Chronologie

- **1963.** Introduction de l'enseignement de l'arabe pour 7 heures par semaine. (Le gouvernement n'imposa que ces heures, vue le manque des enseignants parlant arabe).
- **1964.** Arabisation totale de la première année de l'enseignement primaire.

Augmentation des heures d'enseignement d'arabe à 10 heures par semaine dans toutes les écoles (Lionel Jean).

Pour ce faire on a recruté 10 961 « arabisants » (recrutement de coopérants arabes : égyptiens, syriens ...) pour enseigner. Comme on a importé les manuels scolaires d'arabe des pays frères. (Souriau, 1975 : 368).

- **1967.** Arabisation totale de la deuxième année de l'enseignement primaire.

« Création de 03 lycées complètement arabisés, dont un de jeunes filles, où le français (ou bien l'anglais) seront étudiées comme langues étrangères ». (Christiane Souriau, Ibid : 369).

Création d'une commission de l'arabisation au niveau du Ministère de l'Education Nationale dont les principes d'action sont les suivants :

- a) Aller du plus simple au plus complexe ;
- b) Tirer parti des faibles moyens disponibles en visant à les renforcer ;
- c) Choisir parmi 04 méthodes possibles :

- 1) **L'arabisation horizontale**, en commençant par la première année de l'école primaire et en progressant d'année en année avec la montée des classes ;
- 2) **L'arabisation verticale**, en choisissant seulement certaines matières (c'est la répartition des rôles entre la langue nationale et la langue étrangère) ;
- 3) **L'arabisation géographique**, en sélectionnant les régions arabophones monolingues du pays (c'est-à-dire les campagnes et le Sud, d'où un danger de scission culturelle entre les villes et les campagnes, entre le Nord et le Sud) ;
- 4) **L'arabisation ponctuelle**, qui consiste à parsemer tout le pays d'unités scolaires locales allant de la classe élémentaire jusqu'à la terminale, à en faire une source de recrutement d'enseignants ou d'arabisants futurs et à multiplier ces unités dès que

les moyens sont offerts. Dans cette dernière optique on voit qu'il y a toujours bilinguisme et répartition des rôles des langues mais elle est inversée ; le français devient matière enseignée pendant 10 ans et l'arabe seule langue d'enseignement.

En effet, selon Christiane Souriau (1975), les responsables ont utilisé par la suite les 4 méthodes conjoncturellement afin de faire progresser l'arabisation.

- **1969.** Arabisation *verticale* (Souriau, Ibid. : 371) des matières littéraires : l'histoire, la philosophie, l'éducation civile et morale aux niveaux primaire ou secondaire. Création d'une commission nationale de réforme le 5 décembre (Grand Guillaume).
- **1971.** Proclamée « *année de l'arabisation* ».

Division du Ministère de l'éducation nationale en deux : enseignement primaire et secondaire d'une part et enseignement supérieur et recherche scientifique de l'autre. Mais tous deux vont poursuivre le mouvement d'arabisation.

Arabisation *horizontale* (Souriau, op cit. : 373) des 3^{ème} et 4^{ème} années de l'enseignement primaire (le français n'y est plus langue d'enseignement mais matière enseignée).

Arabisation *ponctuelle* (Ibid. : 373) de 1/3 des classes de 5^{ème} et 6^{ème} années (les 2/3 restants demeurant bilingues).

Arabisation ponctuelle de toutes les classes de 1^{ère} et de 4^{ème} année secondaire.

- **1972.** Création sections classes dites arabisées dans lesquelles les enseignements sont dispensé en arabe parallèlement aux classes dites bilingues où le français reste langue d'enseignement des matières.

C'est à partir de cette date, qui voit s'accélérer le processus des réformes, que naît la dualité, arabe/français, qui va peser lourdement sur le devenir de l'école algérienne, et la place de la langue française en Algérie.

- **1974.** Achèvement de l'arabisation de l'enseignement primaire.

L'arabisation du secondaire en bonne voie de l'être. (Lionel Jean)

- **1976.** Application de la refonte du système éducatif qui instaure l'école fondamentale, la suppression des écoles privées et le changement de statut de la langue française qui passe au statut de langue étrangère.

- **1981.** Installation du Haut Conseil de la Langue Nationale chargé du suivi et du contrôle de l'arabisation.

Introduction de l'Ecole Fondamentale.

- **1989.** Arabisation totale de l'enseignement primaire et secondaire. Le français devient optionnel avec l'anglais : « *L'enseignement, l'éducation et la formation dans tous les secteurs, dans tous les cycles et toutes les spécialités sont dispensés en arabe, sous réserve des modalités d'enseignement des langues étrangères* ». (loi 91-05 du 16 janvier 1991, Art. 15).

C'est donc à partir des années 70 que s'amorce la rupture avec le système éducatif héritée de la colonisation. Quelle a été la place de la langue française dans ces changements ? Dès les premières réformes, qui ont recentré le système éducatif, divers statuts, *langue fonctionnelle, langue des sciences et technique, langue instrumentale*, ont été attribués à la langue française, premières mesures d'une réorientation de la fonction de la langue française, dénominations qui ne semblent pas étayées par des théories avérées. A ce propos Dalila Morsly explique que « *ces différentes définitions expriment davantage un malaise qu'un changement conscient de perspectives pédagogiques* » (1990 : 33). C'est finalement l'école fondamentale qui intervient pour trancher sur le statut et l'orientation de l'enseignement du français. Cette réforme, quasi radicale, est consacrée par l'ordonnance du 16 avril 1976 n°76-35 qui stipule que le cycle fondamental comprend neuf (09) années de scolarité obligatoire. Ce cycle comprend l'étape primaire qui compte six (06) années à l'issue desquelles l'élève passe la sixième et l'étape moyenne comptant trois (03) années. Au bout des neuvièmes années, l'élève passe l'examen du brevet d'enseignement fondamental (BEF) qui admet le passage dans le secondaire.

Le cycle secondaire offre deux choix, un enseignement général et un enseignement technique comptant chacun trois années, à l'issue duquel les élèves passent l'examen du baccalauréat qui clôt le cycle scolaire. Mais quelle que soit l'orientation générale ou technique, il faut noter que le cycle fondamental, qui doit les préparer, impose une formation scolaire commune.

L'enseignement du français dans cette réforme a comme objectif fondamental le développement de la compétence linguistique, afin de faciliter l'accès à l'information scientifique et technique conformément à la charte nationale (1976 : 66) prônant « *l'acquisition des langues étrangères [...] qui nous faciliteraient la constante*

communication avec les sciences et les techniques modernes »(charte nationale, 1976 :66, cité par Ambroise Queffelec, Yacine Derradji & all.).L'accent est donc bien mis sur la langue scientifique et technique, présentées comme *des langues sobres et précises* qui permettront aux élèves de« *décrire avec objectivité et fidélité, le résultat de leurs observations, de traduire d'interpréter¹, des messages graphiques ou sonores à caractère scientifique et technique* ». (Circulaire du 17 octobre 1976, n° 382-30, p. 354, cité par Latifa Kadi-Ksouri (Algérie) Abdelouahad Mabrouh (Maroc), Mohamed Miled (Tunisie), 2016 : 19). De là, le pas est vite fait pour évacuer le texte littéraire et partant tout texte qui ne semble pas répondre à un contenu strictement scientifique ou technique. Mais il ne faut pas comprendre par-là, que l'élève algérien n'est appelé à communiquer en français que dans le domaine des sciences et des techniques. Au contraire les textes règlementaires comportent d'autres objectifs *fondamentaux* de l'enseignement du français à savoir : communicationnel², civilisationnel³ et culturel⁴.

Les objectifs et les contenus des programmes inscrits dans les documents officiels, émanent de la Direction de l'Enseignement Fondamental du Ministère de l'Education pour les cycles primaire et moyen, et de la Direction de l'Enseignement Secondaire du même Ministère, pour le cycle secondaire.

Dans les pratiques de la classe, il s'agit surtout de développer la compétence de *compréhension et d'expression*. C'est dans cette période que le système éducatif va tenter de réussir une expérience unique dans l'histoire : enseigner une langue étrangère et veiller à chasser toute velléité de culture que peut charrier cette dite-langue, enseigner une langue étrangère tout en interdisant son usage par des textes officiels, en public ou dans l'officialité. Si l'enjeu est de taille, il n'en contient pas moins un paradoxe évident.

¹ En gras dans le texte d'origine

²**Communicationnel** : la communication avec autrui est l'objectif fondamental assigné à l'enseignement du français, comme l'affirment les instructions officielles pour l'enseignement du français : «*il faut faire acquérir un moyen de communication dont il importe de connaître le fonctionnement, de maîtriser l'utilisation.*» (Instructions officielles, 1982). Cité par Queffelec, p. 89.

³**Civilisationnel** : l'enseignement du français doit permettre à l'apprenant de découvrir d'autres civilisations, donc de prendre conscience de l'existence d'autrui. Ce but civilisationnel trouve ses sources dans la charte nationale (1976 : 65) qui affirme que « l'enseignement des langues participes) la constante communication avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les sciences et les techniques modernes et l'esprit créateur dans sa dimension universelle la plus féconde ».cité par Queffelec, p. 89.

⁴ L'enseignement de la langue étrangère contribue non seulement à parfaire les connaissances culturelles des apprenants mais aussi à réaliser une personnalité authentique et à développer une conscience nationale ; il vise à faire acquérir l'appréhension critique et autonome des messages culturels et authentiques diffusés par les médias modernes ou à élargir les horizons culturels de l'adolescent par la découverte « d'autres littératures, d'autres sociétés que celles auxquelles l'Ecole fondamentale l'a habitué » (institutions officielles, 1992 : 4) cité par Queffelec, p. 89.

Cette conviction était tout simplement confortée naturellement par les méthodologies en vigueur qui mettaient l'accent sur le linguistique et fondaient leur pratique sur le structuralisme. Les méthodes SGAV (structuro- globales et audio-visuelles) étaient privilégiées dans cette perspective d'apprentissage.

La pédagogie du modèle était imposée de manière totale à travers tout le territoire, sans la prise en compte de la spécificité environnementale : modèle-étude de points de langue-restitution du modèle par les élèves dans une rédaction. Les enseignants étaient tenus de suivre strictement les fiches de l'IPN.⁵ Ces fiches prescrivaient, par exemple dans une phase de compréhension, les questions à poser et les réponses éventuelles. L'initiative, la recherche, l'adaptation même des fiches n'étaient pas tolérée. Pour mieux dire, la participation créative des enseignants n'étaient pas sollicitée. Loin s'en faut.

Les textes étaient fabriqués par les auteurs de manuel (équipe désignée par le ministère), soit repris mais le plus souvent réaménagés, de sources diverses, littérature algérienne d'expression française et de thèmes universelles, des articles de presse.

Ainsi, pour exemple, la méthode pédagogique d'enseignement de la langue française, prônée par le Ministère de l'Education à partir de 1965 a été celle appliquée en France : la méthode *Frère Jaques* reprise sous l'appellation *Malik et Zina*, modèle destiné aux classes de perfectionnement réservées aux enfants d'immigrés, souvent de milieu défavorisé et aux jeunes Français présentant des déficiences intellectuelles. « *La réalité complexe du jeune Algérien est réduite à un inventaire de phrases et des mots concrets qui correspondent à des catégories grammaticales très strictes : des textes uniformes de suite de phrases ayant la structure sujet-verbe-complément d'objet* » (Benrabah, 1999 : 145). Par ailleurs, l'auteur cite qualifie cet état de fait de « *confiscation de la pensée* » et cette volonté de simplification n'est qu'une manière de « *castrer* » ce qu'on nomme la compétence linguistique.

Il est évident que ces réformes de fond et de forme, menées contre vents et marrées, en un temps record et dont le politique a primé sur le pédagogique, de surcroît dans un pays qui manque de moyens humains et matériels pour assurer une transition sereine et rationnelle, ne pouvait déboucher que sur une déroute totale du système éducatif. Les conséquences de ce changement sont doubles :

⁵ Institut Pédagogique National.

La première est reconnue par ceux-là mêmes qui ont imposé ce changement : c'est le taux d'échec effarant, il a en effet atteint des proportions énormes. Nous publions à titre d'exemple les chiffres avancés dans une enquête réalisée pour un article « *Le système éducatif algérien* » par Imen Benharkat (Maitre Assistante, laboratoire d'Analyse des processus sociaux et institutionnels, Université Mentouri de Constantine).

- 1- Le taux de redoublement varie tout au long du parcours scolaire de 10 à 16%
- 2- Près de 500.000 élèves quittent l'école chaque année sans diplôme ni qualification.
- 3- Le tiers soit 33% des élèves obtiennent leur BEF.
- 4- 25 à 30% obtiennent leur bac (excepté pour l'année 2006 où le succès au bac a atteint 50% alors qu'il atteignait les 60% en 1960.

Toujours selon une enquête menée en 2005 par le CENEAP⁶, c'est la population masculine qui est la plus touchée par ces phénomènes de redoublement et de déperdition scolaire. Et, selon M. Benmerad, chercheur au CENEAP, les causes de ces déperditions sont liées au refus des jeunes de poursuivre des études, vu le taux de chômage élevé dans la frange des diplômés et des universitaires.

En plus du fait que la déperdition est un phénomène touchant, selon des proportions des différentes Wilayas (Départements), les régions rurales sont les plus concernées, affirme la même étude. Ceci est dû, d'une part au manque de moyens pédagogiques humains et matériels, et d'autre part, notamment pour les filles, qui vivent toujours des traditions archaïques, obligées de quitter l'école dès la puberté, mais aussi pour aider les mamans à la maison.

La seconde conséquence plus profonde, une incompétence avérée dans la maîtrise des deux langues scolaires arabe et français, quant à l'anglais, il est quasi inexistant. La formule d'autodérision qui revient sur toutes les lèvres est que les « *Algériens sont des analphabètes bilingues* ».

⁶ Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification

1.1.2. La seconde réforme

Vingt ans plus tard, le système éducatif reconnut une autre fois des réformes par les décideurs algériens. C'est à partir des années 2000 qu'une nouvelle attitude à l'égard de la politique linguistique semble s'amorcer et, un nouveau regard sur la langue française semble s'installer. D'ailleurs le nouveau Président de la République Algérienne Abdelaziz Bouteflika n'hésite pas à recourir au français dans ses allocutions et selon le contexte. Il déclarera, lors du discours d'installation de la Commission Nationale de Réforme du Système Educatif que :

...la maîtrise des langues étrangères est devenue incontournable. Apprendre aux élèves, dès leur plus jeune âge, une ou deux autres langues de grande diffusion, c'est les doter des atouts indispensables pour réussir dans le monde de demain. Cette action passe, comme chacun peut le comprendre, aisément, par l'intégration de l'enseignement des langues étrangères dans les différents cycles du système éducatif pour, d'une part, permettre l'accès direct aux connaissances universelles et favoriser l'ouverture sur d'autres cultures et, d'autre part, assurer les articulations nécessaires entre les différents paliers et filières du secondaire, de la formation professionnelle et du supérieur. C'est à cette condition que notre pays pourra, à travers son système éducatif et ses institutions de formation et de recherche et grâce à ses élites, accéder rapidement aux nouvelles technologies notamment dans les domaines de l'information, la communication et l'informatique qui sont en train de révolutionner le monde et d'y créer de nouveaux rapports de force. (Abdelaziz Bouteflika, 2000).

Aussi, il reconnut lors du IX sommet de la Francophonie à Beyrouth (2002), l'importance de la langue française dans le développement du pays et l'épanouissement de sa jeunesse et confirma en cette occasion que « *l'Algérie est un pays qui n'appartient pas à la Francophonie mais nous n'avons pas de raison à avoir une attitude figée vis-à-vis de la langue française qui nous a tant appris et qui nous a, en tout cas, ouvert la fenêtre de la culture française* ». (Cherad-Bencherfa et Derradji, 2004 :168).

Une nouvelle loi d'orientation sur l'éducation introduit des modifications essentielles à l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 relative à l'organisation et aux enseignements du système éducatif est envisagée. La nouveauté est que la Commission de Réforme instituée

par décret présidentiel reconnaît la primauté de la langue française. En effet, la commission pose au préalable le fait «*qu'une politique des langues étrangères sérieuse est souhaitable et, doit être notamment, mise en place dès que possible. Elle aura pour finalités de redonner aux langues étrangères la place qui doit être la leur, comme supports incontournables pour l'accès à la science, à la technologie et à la culture mondiale.*» (rapport de la commission :23, cité par Blanchet, Philippe, 2006 : 34). Les membres de la commission soulignent entre autre que «*pour des raisons historiques, sociales, économiques* et «*pour sa forte présence* »dans l'environnement linguistique des élèves, le français est la première langue étrangère et l'anglais sera la deuxième langue étrangère. » De cela disons-nous qu'un aveu implicite, dévoile l'échec de la politique linguistique d'unilinguisme menée.

S'il est vrai que deux langues ont, jusque-là, été enseignées comme le stipule la Circulaire d'application du 17 octobre 1976 :

Deux langues étrangères sont enseignées afin de doter les jeunes d'autres moyens d'accès à d'autres cultures et à la civilisation universelle, la première⁷ est apprise plus tôt que la seconde⁸ avec un horaire plus élevé, ceci dans le but de permettre aux élèves de pouvoir suivre les enseignements ultérieurs (secondaires ou supérieurs) qui ne seraient pas encore dispensés en arabe.(La circulaire d'application, n° 382-30 : 62).

Alors que la nouvelle disposition concerne la deuxième langue étrangère qui devient obligatoirement *l'anglais*, et le choix d'une troisième langue étrangère, *l'allemand, l'italien ou l'espagnol* se fera au cycle secondaire.

En fait, cette nouvelle vision des choses est imposée certainement par les nouveaux enjeux socio-éducatifs, liées aux contraintes d'enjeux socio-économiques. Ce changement met l'accent donc sur l'apprentissage des langues étrangères à des fins de mobilité professionnelle, culturelle et technologique. Et, le futur usager devra réinvestir à court, à moyen, et à long terme les acquis dans toute les formes de communication. Il devra donc pouvoir répondre dans des différents contextes mono, bis, ou multilinguisme ou multiculturels.

Ainsi, la question des langues étrangères a fait l'objet de remarques très importantes de la part des membres de la commission tenant compte des remarques et observations des

⁷Le français

⁸ L'anglais

enseignants universitaires sur le problème du niveau requis par les étudiants en langues étrangères ; à ce propos un professeur de l'université d'Alger a dit : « *C'est incroyable, vous êtes illettrés en trois langues.* » (Christophe Dubois & Marie-Christine Tabet, 2015 : 210). De là, la prise en charge sérieuse et l'intensification de l'enseignement des langues étrangères s'avèrent une obligation.

Les changements introduits dans le système éducatif sont de taille. En langue française, objet de notre propos, ces changements sont de nature qualitative aussi bien que quantitatives. A partir de 2003, l'enseignement du français, amorcé auparavant en quatrième année fondamentale, a été avancé de deux années à raison de 03 heures hebdomadaire et dès la rentrée 2006/2007 de quatre heures, pour atteindre un rythme de cinq heures au collège. En outre, au lycée, on ouvre la filière des langues étrangères ou l'on enseigne en plus l'espagnol, l'allemand ou l'italien au choix.

Les aspects pédagogiques sont aussi revus de fond en comble. De la sorte, le fait remarquable est l'introduction de l'approche par compétence. Ainsi, l'Algérie s'inscrit dans le progrès pédagogique mondial avec l'approche par compétences. Cet ambition de la réforme, vise aussi une révolution pédagogique, prise de conscience du retard accumulé dans les méthodes et les pratiques. L'école algérienne semble désormais s'ouvrir à de nouveaux concepts et outils pédagogiques. En effet, les innovations se sont traduites au niveau de l'enseignement du français par de nouvelles données didactiques et pédagogiques.

La relation enseigné/enseignant qui, depuis toujours s'est installée par le cours magistral s'ouvre aux interactions élèves/professeurs, élèves/élèves. Les programmes encouragent, par ailleurs, la pédagogie différenciée. Les inspecteurs encouragent la démarche observation-analyse-interaction et évaluation. Cette dernière, l'évaluation, dont personne ne saurait nier l'importance décisive dans l'enseignement, est remise à l'honneur.

Autre fait remarquable est la place accordée à l'oral. Il faut souligner que la réhabilitation de l'oral dans l'enseignement des langues revêt une importance toute particulière pour l'apprentissage du français dans sa relation avec l'extra-scolaire. En effet, dans la mesure où le français jouit toujours d'une forte présence dans l'environnement de l'élève. La langue française demeure en Algérie, nous avons souligné cela, la langue des échanges dans le commerce, l'économie, celle des filières scientifiques à l'université

(sciences médicales, sciences paramédicales, biologiques ...), dans la pratique de l'internet, mais aussi dans le quotidien en alternance constante avec les dialectes.

Cette relative prise de conscience va entraîner l'abandon des méthodes structurales, pour introduire les méthodes communicatives qui mettent l'accent désormais sur la dimension sociale de la langue et partant la dimension humaine.

2. Politique linguistique concernant la langue française en Algérie

Après l'indépendance, le statut du français subit plusieurs changements. Il était constamment mis dans plusieurs positions. Ainsi, la configuration linguistique est désormais la suivante :

Langues	Statuts	Fonction(s)
L'arabe standard	Langue officielle	Formelle : Ecole, administration, mosquée,...
Dialecte algérien	Langue non reconnue	Informelle ; quotidien, famille, etc.
Le berbère	Langue non reconnue jusqu'en 2002.	Informelle (19963-2002) Formelle/informelle (2002 à nos jours)
Le français	Langue étrangère	Formelle/informelle

Tableau 2: Politique linguistique et statuts des langues en Algérie

Remarque :

L'arabe standard reconnu dès l'indépendance est une langue écrite et parlée uniquement dans des situations formelles. Les Algériens non scolarisés ne la comprennent pas. Les autorités algériennes ne s'adressent à la population que dans cette langue : le journal télévisé, les discours des commis de l'Etat et le discours religieux sont dit en langue arabe standard.

Le berbère n'était pas reconnu. Plusieurs actions militantes durant plusieurs décennies ont amené l'Etat algérien à le reconnaître des 1995. En 2002 cette langue est devenue langue nationale et en 2016 elle est consacrée langue nationale et officielle. Son utilisation est limitée dans certaines régions puisque elle n'est toujours pas standardisée.

Le français est la langue qui subit plusieurs changements au niveau de son statut. L'Etat s'est employé depuis l'indépendance à l'éradiquer de tous les domaines d'utilisation en promulguant des lois sur l'arabisation. Les officiels y compris les présidents d'Etat continuent à parler en français et à envoyer leurs enfants dans des écoles francophones ou à l'étranger. Mais sur un autre volet, ils proclament des lois contre l'utilisation de la langue française allant jusqu'à proposer des amendes contre ceux qui utiliseraient le français dans des situations officielle.

2.1. Le français langue enseignée/langue d'enseignement

Il est connu que l'usage du français s'est répandu en extension au lendemain de l'indépendance, il perd, cependant, en profondeur. En effet, les efforts énormes de scolarisation déployés par l'Etat algérien expliquent l'expansion de la langue française après 1962. En engageant tous les algériens diplômés ou simplement instruits, et ils l'étaient tous en langue française, en faisant appel justement à la coopération étrangère (essentiellement française). Une situation bilingue de fait a été établie dans la société et dans le système éducatif. Et, pendant une longue période le français va fonctionner pleinement comme langue d'enseignement et comme langue de matière, puis progressivement une dualité linguistique va caractériser le système scolaire due aux réformes que les institutions opèrent et les fonctions qu'elles assignent aux deux langues, arabe et français.

Pour un tiers des classes, l'enseignement se faisait entièrement en langue arabe, tandis que dans les deux autres tiers, l'enseignement se faisait simultanément en langue arabe, et en français pour les matières scientifiques. Le français était introduit dès la troisième année au primaire. L'enseignement secondaire connut la même dualité jusqu'en 1989 date de son arabisation totale et où le français est désormais décrété langue étrangère. Dans l'enseignement supérieur, il se maintient dans les filières scientifiques et techniques. Mais si le français a été réduit dans le système éducatif, conséquence de l'arabisation générale, son utilisation, dans la société, reste prépondérante. Et, c'est le plus significatif à notre sens. La langue française reste d'usage dans les secteurs économiques et financiers, les médias audiovisuels.

2.2. Le français langue étrangère

Après l'arabisation totale du système éducatif algérien en 1990, et notamment l'arabisation des sciences sociales à l'université, le statut du français change, et devient

langue étrangère. Des lois et des instructions, ont proclamé l'utilisation stricte de la langue arabe.

En revanche, la langue française demeure toujours dans l'officialité, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Pour le dire autrement, le français écrit, est jusqu'à nos jours présent. Car, le journal officiel de la république algérienne est édité en deux langues : en arabe et en français, de même pour les journaux étatiques tels « El-Moudjahid », « le Soir d'Algérie », « El-Watan » ...etc., mais aussi les sites internet des différents ministères de gouvernement de l'état, et des différentes autres directions de l'administration publique qui atteste bien de son emploi officiel.

Le français oral, est aussi présent à la télévision « Canal Algérie » dont sa dénomination est en lettres latins et mots en français. Il est présent, également dans les chaînes de radio « Alger chaîne 3 », où, les journalistes et les responsables s'expriment en français.

Dans la réalité comme déclare Rabeh Sebaa :

...en effet, la réalité empirique indique que la langue française occupe en Algérie une situation sans conteste, unique au monde. Sans être la langue officielle, elle véhicule l'officialité, sans être la langue de l'identité, elle continue de façonner de différentes manières et par plusieurs canaux l'imaginaire collectifs. (2002).

Ainsi, il convient de dire que la langue française, langue étrangère officiellement est une langue ancrée inconsciemment ou même consciemment en Algérie et chez les algériens.

De surcroît, le Haut Conseil de la Francophonie indique dans des statistiques officielle que **60% des Algériens sont francophones "réels", selon le Haut Conseil de la Francophonie (HCF). Ce taux place ainsi l'Algérie en deuxième position dans le monde, après la France évidemment, suivie de très loin par le Québec, qui occupe la troisième place.** (Nourhane S. : 2015).

2.3. Le français dans les milieux médical et paramédical

Dans le milieu médical, la langue française est restée globalement la langue d'enseignement et d'utilisation. Malgré l'arabisation généralisée de certaines filières comme les sciences économiques, le droit et les sciences humaines et sociales dans les

universités algériennes, le domaine des sciences médicales est enseigné en langue française. Plusieurs tentatives d'introduction de l'anglais dans ce milieu n'ont pas reçu les résultats escomptés puisque les enseignants eux-mêmes sont formés en français.

Même si la langue française a perdu beaucoup d'espaces de son utilisation en Algérie, dans le domaine médical, elle restée incontournable. Dans tous les établissements de formations médical et paramédical, la langue française est la première langue d'enseignement, les matières sont dispensées en langue française, en parallèle, il existe d'autres modules enseignés en langue arabe tels que la psychologie et le droit dans certaines formations paramédicales. Il y a aussi le module de l'anglais qui est aussi enseigné.

Nous présenterons dans ce qui suit les volumes horaires consacrés aux cours de langues dans le domaine paramédical.

2.3.1. Langue française

Diplôme préparé	Appellation de l'unité	Semestre	Volume horaire	Coef.	Objectifs
Infirmier de santé publique, Laborantin de santé publique, Assistant social de santé publique, sages-femmes, Kinésithérapeute de santé publique, assistant médical de santé publique, manipulateur en imagerie médicale, psychomotricité de santé publique et Assistant en fauteuil dentaire.	Remédiations linguistique / Techniques d'expression écrite et orale.	1	90	02	<p>Enrichir le niveau de la langue française (grammaire, phonétique, sémantique, orthographe).</p> <p>Mettre à niveau l'étudiant en langue française à partir des erreurs répertoriées afin de pouvoir rédiger différents écrits sans faute et de s'exprimer oralement avec aisance devant un public.</p> <p>De renforcer chez l'étudiant à la fois la compréhension et la production tant à l'oral qu'à l'écrit.</p> <p>Développer la communication orale.</p> <p>S'approprier les méthodes, les techniques de rédaction et de présentation d'un travail écrit.</p>
Assistant médical de santé publique	Français	03	30	03	

Tableau 3: Volume horaire consacré à la langue française

2.3.2. La langue anglaise

Diplôme préparé	Appellation de l'unité	Semestre	Volume horaire	Coef.	Objectifs
Licence professionnalisante infirmier de santé publique	Anglais médical/ UE Découverte	3	21	01	S'initier à l'utilisation de la langue anglaise dans ses aspects techniques et scientifiques dans le cadre de sa formation et plus tard dans l'exercice de sa profession.
Licence professionnalisante laborantin de santé publique	Anglais technique / UE transversale	02	21	01	L'étudiant doit être capable de : Maitriser l'anglais médical, Comprendre les fiches techniques, les instructions, les recommandations et les notes en anglais. Le but de cette matière est de permettre aux étudiants d'améliorer leurs compétences linguistiques générales sur le plan de la compréhension et de l'expression, ainsi que l'acquisition du vocabulaire spécialisé de l'anglais technique et médical.
Licence professionnalisante assistant social de santé publique	Anglais/ UE Méthodologie	06	30	02	Renforcer ses acquis en langue anglaise afin d'améliorer son expression écrite et orale dans sa vie professionnelle à tous les niveaux.

Assistant médical de santé publique	Anglais Professionnel / UE fondamentale	4	20	02	/
Manipulateur en Imagerie Médicale	Anglais médical/ UE méthodologie	4	27	02	/
Psychomotricité de santé publique	Anglais et arabe technique en psychomotricité	04	18	02	/
Sages-femmes de santé publique	Anglais spécialisé	3	16h30	01	/
Kinésithérapeute de santé publique	/	/	/	/	/

Tableau 4: volume horaire consacré à la langue anglaise

Lecture des tableaux

Notons d'emblée qu'en Algérie, les instituts nationaux de formation supérieure paramédicale offrent aux bacheliers ou aux élèves de terminale qui ont réussi un concours national, une formation diplômante de 2 années (aides soignants, assistant en fauteuil dentaire et auxiliaire de puéricultrice), 03 années (pour la plupart des spécialités) ou 05 années pour les sages-femmes.

Selon la moyenne obtenue au baccalauréat, les nouveaux bacheliers se spécialisent, pour devenir infirmier, laborantin, assistant social, assistant médical, manipulateur en imagerie médicale, sage-femme, psychomotricité, Kinésithérapeute ou encore puéricultrice.

Par ailleurs, la direction de la formation du Ministère de la Santé organise régulièrement des sessions de formation continue pour les techniciens de la santé en poste.

L'enseignement des cours de spécialités est assuré dès de la première année en français. Par ailleurs, tous les étudiants, durant cette première année, dans toutes les spécialités, suivent un cours de langue intitulé : remédiation linguistique et techniques d'expression écrite et orale.

Module inscrit dans une unité d'enseignement transversale du premier semestre avec un volume horaire de 90 heures réparties entre cours (39h), et les travaux dirigés (21h) et travaux personnels (30h) et avec un coefficient de 2. Ce module a pour objectifs ce qui suit :

- Enrichir le niveau de la langue française (grammaire, phonétique, sémantique, orthographe).
- Mettre à niveau l'étudiant en langue française à partir des erreurs répertoriées afin de pouvoir rédiger différents écrits sans faute et de s'exprimer oralement avec aisance devant un public. De renforcer chez l'étudiant à la fois la compréhension et la production tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Développer la communication orale.
- S'appropriier les méthodes, les techniques de rédaction et de présentation d'un travail écrit. (canevas de la formation paramédicale)

Ainsi à partir du canevas du programme d'enseignement, nous avons remarqué que le programme accorde une place importante au module de français uniquement en 1^{ère} année. Sauf pour la spécialité « assistant médical de santé publique », où on a rajouté un module qui a pour titre « le français » au troisième semestre. Ce module est inscrit dans une unité de d'enseignement méthodologique avec un volume horaire de 30 heures réparties entre cours (15 h), travaux dirigés (15h) et avec un coefficient de 4.

De cela, nous pouvons dire que, les instituts paramédicaux accordent une place capitale par rapport aux autres langues, comme l'anglais, qui est enseigné à partir du deuxième, troisième ou quatrième semestre comme module avec un volume horaire qui oscille entre 16h30 et 30 heures/spécialité. Et l'arabe qui n'est pas enseigné, sauf pour le cas des étudiants en psychomotricité qui ont un module intitulé « *Anglais et arabe technique en psychomotricité* », inscrit dans une unité d'enseignement fondamentale avec un volume horaire de 18 heures.

Tout cela explique également que l'enseignement du français a pour objectif principal la correction des lacunes des étudiants, durant une période bien déterminées.

Troisième Chapitre

Contexte de l'étude :

**Monographie du secteur de la santé de la wilaya de Jijel
et langue(s) de formations**

Le secteur de la santé de la wilaya de Jijel

1. Présentation de la wilaya de Jijel

L'enquête de cette recherche est menée dans le secteur de la santé de Jijel. Il est très important de présenter ce secteur de façon détaillée afin de comprendre son fonctionnement. Cela nous permettra également de savoir comment les langues sont réparties dans ce secteur.

En effet, la wilaya de Jijel située à l'Est de l'Algérie, s'étend sur une superficie de 2 398,63Km²et bénéficie d'une façade maritime de 120Km. En 2018, sa population est estimée à **749 717**¹ habitants avec un taux d'accroissement annuel de 2,04 %. La couverture sanitaire de cette population est assurée par les établissements de santé publics et privés. Ces derniers sont supervisés par la Direction de la Santé et de la Population.



Figure 1 : Carte de la wilaya de Jijel²

¹ Jusqu'au 31/12/2017.

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Wilaya_de_Jijel#/media/Fichier:Wilaya_Jijel_Communes.png.

2. Présentation du Secteur de la Santé

Le secteur public de santé en Algérie, objet d'une attention particulière des Pouvoirs Publics et des citoyens, se trouve à la fois tenu de répondre aux besoins exprimés par les malades et d'être au diapason des développements scientifiques et technologiques.

2.1. Composition du secteur public de la santé de Jijel

Dans la wilaya de Jijel, le secteur de la santé est constitué de :

2.1.1. La Direction de la Santé et de la Population de la wilaya de Jijel (DSP)

2.1.2. Etablissements relevant du Secteur Public

- Trois établissements publics hospitaliers « EPH » : Jijel, Taher et El-Milia,
- Un Etablissement hospitalier spécialisé en Rééducation Fonctionnelle de « EHS » Texenna,
- Six établissements publics de santé de proximité « EPSP » : Jijel, Taher, Zياما-Mansouriah, Djimla , Boussif Ouled-Askeur et Sidi-Maarouf,
- Un Laboratoire d'Hygiène de Wilaya,
- L'Institut National Supérieur de Formation Paramédicale.

2.1.3. Etablissements relevant du Secteur Privé

- 02 cliniques médico-chirurgicales
- 02 centres d'hémodialyse,
- 240cabinets médicaux dont 127 spécialisés
- 152 cabinets dentaires dont 06 spécialisés
- 246 officines pharmaceutiques
- 03laboratoires d'analyses médicales
- 10 centres de radiodiagnostic
- 07 salles de soins

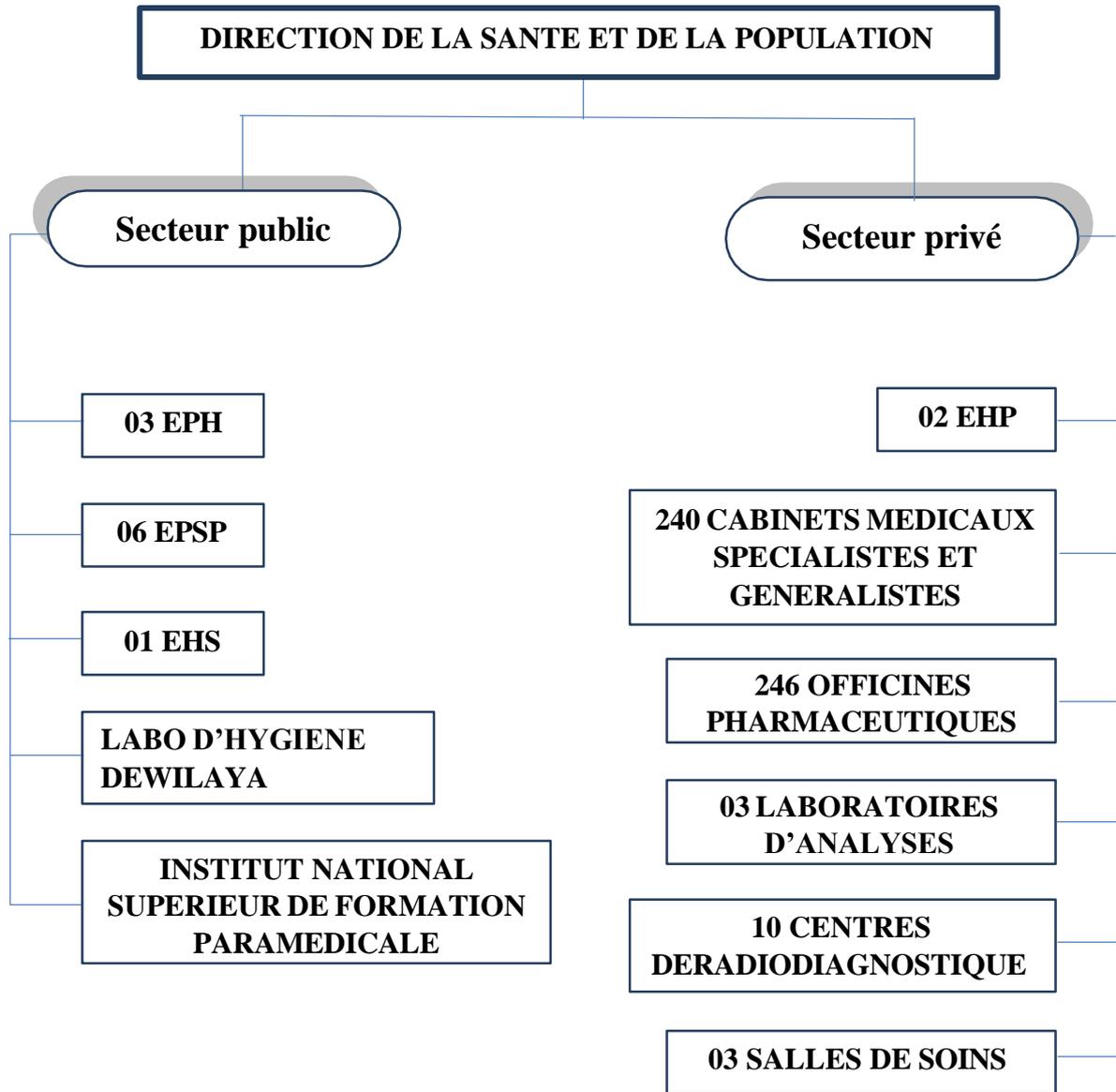


Figure 2 : Composition du secteur de la santé de la wilaya de Jijel

3. La Direction de la Santé et de la Population « DSP »

Le siège de la Direction de la Santé et de la Population est situé à l'Ouest de la ville de Jijel. Selon les prérogatives qui lui sont attribuées, la Direction de la Santé a connu plusieurs dénominations, à savoir :

- Direction de la Santé et de l'Emploi en 1974,
- Direction de la Santé en 1980,
- Direction de la Santé et de la Protection Sociale en 1990,
- Direction de la Santé et de la Population depuis 1998.

La DSP de Jijel est organisée conformément à l'organigramme fixé par l'Arrêté Interministériel du 12 mai 1998.

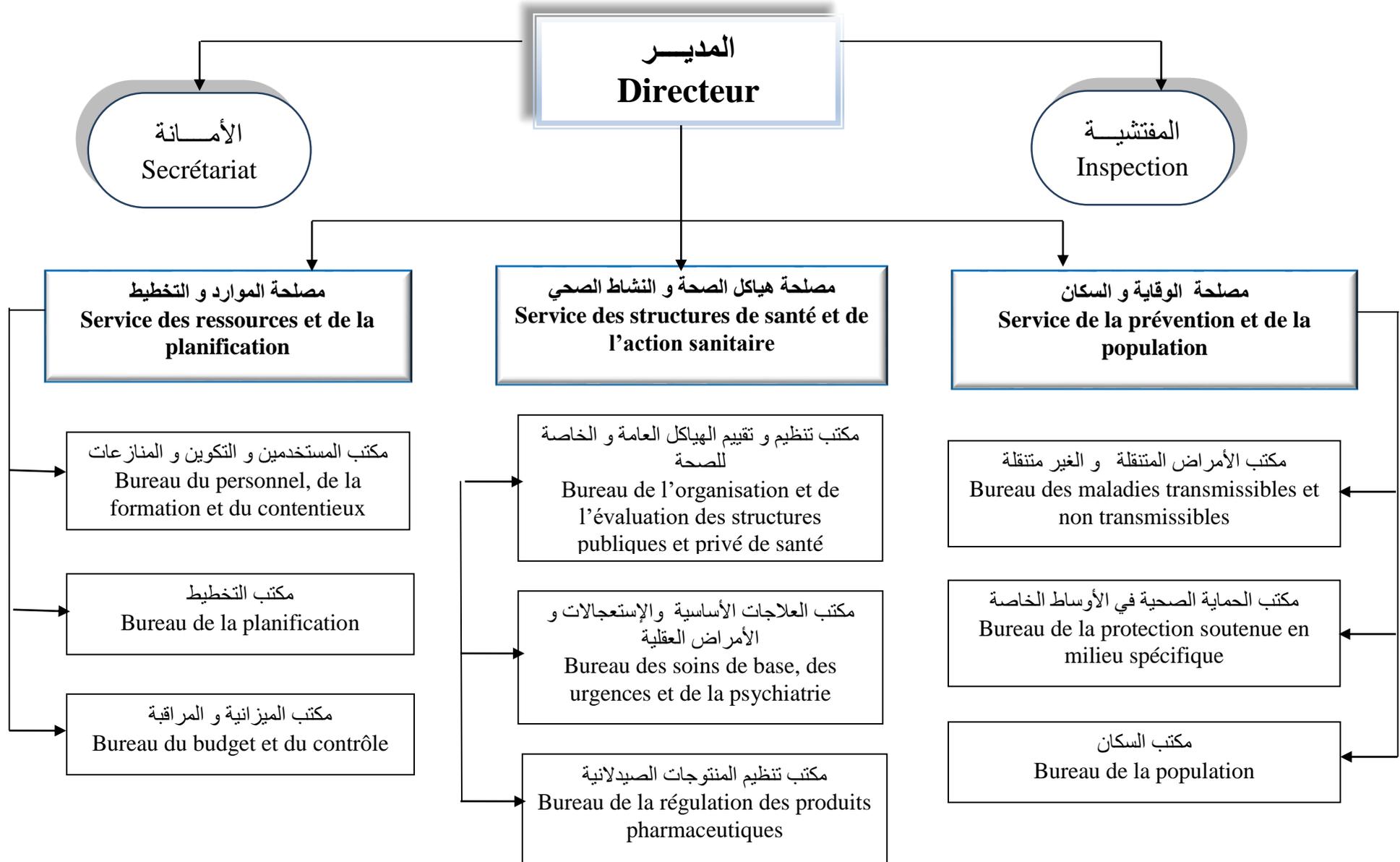


Figure 3 : L'organigramme de la Direction de la Santé et de la Population

1.1. Le Service des Ressources et de la Panification comprend 03 bureaux :

1.1.1. Le Bureau du Personnel, du Contentieux et de la Formation chargé de la gestion de la carrière du personnel, du suivi et de la gestion du contentieux judiciaires de la DSP et de l'application du programme de formation initiale et continue validé par la tutelle.

1.1.2. Le Bureau de la Planification chargé d'élaborer et d'appliquer les dispositifs réglementaires régissant la réalisation et le financement des projets.

1.1.3. Le Bureau du Budget et du Contrôle chargé de l'application et du suivi des attributions budgétaires des établissements publics de santé.

1.2. Le Service de la Prévention et de la Population comprend 03 bureaux :

1.2.1. Le Bureau des Maladies Transmissibles et non Transmissibles chargé de l'application et du suivi des programmes nationaux concernant les MDO, les MTH, la tuberculose, les zoonoses, le RAA, la lutte anti vectorielle, la surveillance épidémiologique des eaux de baignade, des eaux de boissons, le contrôle et suivi des installations classées.

1.2.2. Le Bureau de la Protection Soutenue en Milieu Spécifique chargé de la santé scolaire et universitaire, de la médecine du travail, de la santé bucco-dentaire, de la santé mentale, de la lutte contre la toxicomanie et de la conformité des constructions.

1.2.3. Le Bureau de la Population chargé de la santé maternelle et infantile comprenant notamment le planning familial, le PEV, la lutte contre les carences nutritionnelles, la lutte contre la morbidité et la mortalité maternelle, le dépistage du cancer du col utérin et la vaccination des femmes enceintes.

1.3. Le Service des Structures de Santé et de l'Action Sanitaire comprend 03 bureaux :

1.3.1. Le Bureau de l'Organisation et de l'Évaluation des Structures Privées et Publiques de Santé chargé de l'exploitation et l'évaluation des bilans d'activités des établissements publics de santé, du respect de la réglementation lors des installations et ouvertures des structures privées (conformité des locaux et des équipements) et du contrôle périodique des structures publiques et privées.

1.3.2. Le Bureau des Soins de Base, des Urgences et de la Psychiatrie chargé du suivi et de l'évaluation de l'activité des services concernés.

1.3.3. Le Bureau de la Régulation des Produits Pharmaceutiques chargé du suivi de l'approvisionnement en médicaments des établissements publics, du contrôle du

stock de sécurité et de la régulation des produits pharmaceutiques, mais aussi de l'organisation de réunions périodiques des comités et commissions des médicaments.

4. Principales missions de la Direction de la Santé et de la Population :

- Exécution et suivi des programmes nationaux de santé.
- Surveillance épidémiologique permanente
- Application et diffusion de la réglementation en vigueur.
- Collecte, contrôle et exploitation de l'information sanitaire.
- Elaboration et transmission des bilans d'activités des établissements de santé de la wilaya à la tutelle.
- Respect de la hiérarchisation des soins et promotion des soins de base.
- Répartition équilibrée des ressources humaines, financières et matérielles.
- Collaboration et coordination avec les autres secteurs d'activités au niveau local.
- Contribution et participation avec les autres secteurs d'activité à la promotion de la santé de la population.
- Promotion et développement de la communication sociale.

5. L'EPH de Jijel :

Situé au chef-lieu de wilaya, l'EPH Mohamed Seddik Benyahia de Jijel inauguré le 08 novembre 1983 est un hôpital de Catégorie « A » disposant de **240 lits techniques et 431 lits organisés**. Cet établissement offre des prestations de soins à une population estimée à 250000 habitants grâce à un personnel médical et paramédical pluridisciplinaire.

L'organisation interne de l'EPH répond à l'Arrêté Interministériel du 20 décembre 2009.

5.1. Description physique :

05 blocs intra –muros	02 blocs extra –muros
<p>1-Plateau technique : UMC, laboratoire, radiologie, bloc opératoire. 2-Services d'hospitalisation. 3-Néphrologie -hémodialyse. 4-Maternité urbaine. 5-Unité d'oncologie médicale.</p>	<p>1-Service de psychiatrie. 2-Laboratoire d'hygiène.</p>

Tableau 1 : Description physique de l'EPH Jijel

5.2. Organisation et fonctionnement de l'Etablissement

5.2.1. L'Administration

Sous l'autorité du directeur de l'établissement, l'organisation interne de l'EPH est la suivante :

5.2.1.1. La Sous Direction des Finances et des Moyens comprenant 03 bureaux :

- Le Bureau du Budget et de la Comptabilité
- Le Bureau des Marchés Publics
- Le Bureau des Moyens Généraux et des Infrastructures.

5.2.1.2. La Sous Direction des Ressources Humaines comprenant 02 bureaux :

- Le Bureau de la Gestion des Ressources Humaines et du Contentieux.
- Le Bureau de Formation.

5.2.1.3. La Sous Direction des Services de Santé comprenant 03 bureaux :

- Le Bureau des Entrées
- Le Bureau de la Contractualisation et du Calcul des Coûts
- Le Bureau de l'Organisation, du Suivi et de l'Evaluation des Activités de Santé.

5.2.1.4. La Sous Direction de la Maintenance, des Equipements Médicaux et Equipements Connexes comprenant 02 bureaux :

- Le Bureau de la Maintenance des Equipements Médicaux.
- Le Bureau de la Maintenance des Equipements Connexes.

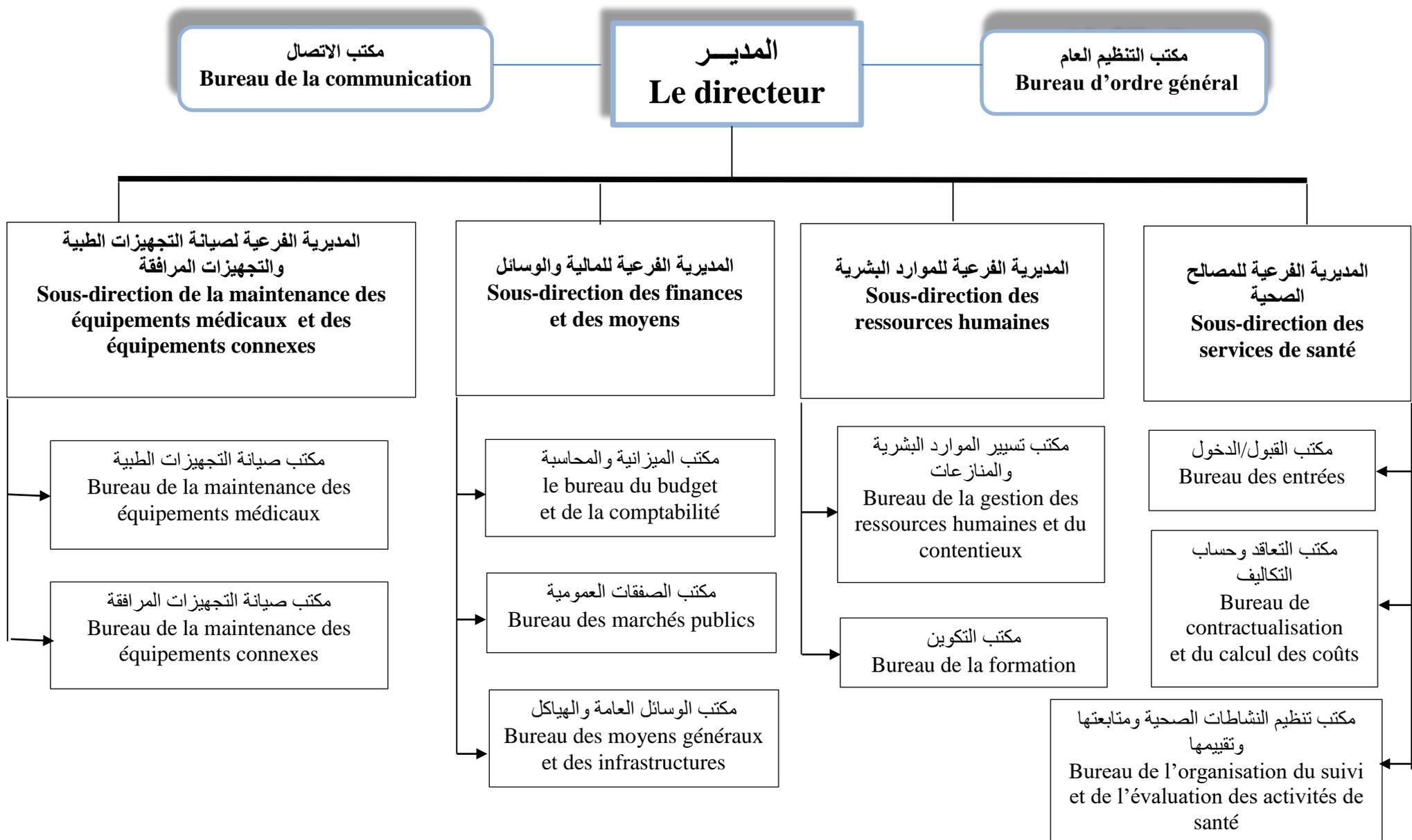


Figure 4 : Organigramme de l'Établissement public Hospitalier de Jijel -l'arrêté interministériel du 20 décembre 2009

5.2.2. Le Personnel

Au 31/07/2016, l'EPH de Jijel compte 970 employés. L'effectif médical, paramédical et autre est réparti selon le tableau ci-après :

5.2.2.1. Personnel des services hospitaliers

Personnels	Effectifs	Diplômes de recrutement	Langue(s) de formation
Médecins spécialistes	65	Praticien spécialiste en anatomie pathologie.	Langue française
		Praticien spécialiste en anesthésie réanimation	Langue française
		Praticien spécialiste en cardiologie	Langue française
		Praticien spécialiste en chirurgie générale	Langue française
		Praticien spécialiste en chirurgie neurologie	Langue française
		Praticien spécialiste en chirurgie orthopédique	Langue française
		Praticien spécialiste en chirurgie pédiatrique	Langue française
		Praticien spécialiste en chirurgie urologique	Langue française
		Praticien spécialiste en dermatologie	Langue française
		Praticien spécialiste en endocrinologie	Langue française
		Praticien spécialiste en épidémiologie	Langue française
		Praticien spécialiste en gastro-entérologie	Langue française
		Praticien spécialiste en gynécologie obstétrique	Langue française
Praticien spécialiste en hématologie	Langue française		

		Praticien spécialiste en hémobiologie	Langue française
		Praticien spécialiste en histopathologie	Langue française
		Praticien spécialiste en maladies infectieuses	Langue française
		Praticien spécialiste en médecine du travail	Langue française
		Praticien spécialiste en médecine interne	Langue française
Médecins spécialistes		Praticien spécialiste en médecine légale	Langue française
		Praticien spécialiste en microbiologie	Langue française
		Praticien spécialiste en Néphrologie	Langue française
		Praticien spécialiste en neurologie	Langue française
		Praticien spécialiste en oncologie médicale	Langue française
		Praticien spécialiste en ophtalmologie	Langue française
		Praticien spécialiste en oto-rhino-laryngologie « ORL »	Langue française
		Praticien spécialiste en parodontologie	Langue française
		Praticien spécialiste en parasitologie	Langue française
		Praticien spécialiste en pédiatrie	Langue française
		Praticien spécialiste en pneumopathologie	Langue française
		Praticien spécialiste en physiologie	Langue française
		Praticien spécialiste en psychiatrie	Langue française

		Praticien spécialiste en radiologie	Langue française
		Praticien spécialiste en immunologie	Langue française
		Praticien spécialiste en rhumatologie	Langue française
Médecins généralistes	64	Doctorat en médecine	Langue française
Pharmaciens spécialistes	04	Praticien spécialiste en botanique médicale et cryptogamie	Langue française + arabe (noms des plantes uniquement)
		Praticien spécialiste en pharmacognosie	Langue française
		Praticien spécialiste en pharmacie galénique	Langue française
		Praticien spécialiste en Biochimie	Langue français
Pharmaciens	04	Pharmacien	Langue française

Tableau 2:Langues de formation des médecins spécialistes, généralistes et pharmaciens

Personnels	Effectifs	Diplômes de recrutement	Langue(s) de formation
Chirurgiens-dentistes spécialistes	02	Praticien spécialiste en chirurgie Maxilo faciale	Langue française
		Praticien spécialiste en orthopédie dento-faciale « ODF »	Langue française
Chirurgiens-dentistes	04	Docteur en médecine dentaire	Langue française
		Diplôme de chirurgie dentaire	Langue française
Paramédicaux	349	Infirmier de santé publique.	Langue française
		Assistant social de santé publique	Langue française
		Laborantin de santé publique	Langue française
		Assistant médical de santé publique	Langue française
		Secrétaire médicale	Langue française

		Manipulateur en imagerie médicale	Langue française
		Déficients de santé publique	Langue française
		Auxiliaire de puériculture de santé publique	Langue française
		Kinésithérapeute de santé publique	Langue française
		Aide-soignant de santé publique	Langue française
		Technicien de la santé, option infirmier	Langue française
		Technicien supérieur de la santé, option : sage-femme	Langue française
		Infirmier d'état	Langue française
Sages-femmes	40	Sage-femme de santé publique	Langue française
		Sage-femme	Langue française
Auxiliaires médicaux en anesthésie réanimation de santé publique.	42	Auxiliaires médicaux en anesthésie réanimation de santé publique.	Langue française

Tableau 3: Langues de formation des chirurgiens-dentistes et paramédicaux

5.2.2.2. Le personnel de l'administration et autres

Personnels de l'administration	Effectifs	Diplômes de recrutement	Langue(s) de formation
Administrateur principal des services de santé	05	-Master en sciences de gestion : comptabilité et fiscalité. -Master en sciences de gestion : Administration et finances	L'arabe standard
Administrateur principal	05	-Magistère en sciences sociologiques.	L'arabe standard
Administrateurs	16	- Licence en sciences sociologique. - Licence en sciences juridiques et administratives. - Licence en gestion et comptabilité. - Licence en sciences commerciales.	L'arabe standard
Agents d'administration principaux	04	-Bac -Bac UFC	L'arabe standard
Attachés principal d'administration	01	-Technicien supérieur en droit des affaires (UFC)	L'arabe standard
Attachés d'administration	04	-Bac + 2 : en sciences juridiques et administratives. -Bac +2 : en commerce international.	L'arabe standard.
Agent de bureau	02	- Certificat de maîtrise professionnelle en secrétariat	L'arabe standard
Agents de saisie	04	-Certificats d'aptitude professionnelle en agent de saisie.	L'arabe standard + français (uniquement les mots techniques)
Ingénieur en informatique	02	-Ingénieur en informatique	Le française
Assistant d'ingénieur en informatique catégorie « 2 »	01	- Master en informatique	Le français
Assistant d'ingénieur en	02	-Technicien supérieur en informatique + 5 ans	Le français

informatique catégorie « 1 »		d'expériences dans le poste.	
Technicien supérieur en informatique	02	-Technicien supérieur en informatique	Le français
Assistant en statistique catégorie « 1 » »	01	-Technicien supérieur en statistique + 5 ans d'expériences dans le poste.	Le français
Aide comptable	02	-diplôme d'aide comptable.	Langue arabe
Magasinier	01	-diplôme de magasinier	Langue arabe
-OP catégorie 1	325	6 ^{ème} année primaire.	Langue arabe
-OP catégorie 2		diplôme de formation professionnelle spécialisée.	Langue arabe
OP catégorie 3		certificat d'aptitude professionnelle.	Langue arabe
Agents d'entretien		-Diplôme de formation professionnelle spécialisée.	Langue arabe
Gardien		-Diplôme d'enseignement moyen	Arabe
Agents de sécurité		-Première année secondaire	Arabe
Chauffeurs catégorie 1	11	-Permis de conduire	Langue arabe et français
Chauffeur catégorie 2		-Permis de conduire poids lourd	Langue arabe et français
Chauffeur catégorie 3		-Diplôme d'enseignement moyen	Arabe

Tableau 4 : Langues de formation des personnels de l'administration

L'observation du tableau si dessus, nous montre que les fonctionnaires de l'EPH Jijel ont eu leurs diplômes de recrutement après avoir suivis des formations dans les différentes disciplines en langues arabe ou française.

Nous remarquerons que certaines disciplines citées en haut et relative aux domaines médical (médecins spécialistes et généralistes, chirurgiens-dentistes spécialistes et généraliste, pharmaciens spécialistes et généraliste), paramédical (tous les spécialités), informatique et statistique ont été dispensé en langue française. Alors que certaines d'autres relative aux domaines juridiques et administratives, à savoir : les sciences juridiques et administratives,

sciences sociales, gestion et comptabilité, sciences commerciales, ont été dispensés en langue arabe.

De là, nous pouvons dire que l'université algérienne, offre toujours non seulement une panoplie de formations initiales ou continues en français assez importante aux étudiants/fonctionnaires dans les spécialités médicales, scientifiques et techniques, mais aussi, un tas de formations en langue arabe aussi importante dans la gestion des établissements de santé.

Le français a donc le statut de langue véhiculaire d'enseignement des sciences médicale, paramédicale, informatique et statistique, à travers des cours en français et du français. De ce fait, nous confirmons le constat de Achouche qui reste d'actualité et qui dit que :« *Malgré l'indépendance et les actions d'arabisation qui s'en sont suivis, les positions du français n'ont pas été ébranlées, loin de là, son étude ayant même quantitativement progressé du fait de sa place dans l'actuel système éducatif algérien.* » (Achouche, 1981 : 46).

De ce fait, à l'EPH de Jijel, le français comme l'arabe d'ailleurs tiennent des positions fortes dans les différents services médicaux (français) et administratifs (arabe).

5.2.3. Le Plateau Technique

- Le service des Urgences Médico-chirurgicales doté notamment de 02 salles de consultations et une aile de 11 lits réservée aux patients mis en observation.
- Le bloc opératoire composé de 05 salles opératoires.
- Le service d'exploration (doté de scanner, de radiologie numérique, d'échographe, d'échodoppler et de mammographe).
- Le laboratoire central.

Par ailleurs, l'EPH dispose de deux autre laboratoires, l'un situé au niveau de la Maternité Urbaine et l'autre étant le Laboratoire d'Hygiène de Wilaya.

5.2.4. Pharmacie

- 01 pharmacie centrale de l'EPH.
- 01 pharmacie de régulation au plateau technique.

5.2.5. Centre de Wilaya de Transfusion Sanguine

5.2.6. Les Services et Unités d'Hospitalisation : Au nombre de 20 services.

Services	Unités
1-Anatomie pathologie	1- Gynécologie 2-Gastrologie entérologie
2- Anesthésie- réanimation	1-Anesthésie 2-Réanimation et soins intensifs
3-Chirurgie générale	1-Chirurgie générale 2-Oto-rhino-laryngologique 3-Neurochirurgie 4-Chirurgie pédiatrique
4-Chirurgie urologique	1-Hospitalisations hommes 2-Hospitalisations femmes
5-Epidémiologie	1-Informations sanitaires 2-Hygiène hospitalière
6-Gynécologie obstétrique	1-Gynécologie 2-Obstétrique
7-Radiologie centrale	1-Radiologie 2-Scannographie
8-Laboratoire central	1-Microbiologie 2-Biochimie
9-Maladies infectieuses	1-Hospitalisation hommes 2-Hospitalisation femmes
10-Médecine du travail	1-Surveillance médicale des personnels de santé. 2-Examens périodiques de santé au travail
11-Médecine interne	1-Hospitalisation hommes 2-Hospitalisation femmes 3-Oncologie médicale
12-Médecine légale	1-Expertise médico- judiciaire 2-Médecine pénitentiaire
13-Néphrologie- hémodialyse	1-Néphrologie 2-Hémodialyse
14-ophtalmologie	1-Hospitalisation 2-Consultation et explorations
15-Orthopédie -traumatologie	1-Orthopédie 2-Traumatologie
16-pédiatrie	1-Pédiatrie 2-Néonatalogie

17-Pharmacie	1-Gestion des produits pharmaceutiques 2-Distributions des produits pharmaceutiques
18-Pneumologie phtisiologie	1-Hospitalisation hommes 2-Hospitalisation femmes
19-Psychiatrie	1-Hospitalisation hommes 2-Hospitalisation femmes
20-Urgences médico-chirurgicales	1-Urgences médicales 2-Urgences chirurgicales

Tableau 5 : Services et Unités d'Hospitalisation

6. Langue(s) pratiquée(s) à l'EPH

Dans cette partie, nous nous interrogerons aux langues pratiquées à l'EPH Jijel. Quelles langues le personnel de l'administration, les médecins, les pharmaciens, les paramédicaux, ... voire les employés de l'hôpital utilisent-ils dans les rapports quotidiens du travail, avec les malades, les citoyens, les confrères, dans la tenue des réunions, les conseils médicaux, ..., dans les documents qui circulent, qui s'affichent, ainsi que les annonces, les banderoles, la signalisation des services et des bureaux, les notes de services, les décisions de recrutement et de promotion ?

Pour ce faire, nous avons jugé nécessaires d'observer les locuteurs et de décrire les différentes langues utilisées dans les différentes situations de communication de travail. Ainsi, nous allons examiner les usages linguistiques dans les documents écrits et dans les communications orales. Ce qui nous permettra de déterminer, les critères des choix linguistiques dans cet établissement de santé.

6.1. Les documents écrits

Les documents existants au niveau des services administratifs ou hospitaliers appartiennent aux domaines administratif, économique et médical. L'observation de ces documents nous a permis à découvrir que la communication écrite dans les différents services de l'EPH Jijel (administratifs ou hospitaliers), s'effectue essentiellement en deux langues l'arabe et le français, selon le type du document, d'information à transmettre et du destinataire. Nous avons remarqué également, que certains écrits exigent le langage médical

spécialisé et certains d'autres ne l'exigent pas, il s'agit de notes de services, de notes d'information destinées aux fonctionnaires et citoyens...etc.

En ce qui concerne les documents que nous avons pu consulter, on peut les diviser en deux catégories, la première concerne les documents bilingues, ceux rédigés en arabe standard et en français, la deuxième regroupe les documents unilingues, c'est-à-dire écrits en langue arabe standard ou en français. Les tableaux ci-après les résumant.

6.1.1. Au niveau de l'administration de l'EPH

Services	Langues des écrits			
	Type de documents	Documents unilingue		Doc.Bilingue
		Français	Arabe	
Secrétariat du directeur	PV de Réunion		X	
	Déclaration « تَبَا »		X	
	Annonces		X	
	Autorisations		X	
	Lettre de remerciements		X	
	Félicitation		X	
	Lettre de condoléances		X	
	Décision de recrutement sur titre		X	
	Décision		X	
Sous direction des ressources humaines	PV d'installation		X	
	Note d'information		X	
	Notes de service	X	X	
	Annonces		X	
	Invitation au conseil médical		X	
	Liste des résultats de concours		X	
Sous direction des services	Note de service		X	
	Programme de travail des	X	X	

de santé	médecins spécialistes «consultations spécialisées »	Délivré par l'EPSP	Délivré par l'EPH	
	Bilan des activités	X		
	Bordereaux d'envoi	X	X	
	Programme de garde des médecins spécialistes et généralistes		X	
Sous direction des finances et des moyens	Avis d'attribution provisoire			X (le français pour les noms des lots)
	Avis de consultation			X (le français pour les noms des lots)
	Cahiers des charges			X
Sous- direction de la maintenance des équipements médicaux et des équipements connexes	Factures	X		
	Bons de commandes	X		
	Bons de livraisons et d'achat.	X		
	Fiches d'inventaire	X		
	Fiches de stock	X		

Tableau 1: Classification des types de documents selon la/les langue(s) utilisée(s) dans les services de l'administration

6.1.2. De l'extérieur vers la Direction de l'EPH

Directions	Langues des écrits			
	Type de documents	Documents unilingue		Doc. En deux langues
		Français	Arabe	Doc. bilingue
DSP/ Ministères	Courrier arrivés de la DSP	X	X	
	Instructions ministérielles	X	X	X
	Décrets Ministériels	X	X	X
	Notes ministérielles			X

Tableau 2: Classification des types de documents reçus selon la/les langue(s) utilisée(s)

6.1.3. Au niveau des services hospitaliers

Services	Langues des écrits			
	Type de documents	Documents unilingue		Doc. Bilingue
		Français	Arabe	
-Tous les services hospitaliers -	Correspondances	X	X	
	Instructions Ministérielles			X
	- Notes de services (ينكزج بصحيح)	X	X	
	Notes d'information (ينكزج نالعالو)		X	
	Dossier médical du patient (fiche)			Imprimé en arabe, remplis en français
	Feuille de traitement			X
	Feuille de surveillance médicale.	X		

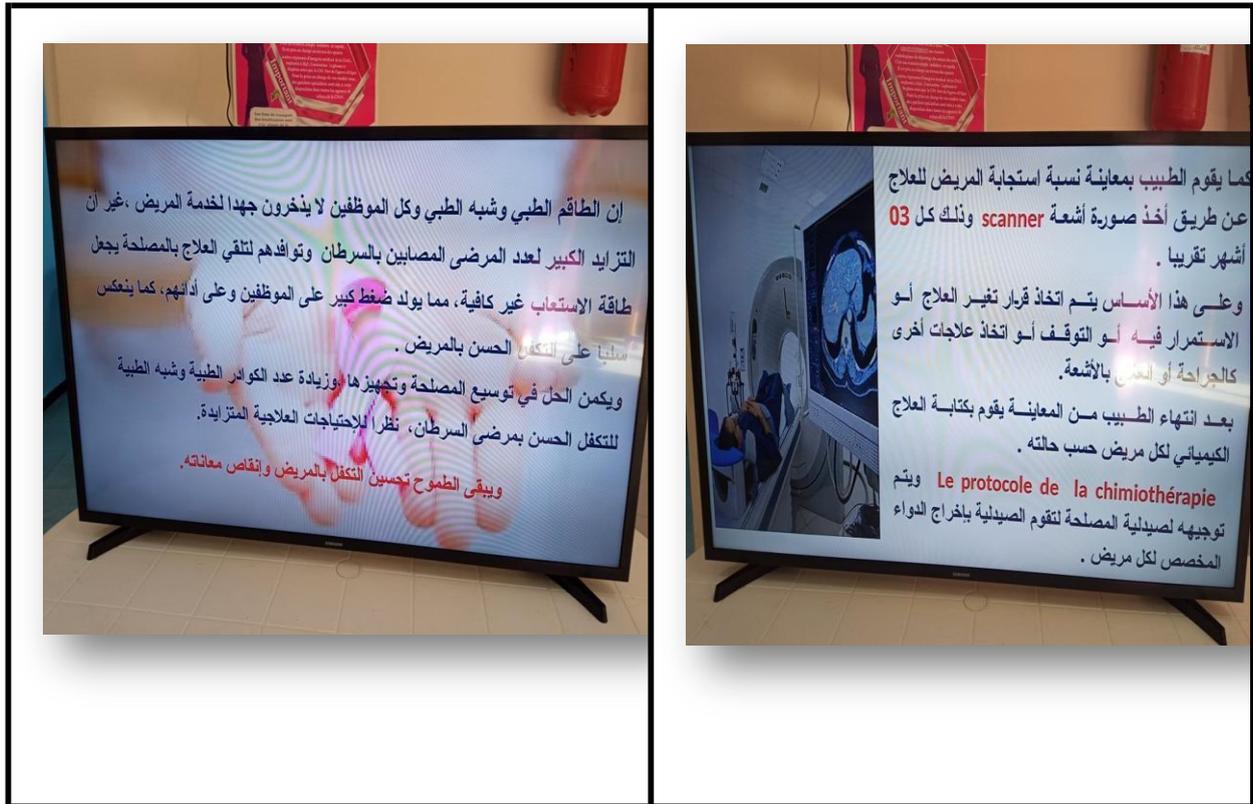
	Fiche d'évacuation	X		
	PV de réunion	X		
	Décisions		X	
	Rapports médicaux	X		
	Bons de commande			X
	Ordonnancier			X L'ordonnancier en arabe et la transcription en français
	Ordres de missions		X	
	Certificat médical			X (l'imprimé en arabe, renseigné en français par le médecin)
	Déclaration de décès			X (imprimé en arabe, renseigné en français par le médecin)
	Carte de rendez-vous	X		
	Fiche du mouvement journalier	X		
	Annonces	X	X	
	Affiches	X	X	X
	-Des protocoles de chimiothérapie (au niveau de l'unité d'oncologie)	X		
	Programme de garde des médecins	X		
	Programme de travail.	X		

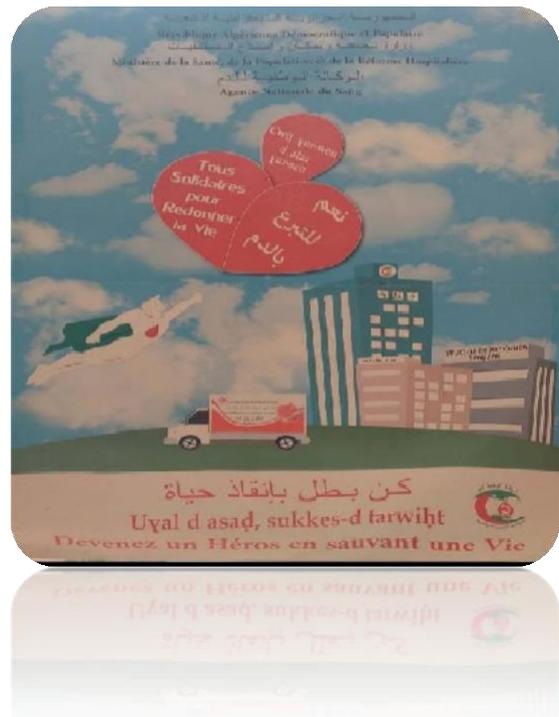
Tableau 8: Classification des types de documents selon la/les langue(s) utilisée(s) dans les services hospitaliers

Services	Langues des écrits			
	Type de documents	Documents unilingue		Doc. Bilingue
		Français	Arabe	
Pharmacie -en plus des documents mentionnés en haut-	Fiches de stocks	X		
	Registres d'enlèvement des médicaments	X		
	Registres main courante	X		
	Les bons de commande auprès de la pharmacie centrale	X		
	Bons de commandes internes			X
	Bons de commandes auprès des fournisseurs privés	X		
	Bons de commande avec la PCH Annaba.	X		
Laboratoire -en plus des documents mentionnés en haut-	Registres d'entrés	X		
	Registre des résultats	X		
	Registre de contrôle et de biochimie	X		
	Fiches de stocks	X		

Tableau 9: Classification des types de documents selon la/les langue(s) utilisée(s) dans la Pharmacie et le Laboratoire

Il existe d'autres affiches publicitaires élaborées par la direction de l'EPH, la DSP ou le Ministère de la Santé, telles que celles des campagnes de vaccinations ou du nouveau planning de vaccination...etc. Elles sont destinées au grand public afin de lui fournir des informations sur le secteur sanitaire. Leur objectif peut être la sensibilisation ou l'information. Elles sont rédigées en arabe, en française ou dans les deux langues.





Nous avons également consulté la page Facebook de l'établissement ou nous avons remarqué qu'il porte le nom du Martyr « Mohamed Essedik Ben Yahia », transcrit en arabe : « مستشفى محمد الصديق بن يحيى », et que la majorité des publications sont rédigées dans cette langue.

En résumant ce que nous avons dit, nous avons enregistré une forte dominance du français dans ces documents dans les services hospitaliers et principalement dans les documents de la pharmacie (bons de commandes, registres, fiches de stocks...), du laboratoire central (bilans d'analyses...), dans les registres de la consultation médicale, dans la prescription des médicaments et protocole de soins par les médecins (protocoles de chimiothérapie...). Or, que dans les écrits, les formulaires délivrés par l'administration aux services hospitaliers sont majoritairement en langue arabe.

En ce qui concerne les services de l'administration c'est l'arabe standard qui domine. Cependant, la présence du français est majoritaire au niveau de la sous-direction de la maintenance des équipements médicaux et des équipements connexes.

Aussi, nous avons remarqué que les documents sont soit unilingues (en arabe ou en français) soit dans les deux langues (le cas des instructions ministérielles) (en arabe standard et traduit en français) ce que R. Porquier appelle « *textes dialingues* »(47). Ou encore en trouve la présence des deux langues dans le même écrit.

Somme toute, il est clair que nous assistons à une répartition fonctionnelle des langues, l'arabe et le français ne remplissant visiblement pas les mêmes fonctions au sein de l'EPH Jijel. Si l'arabe demeure omniprésent dans les services de l'administration. Dans les services hospitaliers c'est le français qui fait fonction de langue de travail du corps médical et technique. Il reste maintenant à cerner la langue dominante à l'oral dans cet EPH.

6.2. Langue (s) pratiquée(s) à l'oral

Afin d'avoir un aperçu général de la situation linguistique de l'EPH, et répondre aux questions posées ci-dessus, comme nous avons déjà mentionné en haut, nous avons examiné tous les services de l'établissement, nous avons assisté également à des situations de travail diversifiées. Ce qui nous a permis d'élaborer notre journal d'observation.

Suite à notre observation, nous constatons que la communication de travail comprend à la fois un langage courant entre employés et un langage technique spécialisé qui ont pour objet l'exécution des différentes tâches de travail. Car, l'hôpital est un établissement de soins

qui accueille des patients, mais aussi, un milieu de vie dans lequel il y a place pour des échanges humains.

Sur le plan des activités orales dans le cas de notre établissement, nous remarquons que c'est l'arabe algérien qui prédomine les échanges interpersonnels des fonctionnaires de l'EPH que ce soit dans les services hospitaliers ou administratifs. Parfois il se trouve alterné avec le français ou plus précisément avec le français médical ou technique. Or, nous avons remarqué que cette alternance dépend de plusieurs facteurs situationnels et socio-professionnel tels que l'origine socio-professionnel de l'employé, sa spécialité, la nature de son travail, son grade, son âge et son expérience professionnelle, etc.

Aussi, pour le cas des travailleurs qui alternent l'arabe et le français, nous pouvons citer le cas de la consultation médicale, qui reste la situation de communication orale la plus fréquente et la plus importante dans un établissement de santé. Elle nécessite souvent une bonne communication voire très bonne communication avec les patients et leurs parents, en utilisant bien évidemment une langue comprise par les deux communicants. Dans la plus part des conversations médecin/patient c'est l'arabe algérien qui prime généralement sur les autres langues y compris l'arabe standard. Pour les conseils médicaux, c'est le français qui règne. Alors que dans le cas des réunions, les employés, les dirigeants, les cadres et même les médecins alternent le français et l'arabe.

En effet, nous avons constaté que les médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes emploient plus de mots français dans leurs pratiques orales que les administrateurs, les paramédicaux, les informaticiens et les autres agents.

Il se peut aussi que le choix linguistique soit lié au désir d'affirmer l'identité professionnelle et linguistique vis-à-vis de ceux de la majorité.

A l'hôpital, on a enregistré une minorité de travailleurs (03 médecins et 02 administrateurs) qui parle le berbère, il s'agit des employées originaire de Bejaïa et Batna.

Quant aux autres langues étrangères, nous n'avons enregistré que quelques échanges oraux par une minorité de pharmaciennes jeunes en anglais.

En somme, nous pouvons dire que l'arabe algérien (langue maternelle) demeure, et de loin, la langue des échanges interpersonnels dans les différents services de l'EPH.

Quatrième Chapitre

Protocole d'enquête

1. Outils méthodologiques

Dans cette recherche, notre réflexion est centrée sur la situation du français dans un établissement public de santé en Algérie. Il s'agira, de dégager les représentations du français, de mesurer le taux de son utilisation et de cerner les fonctions attribuées à cette langue par les professionnels de la santé dans leur milieu socio/professionnel. L'étude prend en considération la perception du français par rapport aux autres langues coexistant dans le secteur public de la santé en Algérie, et surtout par rapport aux langues nationales et officielles à savoir, l'arabe, et le tamazight. Nous nous intéressons, plus particulièrement, à l'étude de l'impact des représentations du français sur les comportements linguistiques et les pratiques langagières des professionnels de la santé algériens.

Notre objet d'étude s'inscrit dans le cadre théorique de la macro-sociolinguistique, dans la mesure où cette approche peut être définie comme : « *celui de la sociolinguistique des institutions, de la structure sociale, des types de variations, des pratiques linguistiques de groupes.* » (Boyer, 1996). Elle s'appuie également sur « *des enquêtes et prend en compte des rapports entre les variables sociologiques et linguistiques qui sont à la base de la diversité des représentations et des comportements linguistiques des enquêtés* » (Rabiha Sabhan Al-Baidhawe, 2007 : 170).

Sur le plan méthodologique, nous recourons à la méthode mixte, une méthode qui combine l'approche quantitative et l'approche qualitative. Pour notre étude, elle est principalement qualitative, mais, elle a davantage une finalité quantitative parce que nous procédons à une quantification des données recueillies. Il faut le dire, le recours à ces deux méthodes est recommandé puisque l'une complète l'autre.

Ce choix se justifie par le fait que notre étude se veuille descriptive, compréhensive et explicative.

Le corpus défini par Cécile Canut-Hobe comme étant « *un ensemble de données langagières construites par le chercheur en fonction de l'objectif descriptif et analytique qui est le sien* » (Cécile Canut-Hobe, cité par Chachou : 36), est construit dans cette recherche à partir d'une enquête par questionnaire. Tout ce qui se rapporte aux pratiques langagières, aux représentations des locuteurs et leurs attitudes à l'égard du français et de son usage au milieu sanitaire en particulier, nous l'avons obtenu par le biais du questionnaire semi-directif.

L'enquête se déroule, rappelons-le, dans un milieu particulier où plusieurs langues y existent. Il nous revient donc à penser à échafauder une enquête adaptée à notre terrain. Le milieu de notre enquête est caractérisé par un *contact de langues* particulier. Subséquemment

les pratiques langagières y sont plurielles (Abderrezak Dourari, 2002 : 17-35). Il y a l'arabe dit scolaire ou standard, l'arabe dialectal, le berbère, le français et à un degré moindre l'anglais. Ces langues entretiennent des relations extrêmement complexes à tous les niveaux. A titre d'exemple, l'arabe classique, dans certaines régions, est « vénéré » sans être parlé, car il est considéré comme langue sacrée. C'est la langue de l'Etat sans qu'elle soit la langue de tous les jours. Dans d'autres régions de l'Algérie comme la Kabylie (Bejaiaet Tizi Ouzou), cette langue est « rejetée » car elle, représente l'Etat qui ne reconnaissait pas le berbère. D'ailleurs dans cette région, sur les plaques de signalisation, les indications mentionnées en arabe sont rayées.

1.1. Outil d'investigation : le questionnaire

L'outil d'investigation choisi pour cette étude est le questionnaire, privilégié pour sa capacité à impliquer un public plus étendu et diversifié que celui accessible par le biais des l'entretien. Nous avons opté pour la distribution d'un questionnaire afin de recueillir un nombre maximal de réponses et ainsi toucher l'ensemble des fonctionnaires de la santé. De surcroit, les réponses obtenues à la suite du questionnaire susceptibles d'être fiables pour plusieurs raisons :

Les enquêtés n'ont pas à affronter le jugement de l'enquêteur dans des situations d'interaction. A notre avis, les enquêtés répondront plus facilement à un questionnaire écrit.

Les enquêtés peuvent prendre le temps qu'ils souhaitent pour y répondre. Ils n'ont pas le sentiment d'être pressés par l'enquêteur.

Par ailleurs, le questionnaire répond à nos attentes dans cette recherche : « *il permet d'accéder à un nombre important de représentations* ». Ahmed Boukous explique à ce propos que « *...la plupart des informations qu'il permet de collecter peuvent être obtenues par le moyen de questionnaire écrits soumis aux sujets* » (1999 : 24). Donc, comme le note Hadjira Medane, il est « *très estimé dans l'étude des représentations* ». Il s'agit d'une méthode qui « *semble, grâce au décompte systématique, plus précise, plus objective, plus fiable et fidèle, car l'observation y est davantage contrôlée* » (Bardin, 1977 :147, cité par Hadjira Medane).

A partir de là, nous avons opté pour la technique du questionnaire, technique que même si nous en reconnaissons toutefois des difficultés, reste plus pratique et plus efficace pour

effectuer une étude dans un contexte aussi sensible que le nôtre. Aussi, l'avantage de l'enquête par questionnaire est de travailler sur « *des situations concrètes où le phénomène linguistique et culturels apparaît dans sa complexité globale* » (El Gherbi, 1993 : 51).

En effet, le questionnaire est un moyen qui permettra de collecter un nombre important de données linguistiques et donc, d'obtenir un échantillon plus large tout en offrant un caractère standardisé pour le traitement des réponses. Celui que nous avons élaboré pour les professionnels de la santé est composé de 45 questions. Nous avons réajusté quelques questions selon l'enquête (par corps) et son destinataire.

1.2. Pré-test du terrain

Avant l'élaboration du questionnaire, nous avons observé dans un premier temps le terrain d'enquête durant le mois d'octobre 2018. Nous avons demandé d'abord, auprès des enquêtés l'autorisation de faire des entretiens semi-directifs (des enregistrements), et de les observer au moins une journée dans leur service. Mais, ces derniers ont refusé. Ils ont uniquement accepté de renseigner un questionnaire écrit.

A partir de là, et sans perdre le temps, nous avons opté pour l'enquête par questionnaire, et nous avons commencé l'élaboration du questionnaire, dans lequel nous avons transformé la grille d'observation en question et nous avons enrichi les questions de l'entretien envisagé au préalable. Nous avons essayé d'associer les trois techniques en question en une seule.

1.3. Pré-enquête

Après cette phase d'observation, nous nous sommes limitée à l'enquête par questionnaire.

Nous avons donc, mené une seconde fois notre enquête proprement dite, par une pré-enquête en date du 20 décembre 2018, pour laquelle nous avons vérifié « *empiriquement la qualité du questionnaire avant de procéder à l'enquête proprement dite* » (Blais & Duraud, 2003 :423) sur un échantillon réduit. Celui-ci nous a permis d'étudier les réactions de 30 paramédicaux, et de s'assurer de la clarté et la compréhension des questions posées afin de mieux les agencer, voire les modifier en fonction de notre sujet de recherche et confirmer les hypothèses formulées dans l'introduction de la recherche.

Cette pré-enquête nous a été d'une grande utilité dans la mesure où nous avons pu connaître de près notre population cible et son contexte de travail, de gagner le temps et de réduire les écarts et les erreurs susceptibles de biaiser les résultats.

2. Déroulement de l'enquête

Nous avons mené notre enquête, durant les mois de février et mars 2019, au niveau de l'établissement Public Hospitalier Mohamed Seddik Ben Yahia, Jijel. Implanté au chef-lieu de wilaya, l'établissement a pour mission d'offrir des services diagnostiques et d'assurer tout type de soins aigus en médecine, chirurgie et obstétrique ainsi que les soins de suite de longue durée. Il assure les soins médicaux courants des populations résidants dans les zones géographiques de proximité.

Cette enquête a pour objectif principal de donner une sorte de « *cliché instantané* »¹ de la situation sociolinguistique du secteur de la santé et du statut du français dans l'EPH Jijel. Elle vise à dégager les représentations des professionnels de la santé à l'égard de la langue française et de son usage dans le secteur public de la santé en Algérie, afin de parvenir à une connaissance du statut qu'occupe le français aujourd'hui dans le secteur de la santé mais aussi chez les employés. Et d'identifier les différentes images qu'ils se sont forgées de cette langue.

Nous essayerons de trouver par la même occasion d'autres raisons de l'usage du français par les administrateurs dans la mesure où, la plupart d'entre eux, ont suivi leurs formations universitaires en langue arabe standard.

2.1. Passation des questionnaires

Pour distribuer nos questionnaires, nous sommes passés par 02 phases. D'abord, nous avons suivi le mode de passation « *face à face* » de J.C. Combessie (1996 : 35), et nous avons distribué nous-mêmes 20 questionnaires aux infirmiers de santé publique (ISP) lors d'une première journée de formation au niveau de la Direction de la Santé et de la Population de Jijel, où nous travaillons. Ainsi, notre présence au moment de la passation était bénéfique dans la mesure où nous avons expliqué quelques questions, mais ce face-à-face a créé une atmosphère de mal-à-l'aise qui nous a poussés à leur dire que : « *vous pouvez renseigner les questionnaires chez vous, et les remettre lors de la 2^{ème} session de votre formation, après 15 jours* ».

¹ Expression inspiré de Nazih Benbachir

Ensuite, nous avons fait appel à cinq volontaires, dont 4 sont des paramédicaux du même établissement et le cinquième est un de nos ex-étudiants de science et technologie - hors secteur de la santé-. Nous avons donné à chaque enquêteur un quota selon le tableau suivant :

Enquêteur	Dates de passation	Nbr. de questionnaires remis	Dates de récupération	Nbr. de questionnaires récupérés
« A » Aide-soignante	03/02/2019	07 Ques. corps médical. 23 Ques. Corps paramédical.	Récupérés en deux phases : -Le 15 mars 2019. -Le 25 mars 2019.	25 (dont 07 médecins et 18 paramédicaux)
« B » ISP	04/02/2019	27 Ques. Corps médical. 50 Ques. Corps paramédical.	Récupérés en deux phases : -Le 19 mars 2019. -Le 10 avril 2019.	20 Ques. Corps médical (dont 14 dument renseignés et 9 non exploitables) 100 Ques. Corps paramédical (dont 68 biens renseignés et 32 non exploitables)
	13/02/2019	50 Ques. corps médical. 140 Ques. Corps paramédical.		
« C »ISP	19/02/2019	50 Ques. corps médical.	10/04/2019.	25Ques. (20 dument renseignés, et 5 non renseignés)
	26/02/2019	100 Ques. Corps paramédical.		
	26/02/2019	55Ques. Corps commun.		
« D » ISP	20/02/2019	29Ques. corps des pharmaciens et biologistes	15/03/2019	14Ques. (12 bien renseignés et 2 inexploitables)
« E » licencié en Science et technologie	01/03/2019	30 (10 médecins et 20 paramédicaux)	20/03/2019.	07 Ques. Corps médical 15 Ques. Corps paramédical.
Total	561Ques. Distribués		206 Ques. Récupérés répartis comme suit :	

	répartis comme suit :	
	- 144 Ques. corps médical.	- 34 Ques. Corps médical (28biens renseignés et 06 non exploitables)
	- 333 Ques. corps paramédical.	- 133 Ques. corps paramédical. (101 durement remplis et 32 non exploitables).
	- 55 Ques. corps commun.	- 25 Ques. (20 dument renseignés, et 5 non renseignés).
	- 29 Ques. corps des pharmaciens et biologistes	- 14 Ques. (12 bien renseignés et 2 inexploitable).

Tableau 1: Opération de passation des questionnaires

Nos enquêteurs ont distribué chaque questionnaire au corps correspond. Les questionnaires ont été distribués aux professionnels de la santé de l'EPH Jijel de différentes spécialités et dans différents services. L'enquête a concerné également le corps administratif et technique. Ce sont des employés dont la majorité a une même langue maternelle et qui ont fait leur première scolarité en arabe standard, mais ils ont suivi leurs formations universitaires ou professionnelles dans des langues différentes. La distribution des questionnaires a duré 02 mois. Aussi, il importe de mentionner que nous avons attiré l'attention de nos enquêteurs, comme nous l'avons fait nous-mêmes, d'autoriser les enquêtés à répondre en arabe par moment, c'est-à-dire quand ils n'arrivent pas à exprimer une idée ou à trouver l'équivalent en français d'un concept en arabe.

2.2. Collecte des questionnaires

Les questionnaires ont été récupérés au mois d'avril et début mai 2019. Nous avons récupéré 200 questionnaires dûment renseignés, mais après codage et vérification, nous avons relevé 49 d'entre eux non remplis. Le total des questionnaires valides est au nombre de 161.

3. Présentation du questionnaire²

Nous nous appuyions sur l'idée d'Ahmed Boukous pour qui «*dans certains cas, le chercheur est conduit à construire un questionnaire qui englobe des questions fermées, des questions semi fermées et des questions ouvertes.* » (BOUKOUS, 1999 : 18). Le questionnaire de cette recherche est composé essentiellement de questions de fait³ et de

² Voir annexe

³ Questions de faits sont relatives aux phénomènes observables, aux faits véritables sur le plan empirique [...], ce sont par exemple les questions ayant trait au sexe et à l'âge du sujet, ou encore des questions comme : *quelles langues écrivez-vous ? Quels sont les journaux que vous lisez ?*. Ahmed Boukous, le Questionnaire, Université de Rabat, in, l'enquête sociolinguistique, Louis-Jean CALVET et Pierre Dumont, l'Harmattan, Paris, 1999, P. 16.

questions d'opinion⁴, de questions fermées⁵ ou semi fermées⁶ et des questions ouvertes⁷, qui traitent des opinions, des évaluations, des représentations et des jugements.

Comprenant 45 questions, le questionnaire commence par un court texte introductif qui résume l'objet de l'enquête et rappelle son caractère anonyme : « *nous vous remercions par avance de répondre à ce questionnaire anonyme qui servira pour une recherche scientifique doctorale, sur la situation du français dans le secteur public de la santé en Algérie* ». Cette sollicitation de répondre au questionnaire est suivie par l'explication des notions de l'arabe standard et l'arabe dialectal.

Les questions de (1) à (7) de types dichotomique⁸ (Q1 et Q5), à choix multiple⁹ (Q2, Q4 et Q6) et ouvertes (Q3 et Q7) sont d'ordre personnel, elles sont consacrées à l'identification de l'enquêté. Elles visent à recueillir tous les renseignements utiles à la compréhension des réponses des enquêtés. Elles comprennent des renseignements d'ordre général tel que le sexe, l'âge, lieu de résidence, la spécialité, langue de formation, l'ancienneté au travail et le service de rattachement. Il s'agit d'un ensemble d'informations sur les caractéristiques ethno-sociolinguistiques des professionnels de la santé qui permettront d'établir d'éventuelles relations avec certaines réponses. Ces variables servent à identifier le locuteur.

Les questions (8) et (9) sont des questions fermées à choix multiples et à plusieurs réponses, permettent à l'enquêté d'énumérer la/les langue(s) qu'il utilise dans le milieu familial, dans son enfance et actuellement. Elles visent en outre à relever si le français fait partie des pratiques langagières des enquêtés en dehors du travail ou du secteur de la santé. Il s'agit ainsi, de mettre en évidence le degré d'utilisation de cette langue dans leur vie quotidienne. Dans le même sens, une autre question (Q36) a été posée, « *avez-vous l'occasion de parler le français en dehors de l'EPH ?* ».

⁴Les questions d'opinion, dites aussi parfois questions psychologiques, portent sur les opinions, les attitudes, les motivations, les représentations des sujets, etc. Ibid, p.16

⁵Les questions fermées suscitent de la part du sujet une réponse positive ou une réponse négative, mutuellement exclusives ; les réponses à ces questions sont fixées à l'avance. Ibid, p.17.

⁶ Les questions semi-fermées prennent la forme de questions à choix multiples où un ensemble de réponses préétablies est suggéré au sujet qui choisit parmi les réponses alternatives celle qui lui paraît la plus conforme à son point de vue. Les réponses données à chaque question doivent couvrir le champ des réponses possibles, il est préférable de proposer aussi une réponse *Autre (à spécifier)* pour donner encore plus de latitude au sujet. Ibid, p.17.

⁷ Les questions ouvertes sont posées sans suggestions de réponses. Ibid. p.17.

⁸ Question dichotomique est celle qui oblige l'enquêté à choisir entre deux réponses, entre vrais ou faux ou entre oui ou non..., p.100. Abdenour Dahak, Rabah Kara, le mémoire de Master, 2015, EL-Amal, Tizi-Ouzou, Algérie.

⁹La question à choix multiples est celle qui offre un éventail de réponses possibles à l'enquêté. Ibid, p. 100.

Les questions (10) et (11) visent à examiner le degré d'usage du français et de l'arabe standard au travail. Pour le faire nous avons proposé une échelle d'Osgood¹⁰, qui varie entre usage exclusif et usage rare de l'arabe standard (Q10) et du français (Q11).

Les questions (12), (13) et (14) sont des questions fermées à choix multiple (Q12, Q14) et dichotomique (Q13). La question 14, suivie d'une demande de justification, est plus directe et plus personnelle puisqu'on demande à l'enquêté quelle langue choisit pour le travail, si on lui donne le choix ? Ces trois questions nous permettent de savoir, si l'utilisation de la langue est imposée, ou s'il s'agit d'un choix personnel. Elles permettent de relever les critères qui sous-tendent le choix de la langue et par la suite faire une typologie des choix linguistiques dans l'Etablissement Public Hospitalier.

La mise en relation de ces trois questions nous permet d'étudier le/les lien(s) entretenu(s) par les professionnels de la santé avec non seulement les directives centrales, mais aussi le discours officiel dans leurs représentations. Il s'agit également de comparer les réponses des employés répartis en quatre corps. La comparaison entre les réponses données aux trois questions peut révéler des contradictions (un employé peut annoncer par exemple que l'usage du français est obligatoire dans le travail administratif sans pour autant choisir l'arabe standard si on lui donne le choix) qui nécessitent ainsi d'être expliquées.

Les questions (15), (16), (17) et (18) sont des questions fermées suivies par des justifications. Elles portent sur la ou les langues des écrits transmis aux différents services et responsables de l'Etat algérien. Ces questions nous aident à dégager les fonctions des langues en présences à l'écrit.

La question (19), fermée dichotomique, nous permettra de savoir dans quelle langue les services et les employés de l'EPH reçoivent les écrits.

La question (20) est une question ouverte. Elle complète la question précédente (Q19). Elle nous permet de déterminer si le français est dominant dans d'autres institutions et de préciser lesquelles.

La question (21), ouverte, porte également sur l'usage du français dans le travail administratif.

¹⁰Echelle d'Osgood : échelle bipolaire, appelée aussi échelle sémantique différentielle, composée de cinq à sept degrés qui oppose deux affirmations contraires proposées aux sujets auxquels il leur est demandé de se positionner entre les deux extrémités.

Les questions (22), (23) sont des questions ouvertes. Ajoutons à cette série une question fermée dichotomique (Q24). Ces questions portent, en effet, sur les langues des ordonnances médicales. Nous voulons dégager les opinions des enquêtés sur l'usage du français et de l'arabe standard dans la prescription des médicaments.

Les questions (25) et (26) sont des questions à choix multiples. Elles consistent à savoir qu'elle langue est utilisée lors d'une consultation médicale avec les patients (A)vieux/vielles, (B)femmes, (C)hommes et (D)enfants) et les professionnels de la santé (médecin ou paramédical) et cela pour déterminer si la langue change selon le sexe, l'âge, et la spécialité.

La question (27) est une question à choix multiples. Elle porte sur la langue utilisée pour annoncer la mort aux parents du défunt. L'importance est de savoir à quel degré la dimension religieuse, culturelle et identitaire de l'Algérien apparaît dans les représentations des employés. Mais aussi de dégager d'autres fonctions que remplissent les langues.

Les questions (28) et (29) sont des questions fermées à choix multiples, elles portent sur la/ les langue (s) des communications interne (réunion, colloque, etc.) et externe (les responsables ex : Ministre, Wali, DSP, et les citoyens)

La question (30) est une question répartie en deux segments, le premier est une question fermée dichotomique (A), et le deuxième à choix multiples (B). Cette question porte sur la langue dominante dans le secteur de la santé en Algérie à l'écrit comme à l'oral. Cette question est du même sens que les questions (15, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27, 28 et 29). Nous avons posé cette question afin de vérifier s'il y a des contradictions avec les réponses données aux questions précédemment citées.

La question (31) est une question fermée dichotomique. Elle s'intéresse à l'importance de la langue française son rôle dans le secteur de la santé.

La question (32) est une question fermée dichotomique, suivie d'une demande de justification. Elle porte sur l'application de la politique d'arabisation.

La question (33) est une question fermée dichotomique suivie d'une demande de justification. Elle nous permet de connaître le statut de la langue française dans le secteur de la santé.

La question (34) reprend la technique des mots (ou expressions) associés déjà utilisée dans la pré-enquête. C'est une question ouverte qui demande aux enquêtés d'écrire les cinq premiers mots qui leur viennent à l'esprit quand ils pensent à la langue française, aux français

(natifs) et à la France. Elle s'intéresse directement à la vision que les professionnels de la santé ont de la langue elle-même et peut aider à déterminer l'existence d'éventuels stéréotypes concernant le français.

La question (35) est une question fermée à choix multiple, suivie d'une demande de justification de choix. Elle consiste à connaître la langue utilisée avec les collègues dans un contexte non formel.

La question (36) est une question fermée dichotomique, à travers laquelle nous demandons à l'enquêté, s'il a l'opportunité de parler le français en dehors de l'hôpital ou non. Et si la réponse est « OUI », l'enquêté est sollicité de préciser dans quelle circonstance il parle français. La question comme nous l'avons déjà souligné, est du même sens que les questions 8 et 9.

Dans la question (37) porte sur l'évaluation de maîtrise de la langue française, qui varie entre *excellente et mauvaise maîtrise du français*.

Pour la question (38), nous avons proposé une échelle de quatre segments, qui varie entre la *mauvaise et l'excellente image du français*.

Quant à la question (39), elle porte sur l'estime de l'usage du français par les collègues, les médecins, les paramédicaux et même les citoyens.

Dans la question (40), nous avons proposé une échelle de type Osgood¹¹, elle porte sur, le degré de la pratique linguistique, qui oscille entre le fait de parler tout le temps français jusqu'au fait de ne jamais parler français.

Dans la question (41), nous avons proposé cinq « catégories d'appartenances » dans un tableau où nous avons demandé aux participants de choisir entre « oui », « non » ou « je ne sais pas ». Par le biais de cette question, nous tenterons de connaître le positionnement des enquêtés par rapport aux différentes appartenances, qu'elles soient d'ordre groupal ou culturel. Nous voulons savoir, si la déclaration d'appartenance à la communauté francophone et à la culture française influence les représentations des sujets par rapport à l'usage du français dans le secteur de la santé.

¹¹Echelle d'Osgood : échelle bipolaire, appelée aussi échelle sémantique différentielle, composée de cinq à sept degrés qui oppose deux affirmations contraires proposées aux sujets auxquels il leur est demandé de se positionner entre les deux extrémités.

Par la question (42), nous tenterons d'analyser les attitudes des sujets vis-à-vis de leurs pratiques de la langue, ce qu'ils ressentent lorsqu'ils parlent français, et ce en fonction: du regard social, celui de l'autre (sentiment d'être apprécié/critiqué par les autres), de l'appartenance groupale (à la communauté francophone), de la perception de soi (personne cultivée et spéciale), positionnent vis-à-vis de l'identité nationale et religieuse (en accord – en désaccord).

La question (43) est inspirée de l'échelle de Likert¹². Pour construire cette échelle, nous avons réuni par nous-même 9 propositions en relation avec notre étude. L'enquêté était amené à se positionner par rapport à des échelles d'attitudes qui traitent des représentations, à quatre segments, partant du pôle de l'acceptation (tout à fait d'accord), jusqu'à celui du refus –tout à fait pas d'accord). Ces échelles nous proposent la possibilité de mieux ordonner, classer et mesurer le positionnement des sujets interrogés vis-à-vis de la langue française, à travers les représentations qui lui sont associées.

Quant à la question (44), elle porte sur le classement de quatre langues proposées par nous-mêmes pour souhaiter un « *prompt rétablissement* » à une personne. Nous plaçons l'arabe en première position « بالشفاء العاجل إن شاء هلا », le berbère en deuxième position « Akichefourbebbi », le français en troisième position « prompt rétablissement », et enfin, l'anglais en quatrième position. Il est demandé aux enquêtés de donner leur opinion sur ce classement. Et de proposer leur propre classement s'ils ne sont pas tout à fait d'accord.

La dernière question (45) s'inscrit dans la continuité des questions (10,11,14,15,16,17,18,23,24,25,26,27,28,29,31,35,38,et 39). Six affiches de la santé sont présentées qui regroupent tous les phénomènes linguistiques déjà évoqués dans cette thèse, à savoir : l'usage du français, l'usage de l'arabe et l'usage des deux langues ensemble. Les signes iconiques (illustrations) et plastiques (couleurs), ne seront pas exploités dans le cadre de cette recherche.

4. Les échantillons

Les questionnaires ont été soumis aux professionnels de la santé publique. Ces derniers sont choisis du fait qu'ils utilisent la langue française dans leur milieu socio-professionnel.

¹² Echelle de Likert : C'est une échelle ordinale qui peut être considérée comme étant une forme de questionnaire psychologique favorisant la quantification des attitudes, composée d'une série d'items, sélectionnés auparavant, auxquels l'interrogé devra indiquer son degré d'accord en fonction d'un ordre hiérarchique. Cette technique d'évaluation apporte un traitement normalisé des réponses, avec une représentation graphique du positionnement de l'individu ou du groupe par rapport à un thème d'évaluation ou à une question particulière.

Nous avons ciblé 04 corps : le corps administratif, le corps médical, le corps paramédical et le corps des pharmaciens et biologistes. Ils sont les principaux acteurs du secteur de la santé, voire les principaux piliers de la communication entre les professionnels de la santé et les patients et les citoyens en général. Cette communication joue un rôle prépondérant en matière de la qualité de la prise en charge médicale. Les images, représentations et attitudes à l'égard de la langue française peuvent livrer des données pertinentes pour mieux comprendre la situation du français et donc, de la problématique des langues en milieu professionnel.

Nous estimons que notre échantillon est représentatif. Afin de nous en assurer, nous avons appliqué la méthode du tirage aléatoire qui

peut être obtenue par la technique de la table de nombres pris au hasard, ou par celle consistant, si les individus [...] de la population ne sont classés selon un principe gênant, en principe, à prendre à partir d'un individu x (pris au hasard), les individus en fonction du plan de sondage. Par exemple, si le taux de sondage est de 1 individu pour 10- la population de référence étant de 10 000 individus et l'échantillon de 1 000-, un individu tous les dix est retenu. (François de Singly, 2008 :41)

Suivant cette technique appliquée sur notre échantillon nous obtenons ce qui suit :

4.1. Les corps des médecins et chirurgiens-dentistes

La population totale à l'EPH Jijel est de 133. Appliquant la règle de trois :

$$\begin{array}{l} 1 \dots\dots\dots 10 \\ x \dots\dots\dots 133 \end{array}$$

$$x = \frac{1 \times 133}{10} = 13,3$$

À partir de ce résultat et le nombre de nos enquêtés (28) nous disons que notre échantillon est représentatif.

4.2. Corps des paramédicaux :

Le nombre total des paramédicaux à l'EPH Jijel est de 433 paramédicales.

$$\frac{1 \times 433}{10} = 43,3$$

De là, un échantillon de 44 enquêtés est représentatif, le nôtre est composé de 101 questionnaires, donc jugeons nous qu'il est représentatif.

4.3. Les corps commun

Comme nous avons déjà mentionné, l'effectif de l'administration de l'EPH Jijel est composé de 55 employés. De ce fait, un échantillon de 6 enquêtés sera représentatif. Le nôtre est composé de 20 questionnaires.

$$\frac{1 \times 55}{10} = 5,5$$

4.4. Les corps des pharmaciens, préparateurs en pharmacie et biologistes

Regroupant ces trois corps ensemble, l'EPH de Jijel comporte 06 pharmaciens, 01 seule préparatrice en pharmacie et 22 biologistes, ce qui nous donne une population de 29 praticiens.

En appliquant l'équation nous trouverons que notre échantillon est représentatif dans la mesure où un échantillon de 03 enquêtés est représentatif, et le nôtre est de 12 enquêtés.

$$\frac{1 \times 29}{10} = 2,9$$

5. Présentation du lieu et du public d'enquête

5.1. Présentation de l'EPH Mohamed Seddik Benyahia Jijel

La première institution hospitalière établie dans la wilaya de Jijel remonte à 1933, appelée « Frantz Fanon ». Après l'indépendance, un nouvel hôpital a été érigé à l'Est de la ville de Jijel. Il a été inauguré le 8 novembre 1983 en vertu du décret présidentiel 81-242 en tant que « Secteur Sanitaire, Mohamed Seddik Ben Yahia, Jijel ». Ensuite, il a été transformé en Etablissement Public Hospitalier « EPH », selon le décret exécutif n° 07-140 du 19 mai 2007, qui prévoit la création, l'organisation et le fonctionnement des hôpitaux publics hospitaliers et des établissements de santé de proximités.

Cet hôpital de Catégorie « A » (arrêté interministériel du 15 janvier 2012) disposant de **240 lits techniques et 431 lits organisés** offre des prestations de soins à une population estimée à 250 000 habitants grâce à un personnel médical et paramédical pluridisciplinaire.



Figure 1: EPH Mohamed Seddik Ben Yahia-Jijel

5.2. Le Personnel de l'EPH Jijel

Au niveau d'un établissement de santé nous pouvons distinguer deux types de fonctionnaires, les fonctionnaires de l'administration, qui font partie beaucoup plus au corps commun. Et les fonctionnaires des services médicaux et hospitaliers qui sont des médecins, des paramédicaux, des secrétaires médical(e)s...etc.

5.3. Présentation de nos enquêtés

5.3.1. Corps des médecins et des chirurgiens-dentistes

5.3.1.1. Le corps des médecins

D'après le Larousse médical (2009 : 591), le médecin est

une personne titulaire d'un diplôme de docteur en médecine reconnu par l'état.

Un docteur en médecine peut pratiquer la médecine générale (on parle alors d'omnipraticien ou de généraliste) ou exercer une spécialité (chirurgie ou dermatologie, par exemple) dans différentes situations : hôpital civil ou militaire, cabinet privé, service de médecine du travail, etc. la loi sanctionne l'exercice illégal (sans diplôme) de la médecine.

Par ailleurs, il définit le **médecin traitant** comme étant : *«médecin qui soigne habituellement un patient »*.

Ainsi, le médecin est un professionnel de la santé, sa fonction se centre sur l'identification, la prévention, et le traitement des problèmes de santé des individus. Il pratique ainsi, des consultations médicales, il prescrit des médicaments, il pratique des interventions chirurgicales, etc. De ce fait, le médecin doit choisir une ou plusieurs langues pour faciliter la communication, étant en contact non seulement avec les patients, mais aussi avec d'autres professionnels de la santé.

Les médecins répondants à nos questionnaires sont au nombre de 25. Ce sont des praticiens qui ont suivi une formation d'au moins sept ans « internes ». Ce sont des généralistes et spécialistes exerçant dans l'établissement où nous avons mené notre travail de recherche.

La tranche d'âge des médecins est entre 26 et 55 ans, habitant tous à Jijel et ses environs. Au niveau linguistique, tous les médecins ont suivi leur formation en langue française, ce qui démontre leur usage dans les communications écrites et orale.

En plus du français, ces praticiens utilisent l'arabe dialectal à l'oral et dans certaines situations que nous allons explorer dans la partie analyse.

5.3.1.2. Les chirurgiens-dentistes

Selon le dictionnaire Sensagent, le chirurgien-dentiste, est « *un professionnel de la santé habilité à pratiquer l'art dentaire [...]. Il est très souvent appelé « dentiste », par convenance. Titulaire d'un diplôme de docteur en chirurgie-dentaire, il soigne les pathologies acquises et congénitales de la bouche, des dents, des gencives, des maxillaires et des tissus attenants.* ». Le chirurgien-dentiste prend en charge la santé bucco-dentaire. Il soigne les maladies dentaires, les principales étant les caries, et les maladies gingivales et parodontales.

En Algérie pour devenir chirurgien-dentiste, il faut suivre une formation universitaire de 06 ans pour obtenir un diplôme de docteur en chirurgie dentaire ; ou 09 ans pour ceux qui se spécialisent comme la chirurgie maxillo-faciale.

Ces derniers peuvent exercer à titre libéral après avoir un agrément délivré par la Direction de la Santé et de la Population ou du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière pour les spécialistes.

Ils peuvent également exercer au niveau d'un établissement public EPH ou EPSP ou CHU, et ce dans des services d'urgences médico- chirurgicales¹³, d'odontologie ou de stomatologie¹⁴.

A l'EPH Jijel, il y a 04 chirurgiens-dentistes exerçant au niveau des UMC, trois d'entre eux ont participé à notre enquête, dont 02 hommes et une femme. Un de ces deux hommes habite à El-Kennar Nouchfi, les deux autres n'ont pas précisé. Ils sont âgés entre 26 et 45 ans.

Comme les médecins, les chirurgiens-dentistes ont suivi leur formation de chirurgie-dentaire en langue française, ce qui explique également leurs usages du français et du lexique de la dentisterie dans leurs communications écrite et/ou orale avec les collègues ou les patients.

Outre le français, ces dentistes utilisent l'arabe dialectal à l'oral et dans certaines situations que nous allons voir dans la partie analyse.

¹³ Au niveau des EPH

¹⁴ Au niveau des EPSP

5.3.2. Le corps des paramédicaux

Selon Larousse médicale, le paramédical est celui qui a

trait aux professions de santé que l'on peut exercer sans être docteur en médecine et aux soins qui sont délivrés par les personnes qui exercent ces professions. Ce sont, les infirmiers, aides-soignants, agents hospitaliers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures, pédologues, diététiciens, manipulateurs d'électroradiologie, opticiens, orthoptistes, audioprothésistes, etc., font partie du personnel paramédical ou des professions paramédicales. (Larousse Médical, 2009 : 710).

Les paramédicaux qui ont participé à notre enquête sont au nombre de 101 à savoir :

- 44 infirmiers de santé publique ;
- 07 auxiliaires médicaux en anesthésie de réanimation ;
- 13 laborantins de santé publique ;
- 15 assistants sociaux de santé publique ;
- 02 assistants médicaux de santé publique ;
- 02 manipulateurs d'imagerie médicale ;
- 17 aides-soignants.

5.3.2.1. Le corps des infirmiers de santé publique (ISP)¹⁵:

L'infirmier est une « *personne habilitée à donner des soins sur prescription médicale ou en fonction de son rôle propre.* » (Larousse Médical, 2009 : 498).

En Algérie, les infirmiers de santé publique (ISP) reçoivent un enseignement spécifique dispensé en trois ans dans des Instituts Nationaux Supérieurs de Formation Paramédicale, et sanctionné par un diplôme de licence professionnelle.

Les infirmiers exercent leurs fonctions dans des établissements publics hospitaliers (EPH), des CHU, des EPSP ou EHS, dans les services médicaux du travail, dans des écoles (UDS), des établissements pénitentiaires, des dispensaires et des laboratoires. En milieu de travail (hospitalier ou non), ils sont chargés de :

- de participer au maintien, à la restauration et à la promotion de la santé physique et mentale des personnes ;

¹⁵Décret exécutif n° 11-121 du 15 RabieEthani 1432 correspondant au 20 mars 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des paramédicaux de santé publique. Art. 38, JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 17, du 20 mars 2011. P.12.

- de réaliser des soins infirmiers relevant des tâches propres à leur mission, sur prescription médicale ou en présence du médecin et en cas d'extrême urgence sur la base de protocoles d'urgence écrits ;
 - de contrôler, dévaluer et de surveiller l'évolution de l'état de santé des patients ;
 - d'établir le projet de soins, de planifier les activités y afférentes, de tenir et de mettre à jour le dossier soins du patient ;
 - d'accueillir et de suivre pédagogiquement les étudiants et les stagiaires.
- (Art. 41. p.12.)

Ainsi, un infirmier peut, par une formation complémentaire, se spécialiser dans différents filières (infirmier spécialisé de santé publique (art. 46), anesthésie réanimation, puéricultrice...).

44 ISP ont participé à notre enquête, il s'agit de 40 femmes et 4 hommes, âgés entre 20 et 55 ans et habitants à Jijel et ces environs.

5.3.2.2. Le corps des auxiliaires médicaux en anesthésie réanimation de santé publique¹⁶

Les auxiliaires médicaux en anesthésie réanimation de santé publique sont chargés, en présence d'un praticien spécialiste en anesthésie réanimation ou en son absence, sous l'autorité du responsable hiérarchique médical, notamment :

- d'accueillir et de soutenir psychologiquement le patient ;
- d'établir le projet d'anesthésie, de planifier les activités y afférentes ;
- de contrôler et de préparer le matériel d'anesthésie selon l'état du patient, le choix d'anesthésie, le type d'intervention et sa durée ;
- de conduire le déroulement de l'anesthésie et/ou réanimation per et post-opératoire ;
- de tenir et de mettre à jour le protocole d'anesthésie réanimation du patient ;
- d'assurer, dans les soins d'urgence, la réanimation des malades présentant une détresse dans une ou plusieurs fonctions vitales de l'organisme jusqu'à leur prise en charge par un service spécialisé ;

¹⁶(Décret exécutif n° 11-235, 03 juillet 2011)

- de surveiller et de prendre en charge le patient lors de certains types de transports ;
- de participer à la formation des auxiliaires médicaux en anesthésie réanimation de santé publique. (Art. 22. Décret exécutif n° 11-235 du 03 juillet 2011).

07 AMARSP ont participé à notre enquête, il s'agit de 04 femmes et 03 hommes âgés entre 26 et 45 ans. Habitant à Jijel (3), Taher (2), Chekfa (1) et le septième n'a pas précisé son adresse.

5.3.2.3. Le corps des laborantins de santé publique (LSP)¹⁷

Selon le Dictionnaire Larousse, « *le laborantin est une personne employée dans un laboratoire d'analyses de recherche* ». (2017 : 644)

- En Algérie, sont recrutés ou promus en qualité de laborantin de santé publique :
- Sur titre, les diplômés des instituts nationaux de formation supérieure paramédicale, filière médicotechnique, spécialité laboratoire. L'accès à la formation s'effectue parmi les candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire.
- Par voie de concours sur épreuves, dans la limite des postes à pourvoir, les laborantins diplômés d'état justifiant de cinq(5) années de service effectif en cette qualité. Les candidats retenus en application du cas 2 ci-dessus sont astreints, préalablement à leur promotion, à suivre avec succès une formation de neuf (9) mois dont le contenu du programme et les modalités d'organisation sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et de l'autorité chargée de la fonction publique. (art. 172).

Les laborantins de santé publique en Algérie sont chargés, conformément aux prescriptions médicales, de :

¹⁷Art. 165. Du décret n°11-121, du 20 mars 2011. « - Le corps des laborantins de santé publique comprend cinq (5) grades : - le grade de laborantin breveté, mis en voie d'extinction ; - le grade de laborantin diplômé d'état ; - le grade de laborantin de santé publique ; - le grade de laborantin spécialisé de santé publique ; - le grade de laborantin major de santé publique. »

- réceptionner, de valider et de contrôler la conformité des prélèvements par rapport aux règles de bonne pratique et d'enregistrer les demandes d'examens de biologie ;
- réaliser, de traiter les prélèvements biologiques et de mettre en œuvre des techniques d'analyses en veillant aux procédures de l'assurance qualité ;
- assurer la traçabilité des analyses ;
- mettre en œuvre des procédures d'élimination des déchets et d'assurer la maintenance courante du matériel ;
- accueillir et de suivre pédagogiquement les étudiants et les stagiaires.

Ce sont 13 laborantines qui ont participé à notre enquête. La majorité habitent à Jijel, une à Chekfa et 03 n'ont pas précisé. Elles sont âgées entre 20 et 55 ans.

5.3.2.4. Le corps des assistants sociaux de santé publique (ASSP)

L'assistant(e) sociale est une : « *personne titulaire d'un diplôme d'État, dont la tâche est de dépister les facteurs qui compromettent l'équilibre physique, mental et social d'un individu, d'une famille ou d'un groupe, de rechercher et de mener à bien toute action susceptible d'y remédier.* »

(Dictionnaire Sensagent). De ce fait,

elle aide ces individus à faire face aux différents problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne (travail, maladies, ...). Elle en recherche les causes, établit un bilan et propose des solutions pour y remédier. Elle informe les personnes en difficultés sur leurs droits et les oriente vers le service compétent, les accompagne dans leurs démarches. Elle les aide à développer leur autonomie et leur participation active à la vie sociale. Elle contribue ainsi à diminuer l'exclusion et la marginalisation.¹⁸

Dans les établissements publics de santé en Algérie, sont recrutés en qualité d'assistant(e) social(e), les titulaires d'un diplôme de licence professionnelle qui ont assuré leur formation au niveau des Instituts nationaux de formation paramédicale¹⁹. Ils/elles sont chargé(e)s, sous l'autorité du responsable hiérarchique, notamment :

¹⁸www.sante.dz/efpm/assistante_sociale.htm

¹⁹Art. 212. Du même décret, « Sont recrutés et promus en qualité d'assistant social de santé publique :
1- sur titre, les diplômés des instituts nationaux de formation supérieure paramédicale, filière médico-sociale, spécialité assistance sociale.

L'accès à la formation s'effectue parmi les candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

- 1- par voie de concours sur épreuves dans la limite des postes pourvoir, les assistants sociaux diplômés d'état justifiant de cinq (5) années de service effectif en cette qualité. P.30.
- 2- Les candidats retenus en application du cas 2 ci-dessus sont astreints, préalablement leur promotion, suivre avec succès une formation de neuf (9) mois dont le contenu du programme et les modalités

- d'intervenir auprès des personnes pour améliorer leurs conditions de vie et prévenir leurs difficultés médico-sociales ;
 - d'évaluer les besoins des personnes en difficulté et élaborer un projet individuel ou collectif appropriés dans les établissements de santé ;
 - d'assurer l'instruction des dossiers administratifs en vue d'obtenir ou de rétablir des droits des personnes en difficulté et d'établir des rapports médico-sociaux et de signalements ;
 - de contribuer à l'insertion ou à la réinsertion sociale et /ou professionnelle;
 - d'accueillir et de suivre pédagogiquement les étudiants et les stagiaires.
- (Art. 208).

A notre enquête ce sont 15 assistantes sociales qui ont participé, elles sont âgées entre 20 et 55 ans. Elles habitent à Jijel (06), Constantine (1), Tebessa (1), Batna (2), Mila (1), Oum-El-Bouaghi (1), Sétif (1) et Souk Ahras (1). Il est a noté qu'une assistante n'a pas préciser son adresse.

5.3.2.5. Le corps des assistants médicaux de santé publique (AMSP)²⁰

Faisant partie de la filière médico-sociale, comme les assistants sociaux, et assurant une formation de 03 ans dans les instituts nationaux de formation paramédicale, les assistants médicaux de santé publique sont chargés, sous l'autorité du responsable hiérarchique, notamment :

- d'informer et d'orienter les patients et les usagers ;
 - de recueillir, de traiter, de diffuser et de conserver les informations m'dico-administratives du patient ;
 - de concevoir et de réaliser des supports de gestion médico-administratives ;
 - de participer à l'organisation des réunions et manifestations scientifiques.
- (Art. 221.)

d'organisation sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et de l'autorité chargée de la fonction publique p.31. »

²⁰ Art. 218, du même décret.

02 assistantes médicales âgées entre 25 et 35 ans ont participé à notre enquête. Une d'entre elles habite à Jijel, la deuxième n'a pas précisé.

5.3.2.6. Le corps des manipulateurs en imagerie médicale de santé publique (MIMSP)²¹

Les manipulateurs en imagerie médicale de santé publique, sont chargés, conformément aux prescriptions médicales, notamment :

- d'accueillir, d'informer et de préparer le patient ;
 - de préparer et d'injecter des produits à visée thérapeutique et diagnostique ;
 - de préparer et de réaliser des traitements par utilisation de rayonnements ionisants ;
 - d'assister techniquement le praticien médical ;
 - d'accueillir et de suivre pédagogiquement les étudiants et les stagiaires.
- (art. 155)

En ce qui concerne les conditions de recrutement et de promotion en cette qualité les personnes suivantes :

- 1- sur titre, les diplômés des instituts nationaux de formation supérieure paramédicale, filière médicotехnique, spécialité imagerie médicale. L'accès à la formation s'effectue parmi les candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire.
- 2- par voie de concours sur épreuves dans la limite des postes à pourvoir, les manipulateurs en radiologie diplômés d'état justifiant de cinq (5) années de service effectif en cette qualité. Les candidats retenus en application du cas 2 ci-dessus, sont astreints, préalablement à leur promotion, à suivre avec succès une formation de neuf (9) mois dont le contenu du programme et les modalités d'organisation sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et de l'autorité chargée de la fonction publique de (Art. 159.).

Dans notre échantillon nous avons un manipulateur et une manipulatrice en radiologie médicale, âgés de 25 et 55 ans et habitant tous les deux à Jijel.

²¹ Art. 152.

5.3.2.7. Le corps des aides-soignants de santé publique

Sont recrutés en qualité d'aides-soignants de santé publique sur titre, les candidats ayant suivi avec succès une formation spécialisée de deux (2) années dans les établissements de formation relevant du Ministère de la santé, de la Formation et de la Réforme Hospitalière. Ainsi, l'accès à cette formation s'effectue par voie de concours sur épreuves parmi les candidats justifiant de la 3^{ème} année secondaire. (Art. 24, p. 11).

Les aides-soignants de santé publique sont chargés, notamment, de l'hygiène corporelle des malades et de leur environnement, de l'exécution des soins infirmiers de base et des tâches inhérentes de l'hôtellerie et de l'hygiène hospitalière. Ils participent à l'entretien et au rangement du matériel. (Art. 22)

17 aides-soignantes ont renseigné notre questionnaire, elles sont âgées entre 20 et 35 ans. 09 d'entre elles habitent à Jijel, 01 à Texenna, 01 à Kaous, 01 autre à Sétif et les 05 restantes n'ont pas précisé.

5.3.3. Corps des pharmaciens et biologistes

5.3.3.1. Les pharmaciens

«*Les pharmaciens sont des professionnels de santé spécialistes des médicaments* ». (Marion Spée, 2016). En Algérie, les études de pharmacie actuellement durent six années, elles permettent de préparer un doctorat en pharmacie. Ils peuvent exercer à titre privé en officine pharmaceutique ou dans les pharmacies des établissements publics EPSP ou EPH. Le rôle du pharmacien dans un établissement public peut être spécifique ou assez polyvalent. Said Ibrahim, dit dans ce sens :

En milieu hospitalier, le pharmacien n'est pas là juste pour servir les médicaments aux différents services, mais il doit gérer ses stocks et surtout veiller à ce qu'il n'y ait jamais de ruptures sur un ou plusieurs produits. En plus des médicaments, il doit veiller à la disponibilité des réactifs pour les analyses et de tout le consommable (seringues, cathéters, compresses, fil chirurgical...). La pharmacie de l'hôpital est en quelque sorte le poumon de tout établissement de santé, car sans matériel ou médicaments tous les efforts des médecins et des infirmiers seraient voués à l'échec.

Au niveau de l'EPH Jijel, nous avons 08 pharmaciens, dont 4 spécialistes et 4 généralistes²². Trois²³ d'entre eux exercent dans la pharmacie centrale, 02 spécialistes au niveau du laboratoire central et 01 spécialiste et 01 généraliste au service oncologie.

Les pharmaciens répondants à notre questionnaire sont au nombre de 4, dont 01 spécialiste et 03 généralistes. Ils sont âgés entre 26 ans et 45 ans, habitant tous à la commune de Jijel. Au niveau linguistique, tous les pharmaciens ont suivi leur formation en langue française, ce qui prouve leurs usages du langage médico-pharmaceutique dans les communications écrite ou orale deux codes écrit et oral.

En plus du français, ces pharmaciens utilisent le dialectal jijilien à l'oral et dans certaines situations que nous allons explorer dans la partie analyse.

5.3.3.2. Le corps des préparateurs en pharmacie de santé publique²⁴

Le préparateur en pharmacie est un élément indispensable dans le secteur de la santé en général et dans les établissements de santé publique en particulier. En Algérie le corps des préparateurs en pharmacie de santé publique, comprend cinq grades à savoir :

- le grade de préparateur en pharmacie de santé publique, mis en voie d'extinction ;
- le grade de préparateur en pharmacie diplômé d'Etat ;
- le grade de préparateur en pharmacie de santé publique ;
- le grade de préparateur en pharmacie spécialisé de santé publique ;
- le grade de préparateur en pharmacie major de santé publique ;

Notre préparatrice en pharmacie, âgée entre 26 et 35 ans et habitant à Jijel, a le grade de préparateurs de santé publique. Afin d'accéder à ce grade elle a assuré une formation de trois ans au niveau de l'institut national de formation supérieure paramédicale, filière médico-technique, spécialité préparation pharmaceutique²⁵. (Art. 185).

²² Nombre de pharmaciens : arrêté en mars 2019.

²³ 01 spécialiste et 02 généralistes.

²⁴ Article 178 du décret exécutif n° 11-121 du 15 Rabie Ethani 1432 correspondant au 20 mars 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des paramédicaux de santé publique. Journal Officiel de la république algérienne n° 17, du 20 mars 2011. p. 27.

²⁵ Pour accéder à cette formation il faut que le candidat soit titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Sous l'autorité de son responsable hiérarchique, elle est chargée de :

- de préparer, de conditionner et de délivrer des médicaments et des dispositifs médicaux stériles ;
- de préparer et de réaliser des préparations galéniques en zone protégée ou contrôlée ;
- d'assurer la maintenance des installations techniques propres à la pharmacie et de mettre en œuvre des procédures d'élimination des déchets;
- d'accueillir et de suivre pédagogiquement les étudiants et les stagiaires.
(Art. 181).

5.3.3.3. Le corps des biologistes

Un biologiste est un « *scientifique pratiquant la biologie, mais aussi un médecin biologiste hospitalier* » (Dictionnaire Biologie). Le médecin biologiste est chargé d'effectuer des examens de laboratoire dans un établissement hospitalier ou privé.

Aussi, le biologiste qui a étudié la biologie et qui se spécialise dans les domaines de biochimie, microbiologie, parasitologie ; physiologie animale ; génétique ; biologie de la reproduction ; biologie cellulaire ; neurobiologie moléculaire ; physiologie pathologie ; et génie biologique (Art. 8. Journal officiel N°21 du 3 avril 2011, p. 13)

Ainsi, les biologistes exerçants aux niveaux des établissements publiques de santé sont des biologistes 1^{er} degré ou du 2^{ème} degré. Les biologistes du 1^{er} degré de santé publique sont titulaires d'une licence en biologie ou d'un titre reconnu équivalent dans l'une des spécialités citées à l'article 8 (déjà cité) (Art. 29). Ils sont chargés :

- d'effectuer, de lire et d'interpréter les analyses de biologie médicale et de participer au diagnostic ;
- de valider les résultats des analyses transmis par les automates et faites manuellement ;
- de participer aux visites d'hygiène hospitalière et à des enquêtes épidémiologiques au niveau des établissements de santé ;
- de participer à l'encadrement et aux travaux de recherche dans leur domaine de compétences. (Art. 25.)

En ce qui concerne les biologistes de 2^{ème} degré se sont les titulaires d'un Master en biologie ou d'un titre reconnu équivalent dans l'une des spécialités citées à l'article 8 ci-dessus ; ou les biologistes du 1^{er} degré de santé publique justifiant de cinq (5) années de service effectif en cette qualité ; (art. 31). Leurs tâches sont complémentaires à celles des biologistes du 1^{er} degré, à savoir :

- de procéder à des expertises et d'en exploiter les résultats ;
- de confectionner des supports de protocoles de prélèvements ;
- de veiller à l'application de la mise en œuvre des actions relatives à l'assurance qualité des actes de biologie médicale ;
- d'établir des procédures permettant la traçabilité. (Art.26)

Les biologistes participants à notre enquête n'ont pas précisé leur grade, elles sont au nombre de 8 âgées entre 26 et 45 ans. 06 habitent à Jijel et 2 n'ont pas précisé.

5.3.4. Les corps communs

En Algérie les fonctionnaires appartenant aux corps communs sont « en position d'activité au sein des institutions publiques, des administrations centrales de l'État, des services déconcentrés en dépendant, des établissements publics à caractère administratif, des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, des établissements publics à caractère scientifique et technologique et tout établissement public dont les personnels peuvent être soumis aux dispositions du statut général de la fonction publique ». (Art. 2. Décret exécutif n° 08-04 du 19 janvier 2008.)

Ils appartiennent aux corps communs dans les institutions et administrations publiques, les corps appartenant aux filières suivantes (Art. 3. du même décret):

- **Administration générale**, comprend les corps des administrateurs ; les attachés d'administration ; les agents d'administration ; les secrétaires et les comptables administratifs. (Art. 13.).

Ajoutant à cela, le corps des assistants administrateurs selon du Décret exécutif n° 16-280 du 2 Safar 1438 correspondant au 2 novembre 2016 modifiant et complétant le décret exécutif n 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques. (Art. 13.).

- **Traduction-interprétariat**, regroupe les grades de : traducteur-interprète ; traducteur-interprète principal ; traducteur-interprète en chef. (Art. 86.)
- **Informatique**, cette filière comprend les corps des ingénieurs ; des techniciens ; des adjoints techniques ; des agents techniques. (Art.101.)
Selon le même décret exécutif n° 16-280 du 2 novembre 2016, un autre corps est rajouté à cette filière à savoir le corps des assistants ingénieurs. (Art. 101.)
- **Statistiques**, comprend les corps des ingénieurs ; « des techniciens ; des adjoints techniques ; des agents techniques. » (Art. 140.) et les corps des assistants ingénieurs. (Art. 140 du décret exécutif n° 16-280 du 2 novembre 2019).
- **Documentation et archives**, comprend les grades des documentalistes-archivistes ; des assistants documentalistes-archivistes ; des agents techniques en documentation et archives. (Art. 175.) et le grade de documentaliste-archiviste analyste (Art. 176, du décret exécutif n° 16-280 du 2 novembre 2019).

Nos enquêtés appartenant à ces corps sont :

- des administrateurs
- des administrateurs principaux
- des administrateurs principaux des services de santé
- des attachés d'administration
- des ingénieurs en informatique
- des assistants ingénieurs en informatique
- des assistants ingénieur en statistique.

5.3.4.1.Le corps des administrateurs

5.3.4.1.1. Administrateurs

02 administrateurs ont participé à notre enquête, ces derniers sont chargés « d'assurer le traitement de toutes les questions relevant de leurs attributions et veillent à l'application des lois et règlements en la matière. Ils sont chargés en outre d'initier toutes mesures destinées à améliorer la gestion afférente à leur domaine d'intervention » (Art.15).

Selon les articles 18 et 19, les fonctionnaires en qualité d'administrateur sont :

- 1) Les diplômés de l'école nationale d'administration ayant accompli leur cursus sous le régime du décret n° 66-306 du 4 octobre 1966 relatif au fonctionnement de l'école nationale d'administration²⁶ ; (Art. 18)

2) Les titulaires d'une licence d'enseignement supérieur ou d'un titre reconnu équivalent ²⁷; (Art. 18)

3) Les attachés principaux d'administration justifiant de cinq (5) années de service effectif en cette qualité ²⁸; (Art. 18)

4) Les attachés principaux d'administration justifiant de dix (10) années de service effectif en cette qualité²⁹. ³⁰ (Art. 18)

Et enfin, les attachés principaux d'administration titulaires et les comptables administratifs principaux titulaires ayant obtenu, après leur recrutement, une licence d'enseignement supérieur ou un titre reconnu équivalent. (Art. 19).

5.3.4.1.2. Administrateurs principaux

02 administrateurs principaux, âgés entre 26 et 45 ans, ont participé à notre enquête. Elles habitent dans deux communes différentes, l'une à Chekfa et l'autre à l'Emir Abdelkader. Ces dernières, en plus des tâches assurées par les administrateurs, elles exercent dans leur domaine de compétence respectif, « *des activités de conception et de normalisation juridique. A ce titre, ils impulsent le processus d'aide à la décision par l'élaboration d'études et de rapports portant sur des questions spécifiques* ». Comme ils préparent « *les dispositifs juridiques à caractère général ou particulier, notamment les avant-projets de lois ainsi que les projets de textes réglementaires et tous autres instruments normatifs y afférents.* » (Art. 16.)

Il est à noter, que ces derniers comme les administrateurs, reçoivent leur formation universitaire en langue arabe.

5.3.4.2. Attachés d'administration

03 attachés d'administration ont participé à notre enquête, ils sont chargés « *d'assurer l'instruction et le traitement de toutes les affaires administratives qui leur sont confiées. Ils préparent, mettent en œuvre et veillent au respect des règles et procédures relatives aux décisions qui en découlent.* ». (Art. 28.)

²⁶ Par voie de concours sur titre.

²⁷ Par voie de concours sur épreuves

²⁸ Par voie d'examen professionnel, dans la limite de 30% des postes à pourvoir.

²⁹ Au choix, après inscription sur liste d'aptitude, dans la limite de 10% des postes à pourvoir,

³⁰ Les candidats retenus en application des cas 3) et 4) ci-dessus, sont astreints préalablement à leur promotion, à suivre avec succès une formation dont la durée, le contenu et les modalités d'organisation sont fixés par arrêté de l'autorité chargée de la fonction publique.

Les recrutés ou promus en cette qualité sont les titulaires du baccalauréat ayant accompli avec succès deux années d'enseignement ou de formation supérieures dans une des spécialités dont la liste est fixée par décision de l'autorité chargée de la fonction publique. (Art. 30.) durant la période de leur stage, ils doivent faire une formation préparatoire à l'occupation de l'emploi.

Habitant tous les 03 à Jijel, nos enquêtés sont deux femmes et un homme, âgés entre 36 à 55 ans.

5.3.4.3. Administrateurs principaux des services de santé

Selon l'article 22 du décret exécutif n° 09-161 du 7 Jomada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant au corps des administrateurs des services de santé, les administrateurs principaux des services de santé sont :

1 - Les diplômés de l'école nationale de santé publique, ayant suivi avec succès une formation spécialisée en management hospitalier d'une durée de deux (2) années³¹.

2 - Les titulaires d'un magister en sciences économiques, commerciales, financières, gestion, droit ou d'un titre reconnu équivalent³².

3 - Les administrateurs des services de santé justifiant de cinq (5) années de service effectif en cette qualité ;

4 Les administrateurs des services de santé ayant dix (10) années de service effectif en cette qualité.

➤ en plus des tâches affectées aux administrateurs des services de santé³³, les administrateurs principaux sont chargés également :

³¹ L'accès la formation prévue au point 1 ci-dessus (administrateur des services de santé), dont le contenu et les modalités d'organisation sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et de l'autorité chargée de la fonction publique, s'effectue par voie de concours sur épreuves, parmi les candidats titulaires d'une licence d'enseignement supérieur en sciences économiques, commerciales, financières, en gestion ou en droit ou d'un titre reconnu équivalent. Journal officiel de la république algérienne n° 28 du 10 mai 2009, P. 13.

³² Les candidats recrutés en application du point 2 ci-dessus sont astreints, durant la période de stage, une formation préparatoire l'occupation de l'emploi dont la durée, le contenu et les modalités d'organisation sont fixés par arrêté du ministre chargé de la santé ; Journal officiel de la république algérienne n° 28 du 10 mai 2009, P. 13.

³³ Art. 17. Les administrateurs des services de santé sont chargés, notamment : de mettre en application les plans d'action et réaliser les objectifs s'y rapportant ; de traduire en mesures exécutoires les dispositions contenues dans les textes législatifs et réglementaires ; d'élaborer les programmes d'activité relevant de leurs attributions et d'en évaluer leur exécution ; d'entreprendre les actions nécessaires en matière de gestion hospitalière afin d'assurer la concrétisation des objectifs qui leur sont assignés.

- d'initier et développer toute action de nature à améliorer la gestion des services de santé;
- de participer à des missions d'évaluation sur la gestion des structures et des établissements de santé ;
- de proposer toute mesure de nature à améliorer l'organisation et la gestion du service public de santé.

Aussi, les fonctionnaires appartenant aux corps des administrateurs des services de santé ont vocation d'occuper les postes supérieurs se rapportant aux domaines de la gestion et de l'administration des services de santé.

La formation à l'école nationale de management de la santé se fait en langue française.

Les administrateurs principaux des services de santé participant à notre enquête, sont une femme et un homme, âgés entre 20 et 35 ans. Ils habitent à Jijel.

5.3.4.4. Le corps des ingénieurs en informatique et statistique

Agées entre 26 et 35 ans, une seule dame ingénieur en informatique de la ville de Jijel a participé à notre enquête. Elle est chargée « de mettre en œuvre et/ou de participer à tout projet de conception, d'analyse et de développement des programmes informatiques. Elle assure l'administration, la maintenance des systèmes d'information, la mise en place des bases de données et leur système de gestion ».

A l'EPH de Jijel, l'ingénieur en Informatique est chargé également du réseau intranet.

5.3.4.4.1. Assistants ingénieurs en informatique

01 Assistante ingénieur de niveau 1 en informatique âgée entre 36 et 45 ans de la ville de Jijel a participé à notre enquête.

Pour la constitution initiale du grade, sont intégrés en qualité d'assistant ingénieur de niveau 1 en informatique, à la date d'effet du présent décret³⁴ :

- les fonctionnaires et les stagiaires appartenant à la filière informatique, justifiant d'un diplôme d'études universitaires appliquées en informatique obtenu sur la base d'un baccalauréat et à l'issue de trois (3) années d'enseignement supérieur ou d'un titre reconnu équivalent ;

³⁴ Décret exécutif n° 16-280 du 2 Safar 1438 correspondant au 2 novembre 2016 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques.

- les techniciens supérieurs en informatique, justifiant de dix (10) années de service effectif en cette qualité. (Art. 115)

L'assistant ingénieur de niveau 1 en informatique participe « à la mise en œuvre de l'ensemble des techniques requises à la réalisation des activités entrant dans leur domaine de compétence ». Comme il assure également « le suivi de l'exécution des travaux des techniciens supérieurs ». (Art. 115 ter.)

5.3.4.4.2. Assistants ingénieur en statistique

01 Assistante ingénieur de niveau 01 en statistique femme de la ville de Jijel, âgée également entre 36 et 45 ans a participé à notre enquête.

Pour la constitution initiale du grade, sont intégrés en qualité d'assistant ingénieur de niveau 1 en statistiques, à la date d'effet du présent décret :

- Les fonctionnaires et les stagiaires appartenant à la filière statistique, justifiant du diplôme d'études universitaires appliquées en statistiques, obtenu sur la base d'un baccalauréat et à l'issue de trois (3) années d'enseignement supérieur ou d'un titre reconnu équivalent ;
- Les techniciens supérieurs en statistiques justifiant de dix (10) années de service effectif en cette qualité. (Art. 150)

Les assistants ingénieurs de niveau 1 en statistiques, sont chargés de participer à la mise en œuvre de l'ensemble des techniques statistiques requises à la réalisation des activités entrant dans leur domaine de compétence. Ils assurent, en outre, le suivi de l'exécution des travaux des techniciens supérieurs. (Art. 150 ter.)

Cinquième Chapitre
Représentations et Attitudes Envers le Français
dans le Milieu Hospitalier

1. Traitement du recueil des données

Après avoir collecté les questionnaires, nous avons procédé de la façon la plus méthodique possible, nous avons commencé par le codage des questionnaires afin de préserver l'anonymat des enquêtés. Nous avons donné pour chaque questionnaire un numéro unique. Ainsi, nous avons consacré les numéros allant de un (01) à 28 au corps médical, de la même manière les participants appartenant à notre deuxième corps paramédical de 01 à 101. Pour le corps des pharmaciens et biologistes de 1 à 12 et enfin, de 01 à 20 pour le corps administratif.

Nous avons traité les questionnaires à l'aide du logiciel Sphinx Plus.V5 et SPSS (*Statistical Package for the Social Sciences* (Paquet statistique pour les sciences sociales)), des logiciels qui ont pour but, le traitement des données d'enquêtes. Sphinx Plus.V5 permet la réalisation des analyses de tableaux simples et croisés ainsi que des représentations graphiques. Le logiciel Sphinx assure une facilité des lectures et d'analyses des données.

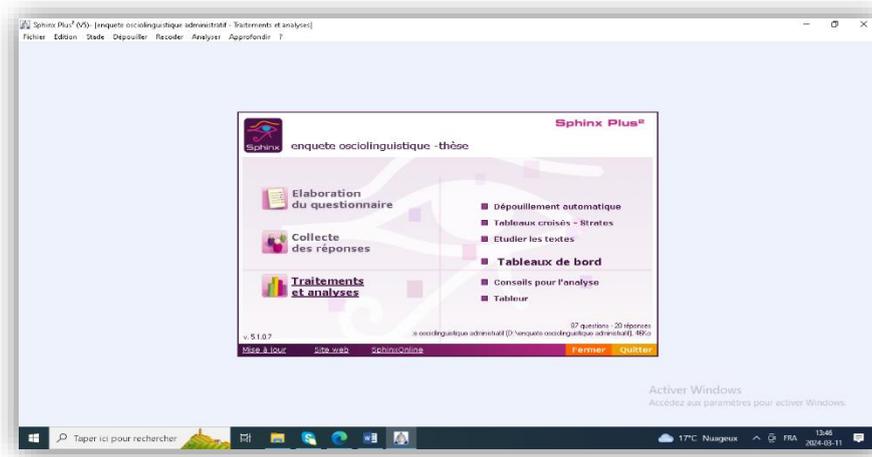


Figure 1- Logiciel Sphinx Plus. V5

Le logiciel SPSS nous a permis de réaliser une analyse complète et approfondie de notre corpus. Le recours à ces logiciels, revient à la longueur de nos questionnaires et de la variété des types de questions. Ainsi, le logiciel Sphinx nous aide à l'application des tests, notamment le test d'association de mots et l'interprétation des échelles d'attitudes et SPSS a facilité le va-et-vient entre les données du corpus et la comparaison des variables.

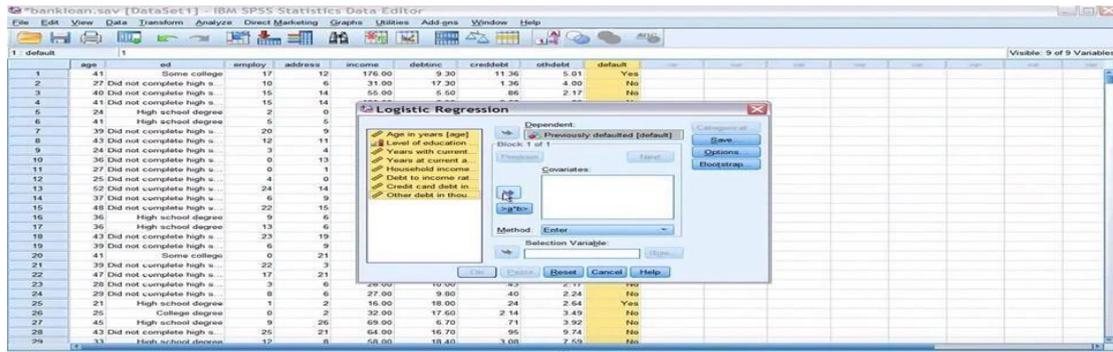


Figure 2- Logiciel SPSS

Pour effectuer ce traitement, nous avons passé par trois stades, nous avons créé dans un premier temps les questionnaires (pour les 4 corps), puis nous avons fait la saisie et la gestion des réponses et enfin le traitement et l'analyse des réponses.

Après l'élaboration du questionnaire nécessaire à l'utilisation de ces logiciels et la saisie des données, nous avons constaté que s'ils représentent une aide bénéfique et perceptible pour le traitement des questions fermées, semi-fermées et pour l'interprétation des échelles d'attitudes, il ne sera pas le cas pour les questions ouvertes et les justifications.

La phase la plus longue de cette étape a été celle de la création des questionnaires et la saisie des réponses, phase qui nous a pris beaucoup de temps vu la longueur des questionnaires et la taille de notre corpus. Nous précisons aussi que nous avons traduit les réponses transcrites en langue arabe.

2. Analyse et interprétation des données, traitement des variables du cluster 1 (questions de 1 à 7)

Pour l'analyse des données, nous avons subdivisé notre questionnaire en plusieurs clusters. Ce dernier est un terme tiré de l'anglais et renvoie selon Chauchat « à un groupe de questions liées entre elles par des corrélations positives fortes et nombreuses, et qui ne présentent que peu ou pas de corrélations avec les autres questions du questionnaire » (1990 : 247). Le cluster 1 (questions de 1 à 7) est corrélé aux questions relatives à des données personnelles des locuteurs. L'analyse de ce cluster pourrait nous indiquer la relation existant entre le milieu social et la langue choisie dans le cadre de la vie professionnelle.

Dans cette partie, nous nous intéresserons aux données relatives à notre échantillon d'étude, qui se compose de 161 employés de l'Établissement Public hospitalier, Mohamed Seddik Ben Yahia- Jijel. Ils se répartissent en 4 corps : les corps communs, le corps médical, le corps paramédical et le corps des pharmaciens et biologistes.

Les premières variables auxquelles nous nous sommes intéressée sont celles du sexe et de la catégorie professionnelle. La pratique des langues n'est pas la même chez les deux sexes féminin et masculin. La même remarque est à faire chez des personnes n'appartenant pas à la même génération. Ces différences sont souvent révélatrices d'aspects sociolinguistiques très intéressants à étudier.

2.1. Le sexe

Sexe	Corps des médecins		Corps des paramédicaux		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.
Femme	23	82,1%	93	92,1%	11	91,7%	13	65%	140	86,9%
Homme	5	17,9%	8	7,9%	1	8,3%	7	35%	21	13,04%
Total OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 1 : Répartition par sexe et par corps des répondants au questionnaire

Au vu des résultats, nous constatons que les répondants appartiennent majoritairement à une population féminine (86.9%). Toutefois, le sexe masculin est représenté par la proportion de 13.04%. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que, traditionnellement, les spécialités médicales et surtout paramédicales intéressent beaucoup plus les femmes.

2.2. L'âge

Tranche d'âge	Corps des médecins		Corps des paramédicaux		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.
Non réponse	1	3,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1%
de 20 à 25 ans	2	7,1%	50	49,5%	0	0,0%	1	5,0%	53	33%
de 26 à 35 ans	7	25,0 %	34	33,7%	8	66,7%	10	50,0%	59	37%
de 36 à 45 ans	15	53,6 %	8	7,9%	4	33,3%	6	30,0%	33	20%
de 46 à 55 ans	2	7,1%	8	7,9%	0	0,0%	3	15,0%	13	8%
+ de 55 ans	1	3,6%	1	1,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 2 : Répartition par âge et par corps des répondants au questionnaire

Un premier constat montre que la population la plus représentée, en termes de chiffre, fait partie de la classe d'âge des 26-35 ans (37 %), talonnée par les 20-25 ans (33 %). Plus en remonte dans l'âge, moins on enregistre d'enquêtés dans notre échantillon : les 46-55 ans (8%), les + de 55 ans (1%). Cela signifie que la population d'enquête est relativement jeune.

2.3. Lieux de résidence

	Lieu de résidence	Corps des médecins		Corps des paramédicaux		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
		NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.
Wilaya de Jijel	Jijel	13	46%	56	55%	9	75%	15	75%	93	58%
	Herraten	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
	Tassoust	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
	Emir Abdelkader	0	0%	0	0%	0	0%	1	5%	1	1%
	Kaous	0	0%	2	2%	0	0%	0	0%	2	1%
	Texenna	0	0%	2	2%	0	0%	0	0%	2	1%
	Taher	3	11%	2	2%	0	0%	2	10%	7	4%
	Bazoul	2	7%	0	0%	0	0%	0	0%	2	1%
	Chekfa	1	4%	2	2%	0	0%	1	5%	4	2%
	Djimar	1	4%	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%
	El-Kennar	1	4%	1	1%	0	0%	0	0%	2	1%
	Alger	1	4%	0	0%	0	0%	1	5%	2	1%
	Batna	0	0%	2	2%	0	0%	0	0%	2	1%
	Sétif	0	0%	2	2%	0	0%	0	0%	2	1%
	Skikda	0	0%	2	2%	0	0%	0	0%	2	1%
	Constantine	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
	Mila	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
	Oum ElBouaghi	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
	Souk Ahras	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
	Tebessa	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
	Aucune réponse	6	21%	23	23%	3	25%	0	0%	32	20%
	Total	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 3 : Répartition par lieux de résidence des répondants au questionnaire

La variable indépendante *lieu de résidence* permet de comprendre son impact sur les attitudes des locuteurs. D'après les résultats du décompte mentionné dans notre tableau, la majorité de nos enquêtés habite la wilaya de Jijel (72%). Les autres personnes sont issues des wilayas d'Alger, Sétif, Batna, Constantine, Mila, Oum EL-Bouaghi, Tebessa, Skikda et Souk Ahras.

2.4. Fonction occupée dans le milieu professionnel

Corps	Fonction	Corps des médecins		Total	
		NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.
Corps des médecins	Médecin spécialiste	6	21,4%	28	17.39%
	Médecin généraliste	19	67,9%		
	Chirurgien-dentiste	3	10,7%		
Corps des paramédicaux	Non réponse	1	1,0%	101	62.73%
	ISP	44	43,6%		
	AMAR	7	6,9%		
	LSP	13	12,9%		
	ASSP	15	14,9%		
	AMSP	2	2,0%		
	Sage-femme	0	0,0%		
	Manipulateur en imagerie médicale	2	2,0%		
	Aide-soignant(e)	17	16,8%		
Corps des pharmaciens et biologistes	Pharmacien spécialiste	1	8%	12	7.45%
	Pharmacien	3	25%		
	Préparateur en pharmacie	1	8%		
	Biologiste	8	67%		
Les corps commun	Administrateur principal des services de santé	2	10%	20	12.42%
	Administrateur	2	10%		

	principal				
	Administrateur	2	10%		
	Attaché d'administration	3	15%		
	Ingénieur d'état en informatique	1	5%		
	Aide ingénieur	3	15%		
	Employé dans le cadre de l'ANEM	1	5%		
	Aucune réponse	6	30%		

Tableau 4 : Répartition par corps et par fonction des répondants au questionnaire

Les chiffres affichés dans le tableau indiquent que :

- Dans notre échantillon, la catégorie la plus représentée appartient au corps des paramédicaux (62.73%). Dans ce même corps, le nombre le plus important d'enquêtés provient des Infirmiers de santé publique (ISP).
- Le corps le moins représenté est celui des pharmaciens et biologistes avec un effectif de 12.
- Cela s'explique par les besoins du secteur de la santé qui recrute plus dans le corps des paramédicaux.

2.5. Langue(s) de formation

Lieu de résidence	Corps des médecins		Corps des paramédicaux		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.
Le français	28	100 %	95	94,1%	11	91,7%	5	25%	139	86%
L'arabe standard	0	0,0%	4	4,0%	1	8,3%	11	55%	16	10%
Les deux	0	0	0	0	0	0	4	20%	4	2%
Aucune réponse	0	0	2	2,0%	0	0	0	0	2	1%
Total	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 5 : Répartition selon les Langue(s) de formation

A la lecture des chiffres, il apparaît que c'est la langue française qui est utilisée dans la formation des personnels paramédicaux, pharmaciens et médecins. Par contre, l'arabe standard est utilisé dans la formation des personnels administratifs. Ce constat corrobore notre hypothèse selon laquelle l'utilisation de la langue française dans la formation des personnels a un impact important sur sa présence dans le milieu hospitalier.

2.6. Expérience professionnelle

Lieu de résidence	Corps des médecins		Corps des paramédicaux		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.
Aucune réponse	0	0%	1	1,0%	0	0%	0	0%	1	1%
Moins de 05 ans	8	28,6%	61	60,4%	2	16,7%	6	30,0%	77	48%
de 06 à 15 ans	14	50,0%	26	25,7%	10	83,3%	12	60,0%	62	39%
de 16 à 25 ans	4	14,3%	8	7,9%	0	0%	1	5,0%	13	8%
de 26 à 35 ans	2	7,1%	5	5,0%	0	0%	1	5,0%	8	5%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 6 : Répartition selon l'expérience professionnelle

Les durées d'expérience professionnelle les plus élevées sont entre 6 et 15 ans pour les corps médical (50%), pharmaciens et biologiques (83,3%) et le corps administratif avec un taux de 60%. Tandis que pour les paramédicaux c'est la durée d'expérience de moins de 5 ans (60,4%) qui est la plus élevée.

3. Utilisation des langues en milieu socio-professionnel : traitement des variables du cluster 2 (questions de 8 à 15)

Le sous-groupe des questions (8 à 15) porte sur l'utilisation des langues en présence dans les milieux social et professionnel des locuteurs. A travers ces questions nous avons tenté de comprendre, dans un premier temps, quelles sont les langues utilisées en dehors du milieu professionnel, ensuite les langues employées au travail. Cela nous a amenés à analyser le rapport existant entre le milieu social et socioprofessionnel et les raisons sous-tendant les écarts existants entre les deux milieux.

Langue(s)	Corps des médecins		Corps des paramédicaux		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.
Ar. dial.	23	82%	69	68%	5	42%	11	55%	108	67%
Ar. st.	1	4%	15	15%	5	42%	4	20%	25	16%
Kab.	0	0%	0	0%	0	0%	1	5%	1	1%
Français	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
Ar. dial. + ar. st.	1	4%	9	9%	0	0%	2	10%	12	7%
Ar. dial. + fr.	1	4%	2	2%	1	8%	1	5%	5	3%
Ar. st. + fr.	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
Ar. Dial.+kab.	0	0%	1	1%	0	0%	1	5%	2	1%
Ar.st. + kab.	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
Ar. dial. + ar. St.+ fr.	2	7%	1	1%	1	8%	0	0%	4	2%
Ar. st + ar. dial.+kab.+ fr.	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
TOTAL OBS.	28	100%	101		12		20		161	100%

Tableau 7 : Répartition selon la (les) première(s) langue(s) parlées (langue (s) maternelle(s)), avant l'entrée à l'école)

3.1. Première(s) langue(s) parlées (langue (s) maternelle(s) avant l'entrée à l'école)

L'analyse des chiffres en termes de première langue de l'enfance, indique que l'arabe dialectal est majoritairement la première langue de nos locuteurs (67%), suivie par l'arabe standard avec un taux de 16%. Très peu de personnes ont affirmé avoir deux langues comme première langues. Quant au français, il n'a été la première langue que d'une personne. Cela paraît évident du fait que l'arabe dialectal est la langue maternelle de la majorité des locuteurs. Le français pourrait être une première langue pour quelques personnes dont les parents sont instruits. Quant à l'arabe classique, il pourrait être présent via les médias et les écoles coraniques.

Langues parlées actuellement à la maison	Corps des médecins		Corps des paramédicaux		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.	NB. cit.	Fréq.
Ar.dial.	20	71%	69	68%	8	67%	10	50%	107	66%
Ar.st.	1	4%	18	18%	2	17%	3	15%	24	15%
Kab.	0	0%	0	0%	0	0%	1	5%	1	1%
Fr.	0	0%	0	0%	0	0%	1	5%	1	1%
Ar. Dial. + ar. st.	1	4%	1	1%	0	0%	0	0%	2	1%
Ar. dial. + fr.	6	21%	9	9%	1	8%	4	20%	20	12%
Ar. st. +fr.	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
Ar.dial. + kab. + fr.	0	0%	2	2%	0	0%	0	0%	2	1%
Ar. st. + kab.	0	0%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
Ar. dial. +kab.	0	0%	0	0%	0	0%	1	5%	1	1%
Ar. dial. + ar. st.+fr.	0	0%	0	0%	1	8%	0	0%	1	1%
Total	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 8 : Répartition selon la langue parlée à la maison

3.2. Langue parlée à la maison

Comme pour la première langue utilisée dès l'enfance, la langue la plus utilisée à la maison reste l'arabe dialectal (66%). Le même constat est fait également pour l'arabe standard, le français et le mélange de langues (arabe /français). En effet, l'arabe standard est présent dans des situations bien précises dans, les foyers algériens, les prières, les écoles et la télévision. L'arabe dialectal et le français en même temps est une langue présente chez des personnes instruites, formées en langue française, comme les médecins.

3.3. Utilisation l'arabe standard au travail¹

La question relative à l'utilisation des langues dans le milieu du travail va nous permettre de comprendre l'écart existant entre le milieu social et professionnel :

Usage de l'arabe au travail	Corps médical		Corps paramédical		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Exclusivement	0	0,0%	1	1,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1%
Beaucoup	7	25,0%	17	16,8%	1	8,3%	7	35,0%	32	20%
Un peu	8	28,6%	23	22,8%	3	25,0%	5	25,0%	39	24%
De temps en temps	6	21,4%	18	17,8%	3	25,0%	4	20,0%	31	19%
Rarement	7	25,0%	42	41,6%	5	41,7%	4	20,0%	58	36%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 8 : Utilisation de l'arabe standard au travail

Les chiffres ci-dessus montrent que 36% des interrogés affirment utiliser *rarement* l'arabe standard en milieu du travail. Par contre, un nombre relativement important d'employés appartenant au corps administratif (35%) affirment utiliser beaucoup l'arabe standard au travail. Les autres corps ont avancé utiliser cette langue *un peu* ou *de temps en temps*.

¹Q10 : questionnaire corps médical, pharmaciens et biologiste et corps paramédical .- Q13 : questionnaire corps administratif

3.4. Utilisation du français au travail²

Usage de l'arabe au travail	Corps médical		Corps paramédical		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Exclusivement	0	0,0%	6	5,9%	0	0,0%	2	10,0%	8	5%
Beaucoup	17	60,7%	40	39,6%	7	58,3%	8	40,0%	72	45%
Un peu	6	21,4%	27	26,7%	2	16,7%	5	25,0%	40	25%
De temps en temps	4	14,3%	27	26,7%	1	8,3%	5	25,0%	37	23%
Rarement	1	3,6%	1	1,0%	2	16,7%	0	0,0%	4	2%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 9 : Utilisation du français au travail

Contrairement à l'arabe standard, le français enregistre un nombre important de locuteurs affirmant l'utiliser *beaucoup* (45%). Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-dessus montrent un grand écart dans le recours aux deux langues dans le milieu socioprofessionnel.

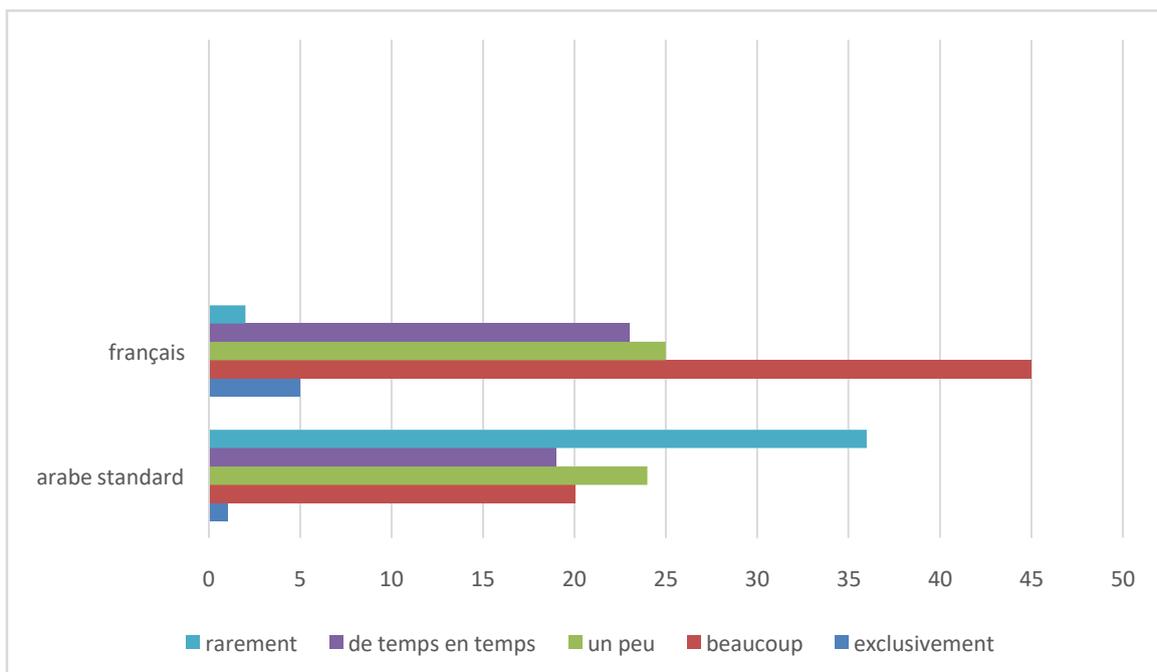


Figure 3 : Ecart de l'utilisation des langues arabe standard et français au travail

²Q11 : questionnaire corps médical, pharmaciens et biologiste et corps paramédical.- Q14 : questionnaire corps administratif

L'analyse de ce graphique montre qu'aucune langue n'est utilisée seule (exclusivement) au travail. Le français est la langue utilisée *beaucoup* au travail. L'arabe classique est utilisé *un peu* ou *de temps en temps*. Les résultats suivants ont été obtenus : 45% des personnes interrogées déclarent utiliser *beaucoup* le français, tandis que 32% affirment utiliser l'arabe standard. La comparaison de l'utilisation des langues au travail entre les corps, fait apparaître que seuls les personnels administratifs affirment utiliser *beaucoup* l'arabe standard. Or dans ces services, les correspondances et les textes régissant les différentes réglementations sont rédigés en arabe. La langue arabe jouit d'un statut de langue nationale et officielle. Elle est de droit la langue de l'administration. Les autres langues en présence comme le berbère (le cas de cette langue est un peu particulier puisqu'elle jouit d'un statut de langue nationale et officielle, mais elle n'est toujours pas standardisée), l'arabe dialectal et le français, sont utilisées de façon informelle. L'État impose l'utilisation de l'arabe standard (on peut évoquer dans ce cas précis les différentes lois sur la généralisation de l'utilisation de cette langue : l'arabisation). Le graphique ci-dessus montre une certaine hiérarchisation de l'emploi des langues dans le milieu hospitalier : quand, l'Etat est présent dans les situations formelles, c'est l'arabe standard qui est utilisé, mais dans les situations informelles, le français apparaît comme la langue de communication.

A ce propos, Dalida Temim (2007 : 31) explique que « dans une société où l'État tente d'organiser les répertoires linguistiques autour d'une seule langue officielle pure, voire d'une variété sacralisée, on constate que la hiérarchisation des systèmes linguistiques ne relève pas uniquement d'un ordre épilinguistique, mais essentiellement, en ce sens que la variété basse est exclue de toute forme de pouvoir ».

3.5. Langue au travail choix ou imposition.

Dans le milieu du travail, la question de l'utilisation de la langue et de son imposition au travail est liée directement à plusieurs facteurs. Il y a d'abord la politique linguistique appliquée par l'Etat, ensuite il y a l'institution ou l'entreprise qui peut imposer ses propres règles en matière de langue. Dans notre cas, l'institution hospitalière est un service public qui obéit aux directives de l'Etat.

L'utilisation des langues est soumise aux lois de l'Etat. Qu'en est-il du terrain ?

A la question de savoir si nos locuteurs sont obligés d'utiliser l'arabe standard ou le français ou les deux à la fois, nous avons obtenu une majorité d'entre eux qui affirment

avoir le recours aux deux langues à la fois (78%). L'utilisation exclusive d'une seule langue est limitée à certaines situations bien particulières, à l'exemple du corps administratif qui a recours à l'arabe standards dans certains contextes ou le médecin spécialiste qui utilise exclusivement le français.

Langue obligatoire au travail	Corps médical		Corps paramédical		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Français	5	17,9%	22	21,8%	1	8,3%	3	15,0%	31	19%
Arabe	1	3,6%	2	2,0%	0	0,0%	2	10,0%	5	3%
Les deux	22	78,6%	77	76,2%	11	91,7%	15	75,0%	125	78%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 10 : Imposition ou non des langues au travail

La lecture du tableau ci-dessus montre l'utilisation des langues arabe et français ou les deux à la fois est variables selon l'appartenance à un corps déterminé. Il ressort de l'enquête que la majorité des corps déclare avoir recours aux deux langues à la fois. 19% disent être obligés d'utiliser exclusivement le français. 3% personnes seulement des personnes interrogées ont affirmé être forcés d'utiliser l'arabe standard.

Le graphique suivant illustre une autre réalité du terrain, à savoir l'imposition par la hiérarchie administrative de l'utilisation des langues. A la question de savoir si les langues sont imposées au travail, la majorité a affirmé être libre dans le choix des langues de travail. Toutefois, les personnes relevant du corps administratif ont affirmé que la langue de travail est imposée dans leur domaine professionnel.

Cela renvoie à ce que nous avons affirmé plus haut, à savoir que le personnel administratif est contraint d'utiliser l'arabe standard.

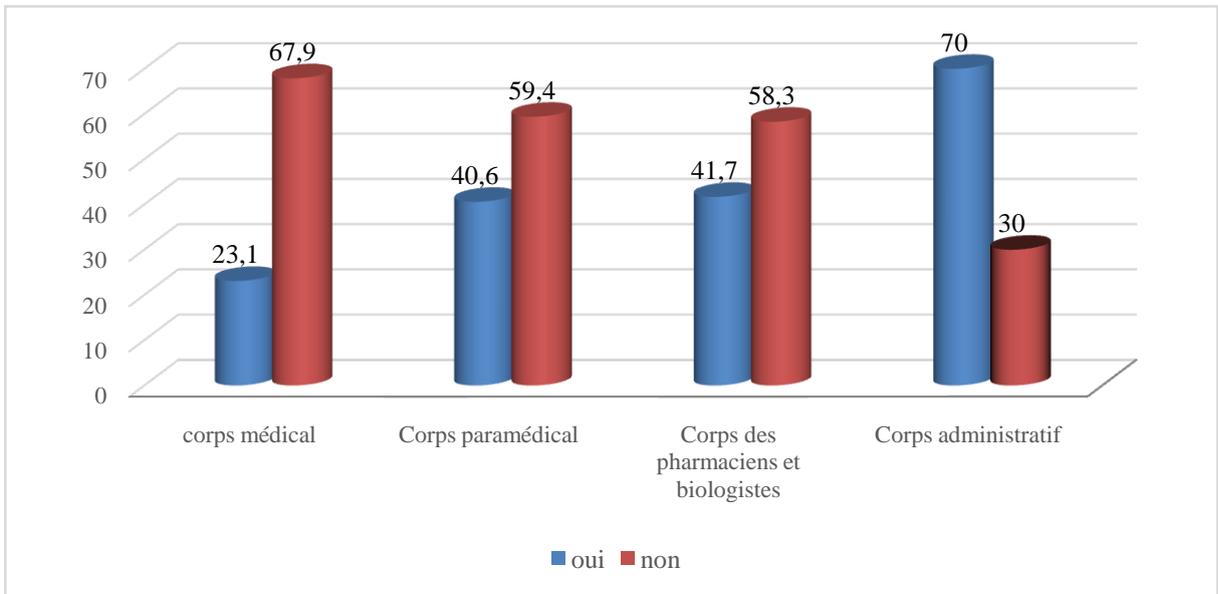


Figure 4 : Langues imposées ou non au travail

Le graphique ci-dessus montre que pour la majorité des locuteurs, la langue ne leur est pas imposée au travail. Cependant une bonne partie de locuteurs a affirmé que la langue est imposée par leur responsable. Il s’agit, à la lecture des résultats obtenus, des personnels relevant du corps administratif : 70% d’entre eux affirment recevoir des directives pour l’utilisation de la langue arabe au travail.



Figure 5 : Langue choisie ou imposée au travail

Comme le montre le graphique ci-dessus, l'utilisation des deux langues en même temps s'impose au travail dans le milieu du travail. Le français apparaît comme la langue la plus exigée dans le même cadre. Les arguments avancés par nos enquêtés dans les réponses à nos questions expliquent ces résultats.

L'utilisation des langues est imposée par la nature du milieu du travail. Les médecins et la majorité des personnels sont formés en langue française. L'arabe standard de par son statut de langue nationale et officielle s'impose généralement dans le domaine administratif. L'arabe dialectal est utilisé avec les patients. La figure ci-dessous illustre la répartition de l'utilisation des langues selon le corps professionnel.

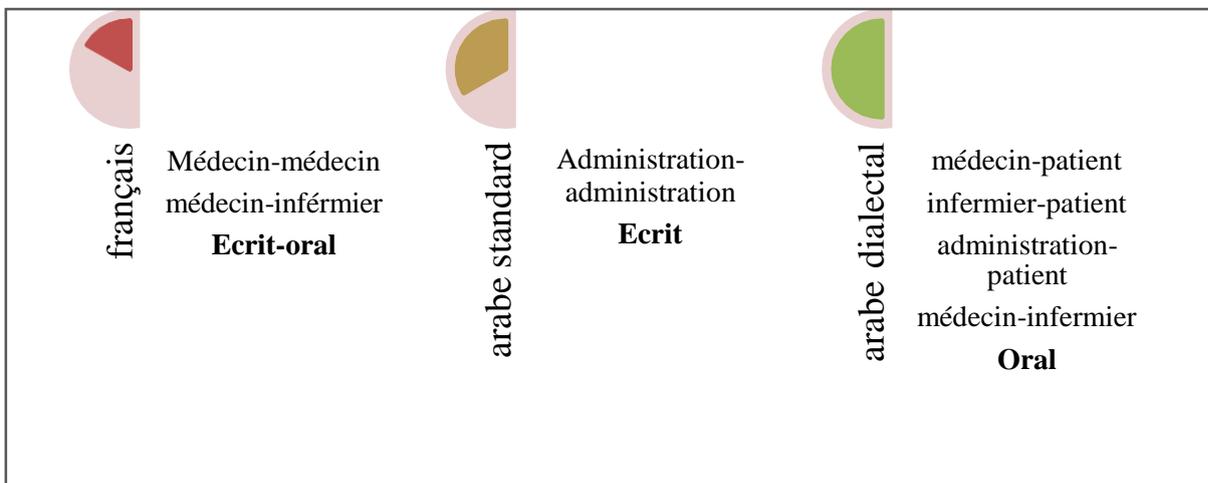


Figure 6 : Répartition de l'utilisation des langues selon le corps professionnel

Les locuteurs que nous avons interrogés sont conscients de cette répartition. Le français est utilisé avec des fréquences moindres par rapport aux autres langues. Mais il est présent à l'écrit et à l'oral (ordonnances, rapports médicaux, etc.). Les locuteurs lui attribuent une fonction bien particulière : « langue de communication entre spécialistes », « langue scientifique ».

Voici quelques réponses de nos locuteurs concernant l'utilisation de la langue française.

« Parce que nous avons travaillé avec deux genres de personnes (utilisation du français avec les médecins et l'arabe avec les patients) »

« Utilisation de français dans le dossier médical, prescription..., l'arabe est utilisé beaucoup plus avec les malades, visiteurs, gardes malades... »

« Parce qu'on travaille avec des experts de santé et d'autre part aussi on travaille avec les patients qui ne comprennent pas le français »

« Parce qu'on utilise des termes scientifiques en français »

« Parce que tant que j'ai fait mes études et ma formation par la langue française, alors, c'est sûr que je vais travailler avec mes collègues en français »

- « Dans le domaine scientifique on utilise que la langue française au même temps la langue arabe c'est la langue officielle » ; « l'arabe c'est notre langue officiel et la langue française c'est la langue qu'on fait par elle notre formation »
- « Connaissances et terminologie médicales acquises en français »
- « Parce que c'est la langue de mes études en médecine et des termes médicaux »
- « Puisque le français est une langue internationale »

Concernant l'arabe standard, il est présent également avec des fréquences minimales et est utilisé strictement à l'écrit dans le domaine administratif. Il est le moyen de communication, souvent par écrit, entre les agents de l'administration : c'est la « langue de l'administration ».

- « Parce que administrativement c'est la langue la plus utilisée et choisie par l'établissement et la direction. »
- « L'administration est arabisée »
- « Parce que administrativement c'est la langue la plus utilisée et choisie par l'établissement et la direction. » ; « parce que c'est la langue utilisée dans l'administration » ; « c'est la langue utilisée dans les administrations et les établissements »
- « Parce que c'est la langue officielle » ; « la principale langue de mon pays »
- « C'est la langue de notre propre religion » ; « langue du Coran »

Quant à l'arabe dialectal, très présent dans le milieu hospitalier, il occupe la fonction de communication entre médecins/patients et entre collègues. C'est la « langue d'intercompréhension » :

- « Pour faciliter la communication avec les malades » ; « c'est facile »
- « Pour assurer la compréhension du malade » ;
- « Notre langage commun et pour comprendre »
- « Suivant le motif et ce que je veux demander »
- « Selon le choix de travailler et capacité langagière »
- « Langue de communication »
- « Parce que c'est un langage qu'un homme simple comprend »
- « Car je maîtrise cette langue mieux que la langue française (la langue mère) »
- « Langue maternelle »
- « C'est notre langue »
- « Parce que c'est l'arabe que j'aime beaucoup ».

4. Analyse des clusters liés aux représentations et attitudes des locuteurs envers le français dans le milieu hospitalier

Après avoir analysé les réponses relatives aux données personnelles et à la situation du français dans le domaine socioprofessionnelle, nous avons tenté de comprendre les représentations que se font les locuteurs de la langue française et d'analyser leurs attitudes envers la langue. Dans un premier temps nous avons, à travers le questionnaire, essayé de comprendre la position (la place) de la langue française dans et à l'extérieur du milieu du travail. Ensuite, nous avons essayé de recenser toutes les représentations et attitudes sociolinguistiques des locuteurs. Ces derniers ont-ils la même représentation de la langue sur

les lieux du travail et en dehors ? Ont-ils des attitudes similaires envers la langue au travail et en dehors. Le milieu du travail a-t-il un impact sur les représentations que se font les locuteurs de la langue.

4.1. Milieux extrahospitaliers

- **Usage du français en dehors de l'EPH**

Pour savoir le degré de l'utilisation de la langue française en dehors du milieu professionnel, nous avons demandé à nos enquêtés s'ils ont recours à cette langue chez eux. Le tableau suivant montre justement le pourcentage des personnes déclarant utiliser le français en dehors du milieu du travail.

Usage du français en dehors de l'EPH	Corps médical		Corps paramédical		Corps pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
OUI	12	42,9%	55	54,5%	3	25,0%	5	25,0%	75	47%
NON	16	57,1%	46	45,5%	9	75,0%	15	75,0%	86	53%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 11: Utilisation du français en dehors du milieu hospitalier

A la première lecture des résultats du tableau, il apparaît clairement que la majorité des enquêtés n'utilise pas le français en dehors du milieu du travail (53%). Cependant un nombre important d'employés ont affirmé avoir recours au français chez eux. Les locuteurs ont justifié leurs réponses par la nature de leur travail. Le français est utilisé par nos enquêtés « en famille », avec « les collègues en dehors du travail » et à l'occasion « de journées d'étude », avec « les immigrés ». Notons que ces réponses ne concernent pas l'utilisation exclusive du français en dehors du travail. Les locuteurs dans leurs précisions précisent que cet emploi du français dans leur communication est « aléatoire », c'est-à-dire, le français n'est pas exclusif, mais présent dans leur discours. Est considéré comme utilisant le français en dehors du travail celui qui a recours aux mots de la langue française.

4.2. Milieux intra-hospitalier

- **Fréquence de l'usage du français au travail**

Après avoir interrogé nos enquêtés sur leur utilisation du français en dehors de leur vie professionnelle, nous nous sommes intéressée à leur perception du recours au français en milieu professionnel. Cela nous permettra de comprendre l'écart qu'il y a entre les deux milieux et le contexte sociolinguistique dans lequel la langue française est présente en Algérie.

- **Taux d'utilisation, évaluation du niveau de français...**

Désir de l'usage du français	Corps médical		Corps paramédical		Corps pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
OUI	20	71,4%	70	69,3%	7	58,3%	12	60,0%	109	68%
NON	8	28,6%	31	30,7%	5	41,7%	8	40,0%	52	32%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableau 12: Taux d'utilisation du français et autoévaluation par les locuteurs

Comme pour l'utilisation du français en milieu extra hospitalier, nous avons interrogé nos locuteurs sur leur recours au français dans le milieu professionnel.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus montrent qu'une majorité d'employés affirme avoir recours au français dans le milieu socioprofessionnel (68%). Le corps des médecins, des paramédicaux et des pharmaciens enregistre le taux le plus élevé des employés qui utilisent le français dans le milieu du travail. Cela s'explique par la nature du travail des employés puisque la langue française est la langue de leur formation et demeure la langue du domaine médical (scientifique) en Algérie.

Pour comprendre les raisons qui font que les locuteurs n'ont pas exclusivement recours au français, nous avons estimé utile de poser la question de savoir comment ces locuteurs évaluent leur français.

Le graphique suivant montre une autoévaluation des locuteurs du niveau de leur français.

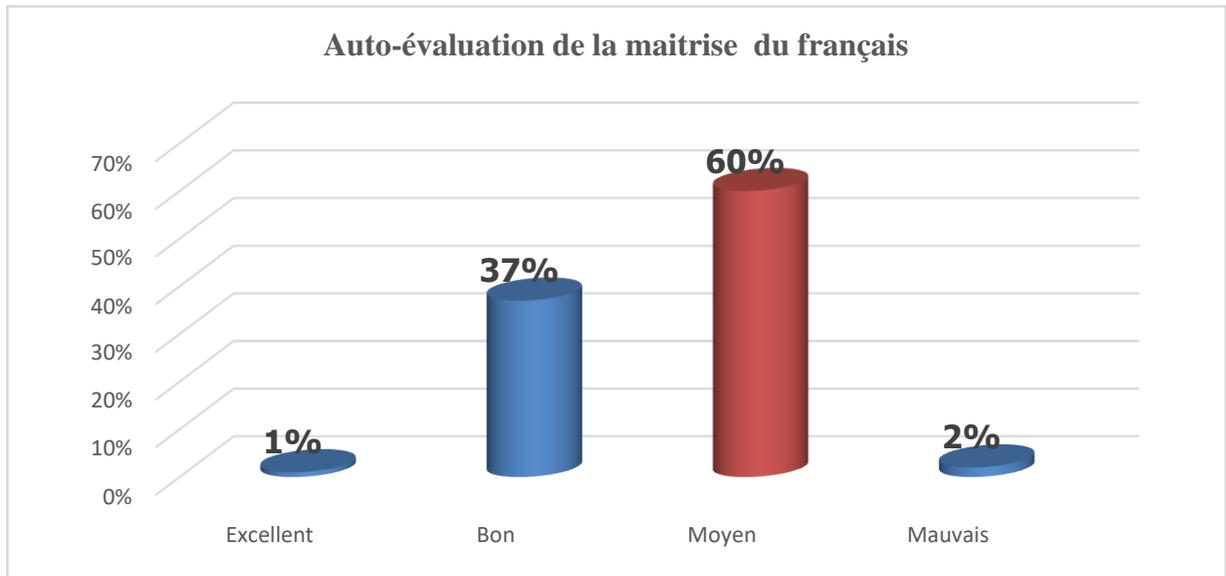


Figure 7 : Autoévaluation de la maîtrise du français

Sur l'ensemble des réponses recueillies, 60% des enquêtés estiment que leur niveau en français est moyen. Cette tendance est remarquée également quand on a réparti notre échantillon selon le sexe.

La même tendance existe par sexe. Les femmes estiment que leur niveau en français est moyen.

Sexe/Niveau en langue française	Excellent	Bon	Moyen	Mauvais	TOTAL
Femme	1	52	84	3	140
Homme	1	7	13	0	21
TOTAL	2	59	97	3	161

Tableau 13: Répartition du niveau en langue française selon le sexe

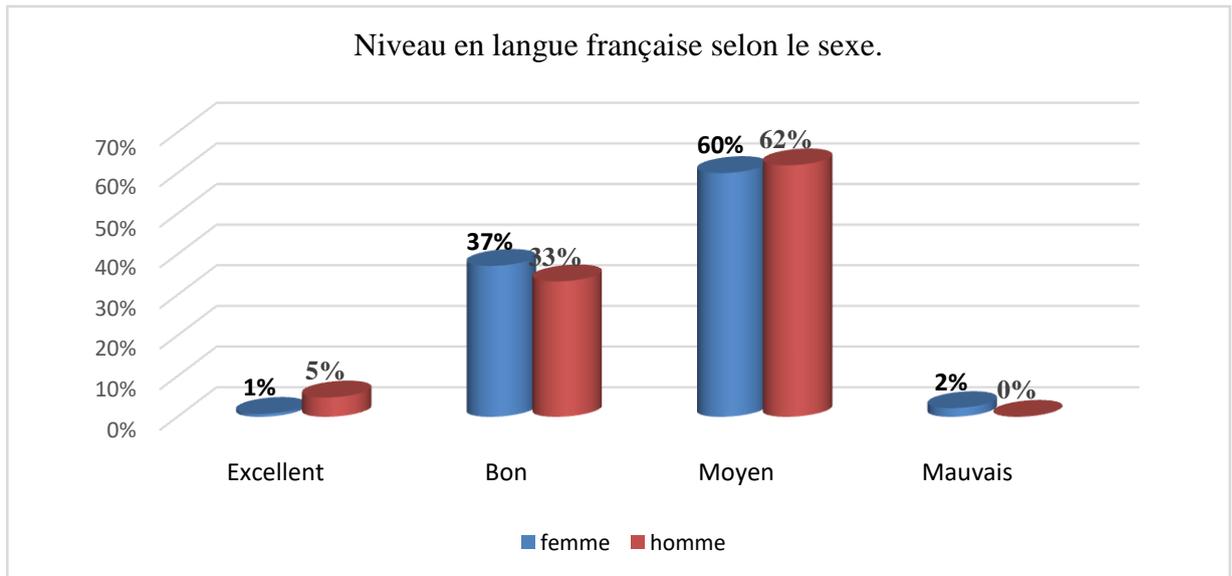


Figure 8: Répartition du niveau de français selon le sexe

Presque le même pourcentage d'hommes (62%) et de femmes (60%) jugent que leurs pratiques de la langue française est moyenne. 37% de femmes estiment que leur maîtrise de la langue est bonne et 33% d'hommes disent qu'ils parlent bien le français. 5% d'hommes estiment que leur maîtrise est excellente contre 1% de femme. 2% de femmes estiment que leurs maîtrises est mauvaise.

Les auto-évaluations des enquêtés sur leur maîtrise de la langue française en fonction de leurs domaines, l'estimation de maîtrise linguistique est beaucoup plus prononcée chez les pharmaciens et les médecins, ce qui peut s'expliquer par les années d'études universitaires effectuées en langue française qui varient entre six et dix ans (pour ceux qui se spécialisent), et à l'usage de cette langue dans la prescription des médicaments, les bilans, et les comptes rendu médicales. Ces locuteurs estiment qu'ils ont une bonne maîtrise de la langue française. Tandis que les paramédicaux et le personnel de l'administration estiment avoir une moyenne maîtrise de la langue française, ce qui est dû également aux années d'études universitaires et à la spécialisation. Cela dit, les paramédicaux font 03 à 5 ans d'études en langue française. Et pour le personnel del'administration, il y a ceux qui font des études en langue française comme les informaticiens et ceux qui font des études universitaires en langue arabe comme les administrateurs qui font une licence ou un master en droit ou gestion et comptabilité...

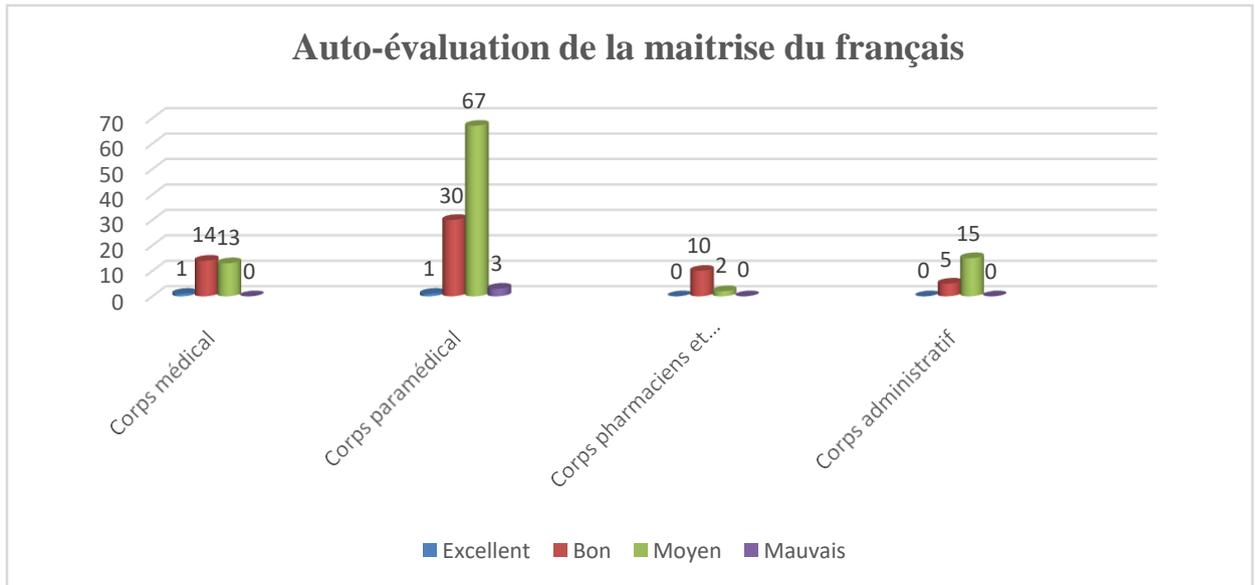


Figure 9: Auto évaluation de la maîtrise du français

Selon l’histogramme, nous remarquons une accentuation du taux d’auto-évaluation « bon » des pharmaciens et biologistes avec un taux de 83,3% par rapport aux médecins 50%, paramédicaux 29,7% et le personnel de l’administration 25%.

Pour la tendance « moyenne », elle est plus importante dans le corps administratif avec un taux de 75%, suivi dans le corps des paramédicaux par 66,3% puis les médecins par 46,4% et enfin les pharmaciens et biologistes par 16,7%.

En ce qui concerne les deux autres tendances « excellente et mauvaise » on remarque des petits pourcentages.

Cette différence dans le niveau de maîtrise de la langue française chez le personnel de l’administration, les paramédicaux, les médecins, pharmaciens et biologistes revient, d’une part au nombre d’années des études universitaires ou autre, d’autre part à la langue de formation, car 86% de l’échantillon ont effectué leur formation en langue française³.

Sachant également que les administrateurs sont des arabisants du fait qu’ils ont poursuivi une formation en sciences juridique ou sciences économique ou sociale en langue arabe 55% ont effectué leur formation en langue arabe, 25% en langue française et 20% les deux langues.

³ Tableau langue de formation.

5. Représentations et attitudes sociolinguistiques envers le français dans le milieu hospitalier

Le recours à l'emploi du français en milieu professionnel peut obéir à plusieurs considérations. Pour savoir les motivations ou les raisons qui poussent nos enquêtés au recours au français, nous leur avons demandé d'argumenter leur choix. Les réponses de nos locuteurs sont presque unanimes.

Après analyse des réponses de nos enquêtés, nous avons dégagé trois grands arguments principaux :

- Langue de la formation diplômante
- Langue issue de la colonisation
- Langue de prestige

Récapitulatif :

	<p>Par habitude</p> <p>Langue maîtrisée par les administrateurs</p> <p>Études faites en français</p>
	<p>Parce qu'elle contient des termes médicaux, le diagnostic des malades, les médicaments, les conclusions des examens complémentaires</p>
<p>Arguments liés à la nature du travail : langue de formation</p>	<p>Langue de formation ; si le thème est scientifique vu que la formation est en français ; parce que à l'université c'est la langue française qui est utilisée pour les études, donc les gens qui travaillent à l'administration utilisent le français</p>
	<p>C'est la langue dans laquelle la médecine est enseignée ; c'est la langue de formation médicale et paramédicale ; ils sont formés en français ; l'éducation des médecins et pharmaciens dans notre université et en français ; l'enseignement universitaire (médecine) ; les études de médecine se font en français donc logiquement les prescriptions se font systématiquement en français ;</p>
	<p>Parce qu'elle contient des termes médicaux, le diagnostic des malades, les médicaments, les conclusions des examens complémentaires ;</p>
	<p>Selon les tâches de chaque service, par exemple, le finance et moyens utilise les deux langues (français et l'arabe), or, la communication avec les organismes officiels DSP et MSPRH nécessite l'usage du français. mais pour les autres établissements (simples) on utilise avec eux l'arabe.</p>

Figure 10: Arguments liés à la nature du travail

	<p>Sequelle de la colonisation langue de l'ancien colonisateur</p>
	<p>Question d'histoire (14 algérie est colonisée par la france contexte de colonialise</p>
	<p>A cause des fils de la France</p>
Arguments liés à l'histoire de la langue dans le pays: langue du colonisateur	<p>A cause du colonisateur ; héritage du colonisateur ; je pense que la colonisation française fait partie de cette utilisation de langue ; l'administration est habituée d'utiliser le français, due à la colonisation ; les effets de la colonisation française de l'Algérie. ; patrimoine colonial ; selon mon opinion personnelle à cause du colonialisme français ; séquelles de la langue du colonialisme.</p>
	<p>Héritage de l'administration coloniale</p>
	<p>La formation des gens (plus part) en français.</p>
	<p>A cause des fils de la France</p>

Figure 11: Arguments liés à l'histoire de la langue dans le pays

	<p>Langue de prestige</p>
Arguments liés au statut social de la langue: langue de prestige	<p>C'est la langue de prestige ; c'est un signe de prestige et de modernité ou la nature du travail et formation</p>
	<p>C'est la langue de prestige ; c'est un signe de prestige et de modernité ou la nature du travail et formation</p>

Figure 12: Arguments liés au statut social de la langue

L'analyse de ces trois blocs d'arguments montre que la présence du français dans le milieu socioprofessionnel est justifiée par trois arguments principaux. Le premier très répandu est lié à l'histoire de la présence de cette langue dans le pays. Le français est considéré comme langue héritée du colonialisme français. C'est « la langue du colon ». Cette représentation est ancrée dans l'esprit de l'Algérien car cette langue porte aussi les séquelles du colonialisme. Le deuxième argument, lui, est lié à la nature du secteur de travail. Le domaine médical est presque le domaine épargné par toutes les lois d'arabisation. Que ce soit à l'université ou ailleurs, l'arabisation n'a pas pu atteindre ce secteur. Les médecins sont formés en français, les laboratoires fonctionnent également en français. Enfin, le dernier argument est lié au statut social de la langue : langue de prestige. Nos locuteurs lient l'emploi du français à son statut de langue de prestige. Elle serait employée car elle confère à celui qui la parle un certain statut de personne « cultivée », socialement de rang « élevé ». De ce qui vient d'être évoqué, nous relevons que la langue française polarise autour d'elle trois représentations majeures :

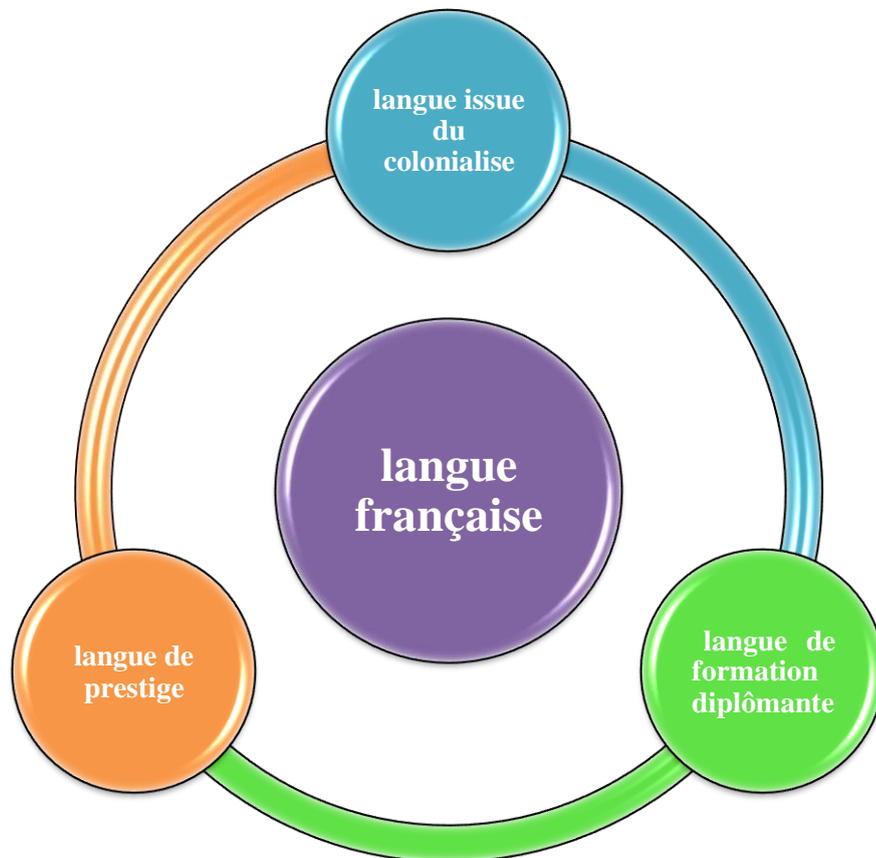


Figure 13: Représentations de la langue française en milieu professionnel

6. Analyse des attitudes des locuteurs envers l'utilisation du français au travail

Afin de comprendre la perception qu'ont nos enquêtés envers ceux qui ont recours au français dans la vie professionnelle, nous leur avons présenté six (6) appréciations. Les locuteurs répondent par oui ou non.

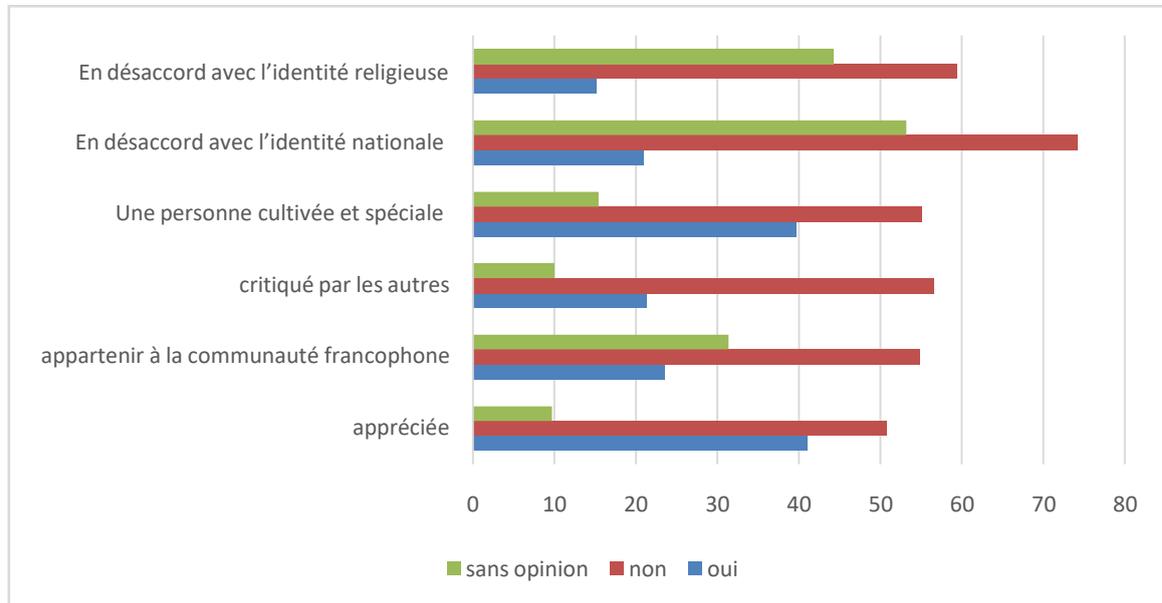


Figure 14: Quelques attitudes envers le français dans le milieu hospitalier

Nous relevons à partir du graphique ci-dessus une certaine ambivalence chez les locuteurs quand il s'agit d'afficher une opinion sur la langue française ou sur la personne qui la parle. Le « non » l'emporte dans toutes les réponses. Le français n'est pas majoritairement « apprécié ». 50% des locuteurs affirment ne pas « l'apprécier ». Cependant, les mêmes locuteurs affirment que cette langue n'est pas en désaccord avec l'identité nationale et l'identité religieuses, nous avons obtenu respectivement les réponses négatives suivantes : 74.2, 59.34. Nous avons relevé également que plus de 50% de nos enquêtés ont considéré que la personne qui parle le français n'est pas « une personne cultivée et spéciale ».

7. Représentations sociolinguistique de la langue française

A la question de savoir si nos enquêtés sont d'accords ou non par rapport aux jugements qu'on se fait de la langue française, nous leur avons soumis une série de celles-ci, recueillies au préalable des réponses de la pré-enquête, en leur demandant de dire s'ils sont d'accord ou non.

Nous avons proposé un ensemble de jugements réunies en trois idées générales : langue des sciences, langue présente en Algérie, langue de l'ancien colonisateur. Le tableau suivant porte sur les réponses de l'ensemble des professionnels de la santé.

Jugements	Corps médical		Corps paramédical		Corps pharmaciens et biologistes		Personnel de l'administration	
	Tout a fait d'accord	Pas du tout d'accord	Tout a fait d'accord	Pas du tout d'accord	Tout a fait d'accord	Pas du tout d'accord	Tout a fait d'accord	Pas du tout d'accord
Langue des sciences et de la technologie	46%	54%	69%	31%	75%	25%	65%	35%
Langue de la médecine et des sciences paramédicales	71%	29%	92%	8%	92%	8%	100%	0%
Langue du prestige	50%	50%	65%	35%	25%	75%	55%	45%
Langue de la modernité et de l'ouverture sur le monde	29%	71%	54%	46%	33%	67%	30%	70%
Fait partie de la culture algérienne	64%	36%	50%	50%	67%	33%	40%	60%
Langue étrangère	89%	11%	88%	12%	83%	17%	100%	0%
Langue seconde	89%	11%	84%	16%	75%	25%	80%	20%
Langue de l'ancien colonisateur	89%	7%	81%	19%	92%	8%	95%	5%
Langue de l'ennemi	64%	32%	66%	34%	67%	33%	50%	50%

Tableau 14: Jugements des enquêtés sur la langue française

A partir de ces résultats, nous pouvons remarquer, qu'un nombre important des enquêtés acceptent les représentations favorables à la langue française. Ils sont favorables à l'idée que la langue française soit une langue : de la médecine et des sciences paramédicales (90%), seconde (84%), des sciences et de la technologie (65%), faisant partie de la culture algérienne (59%), langue de prestige (58%) et de la modernité (46%).

En revanche, un bon nombre d'enquêtés admettent également les représentations défavorables à l'égard de la langue française, surtout pour le fait qu'elle soit la langue de l'ancien colonisateur (85%), une langue étrangère (84%) et soit la langue de l'ennemie (64%).

L'histogramme ci-dessous illustre nos données :

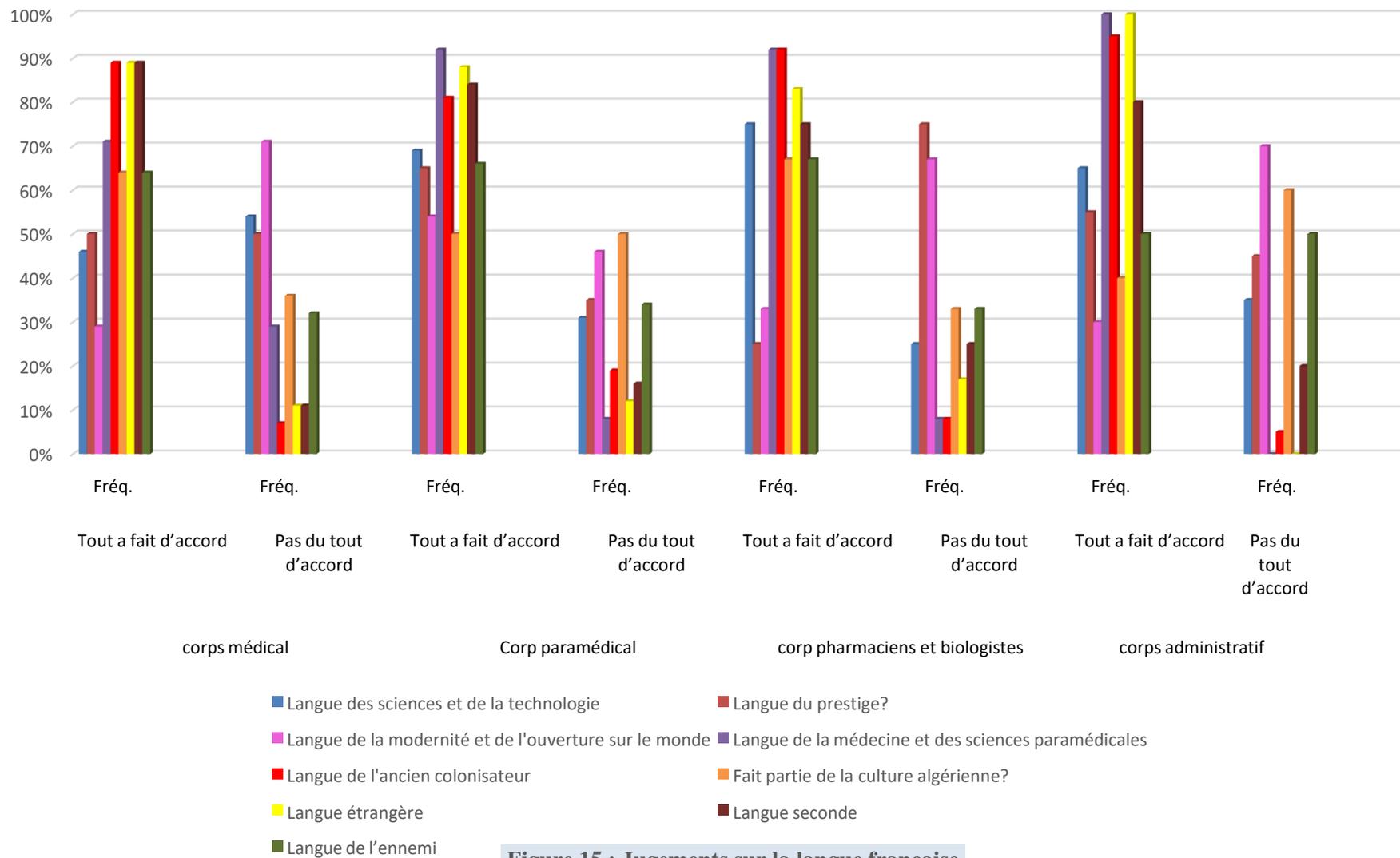


Figure 15 : Jugements sur la langue française

La lecture des résultats obtenus dans l'Histogramme montre que les pharmaciens, biologistes (75%), paramédicaux (69%) et personnel de l'administration (65%) sont favorables à l'idée que la langue française soit : « langue des sciences et de la technologie » tandis que nous enregistrons uniquement (46%) des médecins qui pensent le contraire.

Le personnel de l'administration acceptent en totalité (100%), l'idée que le français est langue de la médecine et des sciences paramédicales, les paramédicaux avec 92%, les pharmaciens et biologistes avec 91% et les médecins avec un taux de 71%.

Cela peut s'expliquer par le statut accordé à la langue française dans l'enseignement des filières scientifiques (médecine, architecture, sciences et technologie,...) à l'université algérienne. Philippe Blanchet et Matthieu Marchadour(2022) citant Boukhannouche, (2016) expliquent à ce propos que « *plusieurs études récentes rappellent la position importante du français dans l'enseignement universitaire, notamment technique et scientifique* ». Le français selon Sabrina Hezlaoui-Hamelin (2021),« *reste très présent dans le domaine universitaire* ». Il est la langue d'enseignement d'une grande partie des filières scientifiques et technologiques. L'arabisation n'a atteint que 46 % des enseignements universitaires. (Queffélec, cité par Sabrina H-H, 2021).

Samira Boubakour, confirme également que l'enseignement à l'université est assuré en français, surtout pour les branches médicales et techniques. (Boubakour S., 2008).

Dans le domaine de la santé, « *la langue française occupe une place très importante, à plusieurs niveaux et dans toute une gamme d'actes différents* », (Queffélec et all., 2002). D'ailleurs, tous les médecins, les paramédicaux, les pharmaciens, les biologistes et le corps technique (informaticiens, ...), sont formés en français.

Enfin, le français renvoie donc à la langue des sciences et de la santé et a un statut socio-professionnel confirmé.

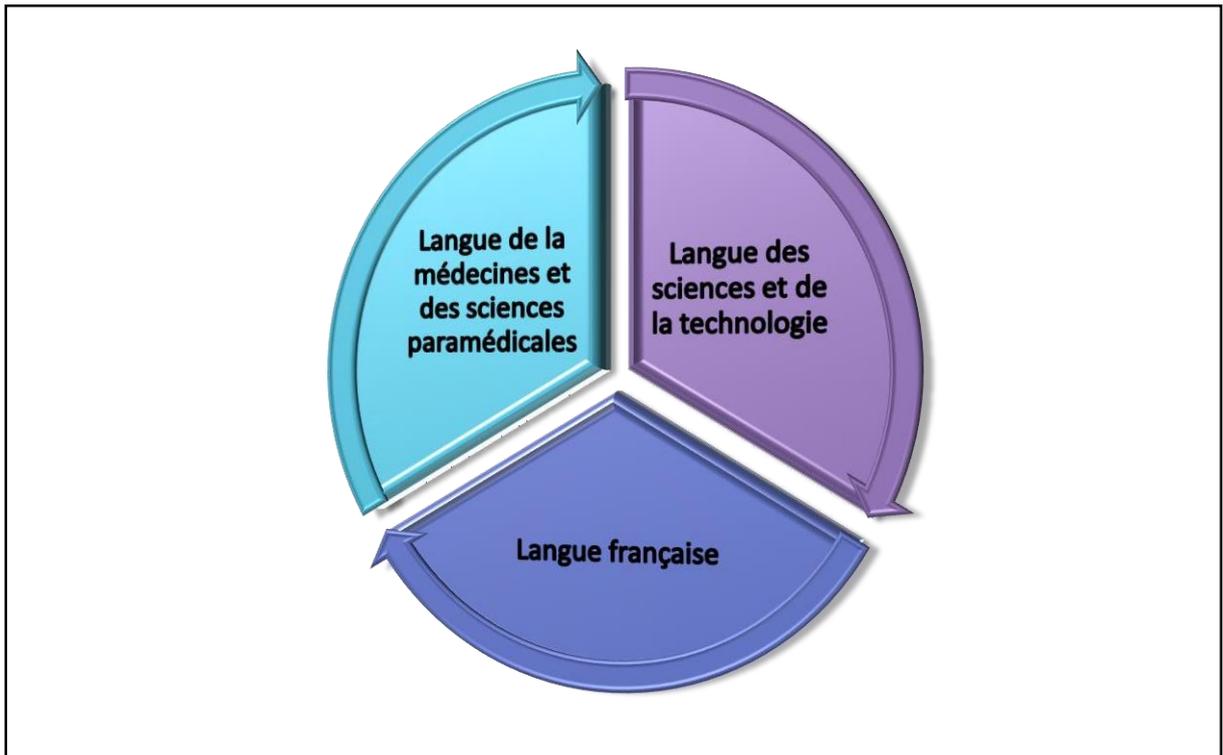


Figure 16 : Le français : langue de la médecine, des sciences paramédicales et des sciences de la technologie

L'idée que le français est langue de « prestige » est tolérée beaucoup plus par les paramédicaux (65%), en ce qui concerne les médecins et le personnel de l'administration, on enregistre uniquement (50% et 55%) du taux d'acceptation. Mais, elle est rejetée par les pharmaciens avec un pourcentage de 75%.

L'opinion selon laquelle « le français langue de la modernité et de l'ouverture sur le monde », est rejetée par (71%) médecins, 67% pharmaciens et 70% du personnel de l'administration. Seuls les paramédicaux enregistrent un taux d'acceptation plus que la moitié à savoir (54%).

En ce qui concerne l'opinion stipulant que le français fait partie de la culture algérienne, celle-ci est refusée par 60% du personnel de l'administration, mais acceptée par 67% pharmaciens et biologistes, 64% de médecins et 50% paramédicaux.

La totalité des enquêtés appartenant au personnel de l'administration acceptent l'idée que le français est une langue étrangère. Les médecins l'admettent avec un taux de 89%, les paramédicaux avec 88% et enfin, les pharmaciens avec un taux de 83%.

L'idée selon laquelle le français est une langue seconde est acceptée par :

- 89% médecins
- 84% paramédicaux
- 80% personnel administratif
- 75% pharmaciens et biologistes.

Cela peut s'expliquer par les propos de Dabène (1981: 39) qui affirme qu' « *en Algérie, le français conserve le statut de langue seconde pour toute une génération d'Algériens colonisés, il a laissé des traces importantes sous forme d'emprunts dans l'arabe dialectal* ».

Les quatre catégories de notre échantillon admettent également l'idée que le français est la langue de l'ancien colonisateur avec :

- 89% médecins.
- 81% paramédicaux.
- 92% pharmaciens et biologistes
- 95% pour le personnel de l'administration.

Selon Samira Boubakour, cela s'explique par « *Le discours de certains dirigeants, partisans de l'arabisation-islamisation, attaque à la langue française en la considérant comme langue du colonisateur* ».

Pour les partisans de l'arabo-islamisme, les francophones sont les « alliés objectifs » du (néo)-colonialisme. Ce complexe de culpabilité deviendra un « complexe de trahison » qui sera un thème récurrent du discours officiel ou de celui des associations militantes liées au pouvoir [...] Pour contrer ceux qui revendiquent le bilinguisme, la pluralité et s'opposent à l'utilisation de l'arabe sacré comme instrument d'arabisation-islamisation de la société, on brandit la notion de hizb frança (« parti de la France ») pour en faire la cible toute désignée. (Benrabah, 1999 : 246, cité par Samira Boubakour).

« Le français est langue de l'ennemi » est un jugement qui enregistre des avis moins favorables par rapport aux autres jugements, il est accepté par 64% médecins, 66% paramédicaux, 67% pharmaciens et biologistes et 50% des enquêtés appartenant au personnel de l'administration. Selon, Bektache (2018 : 150), « *ces stéréotypes sont le produit d'une idéologie menée par l'Etat algérien* ». Cela s'explique également d'après

Outaleb-Pellé (2014), par les discours politique et religieux anti-français et pro-arabes jouant sur le nationalisme de la population et rappelant en permanence que l'arabe est la langue du Coran, la langue de la parole divine ; ce qui démontre le rejet du français et l'image négative à inculquer aux élèves. (Cité par Bektache, 2018).

Enfin, tout le personnel du secteur de la santé considère que le français est une langue des sciences, de la médecine et de prestige. Cela confirme l'idée de Cheriguen, selon laquelle *«le français (...) apparaît comme la langue d'une incontournable modernité et s'avère un outil encore privilégié dans l'acquisition des sciences et des technologies»* (2008 :103, Cité par Bektache).

Cependant, les mêmes personnes classent la langue française en tant que langue venant de l' « étranger », langue de l'ancien colonisateur. Ce qui prouve que la situation sociolinguistique du français en Algérie est conflictuelle (Bektache, 2009). A ce propos, Dourari explique que la situation du français :

« Se manifeste socialement sous la forme d'une lutte sourde, parfois très tumultueuse, entre arabisants et francisants à tous les niveaux de la hiérarchie sociale et administrative. Sous l'apparence d'une guerre linguistique se profile une lutte des élites pour sauvegarder ou améliorer leur statut dans l'administration et pour le contrôle du pouvoir. [...] La langue n'est plus perçue comme moyen de communication remplissant, entre autres choses, une fonction sociale déterminée. Elle est devenue un critère d'appartenance idéologique.» (A. Dourari, 2003).

Selon Dourari : « seul le français peut nous aider dans l'immédiat et rapidement à sortir du sous-développement scientifique et intellectuel qui nous étouffe comme unegangue, car cette langue de la modernité et de la science est déjà maîtrisée par une bonne partie de notre intelligentsia et les ressources scientifiques disponibles dans cette langue sont à profusion, en comparaison avec l'arabe scolaire. » (2018).

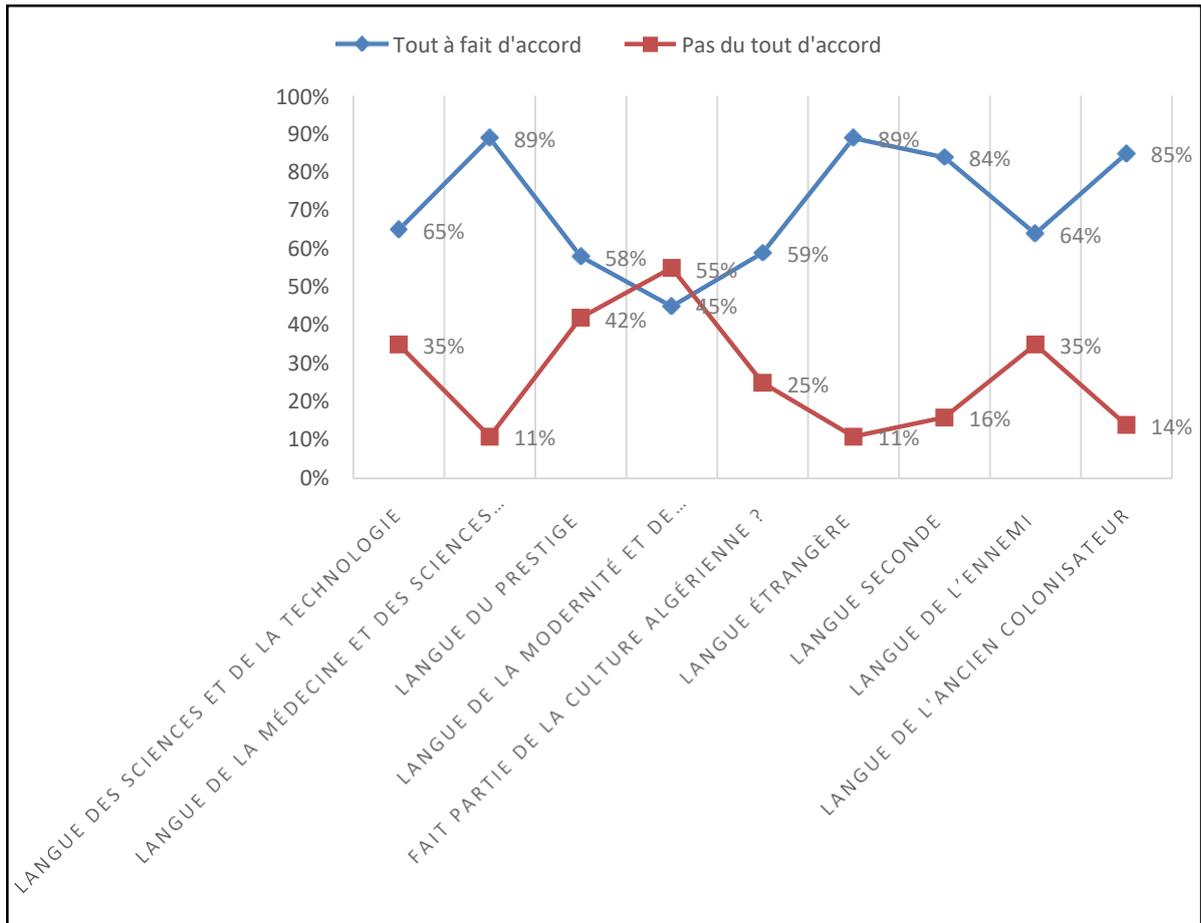


Figure 17: Jugements de la langue française

La figure ci-dessus montre clairement que les locuteurs sont tout à fait d'accord à dire que le français est la « langue de la médecine et des sciences » (89%), mais aussi « langue étrangère », langue « seconde » (84%) et « langue de l'ancien colonisateur » (85%). Cette tendance confirme l'hypothèse selon laquelle la langue française est reconnue comme langue professionnellement utile, tout en gardant la représentation de la « langue de l'ancien colonisateur ».

Le schéma ci-après montre la convergence de tout les corps du domaine médicale sur les représentations qu'on se fait de la langue française.

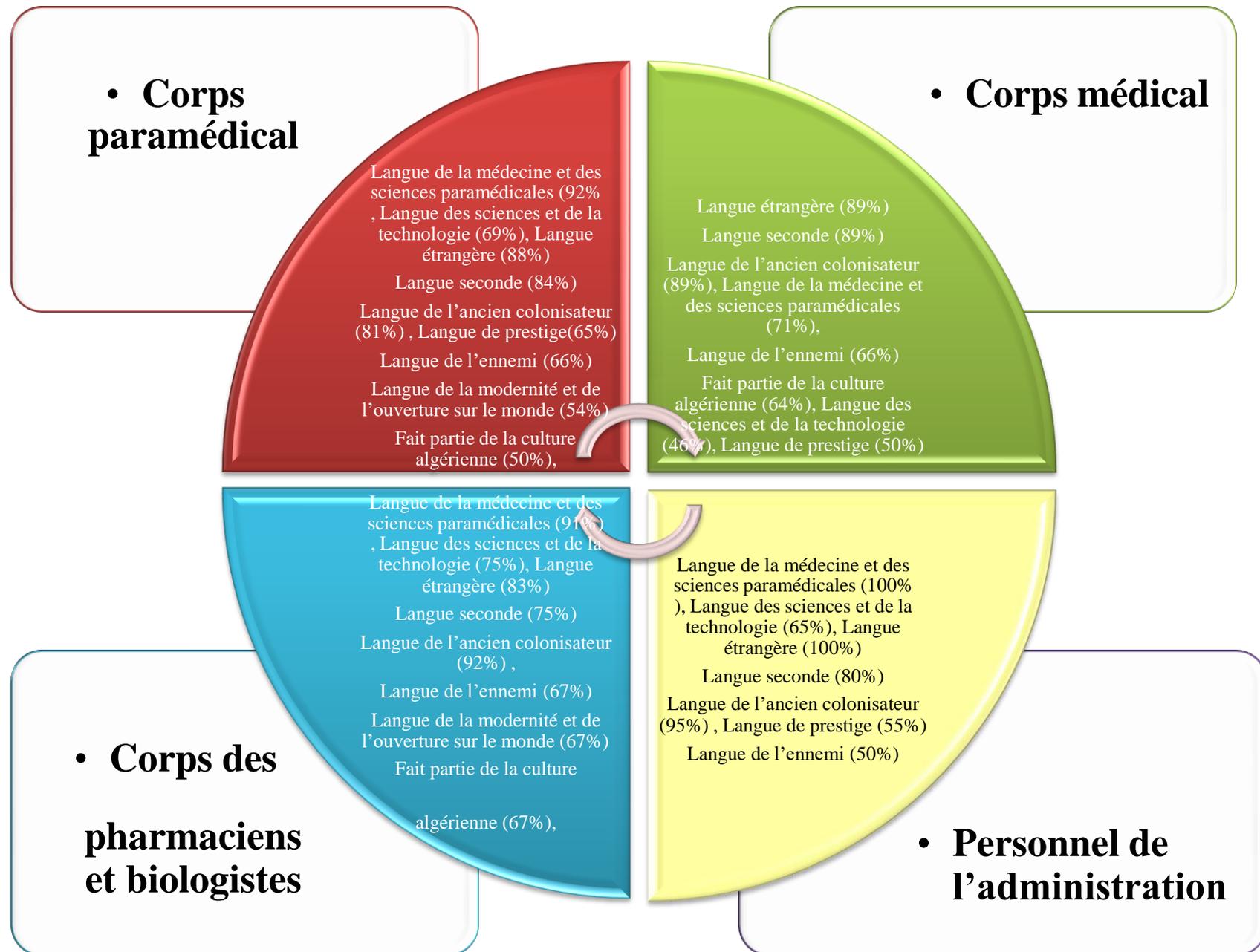


Figure 18 : Répartition des jugements selon le corps professionnel

8. Résultats du test d'association des mots : la langue française, les français et la France

À la question d'associer des idées aux mots français, Français et France, inspiré du test d'association de mots qui a été conçu pour la première fois par Galton en 1879, et utilisé par plusieurs chercheurs pour l'étude des habitudes verbales, (Rosenzweig, Mark R, 1957 : 23-32), les locuteurs répondent différemment. Les tableaux ci-après nous montrent à quel point ces associations lexicales fournissent un moyen de dégager les représentations et attitudes de nos locuteurs envers la langue française, les français et la France.

Ainsi, pour le traitement et l'analyse des résultats de ce test d'association de mots, nous avons élaboré une grille d'analyse inspirée du répertoire des « champs de représentations » d'Henri Boyer (1998). Nous avons reformulé des champs et supprimé d'autres afin d'obtenir une grille adaptée à notre problématique :

- Perception de la langue.
- Perception globalisante du peuple (traits physiques, comportements sociaux, religion...) et du pays (climat, cadre naturel, situation économique...)
- Allusion au patrimoine culturel : œuvres, événements, patronymes, dates, objets...
- Localisation géographique et/ou géopolitique. Mention des toponymes
- Identification institutionnelle, ethnographique et aussi folklorique gastronomique, touristique...
- Allusion à la situation/rerelations/faits intercommunautaires

La première analyse des données révèle un système d'association dénommatif des langues dans la conscience des locuteurs. Les langues ont des références religieuses, culturelles, ethniques, etc.

8.1. Mots associés à la langue française

Corps	Mots associées à la langue française	Nbr.
Médical	Langue vivante, langue de communication, indispensable, à maîtriser, facile à apprendre, langue des algériens, trop utilisé en Algérie.	7
	Langue de la littérature, Langue de Molière, de Victor Hugo, Jack Rousseau	5
	J'aime la langue française, très belle langue,	3
	Langue des études, Langue de la médecine (des sciences médicales), de la science, langue seconde, étrangère, 2 ^{ème} langue après l'anglais	8
	Langue romane, de prestige	3
	je ne l'aime pas, Langue de l'ennemi, du colonisateur لغة المسكين, لغة, لغة عديمة على كل حال, تجاوزها السهمه في البحث العلمي, Difficile, Complicé,	7
Paramédical	Langue romane (3), langue internationale, 2 ^e langue internationale, 2 ^e langue, Langue étrangère (9).	22
	3 ^e langue officielle en Algérie. Elle vient après l'anglais	4
	Langue de formation ; langue de formation paramédicale, Langue de formation supérieure, les études, la bonne formation, Langue de la technologie, de la médecine (6), de la pharmacie(1), du paramédical (1), de l'institut paramédical (1), terminologie médicale (2), La plus utilisée à l'université(1) Langue des sciences, des sciences exactes.	30
	Lettre, littérature, Victor Hugo ; Zola ; Flaubert ; Molière, langue de la poésie, cultivé.	9
	Langue utile ; souvent utilisée ; la langue la plus utilisée dans les secteurs algériens. Langue pratique ; facilite les choses.	6
	Utilisée par mes frères, Utilisée par mes grands pères	5
	La plus utilisée en Afrique, Diffusée ; langue fréquente dans le monde, La plus dominante	4
	Langue de prestige et de modernité, belle langue, souple, universelle, langue de l'amour, l'élégance, de l'expression	32
facile à apprendre, facile à comprendre, Facile pour la prononciation.	13	

Paramédical	Compliquée, difficile, Un peu difficile à apprendre Ça grammaire est très difficile ; les règles sont très compliquées	14
	Le colonialisme ; colonisatrice ; du colon	3
	Communication ; langue de la communication sociale, langue de travail	4
	Culture française, civilisation, culture	5
	Appartenir à la culture algérienne ; ça fait partit de la culture algérienne, Près de nous	3
	Vocabulaire ; vocabulaire riche	5
	Célèbre ; connu, classique, langue d'un niveau élevé, langue de développement, indispensable et intéressante	7
	Malade	1
	Langue des africains	1
	La France	2
	Langue préférée pour moi ; je l'aime beaucoup	3
	Habitude	1
	Choix	1
	Liberté personnelle	1
	Ancienne pour ce moment	1
	Peuple civilisé, organisé, Francophone	3
	mauvais peuple, n'est pas musulman	2
La connaissance	1	
Bonjour ! salut ! bonsoir ! au revoir, CV ? Bien comment, merci, merci beaucoup, de rien, non, oui, merde	20	
Pharmaciens et biologistes	Langue des sciences, de la médecine	3
	Langue de la littérature	1
	2 ^{ème} langue en Algérie, langue étrangère	2
	Trop utilisée en Algérie	1
	Langue belle et riche, Langue des nobles, de prestige	6
	Langue du colonisateur, langue colonisatrice, Langue de l'ennemie	3
	Langue difficile, grammaire difficile, je ne l'aime pas	3

Personnel de l'administration	Belle (2), bien, extraordinaire, la beauté, romantique, prestige, le niveau	10
	Facile ; facile à apprendre, simple, Langue riche	9
	Conjugaison, le temps, grammaire	5
	La grammaire compliquée, difficile	5
	Trop utilisée ; utile	3
	2 ^{ème} langue	1
	Langue de la médecine ; de la santé, Des sciences, des études universitaires, Techniques de gestion et la pédagogie	8
	De la littérature, De Molière, Victor Hugo, Variété culturelle	4
	Marine Le Pen	1

Tableau 15: Mots associés à la langue française

8.2. Mots associés aux Français

Corps	Mots associés aux Français	Nbr.
Médical	Colonisateur, الـسـيـاحـيـنـ عـمـار, المـعـمـرون	3
	Juifs, les chrétiens, non musulmans	4
	Racistes	1
	Vieux	1
	Les européens	1
	Peuple ami	1
	Peuple comme les autres	1
	Liberté, égalité, fraternité, humanité	4
	Je ne connais pas	1
Paramédical	Civilisés/ peuple civilisé, civilisation, cultivé, intellectuels, disciplinés, éduqués, organisés, peuple instruit, peuple sage, polis, ouverts, propres,	64
	Charmants / beaux, charmes, classes, élégants, prestige	19
	Modernisés	2

Paramédical	Posés/ intelligents/ riches/ romantiques/ compréhensifs/ gentils/ polis/ ils aiment les gens/ chics	9
	J'aime	2
	Les gens très respectueux	3
	Sérieux	3
	Les cuisiniers / gourmands	3
	Actifs	2
	Racistes	14
	Colonialisme/ colonisation/colonisateurs/ guerre / ancien colonial, ennemi	12
	Les méchants / criminels/ assassin/la haine/ hypocrite / agressive/ extrémistes	13
	J'aime pas / je déteste	3
	Se moque des autres	1
	Vulgaire, passifs, Non cultivé	3
	Vieux /vieillessement	2
	C'est un peuple neutre	1
	Romans	1
	Pays noirs	1
	Caucasiens	1
	Je n'ai jamais fréquenté une personne française / je ne connais pas	2
	Intensif	1
	Amiable	1
	Abeille	1
	Prêter	1
	Langue du colonisateur	1
	Bon pays	1
	L'immigration	1
	Les gilets jaunes	1
La pensée	1	

Paramédical	La liberté	1
	Exprime beaucoup, parle beaucoup, parle vite	3
	Blanc	2
	Littérature, l'art,	2
	Ils ne soucient que d'eux-mêmes	1
	Un peuple tranquille	1
	Sont fiers de leur région	1
	Culture, progrès, urbanisation, le développement, la démocratie	5
	C'est un peuple	1
Pharmaciens et biologistes	Organisés, ouverts, civilisés, éduqués, gentils, romantiques, simples et sociables	11
	Beaux, élégants	2
	Colonisateurs et racistes et des non musulmans	7
Personnel de l'administration	Eduqués, cultivés, organisés, propre, Blanc, simples, sérieux, Aime le travail et l'organisation, Obésité	13
	Elégants ; classes ; sympathiques, romantiques, libre, des artistes	7
	Communicatif, civisme, la mode	3
	Immigration, étranger	2
	Emil Durkheim, Jacque Chirac, john jack russo, François Hollande, Emmanuel Macron, Zola	6
	Ladin, marrants, saleté, بچوں	4
	Colonisateurs, Ennemis, racistes,	8

Tableau 16: Mots associés aux Français

8.3. Mots associés à la France

Corps	Mots associés à la France	NBR.
Médical	Ancien pays colonisateur (colonisation, histoire de colonialisme, colonisateur du continent africain, اللوبي الصهيوني).	10
	Beau pays , un pays à visiter, فله بعض الزائرين, L'autre côté de la méditerrané (les Autres), Paris, puissance	6
	دولة يجب التعامل معها على كل حال	1
	Etudes, la mode	2
	Gilets jaunes	1
	Le racisme , l'ennemi, la laïcité, Je la déteste , un pays de merde	5
Paramédical	Un beau pays ; jolie ; très beau ; magnifique, avenir, espoir, Rêve ; rêve de notre jeunesse, Paradis, le loisir, le travail et pays riche, Paris, Europe ; pays de l'Europe ; pays occidental, Marseille, Méditerranéenne, Le tourisme ; pays de tourisme ; pays touristique,	49
	Le loisir, l'argent et l'euro, Bonnes conditions de vie	6
	Pays développé ; le développement	9
	Etat libéral	1
	La liberté	4
	La loi	1
	Droits de l'homme, l'égalité, La démocratie (pays démocratique)	4
	La fraternité	1
	Immigration	4
	Immigration illégale	3
	Champs Élysées	4
	Musé, Tour Eiffel (15), Mon seul souhait est d'aller à la Tour Eiffel	17
	Pays d'art ; art	2
	La chanson française	1
	Elle a des endroits merveilleux	1
	La mode	4
	Mode de vie sophistiqué	1
De la modernité ; l'évolution ; démonstration ; la mode,	4	

Paramédical	Etat civilisé ; la civilisation	3
	Le prestige	1
	Pays des parfums ; la parfumerie	7
	Défilé de mode	1
	Pain ; Fromage français, Chocolat, les plats français, la poire	10
	Actif	1
	Les études, la médecine, la science, la technologie, la santé, Hôpitaux	8
	L'organisation, propre	2
	Jack Chirac, Emmanuelle Macron, Napoléon, Politique française	7
	Coq	1
	Bleu-blanc-rouge	1
	Gilets Jaunes	1
	Pays étranger	1
	J'adore ; j'aime	3
	C'est un pays	1
	Colonialisme ; colonisation ; le colonisateur ; Je déteste la France, La guerre mondiale ; guerre, L'histoire algérienne	25
	Le racisme, Mauvais	2
	Fashionweek	1
	PSG	1
	Pharmaciens et biologistes	Tour Eiffel, Paris, la mode, Euro / argent la joie et l'amour
Littérature		1
Liberté, démocratie, l'émigration,		3
Colonialisme, colonisation, guerre, domination, laïque		6
Personnel de l'administration	Beau pays ; la tour Eiffel, endroit touristique, vacances, organisation, développement, Riche ; argent, euro, liberté, travail, L'espoir, émigration, Visa, planification, le calme, l'égalité, Front national	30
	Fraternité	1
	Les études, sciences, santé,	3
	La mode, l'élégance, le parfum,	5

	Les misérables	1
	Le colonialisme, l'injustice, Napoléon et l'indépendance	6
	Non musulman	1

Tableau 17: Mots associés à la France

9. Perception de la langue française selon le test d'association des mots

9.1. Corps médical

Les médecins enquêtés considèrent la langue française comme deuxième langue (1), comme langue étrangère (1) et comme deuxième langue après l'anglais (1). Un autre enquêté dit que le français est : « لغة عالمية على كل حال : *Langue mondiale toute façon* ». Elle bénéficie d'une attitude affective. Les médecins la considèrent comme langue indispensable (1). Ils la décrivent comme langue des études, des sciences, de la médecine et des sciences paramédicales (3), langue belle voire très belle (2) langue du prestige (1), langue vivante, de la communication. Ils la voient facile à apprendre et à maîtriser (1).

Le français est considéré comme langue de la littérature et des grands écrivains français. Ainsi, elle est la langue de Molière (2), de Victor Hugo (1) et de Jean Jacques Rousseau.

Toutefois, d'autres représentations négatives ont été relevées : la langue française est une langue difficile (2) et compliquée.

Une langue « تجاوزها الزمن في البحث العملي و لغة يجب استبدالها بالانجليزية », une langue « *non importante* » et n'est pas aimée par d'autre « *je n'aime pas* ». Le français est la langue du colonisateur (5) et de l'ennemi (1).

9.2. Corps paramédical

La langue française, « langue romane » (3), est considérée comme langue étrangère (9), comme 2^{ème} langue (7) et comme 3^{ème} langue officielle en Algérie (3). Elle vient après l'anglais (1). Elle est définie également comme langue internationale (3), comme 2^{ème} langue internationale (1). Langue des africains et la plus utilisée (2) en Afrique et dans le monde (2).

Le français est estimé comme la langue la plus utilisée à l'université (1). Elle est la langue des études supérieures (3), des sciences (9), technologie (2) et des sciences exactes (1). Ils la relient à la bonne formation (1), à la formation paramédicale (8) et à l'institut paramédical et du paramédical (2).

C'est également la langue de la médecine (6), de la pharmacie (1), de la terminologie médicale (2). Elle est aussi représentée comme utile et la langue la plus utilisée dans plusieurs secteurs en Algérie (4).

Des traits d'utilité et d'importance ont été cités : ils disent que cette langue est la langue du travail (1) et du développement, indispensable et intéressante (2). Langue d'un niveau élevé, la plus dominante (1), langue utilisée par leurs frères (3), et leurs grands-pères (2), près d'eux (1). C'est une langue connue et célèbre (2). 4 enquêtés l'aime beaucoup (4).

La langue française est considérée comme langue des lettres (1), de la littérature (2) et de la poésie (1), c'est la langue des écrivains du XVII^e siècle « Molière » (2), et du XIX^e siècle tel que Victor, Zola, Flaubert.

Elle est pratique et facilite les choses (2). C'est une langue facile (9), facile à apprendre (3) et à prononcer (1). Elle est riche en vocabulaire (5).

La langue française est la langue de prestige (16). Elle est aperçue comme belle (11) et souple (1). C'est la langue de l'élégance (1), de l'expression (1) et de la connaissance (1). C'est la communication et de la communication sociale (3), de la culture française (2) et de la civilisation (5). Pour deux enquêtés elle fait partie de la culture algérienne (2).

Les paramédicaux ont cité également une liste de mots : « bonjour ! (5), Salut !, bonsoir ! (2), au revoir (1), cv ? bien (2), comment (1), merci beaucoup, de rien (5), non (1), oui (2), merde (1) ». Une manière disons-nous de dire que ce n'est pas la langue française

qui est utilisée, mais c'est beaucoup plus ces mots qui sont utilisés, voire qui font partie du dialecte algérien ou djedjilien.

D'autres représentations négatives à l'égard du français ont été citées par les paramédicaux. Ils trouvent cette langue compliquée (2), difficile (7), un peu difficile à apprendre(1), grammaire très difficile (4). Elle est considérée aussi, comme langue ancienne pour ce moment et comme mauvaise langue.

La langue française, langue de la France (2), est liée au colonialisme, colon, elle est colonisatrice (3).

9.3. Pharmaciens et biologistes

Les pharmaciens, biologistes et opérateur en pharmacie, considèrent la langue française comme 2^{ème} langue en Algérie (1) et comme langue étrangère également (1). Elle bénéficie d'une attitude beaucoup plus positive. Elle est considérée comme langue des sciences et de la médecine (3), comme langue très utilisée en l'Algérie (1), et comme langue de la littérature (1). Elle est vue également comme belle et riche (3) comme langue des nobles et de prestige(3).

Par ailleurs, d'autres représentations ont été relevées : le français est la langue du colonisateur (1) et langue colonisatrice (1). C'est la langue de l'ennemi, comme elle est considérée comme langue difficile (1) avec une grammaire difficile (1).

Enfin, une autre enquêté(e) déclare qu'elle n'aime pas cette langue.

9.4. Personnel de l'administration

Le personnel de l'administration considère le français comme langue de Molière (3), et de Victor Hugo (1). Et comme 2^{ème} langue (1). Elle bénéficie d'une attitude affective. Les employés la considèrent comme importante en citant « trop utilisée et utile » (3), comme langue de la médecine, de la santé (3), des sciences, des techniques de gestions et de études universitaires (4).

Cette langue considérée comme « variété culturelle » par un enquêté, et de la littérature (3), elle est qualifiée de belle, bien, extraordinaire, la beauté (6), romantique (1), de prestige (2) et de niveau (1).

Elle est riche (1), simple (3), et facile à apprendre(5). Elle est liée à la pédagogie (1).

D'autres enquêtés citent la conjugaison et la grammaire de la langue française (6) dont une considère sa grammaire compliquée. Et pour 4 autres enquêtés, le français est une langue difficile.

La patronymie est présente avec la femme politique Marine Le Pen (1), présidente du Front National.

10. Perception globalisante du peuple français

10.1. Corps médical

Les représentations du peuple français varient entre négatives et positives. Elles ont un lien avec l'histoire de l'Algérie et la religion. Les Français sont perçus comme colonisateurs (3), juifs et chrétiens et non musulmans (4). Ils sont vieux (1) et racistes (1).

Chez les médecins, le peuple français est davantage défini par ses traits sociaux positifs. Il est associé à la liberté, l'égalité, la fraternité et l'humanité. Il est reconnu comme peuple européen ami (2).

D'autres représentations neutres ont été relevées à savoir : « un peuple comme les autres », et « je ne connais pas ».

10.2. Corps paramédical

Les paramédicaux trouvent les Français blonds (2), beaux et charmants (7). Ils sont vus également élégants (7), classes (3) et chics (1). Les Français sont des caucasiens (1), des romans (1) des pays noirs (1).

En ce qui concerne les comportements sociaux, on y relève des attitudes paradoxales : les Français sont qualifiés de gentils (1), polis (3), cultivés (14), intellectuels (4), intelligents (1) civilisés (16), éduqués (6) et disciplinés (3). C'est un peuple intensif (1), instruit pour trois enquêtés.

Les Français sont actifs (2) et ils ont le sens du savoir vivre. Ils sont davantage, ouverts (3), propres (3), modernes (2), organisés (8). C'est des gens sérieux (3), des gens très respectueux (3), peuple sage (3), neutre (2) et posé (1).

Ils sont riches, romantiques, compréhensifs, Peuple amiable (1) et ils aiment les gens (5).

Les Français sont le symbole du développement (1), du progrès (1), de l'urbanisation (1), de la pensée (1), de la démocratie (1) et de la liberté (1). Mais aussi, de l'art (1), de la littérature (1), et de la culture (1).

Les Français parlent vite et beaucoup (3). Ils sont fiers de leur religion (1).

Les Français sont associés au beau pays (1) et à l'émigration (1) aux cuisiniers et aux gourmands (3).

Par ailleurs, des jugements négatifs ont été prononcés par les paramédicaux. Ces derniers associent les français à la colonisation, colonialisme, colonisateurs, la guerre et l'ancien colonial (10), à l'ennemi (2). Il est aussi représenté comme mauvais peuple (2). Pour eux les Français sont vieux (2), des méchants, criminels, assassin, la haine, hypocrites et agressifs (2). Ils sont aussi, vulgaires (1), non cultivés, passifs (1) et alcooliques (3).

Le peuple français est lié également aux gilets jaunes (1). « *le mouvement des gilets jaunes – du nom des gilets de haute visibilité de couleur jaune portés par les manifestants-, est un mouvement de protestation non structuré et sporadique apparu en France en octobre 2018.* ».

Les Français sont associés à la langue du colonisateur (1).

D'autres enquêtés citent des jugements neutres : ils disent « c'est un peuple (1), je ne connais pas (1), et je n'ai jamais fréquenté une personne française (1).

10.3. Corps des pharmaciens et biologistes

Pour les enquêtés appartenant à ce corps, les Français sont organisés (2), ouverts (2), civilisés (2), éduqués (1), beaux (1), gentils (1), élégants (1), romantique (1), simples (1) sociables (1). Mais ils sont colonisateurs (3), racistes (3) et non musulmans (1).

10.4. Personnel de l'administration

Le personnel de l'administration n'a pas donné de l'importance aux traits physiques, une seule enquêtée trouve les Français « blonds ». Avec ce qualificatif, nous retrouvons le stéréotype associé souvent à l'europpéen.

Les Français sont perçus aussi comme élégants et classes (2). En ce qui concerne les comportements sociaux, on y relève des représentations paradoxales : les Français sont qualifiés de cultivés(1), éduqués(2), sympathiques (1), propres(2), simples(1), sérieux(1), organisés (3) et aiment le travail et l'organisation (2).

Ils sont décrits aussi comme un peuple qui communique et libre. Ils se caractérisent par la mode, le romantisme, le civisme et l'art.

Parlant des Français, les enquêtés ont l'idée d'émigration et de l'étranger.

Les Français sont associés également aux grands auteurs français. Des noms ont été cités comme : Zola, Emil Durkheim et John Jack Rousseau (3).

Toutefois on trouve un jugement négatif chez d'autres : les Français sont perçus comme obèses, des ladins, marrants, radin (بخريل), c'est des racistes (4). Ils sont associés aussi à la saleté.

Pour d'autres encore, les français sont les colonisateurs (3), ce sont des ennemis (1).

11. Perception globalisante de la France

11.1. Corps médical

- **La France corrélation avec l'Histoire, la religion et la réalité**

Les représentations négatives sont celles qui reviennent de plus chez les médecins. La France est vue comme ancien pays colonisateur (9), comme « le lobby sioniste اللوبي الصهيوني » et comme ennemi (1). Un pays laïque, raciste et détesté par une enquêtée.

Pour d'autres, la France située « *de l'autre côté de la méditerrané* », est un beau pays (1) à visiter (1). Un pays reconnu par sa capital Paris, un pays puissant, des études, de la mode, la destination de certains Algériens « *قبلة بعض الجزائريين* », un pays avec qui on devrait avoir des relations « *دولة يجب التعامل معها على كل حال.* ».

11.2. Corps paramédical

Estimée par 4 enquêtés, la France est représentée par les trois couleurs de son drapeau national « le bleu, blanc et rouge ». Elle est vue comme un pays occidental (4), Européen (1). Un pays touristique (2), un beau pays, joli, très beau voire magnifique (12). Il a des endroits merveilleux (1), c'est le paradis (1), le rêve de « *notre jeunesse* » (4), c'est l'avenir et l'espoir (2).

Il est vu aussi, comme Etat libéral (5), de la loi, des droits de l'homme (1), de l'égalité (1) de la démocratie (2), les gilets jaunes, la fraternité, de l'art (2), de loisir (1),

du travail (4), riche (1). La France est associée à l'argent et l'euro (3). C'est un pays développé (9) où le mode de vie est sophistiqué (1).

Les paramédicaux associent la France aux études (1), à la médecine (3), à la science (1), à la technologie, à la santé (1) aux hôpitaux (1), à la propreté et l'organisation.

La France se caractérise par la mode (4), fashion-week(1) et le défilé de mode(1). C'est un « état civilisé » et « moderne », des mots : civilisation(3), état civilisé, modernité, l'évolution (2) et prestige ont été cités. C'est aussi, le pays des parfums (7).

Côté gastronomie, la France se spécifie par ses cuisiniers et ses boulangers (le pain cité 4 fois). Le fromage français (3), le chocolat(1), les plats français (1) et la poire (1) ont été cités.

En ce qui concerne le patrimoine culturel, la Tour Eiffel a été citée 15 fois. Le Musée et la chanson française ont été cités aussi. On a cité aussi le symbole de la France « le coq » utilisé par les fédérations sportives et le PSG : club de football français, Paris Saint-Germain.

La France est représentée beaucoup plus par sa capitale Paris (11). D'autres toponymes ont été au rendez-vous également : Marseille (1), Champs Elysées (4).

La politique française (2) est citée. La patronymie est également présente par des noms de présidents : Emmanuel Macron (3), Jacques Chirac (1) et Napoléon (1).

D'autres représentations négatives ont été relevées. La France est représentée comme colonisateur, colonisation et colonialisme (20). Comme pays des guerres, de la guerre mondiale (2). La France est associée aussi à l'histoire algérienne (2), à l'émigration (4) et l'émigration illégale (3). D'autres encore détestent (2) la France, la qualifié comme mauvais (2) pays et par le racisme(1).

11.3. Corps des pharmaciens et biologistes

La France se représente par la capitale « Paris » citée une fois.

Dans le cadre du patrimoine culturel, la Tour Eiffel été citée 03 fois comme le monument qui symbolise le génie français par excellence. La littérature a été citée 01 fois.

La France est toujours associée à la colonisation, au colonialisme et à la guerre (3), elle est aussi associée à l'émigration, la mode, la joie et l'amour.

La liberté, la démocratie, la domination et la laïcité (2).

11.4. Personnel de l'administration

La France est représenté comme un beau pays voire un endroit touristique (4) pour les vacances (2). Elle est vue comme terre d'« espoir », « calme », de la science pour s'y installer, pour suivre des études et se soigner. Ce pays se caractérise par la planification(3), l'organisation (1), la mode (3), l'élégance, le parfum (1), La liberté (1), la fraternité (1), le développement (1), la richesse « riche, argent, euro (4) ». La France est symbole de l'égalité, du travail (4), du Visa et de l'émigration. Mais aussi du le front national (1).

Les patronymes des présidents ont été cités, on a relevé : Napoléon, Jacques Chirac, François Hollande et Emanuel Macron (3).

En ce qui concerne le patrimoine culturel, la Tour Eiffel été citée 2 fois, et les Misérables une fois.

Par ailleurs, la France est représentée par le colonialisme (3), l'injustice. Et c'est un pays non musulman. Un enquêté a cité également le mot indépendance. Ici, c'est en relation avec l'indépendance de l'Algérie en 1962.

12. Synthèse

12.1. Le français, langue étrangère, seconde et langue mondiale : des représentations liées aux statuts de langues

La langue française qui perd sa place comme seule langue officielle en Algérie durant la colonisation française, et qui se caractérise comme langue étrangère depuis l'indépendance, elle est définie également par les enquêtés comme langue étrangère (11), comme 2^{ème} langue (10), comme 3^{ème} langue officielle en Algérie (3), comme 2^{ème} langue après l'anglais (2) et comme langue mondiale (5) et la plus utilisée dans le monde (2).

12.2. Le français, langue romane, langue des études universitaires et de la santé.

Pour les employés de l'EPH Jijel, le français est la langue la plus utilisée à l'université (5) et dans plusieurs secteurs en Algérie (4). C'est la langue dominante (4). Ils la considèrent comme langue romane (5), de la France (2) et des africains (2). Ils la voient également comme langue des études(2), des études supérieures (3), de la formation et de la bonne formation (2), des sciences et de la technologie et des sciences exactes (18). Pour eux, c'est la langue de la médecine (9) et des sciences paramédicale (11), de la pharmacie (1) et de la terminologie médicale (2).

Par ailleurs, d'autres la trouve ancienne (2) voire ancienne pour la recherche scientifique (2) et que c'est le temps de la remplacer par l'anglais (2).

12.3. Le français, langue de Molière, de la littérature française et du colonisateur

Le français est considéré comme langue de la littérature, de la poésie (10) et des grands écrivains français du XVII^e siècle et du XIX^e siècle (13) : Molière(7), Hugo(3), Zola(1), Rousseau(1), Flaubert (1). Elle est perçue comme langue de la culture et en particulier de la culture française et de la civilisation (7).

Mais elle est définie par ailleurs, comme langue du colonisateur et comme langue colonisatrice (10). Elle est la langue de l'ennemi pour 3 enquêtés.

12.4. Le français, langue belle, facile et difficile

Langue aimée et préférée (5). Considérée comme langue belle/très belle (20), langue du prestige (21), des nobles (1), de l'élégance (1), pratique (1), souple (1) et romantique (1), classique (1) et langue vivante (1), langue de niveau/ élevé (2) et du développement (1).

Le français est considéré comme langue facile (14), facile à apprendre (8), à maîtriser (1) et à prononcer (1). Il est aussi langue riche en vocabulaire (6), caractérisé par sa grammaire et sa conjugaison (6). Une langue qui a un lien avec la pédagogie (1).

Pour d'autres, c'est une langue difficile (14), et compliquée (3). Elle a une grammaire très difficile (6).

12.5. Le français : usage quotidien

Considérée comme la langue la plus utilisée en Algérie (5) faisant partie de la culture algérienne aussi (2). Elle est utilisée par les frères (3), les grands-pères (2).

Les paramédicaux ont également cité une liste de mots : « bonjour ! (5), Salut !, bonsoir ! (2), au revoir (1), cv ? bien (2), comment (1), merci beaucoup, de rien (5), non (1), oui (2), merde (1) ». Manière disons-nous de dire que ce n'est pas la langue française qui est utilisée, mais c'est beaucoup plus ces mots qui sont utilisés, voire qui font partie du « dialecte algérien ou djedjilien ».

12.6. Le français, langue de la communication, langue indispensable

Bien qu'un enquêté voie le français comme langue « non importante » et trois d'autres ne l'« aiment pas », elle est considérée pour certains comme langue de la communication et de la communication sociale (4), comme langue considérée comme utile, indispensable et importante (4).

13. Perception globalisante du peuple et du pays

13.1. Les français aux yeux des professionnels de la santé

Les représentations du peuple français varient entre positives et négatives.

Ainsi, les descriptions physiques prennent un peu d'importance chez les enquêtés, on définit le peuple français en tant que caucasiens (1), romans (1) et peuple des pays noirs (1), on le trouve : blonds (3), beaux (2) et charmants (7). Ils sont vus également élégants (8), classes (5), chics et simple (2). Nous retrouvons ici bien évidemment le stéréotype de l'européen souvent dit blond, grand et beau.

En ce qui concerne les comportements sociaux, on y relève beaucoup de représentations positives : les français sont qualifiés de gentils et sages (5), polis (3), cultivés (15), intellectuels et instruits (7), intelligents (1), civilisés (19), éduqués (9), romantiques (3) et disciplinés (6), ouverts (5), propres (5), modernes (2), organisés (13).

Les français sont actifs et intensifs (3) et ils ont le sens du savoir vivre. Ils aiment le travail et l'organisation (2). C'est des gens sérieux (4), très respectueux (3) et posés (1) sociables (1) et sympathiques (1).

Les français sont définis comme peuple européen ami (2). Ils sont riches, compréhensifs et ils aiment les gens (5). Comme ils sont aimés par deux paramédicaux. En revanche, d'autres enquêtés disent que c'est un peuple neutre (1), et c'est des gens qui ne se soucient que d'eux-mêmes (1).

Les français sont le symbole du progrès (2), de l'urbanisation (1), la démocratie (1), la liberté (3), l'égalité (1), la fraternité (2), l'humanité (1), de l'art (2), de la littérature (1), de la pensée (1) et de la culture (1). Les Français sont associés aussi à un beau pays (1), à l'émigration (2) et à l'étranger (1). Ils sont fiers de leur religion (1).

Par ailleurs, des représentations négatives ont été relevés beaucoup plus par les paramédicaux. Ces derniers associent les Français à la colonisation, le colonialisme, les colonisateurs, la guerre, (19) et à l'ennemi (3). Les Français sont associés à la langue du colonisateur (1). Ils sont aussi représentés comme mauvais peuple (2). Pour eux les français sont des racistes (8), méchants, criminels, assassin, la haine, hypocrite et agressive (2) vieux(5).

Pour les enquêtés les Français parlent vite et beaucoup (3). Ils sont aussi, passifs (1), vulgaires (1), et alcooliques (3).

Pour un enquêté, les Français ne sont pas cultivés (1) et un autre déclare qu'ils « se moquent des autres » (1).

Le peuple français est lié également aux gilets jaunes (1). « *le mouvement des gilets jaunes –du nom des gilets de haute visibilité de couleur jaune portés par les manifestants-, est un mouvement de protestation non structuré et sporadique apparu en France en octobre 2018.* ».

On relève chez d'autres enquêtés des représentations neutres : ils disent « c'est un peuple (3), je ne connais pas (3) ».

13.2. La France, pays du tourisme et de l'espoir

La France offre une image assez joviale, elle est vue comme un pays touristique et du tourisme, un beau pays, joli, très beau voire magnifique (17), à visiter (1) et pour passer les vacances (2). Il a des endroits merveilleux (1), c'est le paradis (1), le rêve de « *notre jeunesse* » (4). C'est l'avenir et l'espoir (3). C'est aussi dans ce pays qu'on trouve refuge et que la majorité des algériens émigrent et s'y retrouve : (L'émigration (6) et émigration illégale (3) visa (1), *قلبة بعض الجزائريين*).

Il est vu aussi, comme pays de loisir (1), du travail (8), riche (2). La France est associée à la joie et l'amour (2), la fraternité (2) la richesse, l'argent et l'euro (7). C'est un état libéral (1), de la loi, et des droits de l'homme. C'est un pays développé (10), organisé

(2) et calme (1). En France, il y a la liberté (8), la démocratie (3) et l'égalité, la démonstration(4) et la planification (3).

La France est reconnue laïque (2) et non musulman (1), raciste (2) et mauvais. Deux enquêtés la déteste.

13.3. Allusion au patrimoine culturel

Dans le cadre de ce champ représentationnel, c'est le monument symbolisant incontestablement le génie français, la Tour Eiffel (21) qui le caractérise beaucoup plus. Le mot Musée est présent également (1). La littérature française est aussi citée plusieurs fois avec le roman de Victor Hugo « *les misérables* » et les auteurs du XVIII^e siècle et XIX^e siècle : John Jack Rousseau, Zola et Emil Durkheim. L'art et la chanson française sont aussi cités. Nous terminons ce champ représentationnel avec le symbole de la France « le coq » utilisé par les fédérations sportives et le PSG : club de football français, Paris Saint- Germain.

13.4. Allusion aux patronymes et toponymes

Ce champ représentationnel est caractérisé par la présence de quelques patronymes. Les plus cités représentent les différents présidents de la république française : commençant par Napoléon en passant par Jack Chirac (1) et enfin Emmanuel Macron (3). Et la présidente du Front National : Marine Le Pen (2). La politique française est citée également (3).

La toponymie est citée également : Paris (13), Marseille (1), Champs Elysées (4). L'Europe, pays occidental(4).

Lebleu, le blanc et le rouge ont été cités. Ce tricolore est l'emblème et le drapeau national de la république française. Le bleu signifiant la couleur de la capitale de la France « Paris », le blanc est la couleur traditionnellement associée à la monarchie française et enfin le rouge est la couleur du sang versé pour libérer le peuple ».

13.5. Allusion à la situation / relation/ faits intercommunautaires

Les représentations relevées ici sont celles de colonisateur, colonisation et colonialisme (35), de guerre et de guerre mondiale (2), de l'histoire algérienne (2), de la domination (1) de « le lobby sioniste » et d'ennemi (1).

13.6. La France, pays de la science /technologie /médecine et des études

Les paramédicaux associent la France aux études (3), à la médecine (3), à la science (2), à la technologie, à la santé (2) et aux hôpitaux (1).

13.7. La France pays de la mode et des parfums

La France et les français se caractérisent par la mode (11), fashion week(1) et le défilé de mode(1). C'est un « état civilisé » et « moderne », des mots : civilisation(3), état civilisé, modernité, l'évolution (2) et prestige ont été cités. C'est aussi, le pays des parfums (8) et de l'élégance (1).

13.8. La France, les français et la gastronomie

La gastronomie française se spécifie par ses cuisiniers et ses boulangers (le pain cité 4 fois). Les Français sont des gourmands (3) et des alcooliques. Le fromage français (3), le chocolat, les plats français (1) et la poire (1) ont été cités.

En guise de conclusion nous pouvons dire que les attitudes de nos locuteurs sont ambivalentes : d'un côté, il y a une langue, un pays, un peuple, perçus positivement puisqu'ils représentent la beauté, la science, le prestige, la modernité, et de l'autre, les trois mêmes composantes sont perçues négativement puisqu'elles représentent le colonialisme, l'oppression, une religion contraire à l'Islam. Nous résumons tous ce qui vient d'être dit dans le schéma qui suit :

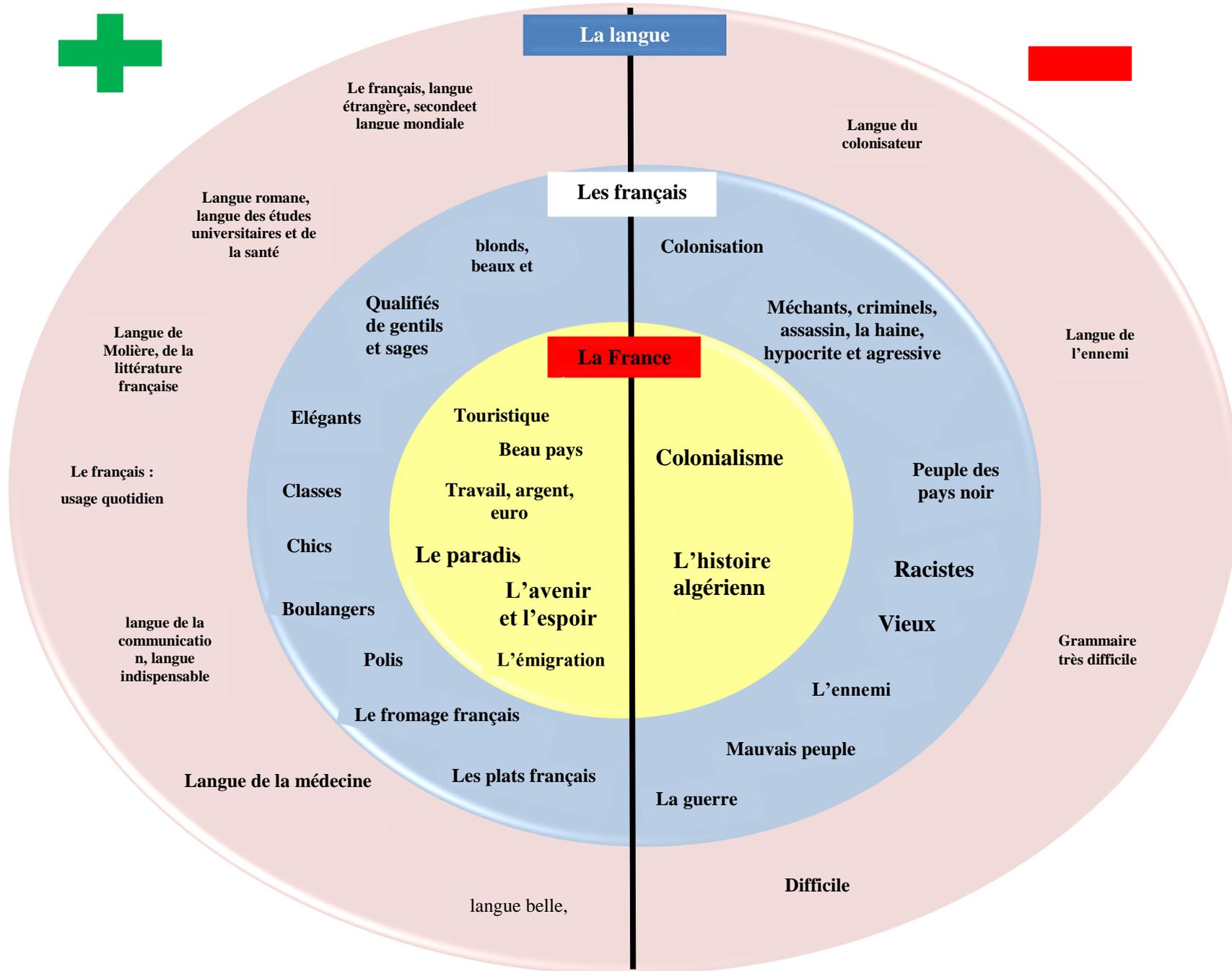


Figure 19 : représentations du français, France et les Français

La figure ci-dessus montre clairement les deux faces contradictoires de la langue française dans le milieu algérien. D'un côté, tous les mots associés à la langue, au peuple ou au pays renvoient à tout ce qui est beau, civilisé, moderne, sciences, ... De l'autre côté, surgissent d'autres mots renvoyant à l'ennemi, crimes, haine, etc. En effet, la langue française est considérée comme une langue de prestige dans le contexte en dehors de son passé colonial. Ici, le colonialisme constitue l'élément à la base de toutes les attitudes et représentations négatives.

Sixième chapitre :
Les langues dans les écrits professionnels : secteur
de la santé de Jijel, attitudes et représentations

1. Langue(s) des écrits professionnels (écrits administratifs)

Conserver par écrits la trace, la mémoire de ce qui se passe et se réalise, attester des projets et des arguments qui les justifient, transmettre et communiquer à tout interlocuteur utile, aider à la problématisation et à la compréhension des situations, sont les objectifs des écrits professionnels, et ce, même s'ils n'ont pas la même forme, ni les mêmes usages (Dominique Dubois, 2010).

Ainsi, les écrits professionnels occupent une place importante dans les activités de travail en général dans tous les secteurs. Il arrive parfois même que ces écrits [...], priment sur tout autre moyen de communication (orale, de groupe, organisationnelle, etc.) (Pascale Vergely, 2009).

De manière générale, les « écrits professionnels », sont des comptes rendus, des rapports, des notes de synthèse, des dossiers, des enquêtes, etc. Mais dans certains milieux professionnels où la communication [...] est l'outil de travail quasi-absolu, d'autres formes d'écrits jouent aussi un rôle fondamental en servant avant tout de support à l'oral pour mettre en mots, le plus efficacement possible et sans ambiguïté, les « pratiques langagières » au travail (Boutet, 1995, 2001, cité par Pascale Vergely, 2009).

Dans le cadre de ce travail, nous jugeons que la langue des écrits est importante et c'est pourquoi, nous avons introduit dans notre questionnaire des questions sur les langues utilisées dans les écrits du secteur de la santé transmis aux différents services et responsables de l'Etat algérien (questions de 15-18 (corps médical, paramédical, pharmaciens et biologistes) et les questions 20-22 (corps du personnel de l'administration).

Nous avons posé la question : quelle(s) langue(s) utilisez-vous :

- Si vous envoyez un écrit (rapport, bilan ou compte rendu, etc.) aux services de votre établissement ou à votre directeur,
- Si vous envoyez un écrit (rapport, bilan ou compte rendu, etc.) à Monsieur le DSP,
- Si vous envoyez une requête ou un rapport, à Monsieur le Ministre de la Santé,
- Si vous envoyez une requête ou un rapport, à Monsieur le Wali,

Pour le corps des agents d'administration, nous avons rajouté une question afin de savoir quelle(s) langue (s) utilisent-ils dans la communication interne (avec les employés de l'établissement).

L'objectif de ces questions fermées suivies par des justifications est de dégager les représentations des locuteurs sur les langues utilisées à l'écrit et les attitudes linguistiques de nos locuteurs vis-à-vis de ces langues.

1.1. Langues des écrits intra-hospitaliers

1.1.1. Langue(s) des écrits des corps médical, paramédical et des pharmaciens et biologistes destinés aux services de l'administration de l'EPH¹

Langue de l'écrit	Corps médical		Corps paramédical		Corps des pharmaciens et biologistes		Total	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Arabe standard	6	21%	14	14%	1	8,3%	21	15%
Français	12	43%	57	56%	6	50,0%	75	53%
Les deux	10	36%	30	30%	5	41,7%	45	32%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	141	100%

Tableau 1: Langue(s) des écrits des corps médical, paramédical, des pharmaciens et biologistes destinés aux services de l'administration de l'EPH

Pour les écrits rédigés en direction des services de l'administration de l'EPH (interne) par les médecins, paramédicaux, pharmaciens et biologistes, c'est l'usage du français qui se situe en 1^{ère} position. 56% de paramédicaux, 50% de pharmaciens et biologistes et 43% de médecins, soit un total de 53%, ont déclaré utiliser le français.

L'usage du français et de l'arabe (les deux langues en même temps) vient en 2^{ème} position avec un total de 32% (36% médecins, 30% paramédicaux et 41,7% pharmaciens).

Et enfin, l'usage de l'arabe standard vient en dernière position avec un taux de 15% (21% médecins, 14% paramédicaux et 8,3% pharmaciens et biologistes).

¹ Q15 : Questionnaires corps médical, paramédical et pharmaciens.

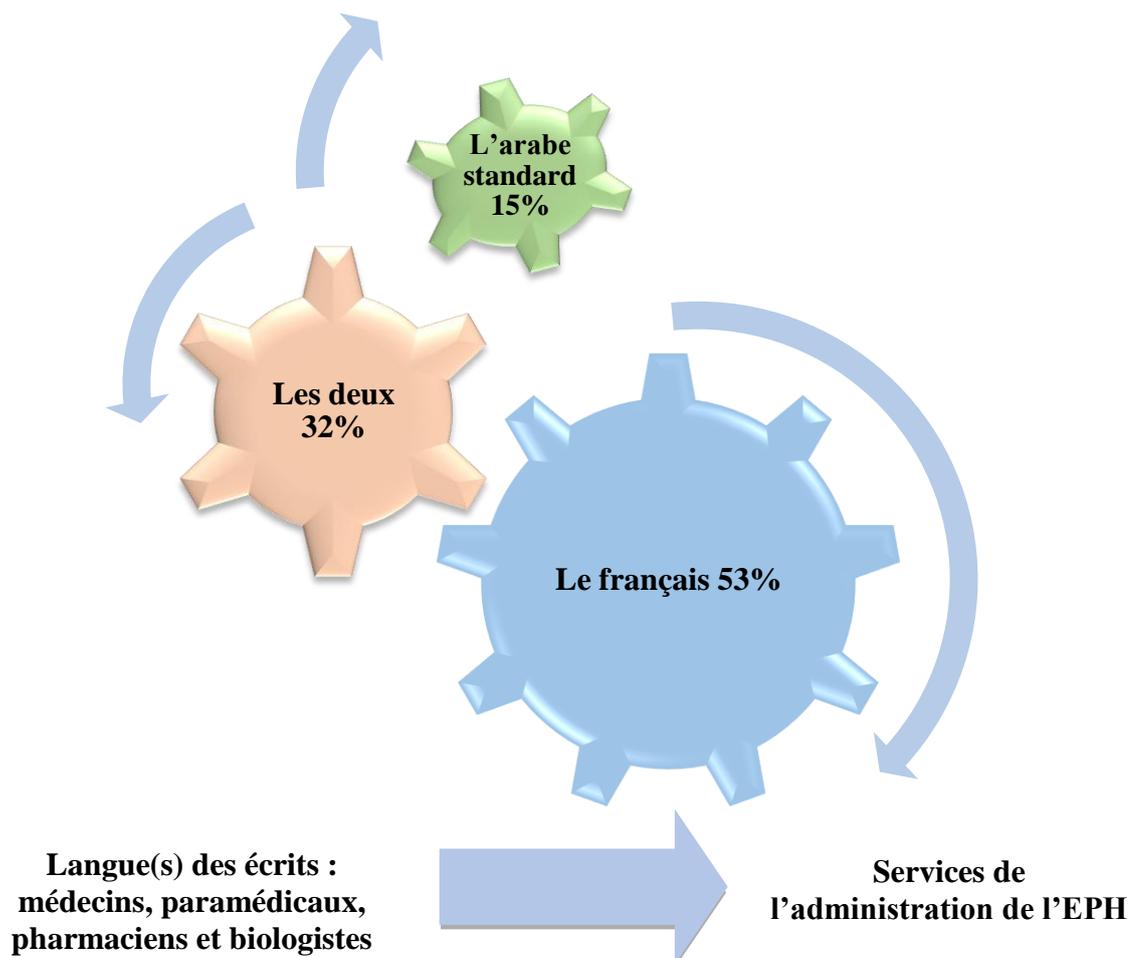


Figure 1: Langues des écrits des médecins, paramédicaux, pharmaciens et biologistes destinés aux services de l'administration de l'EPH

La figure ci-dessus montre clairement la suprématie de la langue française sur les autres langues dans les écrits adressés aux différents services de l'administration hospitalière. L'utilisation des deux langues français et arabe standard vient en second lieu. En corrélant ces résultats avec ceux obtenus précédemment, nous confirmons que du fait que les employés ont subi une formation diplômante en langue française, cela a induite l'usage de cette dernière dans l'activité professionnelle sanitaire.

Justifications des enquêtés

Corps	L'arabe standard	Le français	Les deux
Médical	car la paperasse administrative au niveau de l'établissement se fait en arabe standard	administration francisée ou francophone	ça dépend du type de l'écrit. « concernant le bilan, c'est en français en raison de mes études. »
	« je pense pouvoir maîtriser l'arabe standard encore mieux que le français »	la langue la plus facile	Entre services c'est le français : la formation médicale est en français. avec l'administration c'est arabe standard.
		Langue de formation à l'université	
		« mon choix »	
	tous les imprimés sont en langue française		
Paramédical	« parce que c'est la langue officielle de l'administration » « parce que les administrations utilisent beaucoup plus la langue arabe »	« puisque le français est une langue internationale »	« j'utilise l'arabe standard parce que c'est facile, et le français c'est nécessaire »
	« la langue que je maîtrise » ; « c'est simple je peux rédiger ce que je veux dire. », « exprimer bien les choses »	« pour transmettre mon message bien comme il faut et la plupart des termes médicaux et des médicaments sont prononcés en français. »	« l'arabe standard pour les rapports, le français pour un bilan, parce que les paramètres biologiques se chiffrent en langue étrangère (langue de formation) »
	« j'avais l'habitude d'écrire des rapport en arabe »	« parce que notre direction utilise la langue française comme une langue principale. » « parce que administrativement c'est la langue la plus utilisée et choisi par l'établissement et la direction. » ; « parce que c'est la langue utilisé dans l'administration » ; « c'est la langue utilisé dans les administrations et les établissements »	« selon le thème et le service que je contacte » ; « selon le problème posé »

	« بعيدا عن لغة تكويني في المعهد، سأختار لغتي الأم "العربية" ، أما إذا كان شرط قبول الرسالة أيا كان نوعها و محتواها هو استخدام اللغة الفرنسية أو كانت تحتوي على مصطلحات علمية فاللغة الفرنسية هي التي سأستخدمها »	« parce que c'est pas facile de faire un rapport ou un bilan en arabe. »	« les rapports en français et arabe, mais les comptes rendu en français parce que les termes médicaux et la médecine en français. » ;
		« pour mieux comprendre cet écrit »	« notre langage commun est pour comprendre »
		« études universitaire en français » « les hôpitaux utilisent le français »	« c'est simple je peux rédiger ce que je veux dire. »
Paramédical		« le bilan contient des paramètres en français »	
		« quand on écrit en arabe, ils pensent que le niveau culturel est faible »	
		« parce que c'est la langue de la médecine »	
		« parce que le français est la langue la plus utilisée dans notre milieu de travail »	
		« parce que le français est la langue de travail »	
		« question d'habitude »	
		« parce que c'est la langue commune entre nous »	
Pharmaciens et biologistes		le plus courant	

Tableau 2: Justifications des choix de langue(s) des écrits des corps médical, paramédical, pharmaciens et biologistes destinés aux services de l'administration de l'EPH

La lecture des tableaux montre que les praticiens du domaine médical ont recours au français dans leurs écrits puisqu'ils la considèrent comme la « langue de travail », « langue exclusive de la médecine », « langue des études universitaires ». Ce choix de la langue française est ici justifié par la fonction de « langue de travail » qu'occupe la langue française dans le domaine professionnel.

1.1.2. Langues des écrits de l'administration destinés aux différents employés de l'EPH.

1.1.2.1. Langue de l'écrit envoyé aux médecins de l'EPH

Langue de l'écrit envoyé aux médecins	Nb. cit.	Fréq.
Arabe standard	8	40,0%
Français	10	50,0%
Les deux	2	10,0%
TOTAL OBS.	20	100%

Tableau 3: Langue de l'écrit envoyé aux médecins de l'EPH

Selon le tableau ci-dessus, 50% des locuteurs appartenant à l'effectif de l'administration de l'EPH optent également pour l'usage du français à l'écrit adressé aux médecins. 40% optent pour l'arabe standard et les 10% qui restent optent pour l'usage des deux langues.

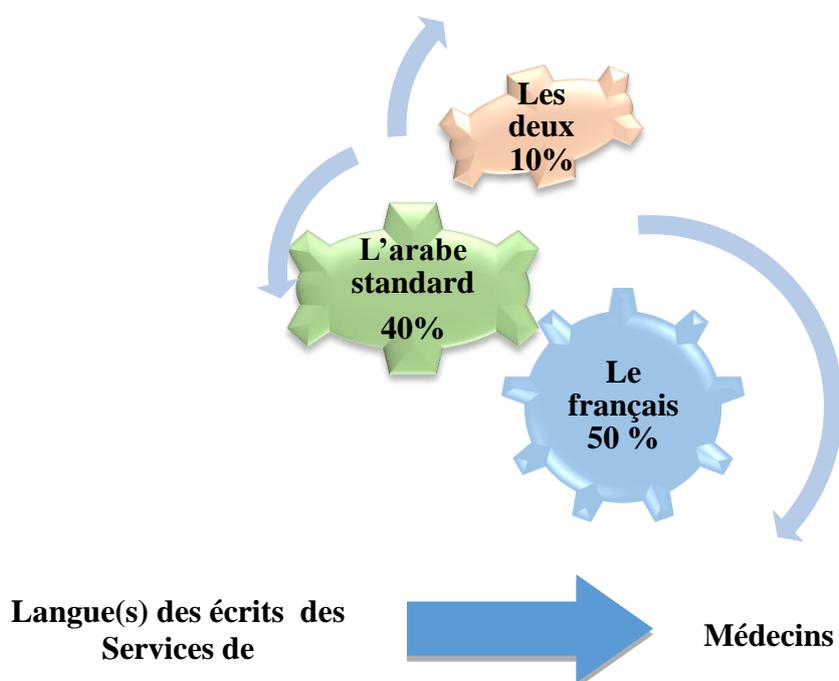


Figure 2: Langues des écrits de l'administration destinés aux médecins de l'EPH

1.1.2.2. Langue de l'écrit envoyé aux paramédicaux de l'EPH

Langue de l'écrit envoyé aux paramédicaux	Nb. cit.	Fréq.
Arabe standard	7	35,0%
Français	9	45,0%
Les deux	4	20,0%
TOTAL OBS.	20	100%

Tableau 4: Langue de l'écrit envoyé aux paramédicaux de l'EPH

Bien que le taux d'usage du français dans les écrits destinés aux paramédicaux soit différent des écrits destinés aux médecins, le français reste toujours en première position et 45% des locuteurs (appartenant à l'effectif de l'administration de l'EPH) optent pour l'usage du français à l'écrit adressé aux paramédicaux. 35% seulement de locuteurs affirment opter pour l'arabe standard et 20% pour l'usage des deux langues.

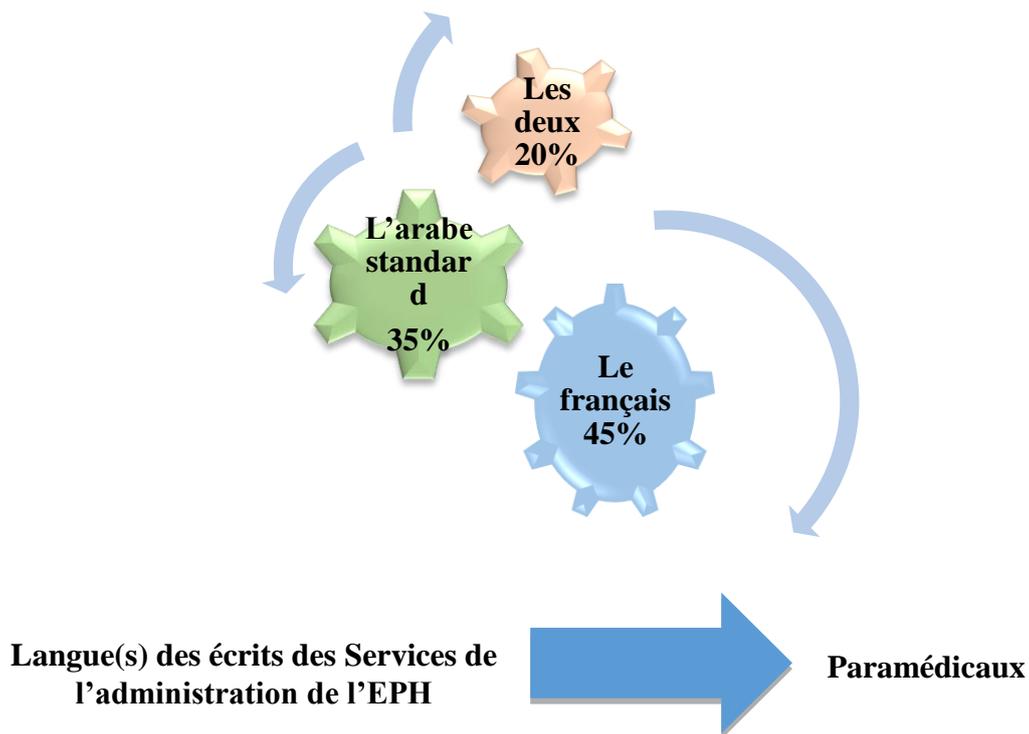


Figure 3: Langues des écrits de l'administration destinés aux paramédicaux de l'EPH

1.1.2.3. Langue de l'écrit envoyé à un membre du personnel administratif de l'EPH

Langue de l'écrit envoyé au personnel	Nb. cit.	Fréq.
Arabe standard	13	65,0%
Français	1	5,0%
Les deux	6	30,0%
TOTAL OBS.	20	100%

Tableau 5: Langue de l'écrit envoyé à un membre du personnel administratif de l'EPH

Avec le personnel administratif le choix de langue utilisée change. Et les locuteurs optent beaucoup plus pour l'usage de l'arabe avec un taux de 65% contre 5% qui optent pour le français. 30% optent pour les deux langues. Cela pourrait être justifié par le fait que le personnel de l'administration soit formé en langue arabe ou du fait que les écrits administratifs soient principalement écrits en langue arabe (statut de langue officielle).

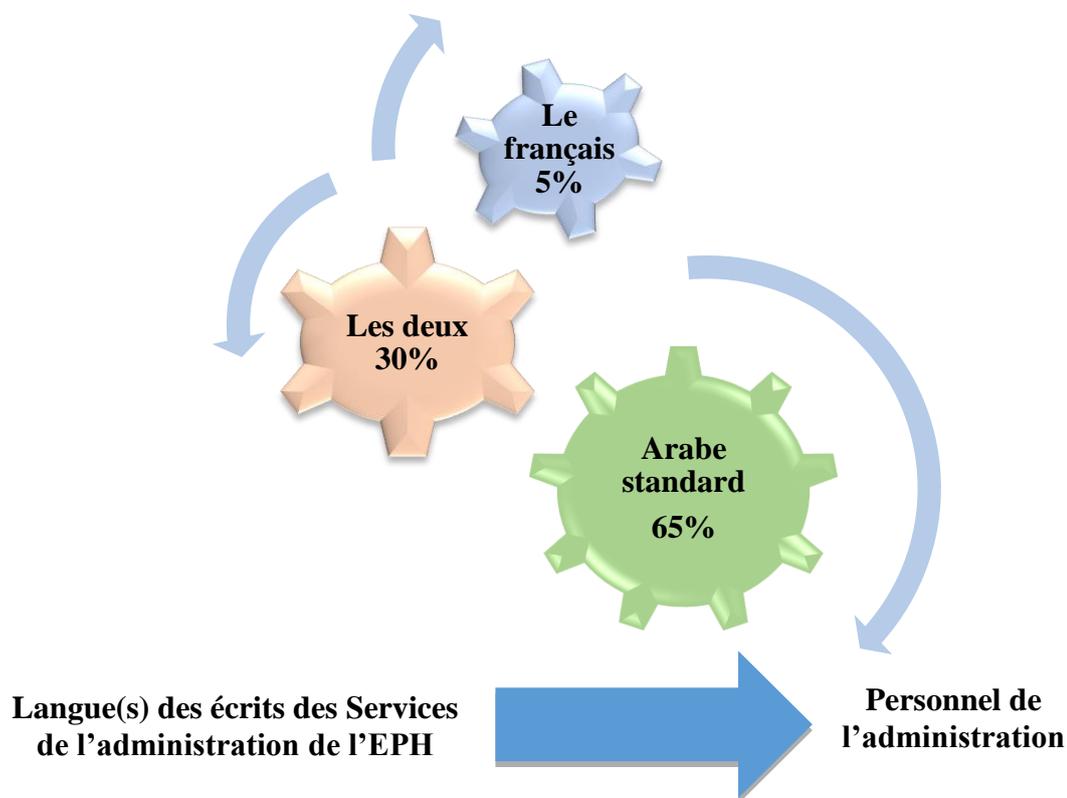


Figure 4: Langues des écrits de l'administration destinés au Personnel de l'administration de l'EPH

1.1.2.4. Langue de l'écrit envoyé aux agents de l'EPH

Langue de l'écrit envoyé aux agents	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	5,0%
Arabe standard	14	70,0%
Français	0	0,0%
Les deux	5	25,0%
TOTAL OBS.	20	100%

Tableau 6: Langue de l'écrit envoyé aux agents de l'EPH

L'arabe standard est la langue utilisée pour les écrits destinés aux agents de l'EPH. Ainsi, 70% optent pour l'arabe standard, 25% optent pour les deux langue et 0% pour la langue française.

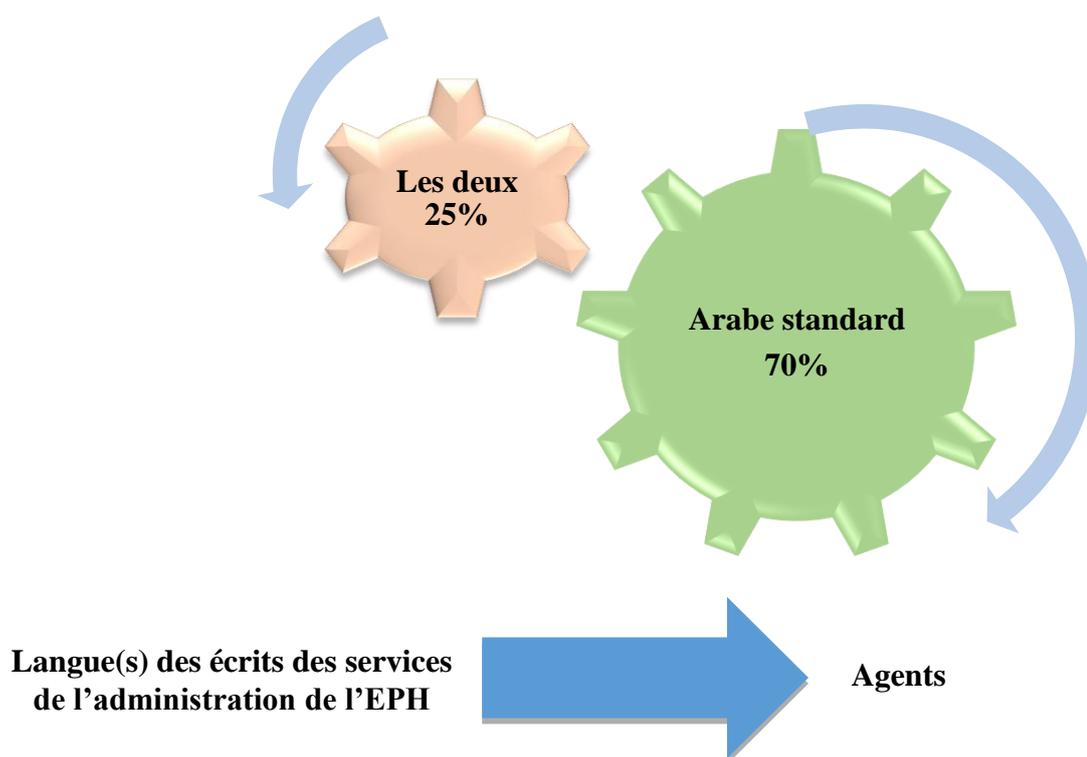


Figure 5: Langues des écrits de l'administration destinés aux agents de l'EPH

1.2. Langues des écrits destinées à l'extérieur de l'EPH

1.2.1. Langue de l'écrit destiné au directeur de la santé et de la population

Langue de l'écrit destiné au DSP	Corps médical		Corps paramédical		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Aucune réponse			1	1%					1%	1%
Arabe standard	10	35,7%	24	24%	2	16,7%	1	5,0%	23%	23%
Français	10	35,7%	52	51%	6	50,0%	10	50,0%	48%	48%
Les deux	8	28,6%	24	24%	4	33,3%	9	45,0%	28%	28%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	100%	100%

Tableau 7: Langue de l'écrit destiné au directeur de la santé et de la population

Globalement c'est le français qui est utilisé pour rédiger les écrits destinés au Directeur de la Santé et de la Population (la tutelle). 48% des locuteurs optent pour l'usage du français, 28% pour l'usage des deux langues et 23% pour l'usage de la langue arabe standard.

En ce qui concerne le corps médical, nous avons constaté une concurrence entre les deux langues, car 35,7% optent pour l'usage de l'arabe standard contre 35,7% qui optent pour l'usage du français et les 28,6% qui adoptent l'usage des deux langues.

Pour les locuteurs appartenant au corps paramédical, 51% ont choisi le français, 24% ont opté 24% optent pour l'arabe standard et 24 % qui ont opté pour l'usage des deux langues.

Le français occupe la même place chez les paramédicaux, les pharmaciens et biologistes. 50% ont opté pour le français, 33,3% ont adopté l'usage des deux langues et 16,7% ont choisi l'usage de l'arabe standard.

50% des locuteurs du corps administratif ont choisi également l'usage du français dans les écrits destinés au DSP contre 45% qui adoptent l'usage des deux langues et 5% uniquement pour l'usage de l'arabe standard.

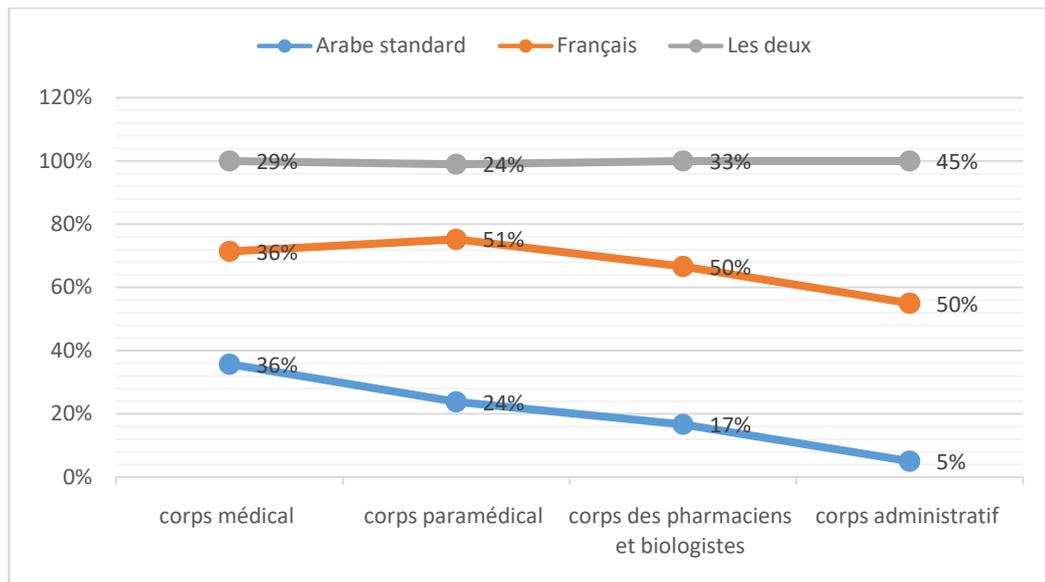


Figure 06 : Langue des écrits destinés au directeur de la santé et de la population

Justifications selon le choix de langue

Corps	L'arabe standard	Le français	Les deux
Médical	j'aime m'exprimer en arabe	administration francophone	c'est un choix, il n y a pas une règle.
	je pense pouvoir maîtriser l'arabe standard encore mieux que le français.	c'est le réseau de la santé	ça dépend le sujet, généralement un sujet scientifique en français mais si une réclamation c'est l'arabe.
	la première langue dans notre pays est la langue arabe	c'est toujours à cause de la formation	l'administration en Algérie est le plus souvent arabisée
	par obligation de la part de l'administration	c'est un protocole la langue la plus facile mon choix aussi	
Paramédical	« parce que c'est la langue officielle de l'administration. » ; « c'est l'arabe officiel enseigné à l'école », « c'est la langue utilisé dans nos administrations. ».	« c'est une habitude de travail » ; « parce que j'ai l'habitude d'exprimer en français »	« l'arabe standard c'est la langue maternelle, le français c'est une langue administrative »
Paramédical	« pour bien expliquer »	« parce que c'est le domaine médical et sanitaire »	« on doit expliquer les problèmes du service, le manque du matériel, le manque de personnel aussi »
	« langue que je maîtrise »,	« on doit expliquer les	« de me présenter le

	« c'est simple et facile »	problèmes du service, le manque du matériel, le manque de personnel aussi »	niveau culturel »
	« Puisque, c'est la langue utilisée dans les échanges administratifs. »	« je préfère utiliser la langue française dans mes demandes, parce que c'est une langue très connue, et délicate pour ça »	« des fois le sujet nécessite d'utiliser la langue française ou l'arabe standard mais la majorité en français c'est une langue de prestige » « suivant le cas »
		« c'est plus facile que l'arabe » ; « la rédaction en français est plus facile que l'arabe standard »	
	« je ne suis pas obligé d'écrire en français »	« parce que le français c'est la langue la plus utilisable et faisable au niveau du DSP » ; « parce qu'on reçoit des écrits de la DSP en français » ; « parce que lui aussi nous envoie des requêtes en français »	
	« بعيدا عن لغة تكويني في المعهد، سأختار لغتي الأم "العربية" ، أما إذا كان شرط قبول الرسالة أيا كان نوعها و محتواها هو استخدام اللغة الفرنسية أو كانت تحتوي على مصطلحات علمية فاللغة الفرنسية هي التي سأستخدمها »	« quand on écrit en arabe, ils pensent que le niveau culturel est faible »	
	« les notes de services ou bien les rapports de l'administration en arabe »	« parce qu'elle est la langue la plus utilisée, je vois que la langue française est la langue du prestige. »	
	« facilite et faire mieux comprendre le message »	« parce que le français est la langue de travail »	
		« c'est une langue exclusive dans le secteur de la santé »	
		« c'est pas facile de faire un rapport en arabe. »	
		« les responsables maîtrisent mieux le français »	
		« c'est par rapport aux attitudes »	
Personnel de l'administration	Ma langue nationale	l'habitude	au besoin
		les termes de notre domaine de santé	en fonction des écrits envoyés de la direction de la santé, de temps en temps en arabe de temps en temps en français.

		la plus part des lettres et des faxes venus à l'hôpital en français	et beaucoup plus le français, parce que le français et la langue de l'écrit utilisée dans mon domaine de travail
		mon vocabulaire français est plus riche	parce que la nature du travail l'exige (les fichiers sont mélangés entre l'arabe et le français)
		nature de travaille	parce qu'on utilise la langue de la correspondance pour répondre
		parce que c'est la langue requise dans les départements	suivant l'envoi reçu
		pour moi c'est pour faciliter ma tâche de travail	tout dépend de l'écrit envoyé (s'il est en arabe on répond en arabe, s'il est en français en répond en français)

Tableaux n° 08 : Justifications du choix de langue destinés au Directeur de la Santé et de la Population

NB : Corps des pharmaciens et biologistes : Aucune justification n'a été recensée.

Du tableau ci-dessus se dégagent trois tendances : les locuteurs qui affirment recourir à l'arabe dans leurs écrits justifient leur choix par le statut de la langue arabe qui est langue nationale et officielle, et par son usage dans les administrations, ceux qui déclarent utiliser le français justifient leur choix par le fait que cette langue soit la langue de travail des médecins (vocabulaire médical, formation en langue française, communication entre pharmaciens et médecins en langue française), enfin pour ceux qui optent pour les deux langues en même temps affirment se conformer à la situation de communication : avec les médecins le contact se fait en français, entre agents de l'administration en langue arabe.

1.2.2. Langue de l'écrit destiné au Ministère de la santé, de la Population et de la réforme hospitalière

Langue de l'écrit destiné au MSPRH	Corps médical		Corps paramédical		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Aucune réponse			1	1%					1	1%
Arabe standard	7	25,0%	26	26%	2	16,7%	3	15,0%	38	24%
Français	17	60,7%	58	57%	6	50,0%	12	60,0%	93	58%
Les deux	4	14,3%	16	16%	4	33,3%	5	25,0%	29	18%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	100%

Tableaux n° 09 : Langues des écrits destinés au Ministère de la Santé

Du tableau ci-dessus, nous relevons que 58% de locuteurs appartenant aux quatre corps optent pour l'usage du français dans leurs écrits destinés au Ministère de la Santé et de la Population. 24% d'entre eux uniquement optent pour l'usage de l'arabe standard et les 18% qui restent choisissent l'usage des deux langues en même temps.

Contrairement aux choix de langue pour les écrits destinés à la DSP, 60,7% des médecins optent pour l'usage du français dans les écrits destinés au MSPRH. 25% adoptent l'arabe standard et 14,3% choisissent les deux langues.

57% de paramédicaux également choisissent l'usage du français contre 26% qui optent pour l'arabe standard et 16% pour les deux langues.

Les locuteurs appartenant au corps des pharmaciens et biologistes optent quant à eux pour l'usage du français avec un taux de 50%. Alors que, 33,3% optent pour l'usage des deux langues et enfin 16,7% choisissent l'arabe standard.

Le choix des locuteurs de l'administration (corps administratif) n'est pas différent des autres, 60% optent également pour le français, 25% pour les deux langues et enfin 15% optent pour l'usage de l'arabe standard.

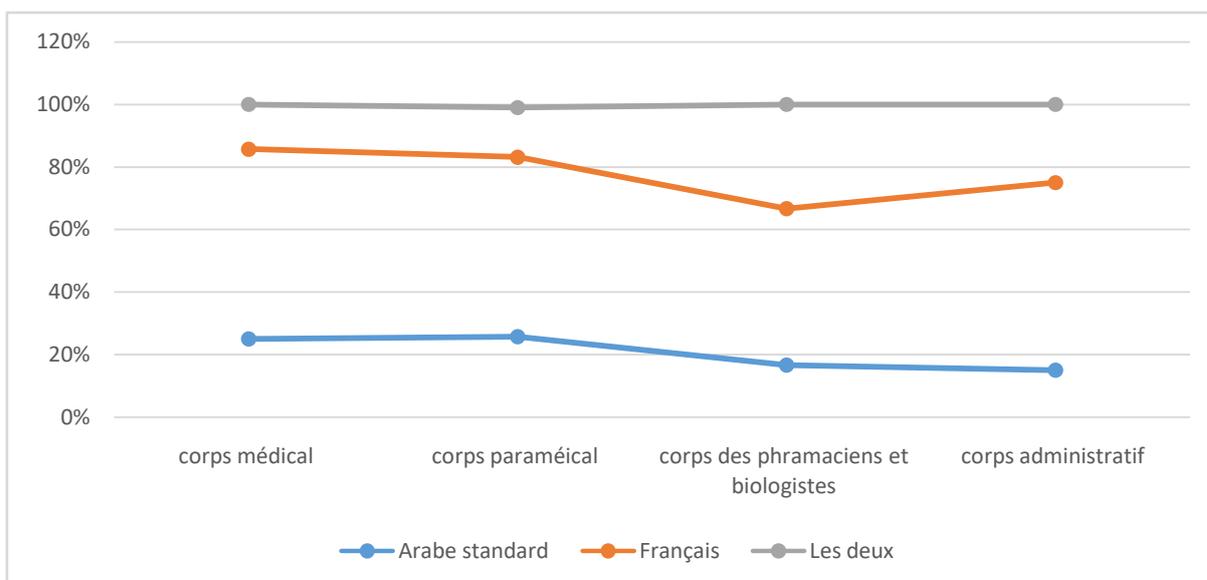


Figure 07 : Langue de l'écrit destiné au Ministère de la santé, de la Population et de la réforme hospitalière

Justifications

Corps	L'arabe standard	Le français	Les deux
Médical	je pense pouvoir maîtriser l'arabe standard encore mieux que le français.	administration francophone	ça dépend le sujet, généralement un sujet scientifique en français mais si une réclamation c'est l'arabe.
	langue officielle	c'est un protocole	causes administratives (à ce niveau) ils travaillent en utilisant les 02 langues.
		la langue la plus facile	
		les services de ministère de la santé utilisent la langue française.	
		normalement le rapport doit être en français	
		parce qu'on se comprend ! en français (famille médicale, famille de la santé).	
		pcq le ministère parle en français apparemment il ne comprend pas l'arabe	
un rapport en français sera plus efficace et plus puissant dans l'administration algérienne.			
la médecine	« la plus facile à rédiger tous que je veux dire » ;	« parce que c'est le domaine médical et	« le ministre appartient au

« langue que je maîtrise »	sanitaire »	domaine de la santé et comprend même quoi dire en français »
« l'arabe standard c'est la langue officielle en Algérie »	« les gens aiment des écrits en français pour représenter le niveau éducatif »	« parce que les deux langues officiel, les plus utilisées dans notre pays »
« parce que c'est simple » ; « plus facile »	« la rédaction en français est plus facile que l'arabe standard »	« parce que, il est autorisé d'utiliser les deux langues »
« je ne peux pas écrire de lettre administrative ni quoi que ce soit d'autre parce que j'ai peur faire des erreurs. »	« parce que notre direction utilise la langue française comme une langue principale. »	« parce que c'est la langue la plus facile à communiquer »
« puisqu'il s'agit d'une autorité, donc il fallait utiliser la langue officielle du pays. »	« parce que j'ai l'habitude d'écrire avec cette langue »	
« je ne suis pas obligé d'écrire en français »	« parce que le français c'est la langue la plus faisable et utilisable pour le ministre de la santé »	
« بعيدا عن لغة تكويني في المعهد، سأختار لغتي الأم "العربية"، أما إذا كان شرط قبول الرسالة أيا كان نوعها و محتواها هو استخدام اللغة الفرنسية أو كانت تحتوي على مصطلحات علمية فاللغة الفرنسية هي التي سأستخدمها »	« la santé = la langue française » ; « c'est le secteur de la santé »	
« c'est l'arabe officiel enseigné à l'école »	« parce qu'elle est la langue la plus utilisée, je pense que la langue française est la langue de prestige »	
« poste politique et langue constitutionnel »	« parce qu'il comprend bien le français »	
« l'administration utilise l'arabe beaucoup plus. »	« quand on écrit en arabe, ils pensent que le niveau culturel est faible »	
« facilite et faire mieux comprendre le message »	« c'est la langue dominante entre les professionnelles de la santé (les termes médicaux), notre formation est en français »	

		« parce que le français est la langue de travail »	
Personnel de l'Administration	1 ^{ère} langue nationale ; ma langue nationale	c'est la langue requise dans les départements	parce que la nature du travail l'exige (les fichiers sont mélangés entre l'arabe et le français)
	c'est la langue officielle	pour faciliter notre tâche de travail	ça dépend du travail demandé
		la plus pars des lettres et des faxes venus à l'hôpital en français	suivant l'envoi reçu
		un rapport en français est plus valorisé aux yeux des responsables que celui en langue arabe	
	parce que la majorité de leurs écrits sont en français		

Tableaux n° 10 : Justifications par rapport au choix de langue destinés au Ministère de la Santé

NB : Corps des pharmaciens et biologistes : Aucune justification n'a été recensée.

La lecture du tableau des justifications permet de relever plusieurs contradictions dans le choix de la langue des écrits adressés à la tutelle. Ceux qui affirment utiliser l'arabe justifient leur choix par le statut de la langue arabe, la formation de certains employés dans cette langue, « langue constitutionnelle ». Ceux qui optent pour le français justifient leur choix du fait que l'administration médicale utilise le français, « langue de prestige », « langue de formation de la majorité des employés », « langue des cadres », « langue privilégiée ». Enfin pour ceux qui optent pour les deux langues affirment se conformer à la situation de communication. La contradiction principale à relever ici réside dans le fait que la langue arabe soit la langue nationale et officielle donc supposée être la langue de la tutelle (le ministère de la santé), mais dans l'imaginaire des locuteur, c'est le français qui est supposée être la langue de la tutelle (supériorité du cadre implique l'utilisation d'une langue supérieure, langue de prestige).

1.2.3. Langue de l'écrit destiné au Wali

Langue de l'écrit /Wali	Corps médical		Corps paramédical		Corps des pharmaciens et biologistes		Corps administratif		Total	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Aucune réponse			1	1%					1	1%
Arabe standard	14	50,0%	42	42%	3	25,0%	8	40%	67	44%
Français	5	17,9%	37	37%	3	25,0%	6	30%	51	34%
Les deux	9	32,1%	21	21%	6	50,0%	6	30%	42	28%
TOTAL OBS.	28	100%	101	100%	12	100%	20	100%	161	107%

Tableaux n° 11 : Langues des écrits destinés au Wali.

Le déchiffrement du tableau ci-dessus montre que 44% de locuteurs choisissent l'arabe standard comme langue utilisée dans les écrits destinés à monsieur le Wali. Contre 34% qui préfèrent le français et enfin 28% choisissent les deux langues.

50% de médecins préfèrent l'arabe standard contre 17,9% qui favorisent le français et 32,1% choisissent les deux langues.

42% des locuteurs paramédicaux choisissent également l'arabe standard, alors que 37% préfèrent le français et les 21% qui restent optent pour l'usage des deux langues.

La moitié des personnels pharmaciens et biologistes ont opté pour l'usage des deux langues, 25% pour l'arabe standard et 25% pour l'usage du français.

Pour les locuteurs de l'administration, 40% optent pour le l'arabe standard et 30% pour le français et 30% pour l'usage des deux langues.

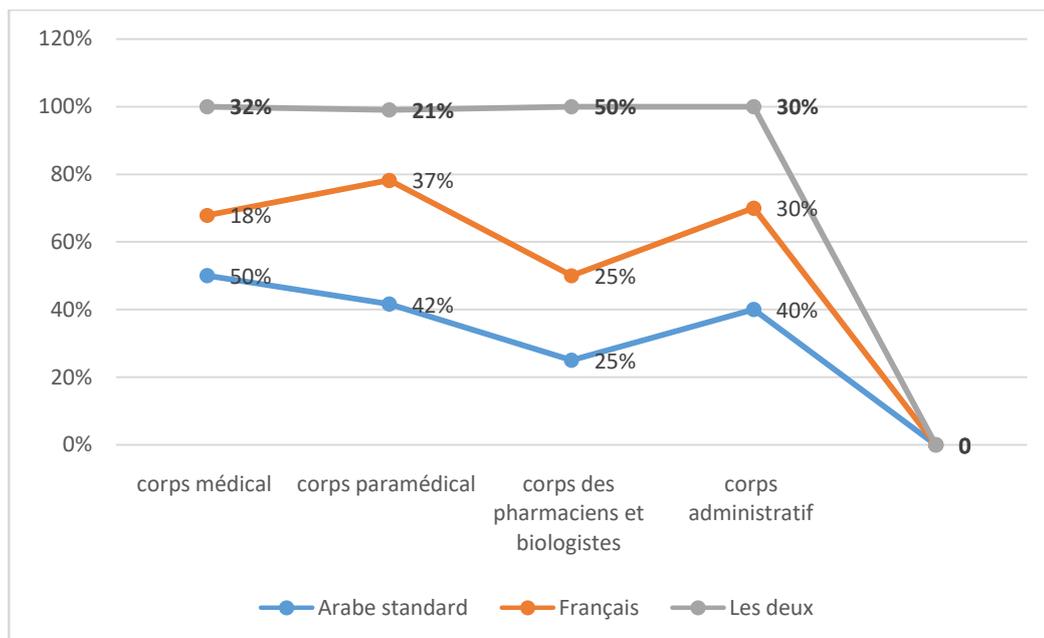


Figure 08 : Langue de l'écrit destiné au Wali

Justifications

Corps	L'arabe standard	Le français	Les deux
Médical	je pense pouvoir maîtriser l'arabe standard encore mieux que le français.	administration francophone	je peux utiliser l'arabe vu la langue utilisé dans chaque direction.
	langue officielle	comme c'est dessus les services de wilaya utilise la langue française	je peux utiliser les deux langues
Médical	parce que l'administration est arabisée	la langue la plus facile	on a le choix: l'arabe standard ou français
	tt simplement pq on fait partie d'un pays arabe	plus facile	selon le cas
		un rapport en français sera plus efficace et plus puissant dans l'administration algérienne.	
Paramédical	« langue que je maîtrise »	« niveau éducatif + culturel »	émetteurs dans les départements, principalement en arabe
	« vocabulaire très riche en arabe et pour être plus précis »	« parce que notre direction utilise la langue française comme une langue principale »	parce que je suis un citoyen et je utilise les deux langues

	« administration locale utilise l'arabe standard dans les rédactions administratives » ; l'administration est arabisée ; l'administration utilise l'arabe beaucoup plus	« parce que j'ai l'habitude d'écrire avec cette langue »	parce que le wali il ne travaille pas à la santé et les administrations travail en arabe
	« le Monsieur Wali il rencontre toutes les personnes pour les guider il rencontre les personnes instruites et non éduquées il comprend les deux langues. »	parce que j'utilise le français dans tous les rapports et les requêtes, les demandes...	j'aime maîtriser les deux langues
	« facile » ; « plus facile »	aussi il comprend mieux le français	pour bien exprimer mon contenu de ce rapport
	« parce que monsieur le wali n'appartient pas au domaine dans lequel je travaille »	parce qu'elle est la langue la plus utilisée, et la langue de ma formation	parce que il est autorisé d'utiliser les deux langues
	« pour faciliter le contact avec une telle institution »	c'est la même chose c'est obligé parlé en français ; c'est obligé	selon le contexte
	« parce que les écrits reçus de la wilaya sont en arabe »		C'est la langue la plus facile à communiquer
	« je ne suis pas obligé d'écrire en français »		
	بعيدا عن لغة تكويني في المعهد سأختار اللغة الأم "العربية" ، أما إذا كان شرط قبول الرسالة إما كان نوعها و محتواها أو كانت تحتوي على مصطلحات علمية فاللغة الفرنسية هي التي سأستخدمها		
	parce que la langue principale		
Paramédical	parce que l'arabe est notre langue maternelle		
	parce qu'elle ne contient pas des termes médicaux, il est plus pratique d'utiliser l'arabe standard (sa dépend de la langue de formation de Mr le Wali (si science politique, la langue utilisée est l'arabe).		
	c'est la langue utilisée dans les administrations		
	c'est l'arabe officiel enseigné à l'école		
	poste politique et pour honorer sa personne		
	facilite et faire mieux comprendre le message		
	langue officielle ; c'est notre langue officielle		
1 , a	APC et Wilaya utilisent souvent	c'est la langue requise	Les informations

	l'arabe	dans les départements	envoyées peuvent être liées à des statistiques et parfois à d'autres décisions et des mesures prises relatives à la situation des établissements (en fonction des fichiers à renseigner)
	c'est clair		parce que la nature du travail l'exige (les fichiers sont mélangés entre l'arabe et le français)
	parce que tous les écrits de la wilaya sont en arabe	pour activer notre travail quotidien, à jour et facile par langue française, et facile à traiter	suivant l'envoi reçu
	elle utilise arabe largement, mais aussi un rapport écrit en français serait mieux pris en considération		
	langue nationale ; ma langue nationale		

Tableaux n° 12 : Justification par rapport au choix de langue des écrits destinés au Wali.

NB : Corps des pharmaciens et biologistes : Aucune justification n'a été recensée.

Du tableau ci-dessus nous comprenons que le recours à l'arabe dans les écrits destinés au wali est justifié par le fait que ce dernier représente l'Etat. La langue arabe étant la langue nationale et officielle, les écrits destinés au premier responsable représentant l'institution se fait en langue arabe. Pour ceux qui disent choisir le français affirment ne pas maîtriser la langue arabe. Tandis que ceux qui optent pour les deux langues affirment se conformer à la situation de communication. Cela dépend, se justifient-ils, des écrits reçus : « si je reçois un écrit en français, je réponds en français, si on s'adresse à moi en arabe je réponds dans la même langue ».

2. Langue(s) des prescriptions médicales²

La question « *Que pensez-vous de cette ordonnance ?* » porte sur les langues des ordonnances médicales. Elle vise à savoir quelles perceptions ont les locuteurs des écrits médicaux en langue arabe par opposition à celles rédigées en langue française. Nous voulons dégager, donc, les représentations de nos locuteurs sur l'usage de l'arabe standard dans ces écrits, et faire ressortir leurs attitudes envers la langue arabe et par ricochet leurs attitudes envers le français. Dans ce « papier sur lequel le médecin porte sa prescription, c'est-à-dire ses recommandations au malade de traitement médicamenteux, de soins ou d'examen biologique », les langues sont en concurrence.

عيادة جراحة الأسنان
CABINET DENTAIRE
Soins Dentaires - Prothèse O.D.F. - ect...
العنوان: [redacted] الهاتف: [redacted]
شارع بن بعلوش مقابل مسجد العتيق عين التوتة - باتنة
Nom et Prénom: [redacted] الاسم: [redacted]
العمر: 43 سنة Age: 43 Ain Touza, t.e. 2016/01/19/15ع

ORDONNANCE

1- كلاموكسيل 400 قرص 2 على 1
1 قرص x 2 / يوم

2- ميروجيل 500 قرص 2 على 1
1 قرص x 2 / يوم

3- دريسبران 500 قرص 2 على 1
1 قرص x 3 / يوم

[Signature]

Figure 09 : Ordonnance en arabe

² Q23.

2.1. Réponses des enquêtés

2.1.1. Corps médical

Réponses des enquêtés	Nb. cit.
Ordonnance lisible « à mon avis personnel c'est une ordonnance lisible »	3
Ordonnance complète	1
On doit s'habituer à ce genre d'ordonnances.	1
Belle, bien, magnifique, c'est superbe, très jolie	6
Une prescription logique et correcte mais à dire en plus très belle écriture.	1
J'aimerais bien faire mes ordonnances comme celle-là	1
C'est une ordonnance bien lisible pour le malade ; par contre c'est bien pour le patient.	2
Cette ordonnance explique que la langue arabe reste la première et fiable.	1
De préférence l'utilisation de la langue française pour prescrire une ordonnance	1
Elle est différente	1
Je peux dire qu'elle est acceptable	1
Généralement on utilise le français pour la prescription parce que la formulation c'est en français et il y a même des médecins où c'est difficile de les prononcer en arabe puisque c'est pas une traduction mais écriture de la prononciation en français en arabe.	1
j'ai jamais vue une ordonnance qu'est écrite en arabe c'est la première fois.	1
l'essentielle qu'elle est lisible et le pharmacien la prendre en charge correctement.	1
mais elle peut être utilisée chez nous.	1
non courante mais nécessite d'être écrite en arabe administratif (pour meilleure compréhension par le pharmacien et vendeur).	1
Normale ; Normal : question d'habitude	2
Normalement ça se fait pas pour le moment mais pour l'avenir tout est possible.	1
Termes scientifiques non arabes écrits en lettres arabes??	1
Pour moi je ne peux pas délivrer une ordonnance par la langue arabe, sauf, si la formation était par la langue arabe	1
je ne suis pas d'accord, je refuse complètement cette ordonnance	1
Bizarre	1

Tableaux n° 14: Justification des médecins par rapport à leur perception de l'ordonnance en arabe.

Il y a 5 non-réponses.

2.1.2. Corps paramédical

Attitudes	Nb. cit
C'est bien ; bien ; claire, facile à lire ; lisible ; c'est une ordonnance valable, claire, lisible, compréhensible ; pratique aussi ; d'abord elle est très claire et lisible pour éviter les fautes. ; lisible, compréhensive, parce que la langue est connue par tout le monde	28
ordonnance en arabe	2
la prescription médicale n'est pas valide en arabe car cette langue n'est pas la langue de la médecine, et les noms des médicaments qu'ils soient génériques ou commerciaux, n'ont aucune signification en arabe, en plus il n'existe pas des dictionnaires arabe unifiés dans le domaine de la médecine.	1
ordonnance en arabe c'est bien pour les gens étrangers du corps médicale, pour les personnes qui ne maîtrise pas le français, les gens âgées pour mieux comprendre leurs traitement, à mon avis c'est une étape essentielle pour améliorer et éviter les erreurs et les fautes de services des médicaments surtout chez les vendeurs en pharmacies.	1
à mon avis possible à travers notre langue	1
aucun sens le médicament fabriqué à l'étranger et la notice écrit en français, donc, elle n'a aucun sens de l'écrire en arabe.	1
bien mais ça serai mieux si elle en français.	1
bonne ordonnance, pour que le patient ne soit pas interrogé car, le pharmacien parfois ne comprend pas l'écriture du médecin ; c'est une bonne idée pour faciliter la lecture par les pharmaciens et même temps pour les malades ; lisible, compréhensive, parce que la langue est connue par tout le monde ; une bonne ordonnance compréhensible pour tout le monde.	4
c'est bien pour le public mais un peu difficile pour le praticien (les études fait en français)	1
c'est extraordinaire nous souhaitons que tous les médecins travaillent de telle façon	1
c'est mieux, et surtout pour les malades (lisibles) ; c'est bien pour le malade	2
c'est quelque chose de nouveau pour moi, sincèrement je n'ai pas l'habitude de voir telle ordonnance, mais je suis avec quand même, ce n'est pas méchant, mais je préfère qu'elle écrit en français.	1
c'est un choix, ce n'est pas une obligation	1
c'est une ordonnance illisible et la posologie des médicaments est difficile	1
c'est une ordonnance lisible mais le nom des médicaments est en français	1
c'est utile et lisible pour tout le monde (médecin, pharmacien, malade). ; écriture lisible, et plus compréhensive pour plusieurs catégories sociales	2
c'est vraiment étonnant, ce n'est pas au niveau	1
cette ordonnance n'est pas algérienne mais elle est comprise par le grand public ; Elle n'est pas d'un médecin algérien ; cette ordonnance se fait dans les pays du golfe ; je pense que ordonnance se fait à la Syrie. ils utilisent l'arabe pour les formations des sciences médicales, c'est une bonne ordonnance.	6

d'un côté bien, de l'autre non	1
difficile à comprendre ; difficile à comprendre (c'est pas pratique d'utilisé la langue arabe)	2
elle est lisible, mais, l'ordonnance en français mieux que l'arabe	1
elle est très significative, désigne ou précise la nationalité ou l'origine arabe de médecin prescripteur, mais elle est rarement utilisée ce jours-là sauf chez quelques médecins	1
elle très claire et utile pour le pharmacien ou les vendeurs, ou bien les malades.	2
en arabe c'est un difficile à l'appliqué, et ce n'est pas pratique du tt, si non tout peut se faire avec l'habitude	1
et ça peut aider les pharmaciens d'éviter de servir les faux médicaments qui sont la conséquence de mauvaise écriture, et aussi elle aide les patients de comprendre la prescription.	1
il donne un faux médicament au malade alors un problème	1
il est un peu difficile de lire cette ordonnance.une ordonnance acceptable, et accessible aux projets arabisants.	1
Illogique	2
j'ai jamais vue une ordonnance en arabe je pense que ça sera pas facile de lire une ordonnance en arabe	1
j'ai pas aimé cette ordonnance parce que on a l'habitude de lire les prescriptions médicale en français ; je n'aime pas cette ordonnance, parce que nos formation est en français soit les médecins ou les paramédicaux, c'est bizarre.	2
je pense c'est une bonne idée d'écrire l'ordonnance en arabe c'est lisible pour moi et compréhensive aussi pour les pharmaciens	1
je pense qu'elle est très utile et l'écriture est lisible	1
la plupart des pharmaciens n'accepte pas ce type des ordonnance car ils sont habituer de lire les ordonnances en français	1
lisible et compréhensive mais il y a un changement dans la prononciation des médicaments	1
non lisible, non compréhensive, le malade ne peut pas lire et comprendre cette écriture alors ne comprendre pas son traitement, le pharmacien peut être faire une fausse lecture de cette ordonnance	1
Normale	2
peut pratiquer	1
rien à dire	1
صادقتها من قبل ونالت إعجابي، مفهومة وسهلة القراءة، ألتمس فيها حب اللغة العربية ونوع من الاعتراز بها ولو كان على حساب الخروج من المؤلف ووجوب استعمال أسماء الأدوية الأجنبية بترجمتها إلى العربية	1
une ordonnance non valable, surtout au niveau de CNAS.	1

Tableaux n° 15 : Justification des paramédicaux par rapport à leur perception de l'ordonnance en arabe.

2.1.3. Corps des pharmaciens et biologistes

Attitudes	Nb. cit.
très bien, espérant que ça soit généralisé !	1
c'est une ordonnance exemplaire, bien précisé et nette.	1
Normale	2
jamais vue	1
c'est une grande bêtise, jamais une ordonnance en arabe, le médicament s'est écrit en français même la notice.	1
TOTAL	6

Tableaux n° 16 : Justification des pharmaciens et biologistes par rapport à leur perception de l'ordonnance en arabe.

2.1.4. Corps administratif

Attitudes	Nb. cit.
Bonne idée !	1
Excellente	1
Simple, lisible pour tout le monde, bien organisé ; très lisible.	2
"واضحة نظرا لوضوح الأسماء و بساطتها ، لكن ان كانت تسمية الادوية معقدة فهي قد تكون غير مفهومة من طرف كل أصناف المجتمع و ليس بالخصوص فئة معينة" Claire pour toutes catégories de gens ; claire ; plus clair ;	3
Je l'aime, plus clair et plus simple	1
Mieux que celles en français,	1
"واضحة نظرا لوضوح الأسماء و بساطتها ، لكن ان كانت تسمية الادوية معقدة فهي قد تكون غير مفهومة من طرف كل أصناف المجتمع و ليس بالخصوص فئة معينة" Claire parce que les noms des médicaments sont clairs et simples, mais si la nomination des médicaments est compliquée l'usage de l'arabe sera inutile.	1
En espérant et en souhaitant que ça soit bien dans le future Inchaalah. mais pour moi actuellement c'est très rare de voir une ordonnance comme celle-ci en arabe, si j'étais moi maintenant je l'accepté en français.	1
Cette ordonnance n'est pas algérienne car elle est écrite en arabe.	1
J'ai jamais vue une ordonnance comme ça, normalement c'est en français	1
J'ai pas de réponse	1
Je suis indifférente, je vois qu'une ordonnance en arabe susciterait peut être beaucoup d'étonnement.	1
Normal	1
Ridicule !	1

Tableaux n° 17 : Justification du personnel de l'administration par rapport à leur perception de l'ordonnance en arabe.

2.2. Lecture des réponses

2.2.1. Corps médical

Sur 28 enquêtés, uniquement 5 n'ont pas répondu à notre question. 5 médecins trouvent que cette ordonnance est lisible dont deux la trouvent lisible pour les patients. D'autres voient qu'elle est complète(1), belle, bien, magnifique, très jolie, et superbe (6). Ils trouvent aussi, que c'est « *une prescription logique et correcte, avec une très belle écriture* »(E4). Elle est acceptable (1). Une autre montre son souhait de rédiger ses ordonnances comme celle-là : « *j'aimerais bien faire mes ordonnances comme celle-là* »(E19).

Un médecin spécialiste (E27), associe l'usage de l'arabe, dans la prescription de cette ordonnance, à son statut où elle dit : « *cette ordonnance, explique que la langue arabe reste la première langue fiable* ». Deux médecins généralistes, voient qu'on « *doit s'habituer à ce genre d'ordonnances* » (E5). Elle peut être utilisée chez nous (E1). Elle n'est pas courante comme dit l'enquêtée n°8, mais « *... nécessite d'être écrite en arabe administratif (pour meilleure compréhension par le pharmacien et vendeur* »(E8).

Une autre la voit différente (1) : « *l'essentielle qu'elle soit lisible et le pharmacien doit la prendre en charge correctement* ».

Une autre dit qu'elle ne peut pas délivrer une ordonnance en langue arabe sauf, si la formation était effectuée en langue arabe (E7).

L'enquêtée n°20 refuse complètement cette ordonnance et dit : « *je ne suis pas d'accord, je refuse complètement cette ordonnance* ». Et une autre personne la qualifie de « *bizarre !* » (E18).

D'aucuns la voient « normale » (2), et que c'est une question d'habitude. « Normalement ça ne se fait pas pour le moment, mais pour l'avenir tout est possible » (1). « Jamais vue une ordonnance écrite en arabe, c'est la première fois » (1), expliquent d'autres enquêtés.

Pour une autre femme-médecin, c'est étonnant d'écrire des termes scientifiques en langue arabe (E22). Et une autre qui continue dans le même sens : « *Généralement on utilise le français pour la prescription parce que la formulation c'est en français et il y a*

même des médecins où c'est difficile de les prononcer en arabe puisque ce n'est pas une traduction mais écriture de la prononciation en français en arabe »(E10).

Commentaire

Les médecins ne voient pas d'inconvénient à ce que l'ordonnance soit écrite en langue arabe, mais ils préfèrent globalement à ce qu'elle soit rédigée en langue française du fait de leur formation dans cette dernière langue.

2.2.2. Corps paramédical

Sur 101 répondants, 36 n'ont pas abordé cette question.

Les répondants à la question ont donné des réponses différentes : positives, négatives et neutres. Il y a ceux qui voient cette ordonnance comme lisible ou lisible pour tout le monde (médecins, pharmaciens, vendeurs et malades » (14). D'autres qualificatifs ont été recensés : elle est claire/ très claire (11), utile/très utile (3), bonne (2). Elle est compréhensive pour plusieurs catégories sociales (8), acceptable, valable, pratique (2), facile à lire (1). Elle est « pas mal » et possible en langue arabe : « *à mon avis c'est possible à travers notre langue* » (E 97).

Certains la considèrent comme « bonne, voire extra-initiative » et « souhaitent qu'elle soit généralisée » :

- Enquête n°3 « *C'est mieux et surtout pour les malades (lisible)* ».
- Enquête 16 : « accessible aux projets arabisants ».
- Enquête n°29 : « Je pense c'est une bonne idée d'écrire l'ordonnance en arabe, c'est lisible pour moi et compréhensive aussi pour les pharmaciens ».
- Enquête n° 98 « c'est extraordinaire nous souhaitons que tous les médecins travaillent de telle façon ».
- Enquête n° 99 : « c'est une bonne idée pour faciliter sa lecture par les pharmaciens et en même temps pour les malades ».

Cette ordonnance (écrite en arabe), est considérée comme attestation de nationalité. L'enquête n°20 dit à ce propos : « *elle est très significative, désigne ou précise la nationalité ou l'origine arabe de médecin prescripteur, mais elle est rarement utilisée ce jours-là sauf chez quelques médecins* ».

Mais également comme confirmation de l'amour pour la langue arabe :

"صادقتها من قبل ونالت إعجابي، مفهومة وسهلة القراءة، ألتمس فيها حب اللغة العربية ونوع من الاعتزاز بها ولو كان على حساب الخروج من المؤلف ووجوب استعمال أسماء الأدوية الأجنبية بترجمتها إلى العربية." (E 53)

Un autre justificatif est avancé concernant cette ordonnance en langue arabe :
« *d'abord elle est très claire, et lisible pour éviter les fautes faites en langue française* ».

L'enquête n° 32 rajoute dans le même sens et déclare : « *je pense que elle est très utile et l'écriture est lisible ; et ça peut aider les pharmaciens d'éviter de servir les faux médicaments qui est la conséquence de mauvaise écriture, et aussi elle aide les patient de comprendre la prescription* ».

L'enquête n° 87 explique que cette ordonnance est bien pour tous les gens qui n'appartiennent pas au corps médical afin d'éviter les fautes : « *ordonnance en arabe c'est bien pour les gens étrangers du corps médicale, pour les personnes qui ne maitrise pas le français, les gens âgées pour mieux comprendre leurs traitement, à mon avis c'est une étape essentielle pour améliorer et éviter les erreurs et les fautes commise dans la transcription des noms de médicaments, surtout chez les vendeurs en pharmacies.* ».

D'autres enquêtés regrettent que le fait que cette ordonnance soit uniquement transcrite en caractère arabe uniquement :

- Enquête n° 15 : « *C'est une ordonnance lisible, mais le nom des médicaments est en français.* ».
- Enquête n°71 : « *Lisible et compréhensive mais il y a un changement dans la prononciation des médicaments* ».

Six (6) paramédicaux associent cette ordonnance aux pays du Golfe ou la Syrie mais non pas à l'Algérie :

- Enquêtés n°18 et n°86 pensent que c'est une ordonnance des pays du Golfe.
- L'enquête n° 74 quant à lui l'attribue à la Syrie : « *je pense que cet ordonnance se fait à la Syrie. ils utilisent l'arabe pour les formations des sciences médicales. C'est une bonne ordonnance.* »
- Les enquêtés n° 34, 40 et 41 affirment qu'elle n'est pas algérienne et qu'elle n'est pas d'un médecin algérien.

Certains voient que cette ordonnance est illisible(2), et la posologie des médicaments difficile à déchiffrer (E4). Pour 2 autres (E60 et E64), c'est illogique, sans niveau : « *c'est vraiment étonnant, ce n'est pas au niveau* ». Elle est perçue aussi comme : « *difficile à comprendre* » (E63) et « *difficile à comprendre (c'est pas pratique d'utilisé la langue arabe)* » E65. Et qu'elle n'a aucun sens du moment que le médicament est fabriqué à l'étranger, et que la notice est écrite en français : « *aucun sens le médicament fabriqué à l'étranger et la notice écrit en français, donc, elle a aucun sens de l'écrire en arabe* » (E5).

Dans le même sens, l'enquêtée n° 62 explique : « la prescription médicale n'est pas valide en arabe car cette langue n'est pas la langue de la médecine, et les noms des médicaments qu'ils soient génériques ou commerciaux, n'ont aucune signification en arabe, en plus il n'existe pas des dictionnaires arabe unifiés dans le domaine de la médecine. »

L'enquêtée n°52 ne l'aime pas à cause de la langue de formation : « *je n'aime pas cette ordonnance, parce que nos formation est en français soit les médecins ou les paramédicaux, c'est bizarre* ».

L'Enquêté n° 88 ne l'aime pas parce qu'elle n'a pas l'habitude de lire une ordonnance en langue arabe « *je n'ai pas aimé cette ordonnance parce que on a l'habitude de lire les prescriptions médicale en français.* ».

Une autre estime qu'il ne sera pas facile de lire une ordonnance en langue arabe (E83) : « *j'ai jamais vue une ordonnance en dehors du français, je pense que ça sera pas facile de lire une ordonnance en arabe.* »

D'autres encore estiment que cette ordonnance pourrait être rejetée par les pharmaciens et la CNAS :

- Enquêté n°9 : « *la plupart des pharmaciens n'acceptent pas ce type des ordonnances car, ils sont habituer à lire les ordonnances en français.* »
- Enquêté n° 30 : « *ordonnance non valable, surtout au niveau de la CNAS.* »

Dans d'autres réponses nous avons relevé une hésitation quant à l'efficacité de cette ordonnance en langue arabe:

- Enquêtée n°85 : « *bien pour le public et difficile pour le praticien, les études faits en français.* »
- Enquêtée n° 13: « *c'est quelque chose de nouveau pour moi, sincèrement j'ai pas l'habitude de voir telle ordonnance, mais je suis avec quand même, ce n'est pas méchant, mais je préfère qu'elle écrit en français* ».
- Enquêtées n° 17 : qu' « *elle est lisible, mais l'ordonnance en français mieux qu'en arabe* ».
- Enquêtées n° 146 : « *bien mais ça serait mieux si elle est en français* » .

Certaines réponses recueillies sont neutres: « normale (3), ordonnance en arabe (2).

2.2.3. Corps des pharmaciens et biologistes

Sur 12 enquêtés, 6 uniquement ont donné leur avis sur cette ordonnance écrite en langue arabe. Deux considèrent cette ordonnance comme exemplaire, bien précise et nette et espèrent sa généralisation. Quatre autres répondants ont donné des réponses neutres.

2.2.4. Personnel de l'administration

Sur 20 enquêtés, 14 ont répondu à cette question. Les points de vue varient entre refus et adhésion. Presque la moitié des répondants voient que c'est une excellente/ bonne idée de rédiger une ordonnance en arabe. Ils la jugent comme lisible, très simples (2), bien organisée, claire pour toutes les catégories de gens (5). Une enquêtée aime l'idée, et une autre déclare que cette ordonnance est meilleure que celle écrite en langue française. Une autre voit que cette ordonnance n'est pas algérienne du fait qu'elle soit écrite en langue rabe.

2.3. Synthèse

La lecture des réponses de nos enquêtés donne à lire une certaine ambivalence quant à l'utilité d'une ordonnance rédigée en langue arabe. Certains locuteurs jugent cette ordonnance de façon positive en arguant sa facilité de lecture par les pharmaciens et les patients.

D'ailleurs, beaucoup de locuteurs aiment l'idée d'arabisation des ordonnances. Ils considèrent que cela est une bonne idée, voire une excellente idée de prescrire les médicaments en langue arabe. 20 enquêtés trouvent que cette ordonnance est lisible, lisible pour les patients voire pour tout le monde (médecins, pharmaciens, vendeurs et malades). D'autres voient qu'elle est claire/ claire pour toutes les catégories de gens/ très claire (17), très simple (2), utile/très utile (3) et bonne (2).

D'autres qualificatifs ont été relevés, l'ordonnance est complète (1), précise (1), belle, bien/bien organisée, magnifique, très jolie et superbe (8). Elle est compréhensive pour plusieurs catégories sociales (8), valable, pratique (2) et facile à lire (1). Elle est « différente » et « pas mal ».

Les enquêtés (médecins) trouvent aussi, que c'est « *une prescription logique et correcte, mais, il faut dire en plus, très belle écriture* » (E4-corps médical). Elle est acceptable (2).

- Enquêtée n° 11- pharmacienne : « *très bien, espérant que ça soit généralisée !* »
- Enquêté n°3-corps paramédical « *C'est mieux et surtout pour les malades (lisible)* ».
- Enquêté n° 98-corps paramédical « *c'est extraordinaire nous souhaitons que tous les médecins travaillent de telle façon* ».
- Enquêté n° 99 -corps paramédical : « *c'est une bonne idée pour faciliter la lecture par les pharmaciens et même temps pour les malades* ».
- Enquêté n°16 -corps des paramédicaux: « *accessible aux projets arabisants* ».
- Enquêté n°5-corps paramédical : « *bien pour le malade* ».
- L'enquêté n°29 -corps paramédical dit « *Je pense c'est une bonne idée d'écrire l'ordonnance en arabe, c'est lisible pour moi et compréhensive aussi pour les pharmaciens* ».

La rédaction d'ordonnance en arabe est également relié à l'identité : « *elle est très significative, désigne ou précise la nationalité ou l'origine arabe de médecin prescripteur, mais elle est rarement utilisée en ce moment, sauf chez quelques médecins* » (E 40).

Mais également comme confirmation de l'amour à la langue arabe :

"صادقتها من قبل ونالت إعجابي، مفهومة وسهلة القراءة، ألتمس فيها حب اللغة العربية ونوع من الاعتزاز بها ولو كان على حساب الخروج من المألوف ووجوب استعمال أسماء الأدوية الأجنبية بترجمتها إلى العربية." (E 53-corps paramédical-)

Les paramédicaux avance un autre argument, et relie leurs attitudes positive envers cette ordonnance en arabe aux erreurs et fautes commises dans les prescriptions rédigées en français : « *d'abord elle est très claire, et lisible pour éviter les fautes* » (E10). « *je pense que elle est très utile et l'écriture est lisible ; et ça peut aider les pharmaciens d'éviter de servir les faux médicaments qui est la conséquence de mauvaise écriture, et aussi elle aide les patient de comprendre la prescription* » (E32).« *ordonnance en arabe c'est bien pour les gens étrangers du corps médicale, pour les personnes qui ne maîtrise pas le français, les gens âgées pour mieux comprendre leurs traitement, à mon avis c'est*

une étape essentielle pour améliorer et éviter les erreurs et les fautes commise lors de la remise des médicaments surtout chez les vendeurs en pharmacies » (E87).

D'un autre côté, nous avons enregistré des attitudes négatives envers les ordonnances rédigées en langues arabe pour plusieurs raisons :

Sept enquêtés dont 6 paramédicaux et 1 administrateur associent cette ordonnance aux pays du Golfe ou la Syrie, mais non pas à l'Algérie :

- Enquêtés n°18 (corps paramédical) et n°86 (corps paramédical) disent que c'est une ordonnance des pays du golfe.
- L'enquêté n° 74 (corps paramédical) quant à lui l'attribue à la Syrie : *« je pense que cet ordonnance se fait à la Syrie. ils utilisent l'arabe pour les formations des sciences médicales. c'est une bonne ordonnance. »*
- Les enquêtés n° 34, 40 et 41 (corps paramédical) dits, *«elle n'est pas algérienne et qu'elle n'est pas d'un médecin algérien ».*
- Enquêté n° 6 – corps administratif- *« cette ordonnance n'est pas algérienne car elle est écrite en arabe ».*

D'autres encore voient que cette ordonnance est une simple transcription de médicament en « caractères arabes » ; Le nom reste en langue française.

- Enquêté n° 15 – corps paramédical : *« C'est une ordonnance lisible, mais le nom des médicaments est en français. ».*
- Enquêté n°71-corps paramédical : *« Lisible et compréhensive mais il y a un changement dans la prononciation des médicaments ».*

Deux médecins rejettent catégoriquement cette ordonnance. Une dit qu'elle ne peut pas délivrer une ordonnance en langue arabe : *« je ne suis pas d'accord, je refuse complètement cette ordonnance »* (enquêté n°20-corps médical).

Certains voient que cette ordonnance est illisible (2), *« ridicule ! », « bizarre ! »* (E18-corps médical), et que la posologie des médicaments est difficile à lire en arabe (E4-corps paramédical). Pour deux autres enquêtés (E60 et E64-corps paramédical), c'est illogique, sans niveau : *« c'est vraiment étonnant, ce n'est pas au niveau. »* (E35-corps paramédical). Elle est vue aussi comme : *« difficile à comprendre »* (E63-corps paramédical). Et qu'elle n'a aucun sens du moment que le médicament est fabriqué à l'étranger, et que la notice est écrite en français : *« aucun sens le médicament est fabriqué à l'étranger et la notice est écrite en français, donc, elle n'a aucun sens de l'écrire en arabe »* (E5-corps paramédical).

Certains justifient leur attitude négative par le fait que la langue de formation médicale soit en langue française: « *la prescription médicale n'est pas valide en arabe car cette langue n'est pas la langue de la médecine, et les noms des médicaments qu'ils soient génériques ou commerciaux, n'ont aucune signification en arabe, en plus il n'existe pas des dictionnaires arabe unifiés dans le domaine de la médecine*»(enquête n° 62-corps paramédical). « *Généralement on utilise le français pour la prescription parce que la formulation c'est en français et il y a même des médecins où c'est difficile de les prononcer en arabe puisque ce n'est pas une traduction mais écriture de la prononciation en français en arabe.* » (E10-corps médical).

3. Langues des affiches sanitaires : quelles langues sont préférées ?³

Cette question s'inscrit dans la continuité des questions précédentes. Nous avons donc proposé à nos enquêtés des affiches sanitaires, qui présentent pour nous plusieurs phénomènes linguistiques, à savoir l'usage du français, l'usage de l'arabe et l'usage des deux langues ensemble. Les signes iconiques (illustrations) et plastiques (couleurs), ne seront pas exploités dans le cadre de ce travail.

Voici quelques affiches sélectionnées pour l'enquête :



³ Q45.



À partir de ces six affiches, les enquêtés ont été invités à exprimer ce qui leur plaît comme éléments : le linguistique ou l’extralinguistique ou les deux ensemble. Nous avons choisi, des affiches placées dans trois cadres socio-sémiolinguistique différents, des affiches garnies par des textes en arabe, ou en français ou en deux langues et des signes iconiques (illustrations) et plastiques (couleurs).

Langue préférée pour les affiches	Nb. cit.	Fréq.
l'utilisation des deux langues avec les photos et les couleurs	128	80%
l'utilisation de l'arabe avec les photos et les couleurs	32	20%
l'utilisation du français avec les photos et les couleurs	5	3%
TOTAL OBS.	165	

Tableaux n° 21 : langue (s) préférée(s) pour les affiches sanitaires.

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (3 au maximum).

Les réponses sur le questionnaire nous montre que 80% de nos enquêtés ont préféré l’usage des deux langues avec les photos et les couleurs, contre 20% qui optent pour l’usage de l’arabe et 3% qui optent pour le français.

Les médecins comme les paramédicaux, les pharmaciens, les biologistes et les administratifs, ont choisi les deux langues en même temps:

-71,4% de médecins optent pour l’usage des deux langues contre 32,1% qui adoptent l’usage de l’arabe seul et 10,7% qui choisissent l’usage du français seul.

-81,2% de paramédicaux préfèrent également l'usage des langues avec les images et les couleurs. 16,8% optent pour l'usage de l'arabe seul et uniquement 2% préfèrent l'usage du français seul.

-75% de pharmaciens et biologistes optent pour l'usage des deux langues avec les photos et les couleurs, 25% choisissent l'usage de l'arabe seul. Soulignons que personne n'a opté pour l'usage du français seul.

-Même chose pour le corps administratif, 85% optent pour l'usage des deux langues, 15% pour l'usage de l'arabe seul et 0% pour l'usage du français seul.

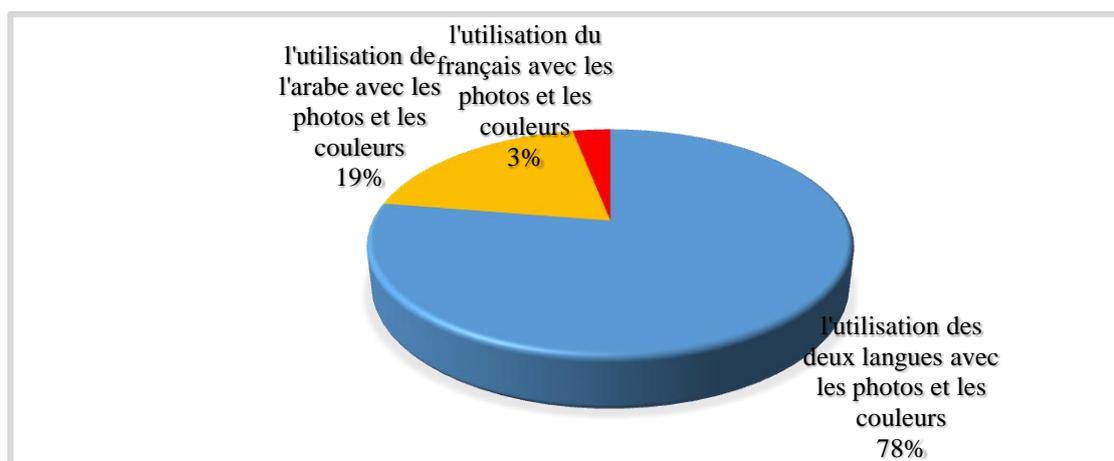


Figure 15 : Langue(s) des affiches sanitaires

Le choix des deux langues avec les photos et les couleurs pour les affiches sanitaires peut s'expliquer par le souci d'assurer la bonne compréhension du grand public.

Cela nous confirme l'importance de la langue utilisée dans les affiches sanitaires, car le patient doit pouvoir comprendre le contenu de ces affiches.

A la lumière des résultats obtenus, nous pouvons déduire que dans le secteur sanitaire est beaucoup plus favorable au plurilinguisme dans les affiches. La présence des deux langues l'arabe et le français est perçue de façons positive par nos enquêtés. Cependant, le recours à une seule langue dans ces affiches n'a pas été admis par nos locuteurs.

Conclusion Générale

Arrivant au terme de ce travail, il apparaît nécessaire de rappeler notre objectif et de proposer une synthèse des principales étapes et résultats qu'il a permis d'obtenir.

Le point de départ de notre étude était de déterminer les contours sociolinguistiques de la langue française dans le secteur public de la santé en Algérie. Nous sommes partie du principe selon lequel la langue française continue à être présente et utilisée dans les secteurs socioéconomique et administratif en Algérie, un pays qui a un long passé avec cette langue, un pays qui connaît une expérience plurilingue et où le français vit une situation particulière. Les représentations sociolinguistiques qui se sont construites au fil du temps autour d'elle impactent fortement son utilisation.

Nous avons ciblé, donc, la position épilinguistique des locuteurs vis-à-vis de la langue française : son statut, son rôle et sa situation. Nous avons également essayé de donner un aperçu de sa situation au niveau du secteur de la santé par l'analyse des représentations sociolinguistiques. Nous avons tenté d'examiner le degré d'usage de la langue française dans le secteur de la santé et de vérifier comment se conçoit la place qu'elle occupe chez les employés.

Notre but, était de faire un état des lieux des langues en usage et d'en dégager les explications qui sous-tendent le recours au français dans le cadre de ce travail, de connaître la place du français dans le domaine administratif-médical, voire dans le secteur de la santé en Algérie.

Pour ce faire, nous avons posé des questions sur les représentations sociolinguistiques que se font des employés à l'égard de la langue française ainsi que sur les attitudes qu'ont ces locuteurs vis-à-vis des langues en Algérie et l'impact de ces dernières sur la situation sociolinguistique et l'utilisation du français dans le secteur de la santé.

Afin de répondre à nos questions et d'affirmer ou d'infirmer nos hypothèses, nous avons mené une enquête par questionnaire au niveau de l'Etablissement Public Hospitalier de Jijel. Le choix de ce terrain d'étude est justifié par la problématique que nous avons identifiée et par la situation sociolinguistique complexe qui caractérise ce secteur où l'arabe standard, l'arabe dialectal et le français sont présents. Nous nous sommes basée sur des principes méthodologiques de la sociolinguistique, nous avons également opté pour une démarche hypothético-déductive.

Notre échantillon se compose de l'ensemble des personnels des différents services de l'EPH Jijel : les services hospitaliers (les médecins, les paramédicaux, les pharmaciens et de

biologistes) et les services administratifs (corps communs). Nous nous sommes intéressée aux employés de cet établissement, car, s'ils n'utilisent pas cette langue dans leurs vies personnelles, ils l'utilisent dans l'exercice de leurs métiers. Notre but était de saisir l'ensemble des représentations sociolinguistiques qu'ils se font de la langue française au milieu du travail et en dehors du travail, et ce en fonction des milieux socioprofessionnel et social, de chaque corps.

Nous avons divisé notre recherche en deux parties. Nous avons commencé par une description de la situation sociolinguistique de l'Algérie. Afin de contextualiser notre thème de recherche et de comprendre l'origine de la complexité du contexte dans lequel est menée notre étude, qui réside bien évidemment dans l'Histoire de ce pays. L'Algérie est un pays qui a vécu plusieurs invasions. Nous avons essayé de montrer comment on est arrivé à la situation que vivent les langues actuellement. Aussi, nous avons décrit l'évolution de la politique linguistique algérienne pour comprendre comment et pourquoi le statut de la langue française à plusieurs fois changé. Nous avons présenté l'Histoire de l'Algérie et des langues en présences de l'Antiquité jusqu'à 1830, période de début du colonialisme français. Ce qui nous a permis de comprendre les divers changements qu'ont connus les langues en Algérie depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, notamment les variations du statut de la langue française. Ensuite, nous sommes passée à la politique linguistique et culturelle en Algérie : la politique linguistique précoloniale, coloniale et postcoloniale. Par la suite nous nous sommes concentrée sur les langues en contact et en présence, l'arabe, le tamazight, le français et l'anglais. Nous avons également abordé la question de la formation en rapport avec les politiques linguistiques du pays afin que nous puissions cerner les langues utilisées dans la formation diplômante en Algérie.

Dans le troisième chapitre, nous avons présenté notre terrain d'enquête, une monographie du secteur public de la santé et l'Etablissement Public Hospitalier de Jijel, afin de montrer que notre terrain d'étude se compose de plusieurs services dans plusieurs spécialités médicales (services hospitaliers) et administratives ou techniques, et par conséquent la présence de plusieurs langues.

Dans la deuxième partie, nous avons procédé à une description détaillée du corpus. Nous avons réparti les résultats. Ensuite nous avons traité et analysé notre corpus.

Le traitement des questionnaires a été effectué à l'aide des logiciels Sphinx Plus.V5 et SPSS, deux, logiciels qui ont pour fonction, le traitement des données d'enquêtes.

En ce qui concerne l'analyse des données, nous avons subdivisé notre questionnaire en plusieurs clusters.

L'analyse du premier cluster corrélé aux questions relatives à des données personnelles des locuteurs nous a indiqué la relation existante entre le milieu social et la langue choisie dans le cadre de la vie professionnelle. Ainsi, nous nous sommes intéressée, en premier lieu, aux variables du sexe et de la catégorie professionnelle. La pratique des langues n'est pas la même chez les deux sexes (féminin et masculin). La même remarque est à relever chez des personnes n'appartenant pas à la même génération. Ces différences sont souvent révélatrices d'aspects sociolinguistiques très intéressants.

Les résultats de notre enquête nous ont montré que la population d'enquête :

- Appartient majoritairement à une population féminine. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que, traditionnellement, les spécialités médicales et surtout paramédicales intéressent beaucoup plus les femmes, les hommes choisissent le plus souvent, dans la mesure où ils le peuvent, une carrière technique ou militaire.

- Est relativement jeune (78%).

- La majorité habite la ville de Jijel (72%).

- La catégorie la plus représentée appartient au corps des paramédicaux en particulier les infirmiers de santé publique, ce qui peut être expliqué par les besoins du secteur de la santé qui recrute plus dans le corps des paramédicaux.

En ce qui concerne la langue de formation des enquêtés, les résultats de cette enquête, ont révélé que :

- La langue française est utilisée dans la formation des personnels paramédicaux, pharmaciens et médecins.

- En revanche, l'arabe standard est la langue utilisée dans la formation des personnels administratifs.

Ce constat corrobore notre hypothèse selon laquelle l'utilisation de la langue française dans la formation des personnels a un impact important sur son usage dans le milieu hospitalier.

L'expérience professionnelle la plus longue se situe entre 6 et 15 ans. Une période que nous considérons comme suffisante pour que le personnel des services hospitaliers se familiarise avec le travail et la langue française considérée comme langue de la médecine et du secteur de la santé, et explique ainsi, l'usage de cette langue dans ce secteur.

Les résultats et l'analyse du deuxième cluster portent sur l'utilisation des langues en présence dans les milieux social et professionnel des locuteurs. A travers cet élément, nous avons tenté de comprendre, dans un premier temps, quelles sont les langues utilisées en dehors du milieu professionnel, ensuite les langues employées au travail et enfin dans les écrits sanitaires. Cela nous a permis de comprendre le rapport existant entre le milieu social et professionnel et les raisons sous-tendant les écarts existants entre les deux milieux. L'analyse des résultats de ce sous-groupe a révélé ce qui suit :

- En termes de première langue dès l'enfance :
 - L'arabe dialectal est la première et la seule langue de la majorité de nos locuteurs.
 - Le français n'a été la première langue que d'une seule personne.

Cela paraît évident du fait que, pour la majorité des locuteurs, l'arabe dialectal est la langue maternelle d'une grande partie des Algériens. Le français est souvent la première langue pour certaines personnes dont les parents sont instruits. Quant à l'arabe classique, il est présent via les médias et les écoles coraniques.

- En termes de langue (s) utilisée (s) à la maison :
 - L'arabe dialectal est la langue la plus utilisée à la maison.

En effet, l'arabe standard est présent dans des situations bien précises telles que les foyers algériens, les prières, les écoles et la télévision. L'arabe dialectal et le français sont également présents chez des personnes instruites, formées en langue française, comme les médecins.

- La question relative à l'utilisation des langues dans le milieu du travail :
 - La majorité des personnes interrogées appartenant aux corps médical, paramédical, pharmaciens et biologistes, affirment utiliser *rarement, un peu ou de temps en temps* l'arabe standard en milieu du travail.
 - Un nombre relativement important d'employés appartenant au corps administratif affirment utiliser beaucoup l'arabe standard au travail.
 - Le français enregistre un nombre important de locuteurs affirmant l'utiliser *beaucoup*.

Ces résultats nous montrent un grand écart dans le recours aux deux langues dans le milieu socioprofessionnel.

La comparaison de l'utilisation des langues au travail entre les différents corps, fait ressortir que seuls les personnels administratifs affirment utiliser *beaucoup* l'arabe standard. Ainsi, dans ces services, les correspondances et les textes régissant les différentes réglementations sont rédigés en arabe. La langue arabe jouit d'un statut de langue nationale et

officielle. Elle est de droit la langue de l'administration.

Les autres langues en présence comme le berbère, l'arabe dialectal et le français, sont utilisées de façon informelle. L'État impose l'utilisation de l'arabe standard.

L'utilisation des langues arabe et français ou les deux à la fois est variable selon l'appartenance à un corps déterminé. Il en ressort de l'enquête que :

- La majorité des corps déclarent avoir recours aux deux langues à la fois.
- L'utilisation exclusive d'une seule langue est limitée à certaines situations bien particulières, à l'exemple du corps administratif qui a recours à l'arabe standards dans certains contextes ou le médecin spécialiste qui utilise exclusivement le français.

Par ailleurs, eu égard à l'importance des écrits professionnels dans le milieu du travail, en particulier dans le secteur de la santé, nous nous sommes interrogée sur les langues utilisées dans les écrits du secteur de la santé transmis aux différents services et responsables de l'Etat algérien.

Les résultats de notre enquête ont révélé ce qui suit :

- Langues des écrits intra-hospitaliers
 - Le français est la langue des écrits des médecins, paramédicaux, pharmaciens et biologistes, destinés aux services de l'administration de l'EPH.
 - Le français est la langue des écrits des services administratifs destinés aux médecins et aux paramédicaux de l'EPH.
 - L'arabe standard est la langue des écrits des services administratifs destinés au personnel de l'administration et aux agents de sécurité et d'entretien.
- Langues des écrits destinées à l'extérieur de l'EPH
 - Le français et l'arabe sont les langues des écrits destinés au directeur de la santé et de la population.
 - Le français est la langue la plus utilisée dans les écrits adressés au Ministère de la santé.
 - L'arabe est la langue la plus utilisée dans les écrits destinés au Wali.
- L'arabe et le français sont les langues des affiches sanitaires.

L'emploi des langues dans le milieu hospitalier suit une certaine hiérarchisation : quand, l'Etat est présent dans les situations formelles, c'est l'arabe standard qui est utilisé, mais dans les situations informelles, le français apparaît comme la langue de communication.

La question de l'utilisation de la langue et de son imposition au travail est liée directement à plusieurs facteurs. Il y a, d'abord, la politique linguistique appliquée par l'Etat dans le pays, ensuite il y a l'institution ou l'entreprise qui peut imposer ses propres règles en matière de langue. Dans notre cas, l'institution hospitalière est un service public qui obéit aux directives de l'Etat.

Une autre réalité du terrain a été constatée, à savoir l'imposition par la hiérarchie administrative de l'utilisation des langues. La majorité ont affirmé être libre dans le choix des langues de travail. Toutefois, les personnes relevant du corps administratif ont affirmé que la langue de travail est imposée par leurs responsables. Cela renvoie à ce que nous avons affirmé plus haut, à savoir que le personnel administratif est contraint d'utiliser l'arabe standard.

L'utilisation des langues est donc, imposée par la nature du milieu du travail. Les médecins et le personnel technique sont formés en langue française. L'arabe standard de par son statut de langue nationale et officielle s'impose généralement dans le domaine administratif. L'arabe dialectal est utilisé avec les patients.

Dans le dernier cluster, nous avons tenté de comprendre les représentations que se font les locuteurs de la langue française et d'analyser leurs attitudes envers la langue. Dans un premier temps nous avons, à travers le questionnaire, essayé de comprendre la position (la place) de la langue française dans et à l'extérieur du milieu du travail. Ensuite, nous avons essayé de cerner toutes les représentations et attitudes sociolinguistiques des locuteurs. Ces derniers ont-ils la même représentation et la même attitude envers la langue française au sein et en dehors du travail. Le milieu du travail a-t-il un impact sur les représentations que se font les locuteurs de la langue.

Pour savoir le degré de l'utilisation de la langue française en dehors du milieu professionnel, nous avons demandé à nos enquêtés s'ils ont recours à cette langue chez eux. Les résultats montrent clairement que :

- La majorité des enquêtés n'utilisent pas le français en dehors du milieu du travail.
- Cependant un nombre important d'employés ont affirmé avoir recours au français chez eux. Les locuteurs ont justifié leurs réponses par la nature de leur travail.

Les locuteurs, dans leurs réponses, précisent que cet emploi du français dans leur communication est « aléatoire », c'est-à-dire, le français n'est pas exclusif, mais présent dans leur discours.

Les résultats nous ont permis de comprendre l'écart qu'il y a entre les deux milieux et le contexte sociolinguistique dans lequel la langue française est présente en Algérie.

La majorité d'employés affirme avoir recours au français dans le milieu socioprofessionnel. Les corps des médecins, des paramédicaux et des pharmaciens enregistrent le taux le plus élevé des employés qui utilisent le français dans le milieu du travail. Cela s'explique par la nature du travail des employés puisque la langue française est la langue de leur formation et demeure la langue du domaine médical (scientifique) en Algérie.

Les raisons pour lesquelles les enquêtés n'ont pas exclusivement recours au français s'expliquent par leur niveau de maîtrise de la langue française, en fonction de leurs domaines spécifiques. Ainsi, nous avons constaté que l'estimation de la maîtrise linguistique est beaucoup plus prononcée chez les pharmaciens et les médecins, ce qui peut s'expliquer par les années d'études universitaires effectuées en langue française qui varient entre six et dix ans (pour ceux qui se spécialisent), et à l'usage de cette langue dans la prescription des médicaments, les bilans, et les comptes rendus médicaux. Tandis que les paramédicaux et le personnel de l'administration estiment avoir une moyenne maîtrise de la langue française, ce qui est dû également au nombre d'années d'études universitaires et à la spécialisation.

Cette différence dans le niveau de maîtrise de la langue française chez le personnel de l'administration, les paramédicaux, les médecins, pharmaciens et biologistes revient, au nombre d'années des études universitaires ou à la langue de formation. Sachant que les administrateurs sont des arabisants du fait qu'ils ont poursuivi une formation en sciences juridique ou sciences économique ou sociale en langue arabe.

Le recours à l'emploi du français en milieu professionnel/sanitaire est justifié par trois grands arguments principaux :

- Le premier très répandu est lié à l'histoire de la présence de cette langue dans le pays. Le français est considéré comme langue héritée du colonialisme français. C'est « la langue du colon ». Cette représentation est ancrée dans l'esprit de l'Algérien car cette langue porte aussi les séquelles du colonialisme.

- Le deuxième argument est lié à la nature du secteur de travail. Le domaine médical est presque le domaine épargné par toutes les lois d'arabisation. Que ce soit à l'université ou ailleurs, l'arabisation n'a pas pu atteindre ce secteur. Les médecins sont formés en français, les laboratoires fonctionnent également en français.
- Enfin, le dernier argument est lié au statut social de la langue : langue de prestige. Nos locuteurs lient l'emploi du français à son statut de langue de prestige. Elle serait employée car elle confère à celui qui la parle un certain statut de personne « cultivée », socialement de rang « élevé ».

Les résultats de cette étude ont révélé aussi une certaine ambivalence chez les locuteurs quand il s'agit d'afficher une opinion sur la langue française ou sur la personne qui la parle. Le « non » l'emporte chez tous les locuteurs. Le français n'est pas majoritairement « apprécié ». Cependant, les mêmes locuteurs affirment que cette langue n'est pas en désaccord avec l'identité nationale et l'identité religieuses.

Les jugements des pharmaciens, biologistes, paramédicaux et personnel de l'administration sont favorables aux idées que la langue française soit langue : « des sciences et de la technologie », « de la médecine et des sciences paramédicales ». Ce qui peut s'expliquer par le statut accordé à la langue française dans l'enseignement des filières scientifiques (médecine, architecture, sciences et technologie,...) à l'université algérienne.

Enfin, les résultats dévoilent un vécu où s'affrontent des images paradoxales, ainsi, tout le personnel du secteur de la santé considère que le français est une langue indispensable, des sciences, de la médecine, de prestige et de la littérature française. Cependant, les mêmes personnes classent la langue française en tant que langue venant de l' « étranger », langue de l'ancien colonisateur.

Le français joue jusqu'à nos jours un rôle très important dans les différents domaines et secteurs. Pour les employés de l'EPH Jijel, le français est la langue la plus utilisée à l'université, dans plusieurs domaines en Algérie. Langue des études supérieures, des sciences et de la technologie et des sciences exactes. Pour eux, c'est la langue de la médecine, et des sciences paramédicales, de la pharmacie et de la terminologie médicale.

En revanche, d'autres enquêtés la trouvent ancienne, voire ancienne pour la recherche scientifique.

Enfin, nous constatons de tout ce que nous avons étudié dans ce travail, que la langue française dans le secteur de la santé a des fonctions. Elle reste la langue de travail, « *langue de*

Communication entre spécialistes», «*langue scientifique*», «*langue des ordonnances*», «*langue des bilans et rapports médicaux*», «*langue utile*» et ce, malgré les représentations négatives qui font d'elle la «*langue de l'ancien colonisateur*». L'arabe standard remplit la fonction de «*langue des écrits administratifs*» et de la «*gestion administrative*».

L'arabe dialectal remplit la fonction de langue de communication entre médecins/patients et entre collègues. C'est la «*langue d'intercompréhension*».

En définitive, ce travail a eu le mérite de cibler l'utilisation d'une langue étrangère dans un secteur professionnel important en Algérie : le secteur de la santé, longtemps épargné des lois portant sur la généralisation de l'utilisation de la langue arabe. Il ouvre des perspectives à explorer dans le cadre d'un autre travail plus large :

- 1- Etudier les représentations et les attitudes des locuteurs dans d'autres secteurs ;
- 2- Elargir le corpus dans tous les secteurs de la santé (privé et public) à l'échelle nationale ;
- 3- Analyser le discours épilinguistique produit par des responsables dans, les secteurs socio-économiques présents en Algérie ;

Les résultats de ces recherches permettront de comprendre les représentations générales que se font les Algériens des langues.

Références Bibliographiques

Références Bibliographiques

Livres

- 1) **BARDIN, L.** (1977). *L'analyse du Contenu*, Paris, PUF.
- 2) **BENMATOUF, Y.** (2008). *Renouvellement social, renouvellement langagier dans l'Algérie d'aujourd'hui*, L'Harmattan.
- 3) **BENRABAH, M.** (1999), *Langue et pouvoir en Algérie, Histoire d'un traumatisme linguistique*, Paris, Editions Séguier.
- 4) **BENRABAH, M.** (1999). « Les avatars du français à travers la politique linguistique en Algérie », in les politiques linguistiques, mythes et réalités, Caroline Juillard et Louis Jean Calvet, p.55-60, AUPLF UREF.
- 5) **BLANCHET, PH.** (2009). *Linguistique de terrain, Méthode et théorie, Une approche ethno-sociolinguistique*, PUR, France.
- 6) **BOUKOUS, A.** (1999). *le questionnaire*, (1999), in *l'enquête sociolinguistique*, l'Harmattan, Paris, France, Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont.
- 7) **BOURGET, M. J. –M.** (2003). *L'Algérie jusqu'à la Pénétration saharienne*, Strasbourg.
- 8) **BOUTET, J. (DIR.)**, 1995, *Paroles au travail*, Paris, L'harmattan. Collection langage & travail.
- 9) **BOYER, H.** (1996). *Elements de sociolinguistique : langue, communication et société*, DUnod (2^o édition).
- 10) **BOYER, H.** (1996). *Sociolinguistique. Territoires et objets*, Delachaux et Niestlé, Paris.
- 11) **CALVET, J. L.** *La sociolinguistique, Que sais-je ?*
- 12) **CALVET, J.L.** (1987). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris.
- 13) **CALVET, L.J.** (1996). *Sociolinguistique du Maghreb, bulletin du laboratoire de sociolinguistique*, Paris: René- Descartes.
- 14) **CALVET, L.J. ET DUMONT, P.** (1999). *l'enquête sociolinguistique*, l'Harmattan, Paris, France.
- 15) **CHAKER, S.,** (1991), *Manuel de linguistique berbère*, Alger, Bouchère, 1^{er} ed.
- 16) **CHAUCHAT, H.** (1990). *t'enquête en psycho-sociologie*. Paris: PUF.
- 17) **COMBESSIE, J-C.** (1996). *la méthode en sociologie*, Paris, la découverte.

- 18) **DABENE, L. (dir.)**, (1981), *Langues et Migrations*, Grenoble, Publications de l'université de Grenoble III.
- 19) **DAHAK, A. ET KARA, R.** (2015). *Le mémoire de Master, du choix du sujet à la soutenance*, ed. EL-Amal, Tizi-Ouzou, Algérie.
- 20) **DOURARI, A.**, (2003), *Les malaises de la société algérienne : Crise de langues et crise d'identité*, Alger, Casbah.
- 21) **DUBOIS, CH. ET TABET, M.-CH.** (2015). *Paris-Alger, Une histoire passionnelle*, belle page.
- 22) **ESSALAH. RAHAL, S.** (2004). *Plurilinguisme et Migrations*, L'Harmattan, Paris.
- 23) **EL GHERBI, E.M.** (1993). *Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc*. Meknès : Imprimerie La Voix de Meknès.
- 24) **DE SINGLY, F.** (2008). *le questionnaire, « l'enquête et ses méthodes »*, 2^e ed, Armand Colin.
- 25) **FILHON, A.** (2009). *Langue d'Ici et d'ailleurs, transmettre l'arabe et le berbère en France*, chapitre 1 : *l'Afrique du Nord : un paysage linguistique pluriel*, Institut National d'Etudes démographiques, INED, Paris. P.39 : URL : https://books.google.dz/books?id=ch0fhx-RHkIC&pg=PA39&lpg=PA39&dq=Si+l%E2%80%99arabe+est+la+langue+du+paradis,+le+fran%C3%A7ais,+lui,+reste+la+langue+du+pain&source=bl&ots=8Xi8_kSYZ9&sig=ACfU3U2FXvRm8A139yExCbA97TRD9971lw&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwipzvDk5dD7AhUNWqQEHSzyCwIQ6AF6BAg8EAM#v=onepage&q=Si%20l%E2%80%99arabe%20est%20la%20langue%20du%20paradis%2C%20le%20fran%C3%A7ais%2C%20lui%2C%20reste%20la%20langue%20du%20pain&f=false
- 26) **GARMADI, J.** (1981). *25, la sociolinguistique*, Paris, PUF.
- 27) **GRANGUILLAUME, G.** (1983). *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maisonneuve et La rose, Paris.
- 28) **GRANDGUILLAUME, G.** *Les débats et les enjeux linguistiques, Troisième partie. Les nouveaux espaces de la société civile*, In où va l'Algérie, Ahmed Mahiou et Jean-Robert Henry (dir.), Ed. Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, Karthala. DOI : 10.4000/books.iremam.384 URL : <http://books.openedition.org/iremam/415?lang=fr>

- 29) **HARBI, M.** (1985). *Le FLN Mirage et réalité, des origines à la prise du pouvoir* (1945-1962), les Editions J.A.
- 30) **HAYANE, O.** (1989). *L'enseignement de l'anglais en Algérie depuis 1962*, OPV, Alger.
- 31) **JULIEN, C-A.** (1961). *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, Ed. Payot.
- 32) **JULIEN, C-A.** (1994). *Histoire de l'Afrique du Nord. Des origines à 1830*, Payot, Paris.
- 33) **MOREAU, M-L.** (1990). *Des pilules et des langues : le Volet subjectif d'une situation de multilinguisme au Sénégal*. In Gouaini E, Thiam N (éds), *des langues et des villes*, Paris, Didier Erudition.
- 34) **PORCHER, L. et FARO- HANOUN, V.** (2001). *Politiques linguistiques, édition comparée*, Paris, L'Harmattan.
- 35) **QUEFFELEC, A. DERRADJI, Y. DEBOV, V. SMAALI-DEKDOUK, D., CHERRAD-BENCHEFRA, Y.** (2002). *Le français en Algérie. Lexique et dynamique des langues*, Paris, Duculot.
- 36) **TALEB IBRAHIMI, KH.** (1997). *Les algériens et leur(s) langue(s)*. Eléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne. Edition EL Hikma, Alger.
- 37) **TALEB IBRAHIMI, KH.** (1995). *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, El Hikma, Alger.
- 38) **TEMIM, D.**(2007) :«Nomination et représentation des langues en Algérie», Dans Les enjeux de la nomination des langues dans l'Algérie contemporaine, Chériguen F (dir.) 2007, Paris, L'Harmattan, pp 19 -34.
- 39) . (1964) ، محمد مبارك ، لبنان الميللي ، بيروت ، دار الغرب الإسلامي ، تاريخ الجزائر في القديم و الحديث ،

Articles

- 1) **ACHOUCHE, M.** (1981). « La situation socio-linguistique en Algérie. In : *Langues et Migrations* ». Grenoble : Publications de l'Université de Grenoble, pp. 39-49. (cité par Oudjedi Damardji)
- 2) **AZOUZI, A.** (2008). «Le français au Maghreb : statut ambivalent d'une langue», *Synergies Europe* n°3, p. 37-50.

- 3) **BEKTACHE, M.** (2009). « Contact de langues : Entre compétition des langues et enjeux interculturels à l'université de Béjaia », Synergies, Algérie, Volume 8, Pages 91-105. Disponible sur URL : <https://gerflint.fr/Base/Algerie8/bektache.pdf>.
- 4) **BEKTACHE, M.** (2018). « Officialisation de la langue amazighe en Algérie : impact sur les attitudes et représentations sociolinguistiques de quelques locuteurs algériens », in *Multilinguales, Langues et médias dans les milieux plurilingues* , n°10. Disponible sur URL : <https://journals.openedition.org/multilinguales/3764>.
- 5) **BENAZOUZ, N.** (2011), Politique linguistique en Algérie Arabisation et francophonie, univéristé Mohamed Khider, Biskra, URL : <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/108/4/9/108861#:~:text=Dans%20la%20politique%20de%20monolinguisme,place%20dans%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9%20alg%C3%A9rienne>
- 6) **BENKHELIL, R.** (2014). « Le plurilinguisme en Algérie : une entrave pour l'apprentissage de la phonétique de la langue « étrangère » ? », *SOCLES*, Volume 2, Numéro 4, PP. 115-123.
- 7) **BLANCHET, PH.** (2006). « Le français dans l'enseignement des langues en Algérie : d'un plurilingue de fait à un plurilinguisme didactisé ». In: *La Lettre de l'AIRDF*, n°38, 2006/1. pp. 31-36; URL : https://www.persee.fr/docAsPDF/airdf_1776-7784_2006_num_38_1_1691.pdf.
- 8) **BLANCHET, PH. Et MARCHADOUR, M.** (2022), « Usages et représentations du français en Algérie dans les premières décennies du XXIe siècle : une synthèse ». URL : https://www.researchgate.net/publication/362303577_Usages_et_representations_du_francais_en_Algerie_dans_les_premieres_decennies_du_XXIe_siecle_une_synthese
- 9) **BOUBAKOUR S.** (2008). « Etudier le français ... quelle histoire ! », *Le Français en Afrique - revue du réseau des observatoires du français contemporain en Afrique*, n°23, pp. 51-68, bibliogr. disponibles sur https://www.academia.edu/1275915/%C3%89TUDIER_LE_FRAN%C3%87AIS_QU'ELLE_HISTOIRE_

- 10) **BOUKHANNOUCHE, L.** (2016), (La langue française À l'université algérienne : changement de statut et impact », *Carnets En ligne*, deuxième série, n°8. Disponible sur URL : <https://journals.openedition.org/carnets/1895>
- 11) **BOYER, H.** (1996). « Territoire et objets », dans *Sociolinguistique*, Delachaux et Niestlé, URL : <http://creoles.free.fr/sociolinguistique/definitions.htm>.
- 12) **CAUBET, D.** (1998). « Alternance de codes au Maghreb, pourquoi le français est-il arabisé ? » In *plurilinguisme, alternance des langues et apprentissage en contextes plurilingue*, n° 14, p. 122.
- 13) **CHAKER, S.** (2013). « L'officialisation de Tamazight (Maroc/Algérie) : quelques réflexions et interrogations sur une dynamique aux incidences potentielles considérables». In *Asinag, Revue de l'Institut Royal de la Culture Amazighe* (IRCAM), n° 8, Rabat, pp. 39-50.
- 14) **CHERIGUEN, F.** (2008). « Politique linguistique en Algérie ». In *Essai de sémiotique du nom propre et du texte*. Alger, OPU, pp.103-113.
- 15) **CHERRAD- BENCHERFA, Y. et DERRADJI, Y.** (2004), «La politique linguistique en Algérie». *Revue d'aménagement linguistique*, n° 107, pp. 145-170.
- 16) **SOURIAU, CH.** (1975). « la politique Algérienne de l'arabisation », *a ptopos de la 1^{ère} conférence nationale de l'arabisation à Alger*. URL : aan.mmsh.univ-aix.fr/pdf/AAN-1975-14-04.pdf. consulté le 12/10/2018 à 14h00.
- 17) **DUBOIS, D.** (2010). « Les écrits professionnels », *bulletin d'information du CREAM Bourgogne*, n° 302. Disponible sur URL : <https://www.creaibfc.org/wp-content/uploads/edd/302-04-1.pdf>.
- 18) **DOURARI, A.** (2012). « Politique linguistique en Algérie : entre le monolinguisme d'Etat et le plurilinguisme de la société », *Synergies pays germanophones*, n° 5, p. 73-89.
- 19) **DOURARI, A.** (2018). Le rejet de la langue française est l'expression d'un conformisme sociétal, in *El-Watan*, 25 octobre 2018. Disponible sur URL : <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/magazine/le-rejet-de-la-langue-francaise-est-l'expression-dun-conformisme-societal-25-10->

2018?fbclid=IwAR0QEs_jYZSL5CRGB59MuuSL-qRKMZZPpFsVpxZZA3u7p-QJGzXkBem0_yE

- 20) HEZLAOUI-HAMELIN, S. (2021). « Discours et représentations des langues chez des jeunes algériens en migration étudiante en France, in le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité, |musanji nglaso-mwatha, presses universitaires de Bordeaux, **Publication sur OpenEdition Books**, pp. 165-176 : <https://books.openedition.org/pub/42107?lang=fr>
- 21) KADI-KSOURI, L. MABROUR, A. ET MILED, M. (2016), « Le Français dans l'enseignement supérieur au Maghreb, Etat des lieux et propositions Rapport commandité par l'Agence Universitaire de la Francophonie ». Disponible sur URL : https://bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=887
- 22) KEHLOUCHE, R. (1996). « *La langue berbère à Alger* », *Alger plurilingues*, in plurilinguismes n° 12.
- 23) LIONEL, J. (2017). « Algérie, (2) Données historiques et conséquences linguistiques, aménagement linguistique dans le monde », URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-2Histoire.htm>.
- 24) MORSLY. D. (1996). « Alger plurilingue », In plurilinguismes n° 12.
- 25) MORSLY. D. (1990). « Expressions identitaires du sujet face aux langues : le cas de l'Algérie », Actes du colloque international, *langage et Praxis*, pp. 127-133.
- 26) NOURHANE, S. (2015). « Francophonie/ 60% des Algériens parlent « réellement » français », URL : <https://www.algerie-focus.com/francophonie-60-des-algeriens-parlent-reellement-francais/>
- 27) OUDJEDI-DAMERDJI, A. ET BENAMAR, R. (2020). « Du français courant au français de spécialité en Algérie. État des lieux », *Synergies Algérie* n° 28, pp. 135-147. URL : https://gerflint.fr/Base/Algerie28/oudjedi_amerdji_benamar.pdf.
- 28) OUTALEB-PELLE, A. (2014). « L'impact des attitudes et représentations des langues sur l'enseignement. Le cas du français en Algérie », *SHS Web Of Confernces*, Volume n° 8 , PP.1719-1729. DOI : 10.1051/shsconf/20140801060

- 29) VERGELY, P. (2009). Place et rôle de l'écrit prescriptif dans les communications orales de travail, in SEMEM, revue de sémio-linguistique des textes et des discours, N° 28, PP. 117-131. Disponible sur URL : <https://journals.openedition.org/semem/8831>.
- 30) SEBAA, R. (2002). « Culture et plurilinguisme en Algérie ». URL : <https://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.htm>.
- 31) ROSENZWEIG, MARK R. (1957). « Etudes sur l'association des mots », *l'Année psychologique*, pp.23-32, Disponible sur URL : https://www.persee.fr/doc/psy_0003-5033_1957_num_57_1_26575.
- 32) IBRAHIM, S. « Les missions difficiles du pharmacien », *Les 2es journées de pharmacie hospitalière*, à la une./actualité. <https://www.liberte-algerie.com/actualite/les-missions-difficiles-du-pharmacien-49986/pprint/1>.
- 33) SINISTRE, (2007). « Carnets berbères et Nord africains », *patrimoine documentaire berbère présenté sous forme de sources d'information*, d'articles, publiés et de documents archivés, Canada, <http://sinistri.canalblog.com/archives/2007/12/29/7376488.html>.
- 34) SPEE, M. (2016). « Pharmacie », URL : <https://www.passeportsante.net/fr/specialites-medicales/Fiche.aspx?doc=tout-savoir-pharmacie>
- 35) TALEB IBRAHIMI, KH. (2004). « L'Algérie : coexistence et concurrence des langues », *L'Année du Maghreb*, I | 2004, pp. 207-218.
- 36) YELLES, M. (2002). « Pour en finir avec le patrimoine? Production identitaire et métissage dans le champ culturel algérien », In *Revue Insaniyat* n°12, Oran.
- 37) ZENATI, J. (2004). « L'Algérie à l'épreuve de ses langues et de ses identités : histoire d'un échec répété », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 74 | 2004, mis en ligne le 28 avril 2008, consulté le 15 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/mots/4993> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.4993>

Thèses de doctorat

- 1) **ABACI, A.** (2013-2014). *Langues, Discours institutionnels et pratiques langagières des jeunes au Maghreb : les cas de l'Algérie et du Maroc, étude sociolinguistique*, [thèse de doctorat en sciences du langage, option, sociolinguistique].
- 2) **ABDELHAMID, S.** (2002). *Pour une approche sociolinguistique de l'apprentissage de la prononciation du français langue étrangère chez les étudiants du département de français université de Batna*, [thèse de doctorat, université de Batna].
- 3) **BENBACHIR, N.** (2010). *Analyse des besoins langagiers en milieu professionnel : cas de la SONATRACH*, [thèse de doctorat, Oran Es-Senia, Algérie.] URL : <https://theses.univ-oran1.dz/these.php?id=42201013t>.
- 4) **CHACHOU, I.** (2011). *Aspects des contacts des langues en contexte publicitaire algérien : Analyse et enquête sociolinguistiques*, [thèse de doctorat, Linguistique. Université de Mostaganem]. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00650009/>.
- 5) **CHIBANE, R.** (2015). *Culture jeunes et plurilinguisme à Tizi-Ouzou : pratiques francophones d'un micro-réseau social*, [thèse de doctorat, , université de Tizi-Ouzou,.....].
- 6) **KAHLOUCHE, R.** (1992). *Le berbère au contact de l'arabe et du français*, [thèse pour le doctorat d'Etat, Département de français, Alger].
- 7) **MEDANE, H.** (2016). *Images du « français cassé » chez des jeunes algériens : Approche sociolinguistique*, [Thèse de doctorat en sciences du langage, UNIVERSITE ABOU-BAKR BELKAÏD – TLEMCCEN]. URL : <http://dspace.univ-tlemcen.dz/bitstream/112/9478/1/hadjira-medane.pdf>.
- 8) **OUJEDI-DAMERDJI, A.** (2009). *Le français, médium d'enseignement en contexte arabophone algérien : analyse des besoins langagiers des étudiants de lière année scientifique de l'Université de Tlemcen*. [Thèse de doctorat soutenue à Tlemcen/Algérie].
- 9) **SABHAN AL-BAIDHAWE, R.** (2007). *La place de la langue arabe en France : l'exemple de la Ville de Poitiers, Sociologie*. [Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2007. Français. <tel00181153>], URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00181153/>.
- 10) **ZABOOT, T.** (1989). *Un code switching algérien : le parler de Tizi-Ouzou*, [thèse de doctorat, université de la Sorbonne].

Allocutions et Congrès

- 1) **Le Président Abdelaziz Bouteflika**, Allocution lors de l'Installation de la commission nationale de la réforme du système éducatif, (Palais des Nations, Alger, Samedi 13 Mai 2000), <http://www.el-mouradia.dz/francais/president/recherche/Presidentrech.htm>. Consulté le 16/10/2018 à 19h03.
- 2) **Le Congrès Musulman Algérien** (1936).
- 3) **Le Congrès de Tripoli**, Juin 1962 , PROJET DE PROGRAMME Pour la réalisation de la Révolution Démocratique Populaire (adoptée à l'unanimité par le Conseil National de la Révolution Algérienne (C. N. R.A.), à Tripoli en Juin 1962). https://www.el-mouradia.dz/assets/texts/Congres_Tripoli.pdf

Constitutions et Chartes

- 1) **Constitution** du 10 septembre 1963, disponible sur URL : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/dz1963.htm> (consulté le 10/02/2018).
- 2) **Charte d'Alger, 1964, p.44.** https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-charte_d'alger1964.htm
- 3) **Charte nationale, 1976 :714-770. Journal officiel, de 15e année, N° 61**, Vendredi 30 juillet 1976, <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/1976/F1976061.PDF>.

Journaux officiels : Arrêtés, Décrets, Lois, Ordonnances,

- 1) **Arrêté interministériel** du 21 15 janvier 2012 fixant les critères de classification des établissements publics hospitaliers et des établissements publics de santé de proximité ainsi que leur classement , pp21-28, Journal Officiel de la République Algérienne, 51^e année, N°20, du 4 avril 2012.
- 2) **Arrêté interministériel** du 15 janvier 2012 fixant la classification des établissements publics hospitaliers, les conditions d'accès aux postes supérieurs en relevant ainsi que la bonification indiciaire y afférente, PP. 22-34. Journal Officiel de la République Algérienne, 51^e année, N°20, du 4 avril 2012.
- 3) **Arrêté interministériel** du 15 janvier 2012 fixant la classification des établissements publics de santé de proximité, les conditions d'accès aux postes supérieurs en relevant ainsi que la bonification indiciaire y afférente, PP. 35-42. Journal Officiel de la République Algérienne, 51^e année, N°20, du 4 avril 2012.
- 4) **Arrêté interministériel** du 15 janvier 2012 fixant les critères de classification des établissements publics hospitaliers et des établissements publics de santé de proximité

ainsi que leur classement. Annexe 2, Journal Officiel de la République Algérienne N° 20 du 4 avril 2012, P. 23.

- 5) **Décret** N° 69-9 du 08/2/1969, portant création d'un bureau d'interprétariat dans les ministères, pp. 94. Journal officiel de la République Algérienne, 8^e année, N°13, Mardi 11 février 1969,
- 6) **Décret exécutif** N° 08-04 du 19 janvier 2008, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques, P-3 -27- Journal officiel de la République Algérienne, 47^e année, N°03, du 20 janvier 2008.
- 7) **Décret exécutif** N° 09-161 du 2 mai 2009 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant au corps des administrateurs des services de santé, PP. 10-13. Journal Officiel de la République Algérienne, 48^e année, N° 28, du 10 mai 2009.
- 8) **Décret exécutif** N° 11-121 du 20 mars 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des paramédicaux de santé publique, PP.8-36. Journal Officiel de la République Algérienne, 50^e année, N°17, du 20 mars 2011.
- 9) **Décret exécutif** N° 11-122 du 20 mars 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant au corps des sages-femmes de santé publique. PP.36-40. Journal Officiel de la République Algérienne, 50^e année, N°17, du 20 mars 2011.
- 10) **Décret exécutif** N° 11-152 du 3 avril 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des biologistes de santé publique, PP. -11-16, Journal Officiel de la République Algérienne, 50^e année, N° 21, du 03 avril 2011.
- 11) **Décret exécutif** N° 11-235 du 3 juillet 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des auxiliaires médicaux en anesthésie réanimation de santé publique, pp. 6-11. Journal Officiel de la République Algérienne, 50^e année, N°38, du 6 juillet 2011.
- 12) **Décret exécutif** N° 16-280 du 2 novembre 2016 modifiant et complétant le décret exécutif N° 08-04 du 19 janvier 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques, PP. 4-18. Journal Officiel de la République Algérienne, 55^e année, N°66, du 9 novembre 2016.
- 13) **Décret exécutif** N° 11-121 du 20 mars 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des paramédicaux de santé publique. Journal Officiel de la République Algérienne N° 17, 50^e année du 20 mars 2011.
- 14) **Décret exécutif** N° 11-235 du 3 juillet 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des auxiliaires médicaux en anesthésie réanimation de santé publique.
- 15) **Décret exécutif** N° 08-04 du 19 janvier 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations

publiques. Journal Officiel de République Algérienne, 47^e année, N° 03 du 20 janvier 2008.

- 16) **Décret exécutif** N° 16-280 du 2 novembre 2016 modifiant et complétant le décret exécutif N° 08-04 du 19 janvier 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques. Journal Officiel de la République Algérienne, 55^e année, N° 64 du 02 novembre 2016.
- 17) **Loi** N° 91-05 du 16 janvier 1991, portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe, p.38. p.p. 116-171. Journal officiel de la République Algérienne, 30^e année, N° 03, mercredi 16 janvier 1991,
- 18) **Ordonnance** N° 71-2 du 20 janvier 1971, portant extension de l'ordonnance n° 68-92 du 26 avril 1968 rendant obligatoire pour les fonctionnaires et assimilés, la connaissance de la langue nationale, p.102. Journal officiel de la République Algérienne, 10^e année, N° 7, vendredi 22 janvier 1971.
- 19) **Ordonnance** N° 76-77 du 11 août 1976, fixant le jour de repos hebdomadaire (vendredi). Journal officiel de la République Algérienne, 15^e année, N° 66, mardi 17 août 1976,
- 20) **Ordonnance** N° 68-92 du 26 avril 1986, rendant obligatoire, pour les fonctionnaires et assimilés, la connaissance de la langue nationale, P.350. Journal officiel de la République Algérienne, 7^e année, N°36, vendredi 3 mai 1986.
- 21) **Ordonnance** n° 96-30 du 21 décembre 1996, modifiant et complétant la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991, portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe. P. 5. Journal officiel de la République Algérienne, 35^e année, N° 81, dimanche 22 décembre 1996,

Journaux

- 1) *El-Moudjahid*, 2 juin 1967 et 9-10 février 1968.
- 2) *Al-Chaab*, 23 octobre 1976.
- 3) « Les problèmes de l'enseignement et de l'éducation » : série d'articles de Mostefa Lacheraf, dans *El-Moudjahid*, 9, 10 et 11 août 1977, et réponse de Abdallah Cheriet, « Est-ce un problème d'enseignement ou de formation humaine? », *Al-Chaab*, 5 septembre 1977.
- 4) Le président Chadli Bendjedid leur adresse un sévère avertissement : *Le Monde*, 18 janvier 1980.
- 5) ATTABI, S. (2002). « Algérie : paysage sociolinguistique et alternance codique », in *El-Watan*, URL : www.djazairiess.com/fr/elwatan/361119
- 6) **Kamel Daoud**, Algérie : Francophonie, l'exception algérienne, - **Quotidien d'Oran**, - <http://www.algerie-monde.com/actualite/article1195.html>

Dictionnaires

- 1) Jean Dubois, MATHÉE GIACOMO, LOUIS GUESPIN , CHRISTIANE MARCELLESI, JEAN-BAPTISTE MARCELLESI , JEAN-PIERRE MÉVEL, (2002). Dictionnaire de linguistique, Larousse-Bordas/VUEF. URL : <https://ia600503.us.archive.org/8/items/DictionnaireDeLinguistiqueDubois/Dictionnaire-de-Linguistique-Dubois.pdf>.
- 2) Larousse médical, 2009.
- 3) Larousse, 2017.
- 4) Dictionnaire Sensagent, www.dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/fr-fr/ALEXDC

Sytographie

- 1) www.sante.dz/efpm/assistante_sociale.htm
- 2) <https://www.aquaportail.com/definition-13887-biologiste.html>

ANNEXES

Présentation

Rappelons que notre recherche porte sur l'usage du français dans le secteur public de la santé. Elle vise à cerner les représentations sociolinguistiques relatives à la langue française chez les employés de l'établissement public hospitalier de Jijel, connaître les facteurs qui contribuent à leur construction, décrire les pratiques langagières des enquêtés, étudier l'impact des représentations sur ces pratiques et déterminer la position (la place) du français dans l'environnement hospitalier.

Dans cette partie, nous présentons des échantillons de notre corpus et quelques documents qui ont servi de supports à cette recherche, à savoir :

1. Deux questionnaires remplis par les médecins
2. Documents se rapportant à la formation paramédicale

Nous avons inséré deux questionnaires uniquement pour deux raisons : d'abord parce que les questionnaires sont trop longs et notre corpus est volumineux, il se compose de 1248 pages.

Nous avons également inclus le programme et le volume horaire des modules des langues étrangères appliquées dans la formation paramédicale en Algérie, afin de savoir le parcours linguistique dans la vie estudiantine des futurs paramédicaux.

N° / 1 /

Questionnaire

Nous vous remercions par avance de répondre à ce questionnaire anonyme qui servira pour une recherche scientifique doctorale, sur la situation du français dans le secteur public de la santé en Algérie.

Nous mettons à votre disposition l'explication des notions de : l'arabe standard : c'est l'arabe officiel enseigné à l'école. Et l'arabe dialectal : c'est l'arabe algérien.

- 1) Vous êtes : Femme Homme
- 2) Votre Age : de 20 à 25 ans de 26 à 35 ans de 36 à 45 ans
 de 46 à 55 ans + de 55 ans
- 3) Lieu de résidence : Tygel
- 4) Vous-êtes : Médecin spécialiste
 Médecin généraliste
 Chirurgien-dentiste
Autres
- 5) Langue de Formation : Le français L'arabe standard
- 6) Ancienneté au travail :
 Moins de 05 ans de 06 à 15ans
 de 16 à 25ans de 26 à 35ans
- 7) Faites-vous partie de quel service ? service de Néphrologie
- 8) Quelle est la première langue / quelles sont les premières langues que vous avez parlées dans votre enfance, avant de rentrer à l'école ?
 L'arabe dialectal L'arabe standard
 Le kabyle ou une autre variété de tamazight Le français
- 9) Quelle(s) langue (s) parlez-vous actuellement à la maison ?
 L'arabe dialectal L'arabe standard
 Le kabyle ou une autre variété de tamazight Le français

10) Utilisez-vous l'arabe standard au travail :

Exclusivement	Beaucoup	Un peu	De temps en temps	Rarement
				✓

11) Utilisez-vous le français au travail :

Exclusivement	Beaucoup	Un peu	De temps en temps	Rarement
		✓		

12) Etes-vous obligés de travailler en :

Français	Arabe	Les deux
		✓

13) Le choix de la langue de travail repose-t-il sur des directives centrales ?

OUI NON

14) Si vous avez le choix, quelle langue choisissez-vous pour le travail ?

L'arabe standard Le français Les deux

Pourquoi ?

elle devrait être la langue principale

15) Si vous envoyez un écrit (rapport, bilan ou compte rendu, etc.) aux services de votre établissement ou à votre directeur, vous le présentez en :

Arabe standard Français Les deux

Pourquoi ?

entre service c'est le français : la formation médical est en français avec l'administration c'est arabe standard

16) Si vous envoyez une requête, un ou une demande à Monsieur le DSP, vous le présentez en :

Arabe standard Français Les deux

Pourquoi ?

c'est un choix, il n'y a pas une règle

17) Si vous envoyez une requête ou un rapport, à Monsieur le Ministre de la Santé, vous le présentez en :

Arabe standard Français Les deux

Pourquoi ?

un rapport en français sera plus efficace et plus puisant dans l'administration Algérienne

18) Si vous envoyez une requête ou un rapport, à Monsieur le Wali, vous le présentez en :

Arabe standard Français Les deux

Pourquoi ?

la même réponse

19) Vous recevez des écrits beaucoup plus en :

Arabe standard Français

20) Y a-t-il une institution / des institutions spécifique (s) qui utilise (nt) beaucoup plus le français ?

La quelle :

Lesquelles :

21) D'après vous, pourquoi utilise-t-on le français dans le travail administratif ?

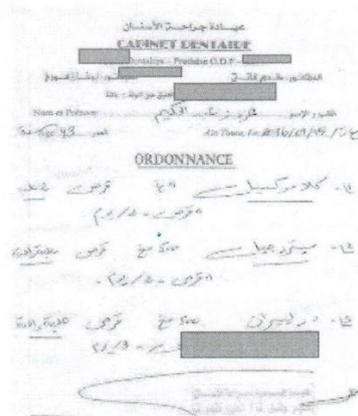
... les études universitaires sont le plus part en français
... un moyen pour que la langue française reste en Algérie

22) Pourquoi utilisez-vous le français pour la prescription des médicaments (ordonnances) ?

... c'est la forme de prescription la plus connue

23) Que pensez-vous de cette ordonnance ?

elle est différente ; mais elle
 peut être mal lue. chez
 nous.....



24) Quelle langue utilisez-vous avec les patients au cours des consultations médicales ?

A) Avec les vieux et vieilles

L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.

L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

pour que ils puissent me comprendre.....

B) Avec les femmes

L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.

L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

même réponse.....

C) Avec les hommes

L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.

L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

même réponse.....

D) Avec les enfants :

L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.

L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

même réponse.....

25) Quelle langue utilisez-vous avec les paramédicaux au cours d'une consultation médicale (en présence du malade) ?

- L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.
 L'arabe Standard. Le français.

Pourquoi ?

*l'arabe dialectal pour rassurer le malade
le français pour expliquer son cas.*

26) Quelle langue utilisez-vous pour annoncer la maladie au patient ?

- L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.
 L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

pour lui expliquer le plus facilement.

27) Quelle langue utilisez-vous pour annoncer la mort aux parents du défunt ?

- L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.
 L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

*un moyen de dire que vous êtes proche de leur
chagrin.*

28) Quelle langue utilisez-vous pour la communication interne (réunion, colloque, etc.)

A) Avec le Directeur

- Arabe standard Français L'arabe dialectal Autres

B) Avec le personnel administratif

- Arabe standard Français L'arabe dialectal Autres

C) Avec les médecins

- Arabe standard Français L'arabe dialectal Autres

D) Avec les paramédicaux

- Arabe standard Français L'arabe dialectal Autres

E) Avec les aides-soignants

- Arabe standard Français L'arabe dialectal Autres

F) Avec les agents

- Arabe standard Français L'arabe dialectal Autres

29) Quelle langue utilisez-vous pour la communication externe ?

A) Avec des responsables (le Ministre, le DSP, le Wali...)

- Arabe standard Français L'arabe dialectal Autres

B) Avec les citoyens

- Arabe standard Français L'arabe dialectal Autres

30) D'après-vous, quelle est la langue dominante dans le secteur public de la santé en Algérie?

A) A l'écrit : L'arabe standard Le français

Pourquoi ? la langue la plus utilisée de la vie quotidienne

B) A l'oral :

L'arabe standard Le français

L'arabe dialectal Le kabyle ou une autre variété de tamazight

Pourquoi ? même réponse

31) D'après vous, est-ce que la langue française est indispensable dans le secteur de la santé ?

OUI NON ds le futur

32) Avez-vous entendu parler de la politique linguistique d'arabisation ?

OUI NON

- Si Oui, pourquoi vous ne l'appliquerez pas ?

33) Pensez-vous que le secteur de la santé a une politique linguistique propre à lui ?

OUI NON

- Si oui, laquelle :

34) Merci de donner 05 mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit quand tu penses à :

La langue française	Les français (le peuple)	La France
1) trop utilisée en Algérie	1)	1) une pays à visiter
2) pas importante	2)	2) ancien colonisateur
3) facile à apprendre	3)	3)
4) deuxième langue après l'anglais	4)	4)
5) la langue des Africains	5)	5)

35) Quelle (s) langue (s) utilisez-vous avec vos collègues de travail ?

L'arabe dialectal Le français Autres

Pourquoi ?

36) Avez-vous l'opportunité de parler le français en dehors de l'EPH ?

OUI NON

- Si oui, dans quelles circonstances et avec qui ?

.....

37) Comment qualifiez-vous votre niveau en langue française ?

Excellent	Bon	Moyen	Mauvais
		✓	

38) Estimez-vous que les responsables, les collègues, les médecins, les paramédicaux et les citoyens ont :

Une mauvaise image du français	Bonne image du français	Très bonne image du français	Une excellente image du français
	✓		

39) Estimez-vous que les responsables, les collègues, les médecins, les paramédicaux et les citoyens utilisent le français ?

OUI NON

40) Estimez-vous que vous parlez :

Tout le temps français	Souvent français	Moyennement français	Peu français	Jamais français
			✓	

41) De par votre usage du français, vous sentez-vous appartenir :

	OUI	NON	Je ne sais pas
A la communauté francophone		✓	
A la communauté arabophone	✓		
A la culture française		✓	
A la culture arabo-musulmane	✓		
A la culture algérienne	✓		

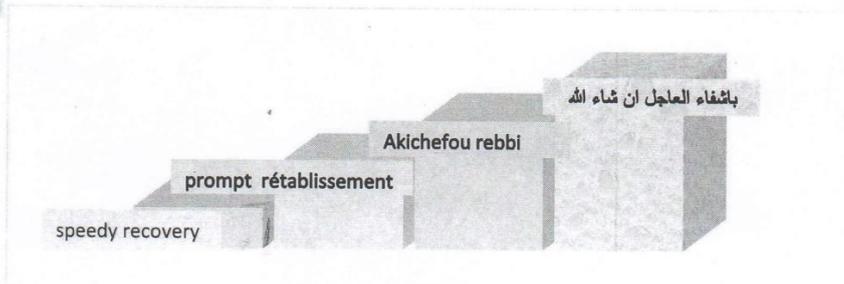
42) Lorsque vous parlez en français, vous sentez-vous :

	OUI	NON	Autres réponses
Apprécié(e)		✓	
Appartenir à la communauté francophone		✓	
Critiqué(e) par les autres		✓	
Une personne cultivée et spéciale		✓	
En désaccord avec votre identité nationale	✓		
En désaccord avec votre identité religieuse	✓		

43) Que pensez-vous des opinions suivantes, concernant la langue française ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
C'est la langue des sciences et de la technologie				✓
Langue du prestige				✓
Langue de la modernité et de l'ouverture sur le monde				✓
Langue de la médecine et des sciences paramédicales			✓	
Langue de l'ancien colonisateur	✓			
Fait partie de la culture algérienne	✓			
Langue étrangère	✓			
Langue seconde	✓			
Langue de l'ennemi			✓	

44) Que pensez-vous du classement de ces quatre langues dans ce schéma ?



A) Est-ce que vous êtes d'accord ou pas avec ce classement ?

OUI NON

B) Si non, proposez votre propre classement :

باشفاء العاجل ان شاء الله
 speedy recovery
 Akichefou rebbi
 prompt rétablissement

45) Qu'est-ce qui vous plait dans ces affiches ?



- L'utilisation des deux langues avec les photos et les couleurs.
- L'utilisation de l'arabe seul avec les photos et les couleurs.
- L'utilisation du français seul avec les photos et les couleurs.

Merci de votre aide !

N° / 4 /

Questionnaire

Nous vous remercions par avance de répondre à ce questionnaire anonyme qui servira pour une recherche scientifique doctorale, sur la situation du français dans le secteur public de la santé en Algérie.

Nous mettons à votre disposition l'explication des notions de : l'arabe standard : c'est l'arabe officiel enseigné à l'école. Et l'arabe dialectal : c'est l'arabe algérien.

- 1) Vous êtes : Femme Homme
- 2) Votre Age : de 20 à 25 ans de 26 à 35 ans de 36 à 45 ans
 de 46 à 55 ans + de 55 ans
- 3) Lieu de résidence : Dj. D.
- 4) Vous-êtes : Médecin spécialiste
 Médecin généraliste
 Chirurgien-dentiste
Autres
- 5) Langue de Formation : Le français L'arabe standard
- 6) Ancienneté au travail :
 Moins de 05 ans de 06 à 15ans
 de 16 à 25ans de 26 à 35ans
- 7) Faites-vous partie de quel service ? Le Service
- 8) Quelle est la première langue / quelles sont les premières langues que vous avez parlées dans votre enfance, avant de rentrer à l'école ?
 L'arabe dialectal L'arabe standard
 Le kabyle ou une autre variété de tamazight Le français
- 9) Quelle(s) langue (s) parlez-vous actuellement à la maison ?
 L'arabe dialectal L'arabe standard
 Le kabyle ou une autre variété de tamazight Le français

10) Utilisez-vous l'arabe standard au travail :

Exclusivement	Beaucoup	Un peu	De temps en temps	Rarement
		X		

11) Utilisez-vous le français au travail :

Exclusivement	Beaucoup	Un peu	De temps en temps	Rarement
		X		

12) Etes-vous obligés de travailler en :

Français	Arabe	Les deux
		X

13) Le choix de la langue de travail repose-t-il sur des directives centrales ?

OUI NON

14) Si vous avez le choix, quelle langue choisissez-vous pour le travail ?

L'arabe standard Le français Les deux

Pourquoi ?

*C'est une langue officielle et Maternelle, en plus
C'est plus facile pour moi d'étudier en arabe.*

15) Si vous envoyez un écrit (rapport, bilan ou compte rendu, etc.) aux services de votre établissement ou à votre directeur, vous le présentez en :

Arabe standard Français Les deux

Pourquoi ?

*Je m'exprime mieux et c'est plus expressif pour
le rapport, donc quand le bilan c'est en français en raison de mes études.*

16) Si vous envoyez une requête, un ou une demande à Monsieur le DSP, vous le présentez en :

Arabe standard Français Les deux

Pourquoi ?

J'aime m'exprimer en arabe.

17) Si vous envoyez une requête ou un rapport, à Monsieur le Ministre de la Santé, vous le présentez en :

Arabe standard Français Les deux

Pourquoi ?

Langue officielle

18) Si vous envoyez une requête ou un rapport, à Monsieur le Wali, vous le présentez en :

Arabe standard Français Les deux

Pourquoi ?

Langue officielle

19) Vous recevez des écrits beaucoup plus en :

Arabe standard Français

20) Y a-t-il une institution / des institutions spécifique (s) qui utilise (nt) beaucoup plus le français ?

La quelle :

Lesquelles :

21) D'après vous, pourquoi utilise-t-on le français dans le travail administratif ?

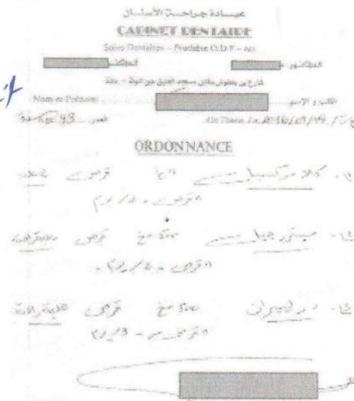
en raison de sa maîtrise par l'administration

22) Pourquoi utilisez-vous le français pour la prescription des médicaments (ordonnances) ?

Les études sont en français.

23) Que pensez-vous de cette ordonnance ?

*une prescription toute as fait
logique et correcte. On
a écrit en plus
très belle écriture.*



24) Quelle langue utilisez-vous avec les patients au cours des consultations médicales ?

A) Avec les vieux et vieilles

L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.

L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

c'est ce qu'ils comprennent.

B) Avec les femmes

L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.

L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

C) Avec les hommes

L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.

L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

D) Avec les enfants :

L'arabe dialectal. Le kabyle ou une autre variété de tamazight.

L'arabe standard. Le français.

Pourquoi ?

25) Quelle langue utilisez-vous avec les paramédicaux au cours d'une consultation médicale (en présence du malade) ?

- L'arabe dialectal.
 Le kabyle ou une autre variété de tamazight.
 L'arabe Standard.
 Le français.

Pourquoi ?

.....

.....

26) Quelle langue utilisez-vous pour annoncer la maladie au patient ?

- L'arabe dialectal.
 Le kabyle ou une autre variété de tamazight.
 L'arabe standard.
 Le français.

Pourquoi ?

.....

.....

27) Quelle langue utilisez-vous pour annoncer la mort aux parents du défunt ?

- L'arabe dialectal.
 Le kabyle ou une autre variété de tamazight.
 L'arabe standard.
 Le français.

Pourquoi ?

.....

.....

28) Quelle langue utilisez-vous pour la communication interne (réunion, colloque, etc.)

A) Avec le Directeur

- Arabe standard
 Français
 L'arabe dialectal
 Autres

B) Avec le personnel administratif

- Arabe standard
 Français
 L'arabe dialectal
 Autres

C) Avec les médecins

- Arabe standard
 Français
 L'arabe dialectal
 Autres

D) Avec les paramédicaux

- Arabe standard
 Français
 L'arabe dialectal
 Autres

E) Avec les aides-soignants

- Arabe standard
 Français
 L'arabe dialectal
 Autres

F) Avec les agents

- Arabe standard
 Français
 L'arabe dialectal
 Autres

29) Quelle langue utilisez-vous pour la communication externe ?

A) Avec des responsables (le Ministre, le DSP, le Wali...)

- Arabe standard
 Français
 L'arabe dialectal
 Autres

B) Avec les citoyens

- Arabe standard
 Français
 L'arabe dialectal
 Autres

30) D'après-vous, quelle est la langue dominante dans le secteur public de la santé en Algérie?

A) A l'écrit : L'arabe standard Le français

Pourquoi ? les études médicales et pour les soins médicaux en français

B) A l'oral :

L'arabe standard Le français

L'arabe dialectal Le kabyle ou une autre variété de tamazight

Pourquoi ? On m'a même les produits en français

31) D'après vous, est-ce que la langue française est indispensable dans le secteur de la santé ?

actuellement OUI NON

32) Avez-vous entendu parler de la politique linguistique d'arabisation ?

OUI NON

- Si Oui, pourquoi vous ne l'appliquerez pas ?

d'abord arabisé les universités puis ça sera facile

33) Pensez-vous que le secteur de la santé a une politique linguistique propre à lui ?

OUI NON

- Si oui, laquelle :

34) Merci de donner 05 mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit quand tu penses à :

La langue française	Les français (le peuple)	La France
1) Colon	1) civilisés	1) Beau pays
2) Dague de Moltère	2) vieux	2) puissance
3) Très belle langue	3)	3) colonisateur du continent africain
4) Romains	4)	4)
5)	5)	5)

35) Quelle (s) langue (s) utilisez-vous avec vos collègues de travail ?

L'arabe dialectal Le français Autres

Pourquoi ?

36) Avez-vous l'opportunité de parler le français en dehors de l'EPH ?

OUI NON

- Si oui, dans quelles circonstances et avec qui ?

qu'avec mes collègues concernant les Français
discussion diagnostique.

37) Comment qualifiez-vous votre niveau en langue française ?

Excellent	Bon	Moyen	Mauvais
	X		

38) Estimez-vous que les responsables, les collègues, les médecins, les paramédicaux et les citoyens ont :

Une mauvaise image du français	Bonne image du français	Très bonne image du français	Une excellente image du français
	X		

39) Estimez-vous que les responsables, les collègues, les médecins, les paramédicaux et les citoyens utilisent le français ?

OUI

NON

40) Estimez-vous que vous parlez :

Tout le temps français	Souvent français	Moyennement français	Peu français	Jamais français
		X		

41) De par votre usage du français, vous sentez-vous appartenir :

	OUI	NON	Je ne sais pas
A la communauté francophone		X	
A la communauté arabophone	X		
A la culture française		X	
A la culture arabo-musulmane	X		
A la culture algérienne	X		

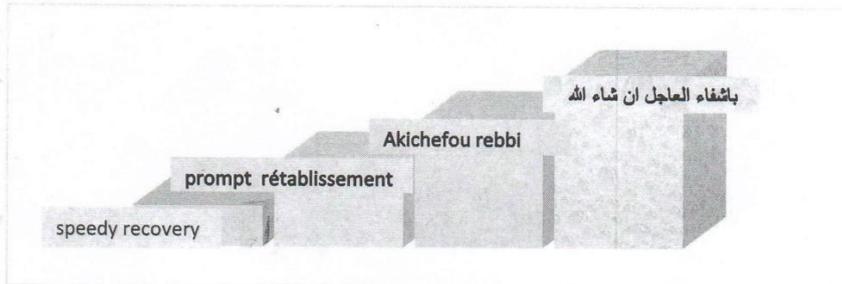
42) Lorsque vous parlez en français, vous sentez-vous :

	OUI	NON	Autres réponses
Apprécié(e)			pas seulement les francophones
Appartenir à la communauté francophone		X	
Critiqué(e) par les autres		X	
Une personne cultivée et spéciale			je le suis sans le français
En désaccord avec votre identité nationale		X	
En désaccord avec votre identité religieuse		X	

43) Que pensez-vous des opinions suivantes, concernant la langue française ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
C'est la langue des sciences et de la technologie				car seulement en France, elle est !
Langue du prestige	X			
Langue de la modernité et de l'ouverture sur le monde	X			
Langue de la médecine et des sciences paramédicales				car seulement au milieu des pays colonisés par la France
Langue de l'ancien colonisateur	X			
Fait partie de la culture algérienne				X
Langue étrangère	X			
Langue seconde	X			
Langue de l'ennemi			X	X

44) Que pensez-vous du classement de ces quatre langues dans ce schéma ?



A) Est-ce que vous êtes d'accord ou pas avec ce classement ?

- OUI NON

B) Si non, proposez votre propre classement :

prompt rétablissement - speedy recovery - Akichefou rebbi - بالشفاء العاجل

45) Qu'est-ce qui vous plait dans ces affiches ?



- L'utilisation des deux langues avec les photos et les couleurs.
- L'utilisation de l'arabe seul avec les photos et les couleurs.
- L'utilisation du français seul avec les photos et les couleurs.

pour élargir la population cible

Merci de votre aide !

2. Volume horaire et programme des langues française et anglaise des spécialités paramédicales

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**OFFRE DE FORMATION
L.M.D.**

**LICENCE
PROFESSIONNALISANTE**

Etablissement	Faculté / Institut	Département
Institut National de Formation Supérieure Paramédicale d'Alger	Institut National de Formation Supérieure Paramédicale d'Alger	Institut National de Formation Supérieure Paramédicale d'Alger

Domaine	Filière	Spécialité
Sciences de la Nature et de la Vie.	Soins	Infirmier de Santé Publique

Responsable de l'équipe du domaine de formation :
Professeur KALEM Khira.

SOMMAIRE

I - Fiche d'identité de la licence -----	04
1 - Localisation de la formation -----	05
2 - Coordonateurs -----	05
3 - Partenaires extérieurs éventuels -----	05
4 - Contexte et objectifs de la formation -----	06
A - Organisation générale de la formation : position du projet -----	06
B - Objectifs de la formation -----	07
C - Domaine d'activité visé -----	08
D - Potentialités régionales et nationales d'employabilité -----	08
E - Passerelles vers les autres spécialités -----	09
F - Indicateurs de suivi du projet de formation -----	09
5 - Moyens humains disponibles -----	10
A - Capacité d'encadrement -----	10
B - Equipe d'encadrement de la formation -----	10
B-1 : Encadrement Interne -----	10
B-2 : Encadrement Externe -----	11
B-3 : Synthèse globale des ressources humaines -----	12
B-4 : Personnel permanent de soutien -----	12
6 - Moyens matériels disponibles -----	13
A - Laboratoires Pédagogiques et Equipements -----	13
B - Terrains de stage et formations en entreprise -----	14
C - Documentation disponible -----	14
D - Espaces de travaux personnels et TIC -----	14
II - Fiche d'organisation semestrielle des enseignements -----	14
1- Semestre 1 -----	15
2- Semestre 2 -----	16
3- Semestre 3 -----	17
4- Semestre 4 -----	18
5- Semestre 5 -----	19
6- Semestre 6 -----	20
7- Récapitulatif global de la formation -----	22
III - Fiche d'organisation des unités d'enseignement -----	23
IV - Programme détaillé par matière -----	44
V - Accords / conventions -----	136
VI - Curriculum Vitae des coordonateurs -----	139
VII - Avis et Visas des organes administratifs et consultatifs -----	140
VIII - Visa de la Conférence Régionale -----	141

1-Semestre 1 :

Unités d'Enseignement	CODE	VH Semestriel	C	TD	TP	T Perso	Coef	Crédits	Mode d'évaluation	
		14-16 Semaines							Continu	Examen
UE Fondamentales										
Anatomie Physiologie.	UEF 111	119	99			20	3	8	✓	✓
Anthropologie/ Psychologie/ Psychosociologie.	UEF 112	60	33	12		15	3	3	✓	✓
Hygiène Hospitalière.	UEF 113	65	30		15	20	3	4	✓	✓
Législation/Ethique Prof/Déontologie.	UEF114	55	39	6		10	3	2	✓	✓
UE Méthodologie										
Santé Publique / Démographie / Economie de Santé.	UEM 121	65	30	15		20	3	4	✓	✓
UE Découvertes										
Secourisme.	UED 131	45	12		18	15	1	1	✓	✓
Soins de base.	UED 132	45	21		15	9	3	4	✓	✓
UE Transversales										
Remédiation linguistique / Techniques d'expression écrite et orale.	UET 141	90	39	21		30	2	3	✓	✓
Terminologie médicale.	UET 142	21	6	9		6	1	1		✓
Totaux Semestre 1		565	309	63	48	145	22	30		

Semestre 3 :

Unité d'Enseignement	CODE	VH Semestriel	C	TD	TP	Stages	T. Perso	Coef.	Crédits	Mode d'évaluation	
		14-16 Semaines								Continu	Examen
UE Fondamentales											
Maladies infectieuses	UEF 311	28	18				10	2	2		✓
Pneumo-ptisiologie.	UEF 312	28	18				10	2	2		✓
Cardiologie-vasculaire.	UEF 313	28	18				10	2	2		✓
Gastro-entero-hépatologie.	UEF 314	28	18				10	2	2		✓
Pharmacologie et thérapeutique	UEF 315	23	18				05	2	2		✓
Soins infirmiers en infectiologie, pneumologie, cardiologie vasculaire et gastro-entero-hépatologie.	UEF 316	303	26		27	240	10	4	12	✓	✓
UE Méthodologie											
La démarche de soins infirmiers	UEM 321	28	9	9			10	2	2		✓
Concevoir le projet de soins infirmiers	UEM 322	28	9	9			10	2	2		✓
UE Découverte											
Anglais Médicale	UED 331	21	16				05	1	1		✓
UE Transversales											
Santé familiale	UET 341	17	12				05	1	1		✓
Explorations biologiques	UET 342	17	12				05	1	1		✓
Explorations radiologiques	UET 343	17	12				05	1	1		✓
Total Semestre 3		566	186	18	27	240	95	22	30		

3. Fiches d'organisation des unités d'enseignement

(Etablir une fiche par UE)

Libellé de l'UE : **Transversale**

Filière/Mention : **Soins**

Spécialité : **Infirmier de santé publique**

Semestre : **I**

Répartition du volume horaire de l'UE et de ses matières	Cours : 45 h. TD : 30 h. TP : 00 h. Travail personnel : 36 h.
Crédits et coefficients affectés à l'UE et à ses matières	UE : Transversale crédits : 4 UET 141 : REMEDIATION LINGUISTIQUE / TECHNIQUES D'EXPRESSION ORALE ET ECRITE. Crédits : 3. Coefficient : 2. UET 142 : TERMINOLOGIE MÉDICALE. Crédit : 1. Coefficient : 1.
UET 141 Remédiation Linguistique / Techniques d'expression orale et écrite.	Mettre à niveau l'étudiant en langue française à partir des erreurs répertoriées afin de pouvoir rédiger différents écrits sans faute et de s'exprimer oralement avec aisance devant un public. De renforcer chez l'étudiant à la fois la compréhension et la production tant à l'oral qu'à l'écrit.

UET 142 Terminologie Médicale.	<p>Transformer le « jargon médical » en langage d'évidence.</p> <p>Découvrir une méthode pour « décrypter » le mot médical grâce à son étymologie.</p> <p>Définir et expliquer sa signification.</p> <p>Définir et expliquer les termes médicaux en relation avec la spécialité.</p>
---------------------------------------	--

LIBELLE DE L'UE : **Découverte**Filière/Mention : **Soins**Spécialité : **Infirmier de santé publique**Semestre : **III**

Répartition du volume horaire semestriel de l'unité d'enseignement et de ses composantes	<p>Cours: 16H</p> <p>T.D: /</p> <p>T.P: /</p> <p>Travail personnel: 05H</p> <p>Stages: /</p>
Crédits affectés à l'unité d'enseignement	<p>UE : Découverte Crédits:1</p> <p>UED 331 : ANGLAIS MEDICAL.</p> <p>Crédits : 1</p> <p>Coefficient : 1</p>
UED 331: Anglais Médical	<p>Maitriser l'Anglais pour permettre aux étudiants la lecture, traduction d'articles professionnels courant dans le domaine de la santé et des soins, Expression anglaise dans le domaine de la santé, des soins et des technologies médicales, lecture de documents (fiches, procédures, ...) et initiation à la recherche dans un centre de documentation et un centre multimédia</p>

4. Programme détaillé par matière

(1 fiche détaillée par matière)

Intitulé de la licence : Licence professionnalisante
Infirmier de santé publique.

Libellé de l'UE : UET 141

**Intitulé de la matière : REMEDIATION LINGUISTIQUE / TECHNIQUES
D'EXPRESSION ORALE ET ECRITE.**

Semestre : I

Enseignant responsable de l'UE :

Enseignant responsable de la matière :

Contenu de la matière

Objectifs de l'enseignement

L'étudiant doit être capable de :

- Enrichir le niveau de la langue française (grammaire, phonétique, sémantique, orthographe).
- Développer la communication orale.
- S'approprier les méthodes, les techniques de rédaction et de présentation d'un travail écrit.

Connaissances préalables recommandées

Savoir écrire et lire des textes en langue française

- 1. Phrase simple et phrase complexe.**
- 2. La ponctuation.**
- 3. L'emploi des pronoms.**
- 4. Les adverbes et les adjectifs.**
- 5. L'expression de la négation.**
- 6. Les homonymes, les paronymes et les homophones.**
- 7. Pléonasme et redondance.**
- 8. L'argumentation.**
- 9. Initiation à la lecture documentaire.**
- 10. Initiation à l'élaboration d'un plan.**
- 11. Initiation à l'analyse.**

12. Initiation à la synthèse.

13. Initiation à la rédaction.

14. Introduction à la méthodologie.

1. Expression orale :

- Ecoute.
- Lecture.
- Exposé.

2. Expression écrite :

- Prise de notes.
- Résumé.
- La lettre de motivation.
- Le curriculum vitae.
- Rédaction administrative :
 - Lettre.
 - Rapport.
 - Compte rendu.
 - Procès verbal.
 - Note de service.

3. Analyse – Synthèse.

4. La documentation :

- Fiche de lecture.

5. Les techniques de travail :

- Individuelle.
- Groupe.

Références (*Livres et photocopiés, sites internet, etc.*) :

- Belkhir Amhis, Abdelkader Amir, apprendre et enseigner la conjugaison, édition
- Charles Maccio, pratique de l'expression (orale, écrite, audiovisuelle, travail
- D. Baril, J. Gillet, techniques de l'expression écrite et orale, édition Sirey, 1971.
- G. Millet, la stratégie du verbe, édition Dunod, 1981.
- J.J. Robrieux, Le français au BTS, édition Dunod, 1980.
- Larousse, Livres de bord : savoir rédiger, édition Larousse Bordas, 2001.
- Larousse, savoir rédiger : les grandes règles : du mot juste au texte organisé, édition Larousse Bordas, 2001.

- Louis Timbal, l'expression écrite, édition ESF Collection Muchielli, 1986.
- N. Lequence, Bien parler en public, édition d'organisation, 1985.
Office des publications universitaires, 1994.
Personnel, informatique), édition Chronique Sociale, 1994.
- S. Sainderichin, Ecrire en bon Français, édition hommes et Techniques, 1976.

Mode d'évaluation : **Continu et examen.**

Intitulé de la Licence : **Licence professionnalisante**

Infirmier de santé publique

Libellé de l'U.E. : **UED 331**

Intitulé de la matière: ANGLAIS MEDICAL

Semestre : III

Enseignant responsable de l'UE :

Enseignant responsable de la matière

Objectifs de l'enseignement:

L'étudiant doit être capable de:

- s'initier à l'utilisation de la langue anglaise dans ses aspects techniques et scientifiques dans le cadre de sa formation et plus tard dans l'exercice de sa profession.

Connaissances préalables recommandées :

Notions d'anglais

Contenu de la matière :

- 1. Vocabulaire professionnel courant dans le domaine de la santé et des soins**
- 2. Expression anglaise dans le domaine de la santé, des soins et des technologies médicales**

3. Lecture et traduction d'articles professionnels

4. Lecture de documents (fiches, procédures, ...)

5. Initiation à la recherche dans un centre de documentation et un centre multimédia

Références(*Livres et photocopiés, sites internet, etc.*) :

- Mireille mandelbrojt-sweeney, anglais médical, 3ème édition, Masson, paris, 2005
- Pascaline Faure, l'anglais médical & le français médical, éditions des archives contemporaines, 41 rue Barrault, 75000, paris, 2012

Mode d'évaluation : Continu et examen

Résumé

S'inscrivant dans le domaine de la sociolinguistique, et partant d'une analyse de terrain dans un contexte professionnel/sanitaire algérien, la présente thèse s'intéresse aux représentations et pratiques langagières des professionnels de la santé publique. Cette recherche vise à cerner les représentations sociolinguistiques relatives à la langue française chez les employés de l'établissement public hospitalier de Jijel, connaître les facteurs qui contribuent à leur construction, décrire les pratiques langagières des enquêtés, étudier l'impact des représentations sur ces pratiques et déterminer la position (la place) du français dans l'environnement hospitalier.

Descriptive et explicative, notre étude emprunte une démarche à la fois quantitative et qualitative adoptant le questionnaire contenant un « test de mots associés », comme outils de recueil de données. L'analyse des données recueillies nous a permis d'envisager que la langue française dans le secteur de la santé à des fonctions. Elle reste la langue de travail, « langue de communication entre spécialistes », « langue scientifique », « langue des ordonnances », « langue des bilans et rapports médicaux », « langue utile » et ce malgré les représentations négatives qui font d'elle la « langue de l'ancien colonisateur ». L'arabe standard est une langue qui remplit la fonction de « langue des écrits administratifs » et de la « gestion administrative ». L'arabe dialectal remplit la fonction de langue de communication entre médecins/patients et entre collègues. C'est la « langue d'intercompréhension ».

Enfin, ce travail a eu le mérite de cibler l'utilisation d'une langue étrangère dans un secteur professionnel important en Algérie : le secteur de la santé, longtemps épargné des lois portant sur la généralisation de l'utilisation de la langue arabe. Il ouvre des perspectives à explorer dans d'autres recherches sur l'utilisation des langues dans les secteurs privés et publics.

Mots clés : langue française, secteur de la santé, Représentations linguistique, attitudes linguistiques, politique linguistique.

ملخص:

يندرج هذا البحث ضمن قضايا علم اللغة الاجتماعي انطلاقاً من تحليل ميداني لوظائف اللغة الفرنسية في سياق مهني/ صحي جزائري، إذ تركز هذه الأطروحة على التمثيلات والممارسات اللغوية لعمال وممارسي الصحة العمومية. يهدف بحثنا هذا إلى التعرف على التمثيلات اللغوية الاجتماعية المتعلقة باللغة الفرنسية لدى العاملين في المؤسسة العمومية الاستشفائية بجيجل، وذلك بقصد معرفة العوامل التي تساهم في بنائها، ووصف الممارسات اللغوية للمستجيبين، مع دراسة تأثير التمثيلات في هذه الممارسات وتحديد مكانة اللغة الفرنسية في البيئة الاستشفائية.

تتخذ دراستنا هذه نهجاً كمياً ونوعياً (وصفياً تحليلياً)، حيث تعتمد الاستبيان الذي يحتوي بدوره على "اختبار الكلمات المرتبطة" بوصفها أدوات لجمع البيانات، حيث سمح لنا تحليل البيانات التي تم جمعها بالتوصل إلى أهمية وظائف اللغة الفرنسية في قطاع الصحة. فهي تظل "لغة العمل"، و"لغة التواصل بين المختصين"، و"اللغة العلمية"، و"لغة الوصفات الطبية"، و"لغة التقييمات والتقارير الطبية"، و"اللغة المفيدة"؛ وهذا على الرغم من بعض التأكيدات السلبية التي تجعلها "لغة المستعمر"؛ إذ تقي اللغة العربية الفصحى بوظيفة "لغة الكتابات الإدارية" و"التنظيم الإداري". كما تقي اللهجة الجزائرية بوظيفة لغة التواصل بين الأطباء، والمرضى، وبين الزملاء، لأنها "لغة التفاهم".

استهدف هذا العمل في ختامه ميزة استخدام لغة أجنبية في قطاع مهني مهم وحساس في الجزائر: ألا وهو "قطاع الصحة"، وذلك بعيداً عن القوانين المتعلقة بتعميم استخدام اللغة العربية. لأنه يفتح آفاقاً سيتم اكتشافها في أبحاث أخرى حول استخدام اللغات في القطاعين الخاص والعام. **الكلمات المفتاحية:** اللغة الفرنسية، القطاع الصحي، التمثيلات اللغوية، المواقف اللغوية، السياسة اللغوية.

Abstract

As part of the field of sociolinguistics and starting from a field-work analysis in an Algerian health context, this thesis focuses on public health professionals' language representations and practices. This research aims to identify the sociolinguistic representations related to the French language among employees of the public hospital establishment of Jijel. In addition, it seeks to know the factors that contribute to their construction, to describe the language practices of the respondents, to study the impact of the representations on these practices, and to determine the position of French in the hospital environment. The study relies on a mixed methodology based on a quantitative approach through a questionnaire and a qualitative approach through the testing of associated words as data collection tools. Data analysis showed that the French language in the health sector is functional. It demonstrates to be the language of the workplace, the "language of communication between specialists," the "language of prescriptions," the "language of assessments and medical reports," and the "language of usefulness," despite negative stereotypes that portray it as the "language of the former colonizer." The standard Arabic language fulfills the functions of "language of administrative writings" and "administrative management." Dialectal Arabic fulfills the function of the language of communication between doctors and patients and between colleagues. It is the "language of inter-comprehension." Finally, this work has had the merit of targeting the use of a foreign language in an important professional sector in Algeria: the health sector, long spared from laws relating to the generalization of the use of the Arabic language. It opens up perspectives to be explored in other research on the use of languages in the private and public sectors.

Keywords: French language, health sector, linguistic representations, linguistic attitudes, linguistic policy.